

N° 61. FASCICULE BIMESTRIEL

FÉVRIER 1959

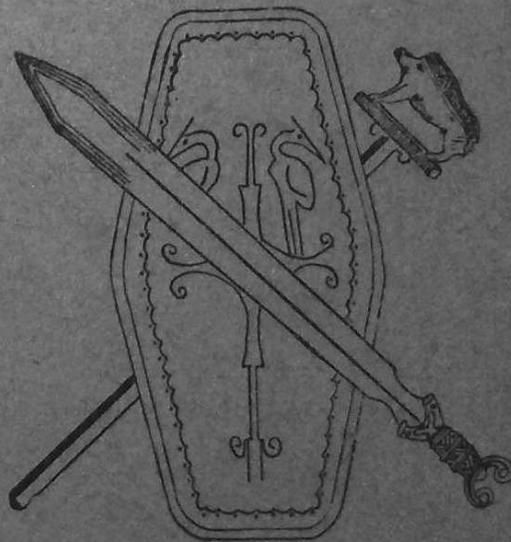
OGAM

TRADITION CELTIQUE

HISTOIRE — LANGUE
ARCHEOLOGIE — RELIGION
NUMISMATIQUE — FOLKLORE
TEXTES

TOME XI

FASC. 1



OGAM

2, rue Léonard-de-Vinci

(B. P. 2)

RENNES

COMITÉ DE PATRONAGE

Fernand BENOÎT, Membre de l'Institut, Directeur de Circonscription, Marseille.

Gerhard BERSU, Directeur de l'Institut Archéologique d'Allemagne, Francfort-sur-le-Main (Allemagne).

Michel DE BOUARD, Doyen de la Faculté des Lettres de Caen.

Wilhelm BRANDENSTEIN, Professeur à l'Université de Gratz (Autriche).

Jérôme CARCOPINO, de l'Académie Française, Paris.

Jacques COUPRY, Directeur de Circonscription, Bordeaux.

Glyn DANIEL, Professeur, Université de Cambridge (Grande-Bretagne).

Wolfgang DEHN, Professeur à l'Université de Marburg a/der Lahn (Allemagne).

+ Waldemar DEONNA, Professeur h. à l'Université de Genève (Suisse).

Rudolf EGGER, Professeur h. à l'Université de Vienne (Autriche).

Jan FILIP, Professeur à l'Université de Prague (Tchécoslovaquie).

Max ESCALON DE FONTON, Directeur de Circonscription, Marseille.

Ellen ETTLINGER, Professeur, Oxford (Grande-Bretagne).

Idris LI. FOSTER, Professeur à l'Université d'Oxford (Grande-Bretagne).

Albert GRENIER, Membre de l'Institut, Paris.

Kenneth JACKSON, Professeur à l'Université d'Edinburgh (Ecosse).

Hedwig KENNER, Professeur à l'Université de Vienne (Autriche).

Wolfgang KIMMIG, Professeur à l'Université de Tübingen (Allemagne).

Nino LAMBOGLIA, Directeur des Etudes Ligures, Bordighera (Italie).

Raymond LANTIER, Membre de l'Institut, Saint-Germain-en-Laye.

Lucien LERAT, Doyen de la Faculté des Lettres, Directeur de Circonscription, Besançon.

Juan MALUQUER DE MOTES Y NICOLAU, Professeur à l'Université de Salamanque (Espagne).

Albert MANIET, Professeur à l'Université de Louvain (Belgique).

Jean-R. MARÉCHAL, Ingénieur des Mines, Dives-sur-Mer.

Joseph MERTENS, Professeur à l'Université de Louvain (Belgique).

Charles PICARD, Membre de l'Institut, Directeur de Circonscription, Paris.

Jacques P. MILLOTTE, Directeur de Circonscription, Besançon.

André PIGANIOL, Membre de l'Institut, Directeur de Circonscription, Paris.

Stuart PIGGOTT, Professeur à l'Université d'Edinburgh (Ecosse).

Julius POKORNY, Professeur aux Universités de Munich et de Zürich (Suisse).

T.G.E. POWELL, Professeur à l'Université de Liverpool (Grande-Bretagne).

Dr Raymond RIQUET, Bordeaux.

Edouard SAIN, Membre de l'Institut, Nancy.

Marc B. SAUTER, Professeur à l'Université de Genève (Suisse).

AM SOMMERFELT, Professeur à l'Université d'Oslo (Norvège).

Antonio TOVAR, recteur de l'Université de Salamanque (Espagne).

Karl TREIMER, Professeur à l'Université de Gratz (Autriche).

Jan de VRIES, Professeur, Utrecht (Pays-Bas).

Frederik T. WAINWRIGHT, Professeur à l'Université de St. Andrews (Ecosse).

Joshua WHATMOUGH, Professeur à l'Université de Harvard (U.S.A.).

Revue publiée sans aucune subvention publique ou privée

Les planches I-II paraîtront dans le n° 62.

Les Arbres Combattants et la Forêt Guerrière

Le mythe et l'histoire

par

Pierre LE ROUX

INTRODUCTION

C'est peut être de ses entretiens avec Diviciacus, druide éduen dont on ne sait à quelle cause il était dévoué en plus de celle des Druides, que l'ancien flamine de Jupiter qu'était aussi César (1) a tiré le plus clair de ses schématisations religieuses gauloises, s'il est permis d'appeler ainsi le *De Bello Gallico*, au chapitre 16 du Livre VI.

César n'est pas toujours un modèle de précision. Il plaide *pro domo* et bouscule les détails. On sait par exemple ce qu'ont coûté d'encre et de salive ses topographies ambiguës ou équivoques d'Alésia et d'Uxellodunum (2). Ne cherchons pas cependant au proconsul une trop mauvaise querelle ce qu'il a écrit de la religion et des mœurs des Gaulois est probablement à considérer avec un « criticisme » moins aigu que ses informations militaires et les « retouches » de l'interprétation se doivent de ne pas mettre ses phrases à la torture préalable. Il vaut mieux chercher ailleurs une vérification solide, en dehors des arguties trop subtiles. C'est ainsi que César a inscrit l'incertitude, comme en beaucoup d'autres endroits, dans une des phrases les plus intéressantes de son chef-d'œuvre « chaque année, à une certaine date ils (les druides) se réunissent dans le pays des Carnutes, qui passe pour le centre de la Gaule, dans un endroit consacré » (3).

Il eût été éminemment souhaitable que César daignât préciser la nature et l'aspect de ce *locus consecratus*. Forêt, plaine, clairière ? Nous ne savons et ne saurons jamais.

Mais la linguistique celtique, malgré son apparente indigence de documents anciens, vient fort à propos corriger et compléter le texte de César. Le celtique commun **nemos* « ciel » (4) a fourni de nombreuses dérivations dont le *nemeton* ou « sanctuaire » gaulois n'est pas le moindre. La toponymie gauloise en connaît d'innombrables exemplaires (5), une *silva quae vocatur Nemet* en vieux-breton (6) ou des *sacris silvarum quae nimidas* vocant de l'*Indiculus* (7), sans préjudice de la correspondance avec le latin

(1) Suétone, *Vie de César*, I.

(2) Sur le problème d'Alésia, cf. en dernier lieu le R.P. André Noché, *Fouilles de Napoléon III et fouilles récentes*, in *Ogam* X, 1958, pp. 105 sqq. ; *Les fossées d'Alise-Sainte-Reine sont bien ceux de César*, in *Ogam* X, pp. 243 sqq. ; sur *Uxellodunum* cf. le même auteur *Etudes Classiques* XXVII/1, janvier 1959, pp. 3-27.

(3) B.G., VI, 13 ; cf. Lucain, *Pharsale*, I, 450-458 : « Et vous, druides, qui par un rite barbare et une coutume sinistre, avez repris loin des armes les sacrifices, à vous seuls est donné de connaître les dieux et les divinités du ciel ; vous habitez des bois profonds et des forêts désertes... »

(4) Cf. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, II, 714.

(5) Cf. Holder, II, *passim*.

(6) Cf. J. Loth, *Chrestomathie bretonne*, p. 222.

(7) *Indiculus superstitionum et paganiarum*, § 6.

nemus « forêt sacrée » (8) fournissent des repères suffisants et solides.

Si le *Bellum Gallicum* ne nous apporte pas la preuve absolue que le *locus consecratus* du pays carnute était une forêt sacrée, il est toutefois acquis, — définitivement acquis — que le *nemeton* était d'essence sacrée et, quelle que soit la traduction à laquelle on accorde la préférence : « bois, clairière, forêt sacrée », — sans non plus que nous allions plus avant dans un domaine où les travaux forment un ensemble imposant et touffu, il est tout à fait caractéristique que l'irlandais ait un composé comme *fidnemed* « bois sacré » (< *'vidu-neme-to-n* » (9). Le pléonisme ou la redondance ne sont pas ici aussi irritants qu'ils pourraient le sembler car, pour être bref, des centaines de toponymes, d'anthroponymes et de témoignages littéraires, épigraphiques ou archéologiques attestent que la civilisation celtique était une civilisation du bois. A la suite de D'Arbois de Jubainville qui a jadis consacré un livre très suggestif aux druides et dieux à faces d'animaux (10) on comblera une des plus graves lacunes des études religieuses indo-européennes en étudiant exhaustivement les rapports et les relations du règne animal et du règne végétal (ou accessoirement minéral) dans le très vaste monde de la Celtie antique et médiévale. Les rapports sont au moins aussi importants que ceux de l'eau et le feu dans un symbolisme bien construit.

Nous ne visons pas si haut dans le présent travail qui se bornera à regrouper des identités parsemées dans le mythe et l'histoire. Si l'analyse est nécessaire pour préciser ce que la synthèse préalable aurait de trop intuitif, la synthèse, qui est en fin de compte le seul travail constructif, corrigera au fur et à mesure ce que l'analyse pourrait comporter d'excessif. Mais ce n'est pas un hasard si des peuplades celtiques se sont appelées les *Eburons* (11), les *Lemovices* (12), les *Vidu-casses* (13), ce n'est nullement un hasard si les controverses linguistiques et les plus minutieuses argumentations philologiques et étymologiques ne parviennent pas à choisir, dans le nom des druides, (*druida*), entre les « hommes du chêne » et les « voyants » (14), choix probablement très inutile. Dans l'ancienne Irlande, on a tendance à trop souvent négliger ce fait, c'étaient les druides qui « baptisaient » (15). Il devait en être de même en Gaule et, sans qu'on ait autrement besoin d'en discuter l'origine, c'est encore beaucoup moins que tout le reste le résultat d'un hasard si le très ancien alphabet ogamique représente une écriture sacrée gravée sur bois (16).

(8) Cf. Ernout-Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 1951, p. 775.

(9) *R.I.A. Dictionary*, lettre F/1, col. 127.

(10) *Les druides et les dieux à face d'animaux*, *passim*.

(11) Cf. Christian J. Guyonvarc'h, *Notes d'étymologie et de lexicographie*, in *Ogam*, XI/1, n° 61, p. 39-42, n° 4 : gaulois *Eburones*, *Eburonices*.

(12) Cf. Holder, II, 178 sqq.

(13) Cf. Holder, III, 292 sqq.

(14) Cf. R. Thurneysen, *Zeitschrift für Celtische Philologie*, XVI, 276-278.

(15) Cf. Christian J. Guyonvarc'h, *La mort violente de Cellchar*, in *Ogam* X/6, n° 60, p. 375, § 5 et 6.

(16) Cf. Gw. Berthon-Kerverzhloù, in *Ogam*, t.I/1 et 2, 1948 : L.

L'anthropomorphisme, religieux ou non, ne constitue pas en soi une fin théologique ou métaphysique. Mais quand on voudra interpréter conjointement tous les faits relatifs à la civilisation du bois il constituera une étape intermédiaire, supérieure. C'est dire combien il faudra s'élever, dans le cas des Celtes, très largement au-dessus de la vague dendrolâtrie et du zoomorphisme qui ne sont que des masques extérieurs, exotériques. Ce n'est pas au niveau inférieur et quelque peu dégradé des superstitions populaires qu'une religion s'explique clairement, c'est dans sa pensée pure, et pour en avoir un reflet, il faut bien aller au fond du symbolisme.

Ce symbolisme est difficile à saisir, tant il est vrai que l'érudition la plus consciencieuse est à la merci de la moindre illusion d'optique ou d'un mirage sans consistance. Il a été récemment traité des problèmes posés par l'imbrication et la répétition constantes des schèmes et des motivations dans le répertoire légendaire irlandais (17). Mais nous nous garderons bien de croire qu'une mythologie véritable, c'est-à-dire pourvue d'une valeur cosmique et humaine se résoudra facilement par un simple examen des motifs. Nous savons aussi qu'il subsiste toujours une part d'arbitraire dans des évaluations nécessairement extérieures et contingentes : la somme des conclusions générales est quelquefois très différente de ce que pourraient faire supposer les conclusions partielles. Et comme une démarche que nous voulons purement scientifique — la philosophie n'est pas plus le métier des historiens que l'histoire des religions n'est le métier des archéologues — nous interdit de trancher dans l'absolu, le lecteur sentira comme nous la complexité du problème.

Dans le cas présent notre problème se complique d'autant plus que le bois sacré celtique, le *nemeton*, a servi de principe, — de *Grundsatz*, — à une *koïnè* religieuse celto-germanique dont les distinctions superficielles ne sont pas même esquissées (18).

Mais nous entrons maintenant dans un domaine où l'indistinction celtique de l'humain et du divin, aux exemples toujours renouvelés, pousse en direction du mythe et de l'histoire, des ramifications dont la similitude, le parallélisme et les interférences peuvent se révéler pénibles et dangereux pour une interprétation classique, logique et cohérente.

Pour nous résumer, et pour conclure cette brève introduction, le bois touche à tous les aspects, matériels et métaphysiques, culturels et religieux, de la civilisation celtique (et, accessoirement pour nous, germanique). Elaguant de droite et de gauche pour éviter la démonstration trop compliquée, aux fils trop nombreux et ténus, sans pénétrer à fond le symbolisme celtique de l'arbre (il y faudrait tout un livre), sans nous attarder non plus aux inévitables discontinuités de la tradition littéraire, délimitant volontairement un champ très restreint de l'espace religieux celtique, nous allons nous efforcer d'opérer la vérification précise

Gerschel, *Origine et premier usage des caractères ogamiques*, in *Ogam* IX/2, 151 sqq.

(17) Cf. Fr. Le Roux, *De la lance dangereuse, de la femme infidèle et du chien infernal : la fatalité et la mort dans une légende religieuse de l'ancienne Irlande*, in *Ogam* X/6, n° 60, 1953, pp. 351 sqq.

(18) C'est ainsi que les *Nemetes* germaniques portent un nom allègrement celtique.

d'une indistinction mythique et historique. Dans le domaine celtique tout au moins, il est possible de donner dans toute la mesure où le sacré est en cause, — une explication globale, non fragmentaire, d'un fait historique valable et d'un fait mythique parallèle. Il restera au lecteur, s'il y consent, à réfléchir comme nous aux causes possibles du parallélisme. Mais cette réflexion dépasse, de très loin, l'expression de notre recherche actuelle.

I. — LA MORT DE POSTUMIUS.

Magie, mythe, histoire, dans les textes insulaires il faut patiemment débrouiller l'écheveau, quand on le peut. En Gaule par contre, où ce sont neuf fois sur dix de purs Latins qui ont écrit l'histoire, à moins que ne ce soient des Grecs ironiques et fort peu enclins à la crédulité, tout ce que nous perdons en magie et en mythe, nous le gagnons en histoire pure.

A mi-chemin de l'Allia et de Cannes, quand la *pax romana* ne s'annonçait pas encore, le III^e siècle av. J.C. n'a pas toujours été très favorable aux armées romaines, et, pour l'an 216, un analyste digne de foi, Tite-Live, décrit une catastrophe militaire touchant Rome dans ses œuvres vives :

« La fortune accumulait sur cette année tous les désastres. L. Postumius, consul désigné, avait péri dans la Gaule Cisalpine avec toutes ses troupes. Il y avait une vaste forêt, que les Gaulois appelaient Litana (19), par où il allait conduire son armée. A droite et à gauche de la route, les Gaulois coupèrent les arbres de telle sorte que, tout en restant debout, ils tombassent à la plus légère impulsion. Postumius avait deux légions romaines, et à partir de la mer Adriatique il avait levé tant d'alliés que 25.000 soldats l'accompagnaient sur le territoire ennemi. Comme les Gaulois s'étaient installés sur la lisière extrême et tout à l'entour de la forêt, dès que l'armée romaine y fut entrée, ils poussèrent les plus éloignés de ces arbres coupés par le pied. Les premiers tombant sur les plus proches, si instables eux-mêmes et si faciles à renverser, tout fut écrasé par leur chute confuse, armes, hommes et chevaux; c'est à peine si dix hommes échappèrent. Le plus grand nombre avait péri, étouffé sous les troncs et sous les branches brisées des arbres; et les autres, effrayés par ce désastre inattendu, furent massacrés par les Gaulois qui cernaient en armes toute l'étendue de la forêt. Sur une armée si considérable quelques-uns seulement furent faits prisonniers, en cherchant à gagner le pont, où l'ennemi, qui en était déjà maître, les arrêta. Ce fut là que mourut Postumius, luttant de toutes ses forces pour ne pas être pris. Les dépouilles et la tête coupée de ce général furent portées triomphalement par les Boiens dans le temple le plus respecté de leur nation; puis la tête fut vidée et, selon leur coutume, le crâne orné d'un cercle d'or leur servit de vase sacré pour offrir des libations dans les fêtes. Ce fut aussi la coupe des pontifes et des prêtres du temple, et aux yeux des Gaulois la proie ne fut pas moins que la victoire » (20).

On comprend les Gaulois : ce n'est pas tous les jours qu'un consul leur tombait entre les mains. Mais il n'est plus temps de plaindre Postumius : « Qu'allait-il faire en cette galère ? » S'il est

(19) Litana, c'est-à-dire la « large », cf. Holder II, 243.

(20) Tite-Live, XXIII, 24.

normal ou admissible de suspecter Tite-Live pour l'histoire des tous débuts de Rome, il ne peut être question de douter de la matérialité du fait rapporté à une date moins éloignée. C'est encore cependant l'époque héroïque, celle où la Ville n'a pas — il s'en faut de beaucoup — la mainmise complète de l'Italie et où, de temps à autre, le danger gaulois, le *tumultus gallicus* bouleverse le cercle assez étroit du monde latin.

Ecrivant rétrospectivement, les auteurs classiques ne devaient plus éprouver grande émotion à relater des événements qui ne mettaient plus du tout en cause l'existence quotidienne. Tite-Live n'enjolive pas : avec un réalisme purement romain il décrit brutalement et simplement les faits. Il aurait sans nul doute été très surpris de retrouver dans cette coutume gauloise de couper la tête de l'ennemi vaincu autre chose qu'un trait d'inexcusable cruauté (21). Mais nous ne nous attarderons pas sur l'aspect purement militaire de l'affaire et sur la « tête coupée » (22). S'il est presque étonnant qu'un copiste ou érudit plein d'initiative — comme il y en a toujours eu trop au cours des âges — n'ait pas indûment remplacé *antistibus* par *druidibus* (23), la dernière phrase du passage que nous venons de citer montre surabondamment que Tite-Live reproduit fidèlement une donnée religieuse qu'il n'a pas comprise.

Il n'a pas mieux compris la donnée religieuse précédente qui, ici, conditionne celle de la tête coupée : dans le sciage des arbres il ne semble voir en effet qu'une perfide ruse de geurre, une invention diabolique de ces Gaulois dont on ne savait jamais ce qu'ils allaient faire. Les Gaulois étaient pourtant médiocrement doués sur le chapitre des ruses de guerre (24) : on sait suffisamment par le *Bellum Gallicum*, qu'ils ont toujours eu plus de talent pour le combat corps-à-corps, le combat singulier ou en ordre dispersé que pour la ruse tactique ou psychologique : quand Vercingétorix s'est mis à l'école de César, c'était déjà trop tard pour redresser une situation irrémédiablement compromise (25) et Tite-Live se trompe probablement en donnant à un fait symbolique une valeur pratique ou stratégique qu'il n'a pas. Car ce ne sont pas les Gaulois qui ont combattu : *momento levi impulsae*, ce sont les arbres eux-mêmes qui ont châtié les intrus, coupables de s'être avancés dans une forêt qui, comme toute forêt celtique, était une forêt sacrée. Plus avisé en cela que Postumius, César s'est soigneusement abstenu de conduire ses légions dans la forêt carnute !

Tite-Live nous munit ainsi d'un schéma gaulois qui complète la série insulaire et diffère à la fois du schéma irlandais et du

(21) Les Romains ont eux aussi fait des sacrifices humains et coupé des têtes !

(22) Cf. Fr. Le Roux, *La « Branche Sanglante » du roi d'Ulster et les « Têtes coupées » des Salyens de Provence*, in *Ogam* X, 1953, pp. 139 sqq.

(23) Cette absence des druides est-elle due à l'influence romaine ou est-ce simplement un changement de nom ? Il ne nous appartient pas d'en discuter.

(24) Cf. R. Morichon, *Ruses psychologiques de la guerre des Gaules*, in *Ogam*, XI/1, n° 61, pp. 82-84.

(25) On pourra se reporter à Michel Rambaud, *L'art de la déformation historique dans les Commentaires de César*, Paris 1952 (1954) ; Jérôme Carcopino, *Alésia et les ruses de César*, Paris 1958.

schéma gallois que nous verrons plus loin. Sous la plume de l'écrivain latin le traitement est devenu froidement historique et on nous objectera peut-être que Tite-Live ne dit nulle part que la *Litana* était une forêt sacrée (26). Mais chez les Celtes, c'est une objection inutile. Dans le cas d'une impensable forêt profane on ne voit pas pourquoi les *Antistites templi* se seraient mêlés de l'affaire et auraient fait à Postumius le très grand honneur de lui cercler le crâne d'or ? (27).

Tite-Live nous dit aussi que la tête fut portée dans « le temple le plus respecté de leur nation ». Ce temple ne devait pas être très loin et l'on repense à la phrase de César *...aquae regio totius Galliae media habetur...* Un mode de combat si exceptionnel réclame, en mode celtique, des circonstances exceptionnelles. Postumius n'aurait-il pas approché de trop près, par hasard, un omphalos celtique, le *mediolanum* ou le *nemeton* des Boii, ou encore, pour reprendre les termes de César, un *locus consecratus* ?

Toutes les questions sont permises. Mais et c'est un principe essentiel pour l'élucidation des faits celtiques : tant qu'on n'a pas opéré la transposition mythique d'un thème religieux exposé historiquement dans une source quelconque, on n'en a pas exploré ou exploité toute la substance. Etant donné les tendances respectives des Celtes et des Latins, n'a-t-on pas le droit, pour rétablir l'équilibre logique, de « remythiser » ce que les informateurs ont vu en histoire pure ? N'a-t-on pas un pressentiment de ce qu'aurait donné l'histoire de Postumius, de sa tête coupée, et de la *deuotio* forestière dans une épopée celtique ?

Nous citerons maintenant un texte de Pline qui, tout compte fait et tout bien pesé, est fort intéressant. La fable et l'intuition y côtoient la crédulité et la frayeur indicible. C'est à propos des forêts germaines :

« Les forêts sont un autre miracle de la Germanie : elles en recouvrent tout le reste, sont les plus hautes, et c'est non loin du territoire des Chauques dont il a été question ci-dessus, aux environs des deux lacs (le Zuiderzee) : Sur leurs rives se dressent les chênes à la croissance vigoureuse. Ils sont souvent noyés par le flot, déracinés par les tempêtes, et emportés au large ; étant donné que les racines très profondes, enserrent de grosses masses de terre, ils entraînent avec eux de larges fragments de côte. Ils conservent ainsi leur équilibre et dérivent en mer dans la position verticale. Par leurs branches gigantesques, qui sont comme le gréement d'un navire, ils effrayent souvent nos équipages quand leurs bateaux sont à l'ancre, la nuit. On dirait que c'est intentionnellement que les arbres sont jetés par les vagues contre les proues de nos navires si bien que les équipages, pour se tirer d'affaire, ne pouvaient que mener une véritable guerre navale contre les arbres. Dans la même région septentrionale, se trouve la gigantesque forêt hercynienne, qui a surgi en même temps que le monde et est restée vierge pendant des siècles » (28).

(26) Mais le nom suffit à indiquer que c'était une grande forêt. Il suffirait en outre de comparer les souvenirs locaux laissés par la forêt de Brocéliande en Bretagne armoricaine.

(27) Cf. Adolphe Reinach, *Les têtes coupées et les trophées en Gaule*, in *Revue Celtique*, XXXIV, pp. 33-60 et 253-286, et Fr. Le Roux, *Notes d'histoire des religions*, in *Ogam VIII*, pp. 300 sqq.

(28) Pline, *nat. hist.*, XVI, 5, 6.

Il y a, dans l'œuvre magistrale et quelquefois puéile de Pline un assez grand nombre d'informations directes sur la religion celtique, la cueillette du gui et le sacrifice du taureau (ce dernier retrouvé en Irlande) étant les faits les mieux connus du grand public (29). Le texte ci-dessus ne se rapporte pas directement aux Celtes ; mais il s'est passé tant de choses aux confins celto-germaniques ! En outre il vaut beaucoup plus pour nous pour la manière dont il est rédigé, pour le style et l'in vraisemblance de certains détails que pour le fond lui-même.

Des chênes flottant verticalement dans l'eau sont en effet une incohérence, à moins que les masses de terre ne soient pas seulement énormes, mais monstrueuses, que la côte ne se détache en lambeaux, comme une banquise ; mais la terre ne flotte pas ! On s'explique encore moins que les équipages des navires romains, ayant assisté plusieurs fois au phénomène et en ayant rapidement découvert les causes réelles, aient continué à ressentir une telle frayeur.

Pourquoi enfin les vagues jetteraient-elles les arbres si étrangement disposés *cum velut ex industria*, et que vient faire ici la mention de la forêt hercynienne ? Les chênes en faisaient-ils partie ? Cette mystérieuse forêt n'est pas tellement étrangère aux Celtes (30).

Ce n'est pas encore du mythe. Pour le public romain, pour les lettrés habitués aux longues périodes et à la minutie, les phrases concrètes de Pline étaient sans nul doute de l'histoire insoupçonnablement pure. Mais cette description constituerait déjà une excellente « préparation » mythique et l'on saisit le procédé inconscient de « projection » du mythe dans la réalité. Ne pourrions-nous pas nous demander si l'histoire ou ce qui en tient lieu ne suppose pas chez quelques peuples — au premier rang desquels les Celtes — une élaboration constante sur le double plan de l'humain et de l'irréel ? La logique réclame alors une très grande liberté de passage d'un plan à l'autre.

Voici pour clore ce chapitre un passage de Lucain à propos de la forêt ligure, près de Marseille. Et, près de Marseille, au cœur d'une civilisation « celto-ligure » autant qu'hellénistique (31), il est toujours permis de penser aux Celtes, les auteurs latins n'étant pas toujours très bien fixés sur leurs définitions

« De toute éternité il existait un bois jamais violé, entourant de ses rameaux entremêlés l'obscurité des airs et cachant des rayons du soleil les ombres froides. Ce ne sont pas ici les Pans rustiques des sanctuaires qui règnent ni les Sylvains des bois ni les nymphes, mais par un rite barbare, ce sont les monuments des dieux, des stèles couvertes d'autels cruels et l'arbre lavé dans

(29) Pline, *nat. hist.*, XVI, 249, cf. Dr E. Bachelier, *Les druides en Gaule romaine*, in *Ogam XI*, 1959, n° 61, pp. 50-51 ; Christian J. Guyonvarc'h, *La maladie de Cuchulainn*, in *Ogam X*, 1958, p. 294 § 23.

(30) Cf. Claudien, *Consulat de Stilichon*, I, 288 : « Afin que, au loin, dans la forêt hercynienne vaste et silencieuse, il soit permis de chasser en sûreté, et [afin que] nos haches frappent impunément des bois rendus redoutables par un très ancien culte et les chênes qui sont comme une divinité barbare ».

(31) Cf. Nino Lamboglia, *Le problème celto-ligure dans la vallée du Rhône*, in *Cahiers Rhodaniens*, V, 1958, pp. 27 sqq.

le sang humain. Si la postérité étonnée ajoute foi aux dieux, les oiseaux craignent de loger dans ces ramures et les bêtes sauvages dans ces antres; et le vent ne pénètre pas dans ces forêts, non plus que les éclairs tombant des nuées noires. Et ce feuillage qui ne se présente à aucune brise donne aux arbres un aspect horrible. De grande quantités d'eau tombent de sources sombres et les simulacres des dieux, informes et sans art, exposent leurs laideurs dans des troncs coupés. La malpropreté même, et la couleur du bois pourri frappent de stupeur. Ils craignent ainsi les divinités, mais non pas sous des formes vulgaires, tant ajoutée à la terreur de ne pas connaître les dieux que l'on craint » (32).

Le tableau n'est guère favorable. Mais l'atmosphère est intéressante à noter. On voit au moins que les « Barbares » de l'occident extralatin ont su faire respecter — et pendant fort longtemps — leurs sanctuaires sylvestres.

II. — LA FORÊT GERMAINE.

A tout cela la forêt germaine ressemble comme une sœur

« Les Semnons se souviennent qu'ils sont les plus anciens et les plus nobles des Suèves, un fait religieux confirme leur antiquité. A époques fixées, les peuples de ce nom et de ce sang se réunissent par groupes dans une forêt; les augures des pères, l'effroi des vieux-âges l'ont rendue sacrée; et c'est en immolant publiquement un homme qu'ils célèbrent les horribles prémices de rites barbares. Il est encore autre chose dans le culte de cette forêt: personne n'y entre sans être attaché par une chaîne pour attester sa dépendance, la puissance de la divinité. Si par hasard on est tombé, il n'est pas permis de se redresser et de se mettre debout; on se roule par terre. Et toute cette superstition a pour objet de signifier que c'est là le berceau de la nation, là que réside le dieu maître du monde, que tout lui est soumis et lui obéit... » (33).

On n'a pas plus envie de pénétrer dans cette forêt des Suèves que dans celle de Marseille, décrite par Lucain.

César était déjà très réservé dans ses rapports avec la forêt gauloise, peu propice au déploiement des enseignes et favorable aux embuscades, ce qui valut la vie sauve à un bon nombre de révoltés (34). Deux siècles après Postumius, un général moins prudent que César, scellait le destin tourmenté de la Germanie romaine, de l'Empire d'occident et, en fait de l'Europe occidentale, pour de longs siècles.

Après avoir mis en confiance le trop naïf général qu'était Varus et après l'avoir attiré dans une forêt qui n'est autre que le Teutoburger Wald, près des Externsteine en Westphalie (35), les Germains, relate Dion Cassius, ne se conduisirent plus en sujets, mais en ennemis:

(32) Lucain, *Pharsale*, III, 399-417 (Zwicker, *Fontes religionis celticae* 48-49).

(33) Tacite, *Germania*, 39.

(34) B. G., VI, 33-34.

(35) Cf. Nita de Pierrefeu, *Irmisul et le livre de pierre des Externsteine en Westphalie*, in *Ogam* VIII/6, 1955, n° 42, p. 363-386. Mme de Pierrefeu a été, il nous semble, la première à faire remarquer la corrélation évidente entre le Teutoburger Wald, les pierres sacrées des

« Et c'est précisément au moment où les Romains étaient dans cette position embarrassante que les Germains les encerclèrent de tous côtés et les attaquèrent dans les taillis épais dont ils connaissaient le moindre sentier. Ils commencèrent par lancer de loin leurs traits, mais comme personne ne répondait et que beaucoup de Romains étaient blessés, ils en vinrent au combat rapproché. Les Romains ne marchaient pas en troupe rangée, mais mêlés aux voitures et au train dépourvu d'armes. Ils ne pouvaient pas non plus se regrouper facilement, et comme leurs détachements étaient toujours numériquement inférieurs à leurs agresseurs, ils eurent de grosses pertes, alors qu'eux-mêmes ne pouvaient nuire à leurs adversaires. Ils organisèrent cependant un camp entre deux sommets boisés, dans la mesure où cela était possible, après avoir trouvé un endroit approprié. Le lendemain matin ils brûlèrent la plupart des chariots et tout ce dont ils n'avaient pas besoin de manière indispensable. Ils abandonnèrent aussi beaucoup de choses et parvinrent réellement à une clairière, bien que ne fut pas sans pertes. Le jour suivant ils quittèrent la clairière et retombèrent dans la forêt. Ils se défendirent courageusement pendant la marche contre leurs assaillants, mais leur situation devint sérieuse. Car, lorsqu'ils se concentraient sur un espace réduit afin que cavaliers et fantassins pussent attaquer l'ennemi de concert, l'un faisait toujours tomber l'autre et ils trébuchaient sur les racines. Ils commencèrent ainsi leur quatrième jour de marche; une violente averse et une redoutable tempête les surprirent alors à nouveau. Ils ne pouvaient plus avancer qu'à grand peine et avaient du mal à se tenir en équilibre; ils ne pouvaient guère non plus faire usage de leurs armes, car arcs et flèches, traits et boucliers, tout était complètement trempé, et par conséquent inutilisable. Les Germains, au contraire, pourvus d'un armement léger et pouvant attaquer et avancer librement étaient les plus favorisés: le mauvais temps ne les dérangeait pas. Par ailleurs ils étaient de loin les plus nombreux, car beaucoup de ceux qui avaient hésité au début s'étaient maintenant dépêchés d'accourir, à cause du butin. Inversement, l'effectif des Romains avait diminué, parce que beaucoup d'entre eux avaient trouvé la mort dans les combats précédents, et ce fut un jeu pour les Germains que de les encercler et les anéantir. Varus et les autres officiers supérieurs, qui étaient déjà tous blessés, se rangèrent, de peur d'être faits prisonniers ou tués par l'ennemi, à une décision cruelle, mais inévitable: ils se donnèrent la mort. Et quand ceci fut connu, chacun cessa toute résistance, quand bien même il disposait encore de toutes ses forces. Certains imitèrent l'exemple de leur chef, d'autres jetèrent leurs armes et se firent tuer par le premier venu: il n'était en effet pas question de fuir, mêmes s'ils l'avaient voulu. Les Germains détruisirent ainsi tout, sans crainte, hommes et chevaux » (36).

Externsteine et l'anéantissement de l'armée de Varus. Les conclusions ont été reprises par Jean R. Maréchal, *Le grand culte cosmique des piliers*, in *Bull. de la Soc. de Mythologie Fr.*, 1957, n° 26, pp. 59-61, mais l'étymologie de [H]irmisul par le breton ne peut être suivie. Le terme est purement germanique.

(36) Dion Cassius, LVI, 18-22.

Ceci se passait en l'an 9 de notre ère. Et Tacite raconte que, douze ans plus tard, Germanicus eut sous les yeux un horrible spectacle :

« Au milieu du camp les ossements blanchissants, tels qu'ils avaient fui, où ils s'étaient arrêtés, dispersés ou accumulés ; à côté gisaient des fragments de traits et des ossements de chevaux. Dans les bois proches se trouvaient les autels barbares sur lesquels ils avaient immolé les tribuns et les premiers des centurions, avec les têtes clouées aux troncs des arbres » (37).

Tout ceci est historique : la mémoire romaine a fidèlement enregistré les récits horrifiés des rarissimes échappés du Teutoburger Wald, et Tacite est un écrivain sérieux, tout aussi sérieux que Tite-Live.

On ne voit rien, dans les mythes germaniques essentiels, qui puisse être rapproché de l'épisode historique (38). Mais il faut relever provisoirement que, dans des circonstances comparables, c'est-à-dire dans le cas d'une armée romaine pénétrant dans une forêt sacrée, Celtes et Germains ont réagi de façon identique.

Ils ont laissé ou fait les Romains s'engager en pleine forêt, puis, les ayant encerclés, ils ont profité du terrain ou des circonstances pour les anéantir, vouant en dernier ressort leurs victimes aux divinités guerrières nationales, car c'est en l'occurrence bien là ce qu'on doit conclure du rite de la tête coupée. La tête de Varus a eu un sort tout aussi peu enviable que celle de Postumius.

La différence réside dans le caractère incomplet du mécanisme germanique. Les Germains n'ont pas coupé les arbres et ne s'en sont pas servis en guise de camouflage. Ils se sont bornés à profiter des embarras de leur adversaires, du mauvais temps et à profiter de l'aide que l'épaisse forêt du Teutoburger Wald leur offrait. Mais l'importance de la forêt reste la même et il ne serait pas impossible que la conception germanique du sanctuaire forestier doive quelque chose aux leçons des Celtes (39).

(à suivre).

(37) Tacite, *Annales* I, 61.

(38) Cf. à propos de la forêt d'Uppsala les textes et la bibliographie rassemblée par Fr. Le Roux, *Des chaudrons celtiques à l'arbre d'Esus : Lucain et les Scholies bernoises*, in *Ogam* VII, n° 37, 1955, p. 55 : Adam de Brème : « le sacrifice consiste en effet en ce que, de tous les animaux mâles ils offrent neuf têtes. La coutume est ainsi d'apaiser les dieux avec leur sang. Ils en suspendent aussi les corps dans le bois sacré proche du temple. Ce bois est sacré aux yeux de ces peuplades, au point que chacun des arbres est considéré comme divinisé par la mort ou le sang corrompu des victimes... » et Rodolphe de Fulda : « Ils rendaient hommage aux arbres couverts de feuillage et aux fontaines. Ils honoraient aussi comme un dieu un tronc d'arbre, assez grand, dressé à la verticale... ».

(39) Cf. les conclusions, entièrement archéologiques et d'autant plus claires, de J.E.A. Th. Bogaers, *De Gallo-Romeinse tempels te Elst in de OverBetuwe*, cf. notre compte rendu in *Ogam* XI/1, n° 60, 1959, pp. 108-109.

VASES GAULOIS du début de la conquête romaine découverts sur le plateau de Corent

(Puy-de-Dôme)

PLANCHE III, FIG. 2

par

J.-R. TERRISSE

Le plateau de Corent est situé dans le département du Puy-de-Dôme, à 16 km environ au sud de Clermont-Ferrand, près de la route de Clermont à Issoire, non loin de la station des Martres de Veyre, rendue célèbre par les recherches entreprises, sur l'emplacement d'un cimetière gallo-romain, par M. Audollent alors qu'il était Doyen de la Faculté de Clermont. Le terrain présentait la particularité, comme presque toute la vallée, de laisser dégager une abondante quantité de gaz carbonique, qui avait permis une conservation presque parfaite des éléments périssables des corps et du mobilier. Ce cimetière semble, par ailleurs être contemporain des fours de potiers et de l'officine que nous avons fouillée avec succès de 1936 à 1939, puis en 1942 et enfin de 1948 à 1957 (cf. étude dans *Ogam*, X, n° 59/59, pp. 221-241).

Situation.

Le plateau de Corent orienté sensiblement Nord-Est-Sud-Ouest doit son nom au petit village accroché sous les falaises de la partie Nord-Est. Ce sommet fait curieusement partie d'une suite de plateaux presque identiques comme conformation et tous riches en souvenirs du passé, comme nous avons pu nous en convaincre après quelques recherches sommaires. Le plus célèbre est évidemment celui de Gergovie, situé à 6 km plus au nord, toujours près de la route Clermont-Issoire. Le plateau encore dénommé Puy de Corent, en pente sensible du Sud au Nord est formé de cendres et de rocs volcaniques, et devient plus aride à mesure que l'on se rapproche du point culminant. C'est donc naturellement la partie Est, c'est-à-dire celle qui domine Corent et la vallée de l'Allier, qui est la plus fertile au point de vue archéologique.

Particularités.

Certaines anomalies de cette région très pittoresque, frappent le touriste et surtout l'archéologue lorsqu'il débouche sur le plateau de Corent.

- 1°) Les grottes, ou plutôt des cavernes aménagées à différentes époques, dans les falaises abruptes, au-dessus du village.
- 2°) Les amoncellements géométriques de moellons (principalement dans le quart Sud-Est) analogues aux « pierretts » de certaines régions.
- 3°) Les murailles cyclopéennes très importantes, s'étendant sans discontinuité, sur la majeure partie du bord Sud-Est du plateau, qui est en pente relativement douce. Ces murs servent actuel-

lement de dépotoirs de cailloux, et retiennent la mince couche de terre arable du sommet.

Les cavernes.

En majeure partie éboulées ou croulantes, bien qu'aménagées dans le rocher, la plupart sont devenues inaccessibles. Nous en avons cependant exploré plusieurs, en utilisant des cordages. Nous avons pu constater que beaucoup étaient profondes, et qu'elles avaient été habitées depuis la plus haute antiquité, car nous y avons retrouvé des éclats de pierre taillée. Le sol de presque toutes ces cavernes est en général recouvert d'une mince couche de sable qui repose directement sur le rocher. Les intempéries ont en général dispersé presque tous les vestiges de l'activité humaine, achevé souvent, par l'éboulement de la façade. Par contre on remarque des traces très nettes d'aménagements ou de consolidation relativement récentes, qui dateraient, dit-on, des guerres de religion.

Aux dires d'un ancien cultivateur, un instituteur aurait autrefois exploré fructueusement ces cavernes, mais sa collection a été perdue pour tous. Un antiquaire serait également venu acheter périodiquement tous les vases et monnaies après les labours du plateau, principalement les monnaies gauloises.

Les pierrets.

Nous n'avons pu obtenir dans la région, aucun indice permettant de donner une origine quelconque à ces amoncellements souvent considérables de moëllons (comparables en volume et en forme à certains tumuli bretons), qui servent actuellement de dépotoirs de cailloux recueillis dans les champs.

Un cultivateur de Corent nous a remis les morceaux d'une énorme jarre en terre jaune, de facture gallo-romaine, sensiblement ronde, fort épaisse, qu'il avait trouvée et brisée, l'année précédente, au cours de l'enlèvement d'un de ces pierrets qui encombraient son champ. Avec l'aide de notre ami le Dr Bruyère des Martres de Veyre, nous avons entrepris le sondage de la partie centrale d'un de ces pierrets. Cette opération fort pénible ne nous a donné aucun résultat probant, car nous n'avons pu dégager qu'une surface de 1 m² environ après avoir formé un entonnoir de plus de 3,50 m de profondeur. Nous n'avons pu qu'empiler dangereusement les moëllons sur le pourtour du trou, n'ayant pas été autorisés à les déposer sur le champ voisin. Sur l'étroite partie ainsi déblayée, nous avons recueilli quelques débris d'amphores gallo-romaines et des tessons de vases gris, bien cuits, de poterie commune d'époque difficile à préciser. Il semblerait cependant que la plupart de ces pierrets soient ou aient eu des tumuli pour origine, et qu'ils aient ensuite servi de dépôts de pierre avant leur évacuation sur les murailles.

Les Murailles.

Très imposantes, elles semblent à première vue avoir été édifiées pour la défense du plateau. Un examen plus attentif de leur construction et des matériaux qui les composent, semblent prouver que si telle a dû être leur origine, elles ont principalement servi par la suite de murs de soutènement pour arrêter l'érosion et con-

server la mince couche de terre arable des champs. Ainsi, nous avons trouvé dans le corps même de ces murs, des tessons d'amphores romaines, rangés soigneusement dans les vides, entre les moëllons, pour former joint sec.

Après cet exposé indispensable pour situer les lieux, nous aborderons le résultat de nos sondages de la partie Est du plateau, qui nous paraissait en surface, être la plus riche en vestiges anciens.

LES EPOQUES.

Néolithique.

Sur toute la surface explorée, nous avons recueilli, ou il nous a été remis par les propriétaires des champs, des éclats de silex ou des fragments de haches en pierre polie, provenant en général de cailloux roulés. La partie la plus riche étant celle qui domine le village actuel de Corent.

Age du Bronze.

Un cultivateur nous a remis des perles cannelées en bronze, et nous avons recueilli des tessons de vases fort épais et très grossiers, à fonds hémisphériques, analogues à ceux que nous avions trouvés près des tumuli bretons, en particulier à Locmariaquer.

Période Gauloise, pré-romaine.

Nous attribuons à cette période des tessons de vases bien cuits, de pâte homogène, mais de facture assez grossière. Il est cependant difficile de se prononcer, car certaines fabrications archaïques ont souvent subsisté dans des régions pauvres éloignées des routes principales.

Période romaine.

Les vestiges de cette époque abondent, successivement nous avons situé :

- 1°) Plusieurs groupes de maisons gallo-romaines sur caves, élevées en général sur l'emplacement de huttes gauloises.
- 2°) Une mosaïque ou plus exactement une agglomération plane de 6 à 8 m² composée de petits blocs de pierre, liés par un ciment rouge avec sable siliceux blanc.
- 3°) De très nombreux tessons de vases et surtout d'amphores dont le sol est littéralement truffé entre 30 et 50 cm de profondeur.

Il paraît qu'au moment des labours, les charrues accrochent souvent des amphores intactes, dont on nous a d'ailleurs montré un spécimen, au village de Corent. Enfin un cultivateur nous a affirmé que l'un de ses champs renfermait de nombreuses sépultures, ce que nous n'avons pu vérifier en raison de l'état des cultures, mais le grand nombre de débris d'urnes et de monnaies recueillies en surface paraît militer en faveur de cette hypothèse.

Le sondage le plus fructueux que nous ayons pu exécuter est celui d'un fond de cabane gaulois voisin d'une cave gallo-romaine, explorée par notre ami le Dr Bruyère. En raison de l'intérêt des objets trouvés en ce lieu, nous en donnerons la description.

Le gisement situé à 80 cm environ au-dessous du sol actuel,

était formé d'une aire de terre battue, sensiblement ronde, avec bords relevés, par de gros moëllons. Le fond, tapissé de gravillon fortement tassé, présentait vers le centre une dépression sensiblement carrée de 50 cm de côté et de 20 cm environ de profondeur. Dans les terres, comblant le milieu de ce fond de cabane, nous avons recueilli plusieurs pesons de terre cuite assez friable et bon nombre de tessons de vases gaulois (fig. 1). En raison de la rareté relative des vases de ce type, nous les décrirons ci-après.

POTERIES GROSSIÈRES.

Tous les tessons sont en pâte bien cuits et sonores, se présentant sous la forme de coupelles à fonds hémisphériques. Quelques vases sont en terre noire grossière très épaisse : il s'agit probablement de récipients de cuisine courante. Leur diamètre très variable, peut aller jusqu'à 40 cm (fig. 2).

Nous avons également trouvé deux supports de vases, en terre bien cuite, de grain assez fin. De couleur noire dans la masse, l'extérieur de la pâte est rose. Nous avons pu en reconstituer un presque entièrement (fig. 3). Nous devons citer enfin pour mémoire un petit vase incomplet de terre grise, à protubérances très irrégulières, paraissant provenir d'une mauvaise préparation de la terre, autant que d'une cuisson défectueuse. N'ayant pu, malgré le tamisage des terres trouver d'autres tessons il reste une incertitude quant à la forme exacte du fond (fig. 4).

POTERIES FINES ORNÉES.

Nous les diviserons en deux groupes: les poteries monochromes noires ornées au lissoir et les poteries peintes.

Vases ornés au lissoir.

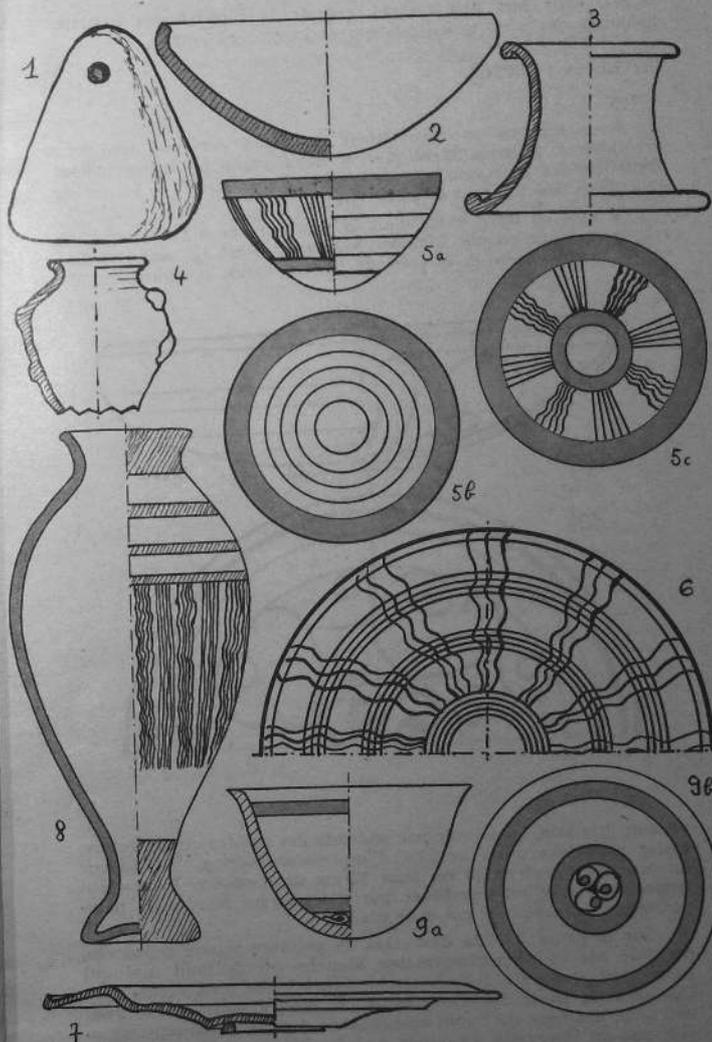
Toutes les ornements ont été exécutés au lissoir à cinq dents, et les vases sont uniformément de couleur noire brillante en pâte bien cuite, de couleur grise dans les cassures. Nous ne décrivons que les vases les plus intéressants.

Le gobelet (fig. 5) est lissé extérieurement à la main; intérieurement il présente en partant du haut: une zone lisse de 12 m/m environ, puis une zone de 6 cm agrémentée de traits verticaux et de traits ondulés (trois grandes ondulations complètes). L'épaisseur des « traits » est d'environ 1,5 m/m et leur intervalle de 2 m/m. La distance entre traits droits et traits ondulés est de 10 à 12 m/m dans le haut, alors qu'ils se rejoignent vers le bas. Le fond est hémisphérique comme pour la plupart des autres poteries.

Un autre gobelet de forme conique un peu plus prononcée est orné intérieurement d'un ensemble de cercles concentriques, coupés jusqu'au centre par un faisceau de traits verticaux très irréguliers exécutés au lissoir (fig. 6). Les dimensions et espacements sont sensiblement les mêmes que ceux du précédent.

Assiettes.

Une des plus intéressantes (fig. 7) présente sensiblement les mêmes ornements que ceux des gobelets précédents. Sa forme, qui paraît peu pratique à notre époque, est très ramassée, à bords



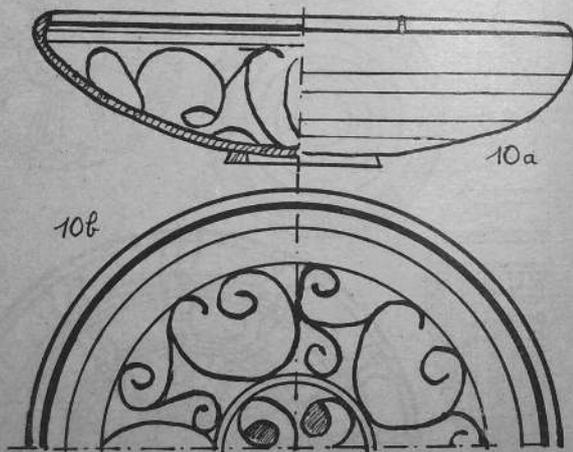
larges, mais très peu relevés, comme la plupart des assiettes gauloises que nous avons pu trouver jusqu'à ce jour.

POTERIES PEINTES.

Vases.

Nous n'avons pu reconstituer de façon certaine que deux exemplaires, presque identiques et nous avons pu heureusement recueillir des morceaux permettant de reconstituer la forme de l'un d'eux sur toute sa hauteur (fig. 8).

Ce vase en terre noire dans la masse, rosée à l'extérieur, est recouvert d'une engobe blanche couvrant mal et laissant apparaître la couleur rose. L'intérieur de ces vases, généralement de



[5]

couleur gris sale, laisse voir par endroits des résidus cireux bruns: restes probables d'une couche d'imperméabilisation. La hauteur du vase est d'environ 30 cm pour 12 cm de diamètre. L'ornementation extérieure est constituée par deux larges bandes de peinture rouge entourant le col et le pied.

Sur la pansé de l'un des vases, la peinture mieux conservée, présente encore en surimpression blanche sur le fond rosé qui transparait, des traits formés semble-t-il, à l'aide d'un vernis mat. Une série de traits droits verticaux (de cinq à sept) alterne avec une série analogue de lignes ondulées de 2 m/m de largeur, séparées par un intervalle d'environ 3 m/m. Ces lignes sont limitées horizontalement, dans le haut et le bas, par des traits de même

largeur. Entre la bande rouge supérieure du col et ces dessins se placent trois bandes concentriques horizontales de 1 cm de large espacées d'environ 15 m/m.

GOBELETS.

Nous n'avons pu reconstituer qu'un seul gobelet orné, de façon certaine: il est d'ailleurs incomplet. La peinture ou vernis blanc est appliquée sur l'engobe ocre du gobelet. De petite dimension il mesure environ 10 cm. de diamètre pour 8 cm. de hauteur. L'ornementation extérieure présente deux cercles concentriques près du bord, deux autres entourant dans le fond un décor géométrique (fig. 9). Extérieurement neuf cercles concentriques très rapprochés exécutés au lissoir entourent le bord supérieur, puis trois autres cercles et une large bande entourent le fond. Pour terminer cette description nous indiquerons que deux trous de 2 m/m de diamètre environ situés près du bord supérieur, ont été exécutés après cuisson, de l'extérieur vers l'intérieur avec léger éclatement de la terre.

ASSIETTES.

Nous n'avons pu reconstituer la forme que d'une seule assiette. D'un diamètre de 20 cm. environ pour 35 m/m de hauteur, ce récipient présente une forme concave avec bords légèrement relevés. Extérieurement rosée, la pâte est noire dans la masse. Seul le fond intérieur est décoré de peinture blanche formant des entrelacs (fig. 10). La face extérieure est ornementée de cercles concentriques, exécutés au lissoir. Le décor géométrique nous a paru semblable à celui des vases de la collection Déchelette du Musée de Roanne, ce qui permettrait de dater ces trouvailles de la période immédiatement pré-romaine, en confirmation avec divers indices trouvés sur place.

Cet ensemble assez homogène de vases, tasses et assiettes de céramique gauloise auvergnate nous a paru assez rare, ce qui nous a décidé à le décrire brièvement.

Sceaux, Novembre 1958.

Monnaie gauloise aux maillets

PLANCHE IV

par le

Dr Gustave HOULBERT

Cette monnaie faisait partie d'un petit lot de monnaies qui m'a été donné, contenant des pièces romaines, gauloises et françaises de toutes provenances ; c'est-à-dire qu'il m'est absolument impossible de préciser l'origine de la trouvaille, pas plus que les circonstances qui l'ont amenée jusqu'à nous.

C'est une petite pièce qui, à première vue, m'a semblé être d'argent (mais un examen attentif montre au niveau des deux globules articulaires des pattes de cheval, deux petites taches roses faisant penser à du cuivre) dont le module est de 12 mm, et le poids de 1 g 81.

Le *Droit* représente un profil à droite, d'aspect assez barbare. La joue presque quadrangulaire occupe la plus grande partie du champ. Les lèvres et les narines sont indiquées par des points globuleux. L'œil est largement ouvert en avant. La chevelure est stylisée par des torsades formant quatre grosses boucles retenues en arrière par un bandeau à deux branches, séparé en quatre chaînons allongés.

Au *Revers* un cheval au galop à droite, conduit par un aurige, tenant les rênes de la main gauche, la droite, levée, et terminée par deux doigts écartés. Les jointures sont globuleuses; le museau lui-même est renflé en un globule terminal. L'oreille, très importante pour celle d'un cheval, s'élève en forme de flamme. Mais ce qui donne le plus grand intérêt à ce revers, c'est la présence d'un symbole, sous forme de « haches », de « massues » ou de « maillets »; on le voit très nettement indiqué, placé horizontalement sous le ventre du cheval — le « tranchant » dirigé en bas — le manche court, débordant légèrement la base du bord supérieur. Le même symbole se retrouve verticalement, disposé devant la tête du cheval, le tranchant dirigé à droite. Enfin faut-il interpréter comme une troisième reproduction la masse appliquée contre l'épaule droite du cheval, à tranchant supérieur, mais dont le manche semble manquer ?

Haches, massues ou maillets ? Peut-on faire un rapprochement entre cette petite pièce et celles décrites par Lambert ? Voici exactement ce que m'a communiqué Colbert de Beaulieu :

« La pièce aux trois massues a été décrite par Lambert, *Essai*, I, Paris-Bayeux 1840, et 1844 p. 121, pl. II, 27. Cet auteur, fort curieusement, publiait ensemble deux pièces appartenant, l'une, à sa propre collection, l'autre à celle de Le Boucher fils. Pourtant, il ne donnait qu'une notice et produisait les renseignements suivants, dont on peut se demander s'ils concernent authentiquement les deux monuments ou un seul, et, en ce dernier cas, lequel ?

électrum, pièce trouvée à Bayeux, en 1834, poids: 77 grains (= 4,08 g), module: 20 mm.

Plus tard Hucher, *L'art gaulois...* Le Mans 1868, I, pl. XI, fig. 2, a produit un dessin agrandi de cette même pièce, mais il lui attribuait le poids de 3,87 g, la disant en or ».

Si la présence de massues, maillets ou haches, semble apparenter la petite pièce que nous possédons à celles décrites par Lambert, il y a lieu de noter bien des divergences: deux maillets (massues, ou haches) sont certains, un devant la tête du cheval, un autre sous son ventre, le troisième est sujet à caution.

Le métal des deux pièces précédemment décrites serait, tantôt en électrum, tantôt en or. Le poids serait, tantôt de 4,08 g, tantôt 3,87 g. Or notre pièce ne pèse que 1,91 g, son module est plus petit (12 mm), son métal est différent (argent).

EN MARGE D'ALÉSIA

Le tesson inscrit d'Alaise

(Doubs)

PLANCHE IV, FIG. 4

par

Lucien LERAT

« Plus personne, même à Alaise, n'ose tirer argument de l'inscription relevée sur un fragment de vase gallo-romain découvert au Mouniot. Les caractères ALE SI qu'y lisait encore Gauthier dans son *Répertoire archéologique du canton d'Amancey*, Besançon, 1893, p. 2, sont en réalité indiscernables, même pour un épigraphiste aussi expérimenté qu'Otto Hirschfeld, dans *Pro Alesia*, septembre 1908, p. 409 ». Ainsi s'exprime M. Jérôme Carcopino dans son livre récent, *Alesia et les ruses de César*, p. 19, fin de la note 5.

Cependant, pour avoir puisé ses renseignements à une source « alaisienne » récente, le R.P. Morel, dans l'étude de toponymie *Alésia, Alise, Alaise*, qu'il vient de publier dans *Ogam* (tome X, n° 56-57, 1958, p. 155 sqq.), s'est exprimé, au sujet du même document, de manière sensiblement différente (p. 163, n° 23) : « L'hypothèse d'une origine *Alesia* pour Alaise serait confirmée si l'estampille ALESI inscrite sur un fond de poterie gallo-romaine trouvé à Alaise (d'après Castan, *Mémoires de la Soc. d'ém. du Doubs*, 1861, p. 472) désigne bien Alaise. La pièce devait être exposée au musée de Besançon (Jeandot dans *Le Comtois*, 18 août 1951), mais ne semble pas l'avoir été ». On voit que les réserves portent sur l'usage qu'on peut faire du document et non sur la matérialité de l'inscription.

Comme l'étude de R.P. Morel est ce qu'on a écrit de plus complet et, me semble-t-il, de plus judicieux sur les toponymes considérés, je crains fort que la note que je viens de citer ne risque de conférer une vie nouvelle à une lecture depuis longtemps condamnée et, en fait, indéfendable. Il ne me paraît donc pas inutile de reprendre cette question *ab ovo*, dans l'espoir — peut-être chimérique — qu'on cessera de parler, dans les débats relatifs à Alésia, de la prétendue inscription ALE SI.

**

Le fragment en cause fut découvert en 1858 par Auguste Castan, à Alaise, au lieu-dit « Sur-Scey ». Voici comment il rapporte lui-même sa découverte (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3^{me} série, 3^{me} vol., 1858, p. 579) :

« Le temps nous manqua pour fouiller complètement le second tumulus de sur Scey... Quelques coups de pioche donnés à son sommet ont suffi néanmoins pour en faire sortir, avec des os d'homme et de cheval, un tronçon de meule en schiste micacé gris, la moitié d'une petite perle à cotices en pâte de verre bleu, un clou-broquette, des scories de fer,

puis un certain nombre de fragments de vases gallo-romains parmi lesquels se distingue un fond de pot rougeâtre revêtu d'une estampille, où nous avons lu distinctement le mot — ALE
SI (pl. 3, fig. 14). Cette marque de

fabrique indiquant un nom de localité, n'est pas un fait unique en archéologie. On connaît le MAGETOB, trouvé sur l'emplacement probable d'Amagétobrie; le CABILLO, signalé par Grivault de la Vincelle, le VAPYSO possédé par M. de Caumont; le MANDVRA, extrait des ruines de Mandeuve; les CALETI M. et CALETINI, qui affectent les produits des manufactures cauchoises. En voilà assez, ce me semble, pour établir à la fois l'authenticité et l'importance de notre dernière conquête. Cette précieuse inscription, peut-être plus ancienne, peut-être du même temps que Dion Cassius et Plutarque, mais qui, à coup sûr, n'est pas postérieure aux dernières années du IV^e siècle, ouvre d'une façon merveilleuse la série des documents écrits concernant la localité franco-comtoise, et prouve que l'antiquité, comme la plus grande partie du moyen âge, ne connut jamais à Alaise d'autre nom que celui d'Alesia.

Ne nous laissons pas étourdir par ces accents de fanfare. Les lecteurs de l'article du R.P. Morel savent déjà ce qu'il faut penser de la prétendue forme Alesia dans les chartes médiévales concernant Alaise (1). La lecture ALE SI sur le tesson est-elle plus sérieuse? Gardons-nous d'aller d'emblée le vérifier sur le tesson lui-même. Quelque « Alaisien » ne prétendrait-il pas que ce que nous ne pouvons plus lire aujourd'hui était peut-être net encore il y a cent ans? Qui sait même s'il n'aurait pas soupçonné quelque méchant « Alisien » d'avoir effacé à plaisir l'inscription qui condamnait sa thèse? (2). Heureusement, il nous suffit de produire contre Castan le témoignage de son propre fac-similé (fig. 1). Tout y est d'une parfaite netteté. Mais où est la lettre décisive, le E final de la première ligne? Sur le fond ponctué se détache en clair une haste verticale que rejoint à son sommet une barre oblique. Cela peut être un fragment de N, ou un A mal fait. Prétendre y avoir « distinctement » un E, c'est — pour ne pas dire plus — manquer de respect au lecteur.

En 1875, dans le *Dictionnaire Archéologique de la Gaule*, on lit à l'article *Alaise* — article au demeurant dépourvu de toute polémique et fort élogieux à l'égard des « Alaisiens » Castan et Vuilleret — : « Cette lecture ayant paru très douteuse aux membres de la Commission de toponymie des Gaules qui ont examiné le fragment en question, nous le reproduisons ici en fac-similé » (fig. 2). Nous sommes loin de la

(1) R.P. Charles Morel, *Alesia, Alise, Alaise. Note de toponymie*, in *Ogam*, t. X/2-3, 1958, n° 56/57, p. 160, n. 21: résultat d'un dépouillement fait par le R.P. Bernard de Vregille. Le travail avait déjà été fait par M. Jean Cousin, professeur à la Faculté des Lettres de Besançon, à l'occasion d'une communication à l'Académie de cette ville (16 janvier 1952). De son côté, M. Carcopino (*op. laud.*, p. 18) fait état de renseignements du même genre dus à M. Davillé, Chef des Services d'Archives du département du Doubs. La concordance des résultats de cette enquête montre le crédit qu'on peut faire aux affirmations d'Alphonse Delacroix, « inventeur » d'Alaise.

(2) On peut s'attendre à tout de la mauvaise foi « alaisienne ». Georges Colomb, pour écarter le témoignage gênant des monnaies trouvées sur les pentes du mont Rea, n'est-il pas allé jusqu'à supposer que les fouilleurs de Napoléon III les avaient prélevées dans des collections existantes pour les enfouir clandestinement dans le sol? « Imputations infamantes dont auraient dû le dispenser ses propres confusions », écrit à ce propos M. Carcopino, *Alesia et les ruses de César*, p. 98. Sur la valeur du témoignage de ces monnaies, cf. l'article décisif de J.B. Colbert de Beaulieu, *La localisation d'Alesia et la numismatique celtique*, in *Ogam*, t. VII/2, 1956, n° 44, pp. 111 sqq.

netteté du premier fac-similé. Ce ne sont plus des lettres, mais des fantômes de lettres qu'on entrevoit. A la fin de la première ligne c'est encore un triangle, seulement plus régulier que sur le fac-similé de Castan, qui émerge de la brume.

Lorsqu'en 1881 Alfred Vaissier publia son très utile mémoire sur *Les poteries estampillées dans l'ancienne Séquanie* (*Mém. Soc. Emul. Doubs*, 5^{me} série, 6^{me} vol., p. 408 sqq.), il présenta ainsi l'inscription d'Alaise:

« 3. AL... Alaise (Doubs)

...SI.

Sur deux lignes encadrées d'un filet. Cart. creux, let. rel. Sur le fond d'un fragment de vase en terre rouge et sans engobe.

Jusqu'à ce que l'on ait rencontré une répétition moins détériorée de cette estampille, on ne saurait se prononcer absolument sur la lecture donnée, ni surtout la compléter ».

Remarque prudente et honnête, que justifie amplement le nouveau fac-similé qu'il donne de l'inscription (pl. I,3; notre fig. 3).

Si l'on ajoute à ces témoignages celui de Hirschfeld, rappelé par M. Carcopino, on peut dire que personne, à commencer par Castan lui-même, n'a jamais lu ALE | SI sur le tesson d'Alaise.

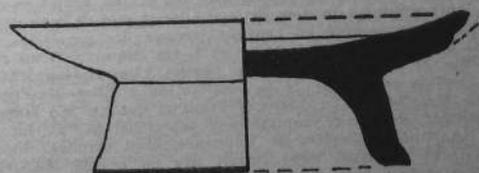


Fig. 4 [12]

F. Blind

Nous pouvons à présent nous reporter au tesson lui-même, aisément accessible dans les réserves du musée de Besançon. Tout d'abord, puisque — l'estampille mise à part — il n'a jamais été reproduit ni même précisément décrit, indiquons qu'il s'agit d'un fond de vase de terre orangée, aujourd'hui assez pulvérulente, avec traces, à l'intérieur, d'une couverte brunâtre. Ces traits caractérisent l'une des variétés de la céramique qu'on appelle depuis Dragendorff la « céramique belge ». Le profil de notre fragment (fig. 4) permet de restituer assez exactement la forme du vase auquel il appartenait: le pied, qui répond au type 12 de la classification de Holwerda (3) est propre à des bols (83 a et 85 de la même classification), dérivés de prototypes en terre sigillée. Le tesson d'Alaise peut être daté du milieu ou de la seconde moitié du I^{er} siècle. Sur le fond de ces bols, les estampilles sont fréquentes. Elles sont presque toujours difficiles à lire et souvent indéchiffrables (4).

L'état de conservation du cartouche inscrit est fort mauvais. La surface primitive n'est conservée que dans la partie inférieure droite; ailleurs apparaît la terre friable du noyau. Ce n'est que là où la couverte subsiste que des jambages de lettres se dessinent encore en faible relief; ailleurs on est réduit à interpréter des arrachements. A la première ligne l'A initial est possible, malgré l'absence de barre horizontale; au

(3) *De Belgische waar in Nijmegen* (*Beschrijving van den Verzameling van het Museum G.M. Kam te Nijmegen*, II, 1941).

(4) Cf. les pl. XIX et XX de l'ouvrage de Holwerda.

centre une haste verticale est probable, sans qu'on puisse dire si elle appartient à un I, à un L ou à un T; il est impossible de reconnaître un E à la fin, un jambage oblique a pu appartenir à un A. A la seconde ligne, aucune trace sûre du S; seule certitude, un jambage oblique à l'extrémité droite. Tout cela est si indistinct qu'on se demande dans quelle mesure on est fondé à déchiffrer l'estampille en orientant le cartouche comme l'a fait Castan. On peut tout aussi bien le retourner. L'A initial (sans barre horizontale) de la première ligne selon Castan, devient alors, avec, pour le moins, autant de vraisemblance, un V à l'extrémité de la seconde ligne... Dans de telles conditions, j'ai renoncé à faire dessiner l'inscription, tout dessin ne pouvant être qu'une interprétation arbitraire. Je me borne à en donner une photographie (fig. 5).

Seule l'obsession d'Alésia a pu amener Castan à lire comme il l'a fait, une inscription qui, trouvée ailleurs ou par tout autre homme, aurait été purement et simplement classée comme illisible.



S'il ne semble pas avoir douté de sa lecture, il est visible que Castan a senti tout ce qu'avait d'insolite ici la présence de ce nom de lieu. L'inscription du tesson d'Alaise n'est pas un graffiti. C'est, comme le dit Castan, une « marque de fabrique ». Les fabriques supposées de la prétendue Alésia des Sequanes auraient-elles donc été les seules en Gaule à estampiller leurs produits du nom de leur ville et non de ceux des fabricants? Castan s'est rassuré en croyant trouver des parallèles à cette anomalie. Et puisque j'ai cité le texte où il les énumère, il me faut, en terminant, dire ce qu'il y a lieu d'en penser. L'inscription MAGETOB, présentée autrefois en faveur de la localisation à Broye-lès-Pesmes de l'énigmatique *Magetobriga* ou *Admagetobriga*, et que nul n'a jamais vue, est unanimement considérée comme une mystification (5). La lecture MANDVRA, sur une estampille de Mandeure, était erronée: Vaissier a relevé l'erreur et pressenti qu'il fallait lire en réalité MANDVILMA, marque du potier *Manduilus* (La Graufesenque, époque de Claude à Vespasien). CABILLO doit se lire CABILL O (variante de CABILLI O), estampille de l'officine de *Cabillus*. *Vapitso* est un potier de la Graufesenque, de l'époque claudienne. *Caletinus* et *Caletus* ont travaillé à Lezoux à l'époque des Antonins (6). Plus rien ne subsiste donc ni de la lecture de Castan ni des parallèles qu'il avait cru trouver à une anomalie si grave qu'à elle seule elle aurait dû lui inspirer des doutes sur sa lecture. Si le tesson d'Alaise a toujours sa place dans les vitrines du musée de Besançon, ce ne sera pas à titre de preuve de la localisation d'Alésia, mais, plus humblement, comme le seul fragment de céramique belge à terre rouge de nos collections qui porte une marque de fabrique.

Besançon, 18 janvier 1959.

(5) Cf. *Dictionnaire Archéologique de la Gaule*, I, p. 10.

(6) Pour tous ces noms voir les notices de l'*Index of potter stamps* d'Oswald.

Les enceintes quadrilatérales du Morbihan

PLANCHES V-VI, FIG. 1-10

par

Jacques ANDRÉ

Le département du Morbihan (1) comporte un très grand nombre d'enceintes (décrites sous les noms de : retranchement, enceintes fortifiées, camps, fortifications, etc...), dont l'âge est en général « indéterminé ». Plus de 350 semblables enceintes ont été citées dans les différents répertoires de la période gallo-romaine, ou dans diverses revues archéologiques. Malheureusement, une centaine à peine a fait l'occasion de descriptions et encore souvent ne sont-elles que sommaires. Une cinquantaine ont une forme quadrilatérale (carrées, rectangulaires, trapézoïdales). Il m'a semblé intéressant d'étudier ici ce dernier type d'enceintes, puisque selon M. Albert Grenier (2) : « Il semble naturel de considérer comme romaines les enceintes rectangulaires ou carrées... mais la règle n'est pas absolue... les Gaulois eux aussi, paraissant avoir construit assez fréquemment des enceintes rectangulaires ».

La première partie de cette étude comprendra l'inventaire des enceintes décrites comme quadrilatérales, mais d'âge indéterminé en général, dans le Morbihan. J'en ai profité pour y joindre un certain nombre de plans souvent inédits, provenant essentiellement du Cadastre.

Dans la deuxième partie, j'étudierai un certain nombre de « paramètres » (forme, taille, orientation...) pour essayer de définir l'âge probable de certains de ces monuments.

I. — INVENTAIRE DES ENCEINTES.

Voici la liste des enceintes quadrilatérales du Morbihan, ayant fait l'objet de publications. Les enceintes seront classées par communes, celles-ci rangées par ordre alphabétique. Je me suis efforcé de suivre le même ordre pour chacune, nom du lieu-dit le plus voisin, suivant la nomenclature officielle (3), ou à défaut le nom de la pièce ou de la lande; position rapide avec éventuellement le numéro de la parcelle cadastrale (4); description sommaire; mobilier recueilli; éventuellement note toponymique; publications essentielles.

Abréviations utilisées pour les références de publications.

| | |
|------------|---|
| AB Notices | : <i>Annales de Bretagne. « Notices d'Archéologie ».</i> |
| Ann. | : <i>Annuaire historique et administratif du département du Morbihan (1833-1917).</i> |
| Arch. SPM | : <i>Archives inédites de la Société Polymathique du Morbihan.</i> |
| BSPM | : <i>Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan (1856-1958).</i> |
| BSPF | : <i>Bulletin de la Société Préhistorique Française.</i> |
| CAT | : <i>Catalogue des monuments historiques du Morbihan (Vannes 1856).</i> |

(1) Une étude statistique d'archéologie ayant pour cadre un département, n'a, a priori, pas de sens. Malheureusement les répertoires ont, d'habitude, un département pour cadre. Pour le Morbihan, ceci n'est pas trop grave, car il couvre essentiellement une grande partie du territoire des Vénètes, et une très faible partie des territoires Coriosolite et Ossisme.

(2) *Manuel d'archéologie, Période romaine*, t. V, p. 275.

(3) Cf. Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Direction Régionale de Rennes, *Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits du Morbihan* (Rennes 1955).

(4) Il s'agit ici du premier relevé cadastral (vers 1850) qui mentionne nombre de ces enceintes actuellement détruites pour la plupart.

- Cayot Delandre: *Le Morbihan, son histoire, ses monuments...* (Vannes 1847).
- Fouquet : *Des monuments celtiques et des ruines romaines dans le Morbihan* (Vannes 1853).
- Le Mené : *Histoire archéologique, féodale et religieuse des paroisses du diocèse du Morbihan* (Vannes 1891).
- Mahé : *Essai sur les antiquités du Morbihan* (Vannes 1825).
- Marsille : *Répertoire archéologique de la période gallo-romaine dans le Morbihan* (Manuscrit inédit de 1929 aux Archives du Morbihan).
- Ogée : *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne* (Rennes 1843).
- Rialan I : *Découvertes archéologiques faites dans le Morbihan en 1884-1885* (Vannes 1885).
- Rialan II : *Nouvelles découvertes faites dans le Morbihan en 1885* (Vannes 1885).
- Rosenzweig : *Répertoire archéologique du département du Morbihan* (Paris 1863).

**

ARZON

Bilgroix

Sur la pointe, face à l'entrée du golfe. Enceinte rectangulaire avec côtés de 180 m NW-SE et 120 m SE-SW; talus en pierre, terre et bois de 1,5 m de haut. Un double talus rejoint l'enceinte à la mer. Brique romaine et mortiers dans un tumulus situé dans l'angle SW de l'enceinte.

BSPM 1867, p. 21-27 (Tasle); Arch. SPM n° 378 (Dr Fouquet, 1867).

BAUD

Coët Ligné

Dans la partie Nord du taillis. Enceinte à peu près carrée de 41 m de côté. Parapets de 3,5 m de haut, angles arrondis.

Cayot Délandre, p. 402; CAT, p. 30; Rosenzweig, p. 65; Le Mené, p. 44; Marsille, p. 39.

BEGANNE

Lande des Maunys

Au Sud de la Voie Romaine de Blain à Rieux. Deux enceintes carrées de 75 m de côté. Parapets peu élevés en blocs de pierre. Dans l'un d'eux: tegulae et poteries romaines.

Cayot Délandre, p. 279; Fouquet, pp. 73 et 100; CAT, p. 16; Rosenzweig, p. 169; Le Mené, p. 49; Marsille, p. 52.

BILLIO

Le Bezoué

Autour de la *Mare au sang*, aux confins SSE de la commune. Enceinte rectangulaire de 200 m de longueur bordée de parapets de plus de 2 m de haut, et entourée de douves. Sarcophages anépigraphes en granite scories, collier en or. Une légende veut que ce lieu, dit *Les Bussons*, fût un champ de bataille entre païens et chrétiens au V^{me} siècle.

Ann. 1841, p. 230 (Bizeul); Cayot Délandre, p. 367; Fouquet, p. 183; BSPM 1858, pp. 75-76 (Brehier in *Chronique du V^{me} ou VI^{me} siècle*); Rosenzweig, p. 160; Le Mené, p. 84; Marsille, p. 36.

BRECH

Saint Guérin

A 900 m de la chapelle, contre le bord septentrional de la Voie Romaine de Vannes à Quimper. Enceinte rectangulaire de 25 et 40 m de côtés. Parapets peu élevés.

Cayot Délandre, p. 111, Marsille, p. 15.

BREHAN LOUDEAC

Camp de César

Aux confins SE de la commune. Deux enceintes rectangulaires de 40 et 50 m de côtés, côte à côte. Un large chemin bordé de talus mène de l'un à la rivière.

Le Mené, p. 104; Marsille, p. 34.

CARENTOIR

Le Temple

Sur la colline dominant la Voie Romaine de Rennes à Carhaix. Enceinte rectangulaire de côtés de 300 et 50 m. Agger d'un côté. Au NW double fossé bordé de parapets énormes; à l'Est, deux ouvrages avancés. L'abbé Marot qui a fouillé ce monument y a trouvé à 1 m de profondeur, une couche de ciment recouvrant des cendres, des fragments de poteries, quelques ossements et des monnaies du IV^{me} siècle. Cette enceinte est appelée *Camp des Romains* ou *Tombeau du Général Romain*.

Ann. 1841, p. 217 (Bizeul); Cayot Délandre, p. 283; Fouquet, pp. 73 et 111; CAT, p. 16; Rosenzweig, p. 181; Arch. SPM, n° 399; Rialan II, p. 19. Le Mené, p. 135; BSPM 1929, p. 16 (Marsille); Marsille, p. 59; BSPM 1935, p. 22 (Marsille, in *Voie de Aleth à Grannova*, pp. 18-23).

CARNAC

Kermario (fig. 1)

Sur le flanc des alignements mégalithiques. Enceinte trapézoïdale rectangle: côtés Ouest: 60 m; Est: 61 m; Sud: 50 m (ces trois côtés étant perpendiculaires); côtés Nord: 55 m. Murs en pierres sèches, de 2 m. de large. Dans le talus Sud: ouverture où aboutit un empiérement avec rigoles dues au passage des chariots; plus petite entrée à côté; au Nord et à l'Ouest: petites entrées. Mobilier très important: mégalithique au pied des quelques menhirs encastrés dans les talus, surtout ailleurs mobilier abondant typique de la période gallo-romaine.

Miln *Fouilles à Carnac. Les alignements de Kermario* (Rennes 1821), pp. 31-46 (2 pl. et 2 fig.); Le Mené, p. 145; Marsille, p. 210.

CREDIN

Kerhuc

Au village. Enceinte carrée de 70 m de côté, entourée de parapets et bordée au Sud par un double fossé de 2 m de profondeur, ces deux fossés sont séparés par un talus de 2 m. de large.

Cayot Délandre, p. 351; CAT, p. 21; Rosenzweig, p. 156; Le Mené, p. 196; Marsille, p. 34.

ELVEN

Lescastel

Au lieu dit *Le Raquer*. Enceinte quadrilatérale vaste. Fragments de tuiles et de briques.

CAT, p. 10; Marsille, p. 54; BSPM 1931 PV Décembre, p. 54 (Marsille).

Lescastel

Près du village, dominant la Voie Romaine de Vannes à Angers. Enceinte carrée de 100 m de côté.

Ogée, p. 263; Ann. 1840, p. 155; 1841 p. 149 (Bizeul); Cayot Délandre, p. 249; Fouquet, p. 104; CAT, p. 10; Rosenzweig, p. 172; Merlat, in Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, VIII, A, 1, s.v. *Venetii*, col. 770; *AB Notices*, 1955, p. 312 (Merlat).

GOURIN

Quistinic

Près du village. Enceinte rectangulaire.

Cayot Délandre, p. 450; CAT, p. 28; Rosenzweig, p. 92; Le Mené, p. 254; Marsille, p. 45.

Sainte Julienne

Près de la chapelle. Enceinte carrée avec parapets en terre et fossés.

Mahé, p. 490; CAT, p. 28; Rosenzweig, p. 92; Le Mené, p. 254; Marsille, p. 45.

LA GREE SAINT LAURENT

Lande de Digouët

Sur une hauteur. Enceinte carrée « tirée au cordeau » dont les côtés ont 150 m de longueur. Fossés profonds. Elle est appelée *Le Camp de César*.

BSPM, 1907, p. 286 (Abbé Marot, notes inédites).

GUEGON

Tréganteur la Grillette (fig. 2).

Sur la butte de Quéninguet, dominant la Voie Romaine de Vannes à Corseul. Cadastre section U, parcelle 1278. Enceinte rectangulaire de 75 m de côté Ouest, 62,5 m Est. Côté Nord détruit. Tegulae, imbrices et poteries romaines.

Arch. SPM n° 526 (Du Halgouët, 1879); Marsille, p. 26.

GUENIN

Kerival

Enceinte rectangulaire de petites dimensions. Entrée nette et protégée.

Ogée p. 317; Ann 1841, p. 233 (Bizeul); Cayot Délandre, p. 389; CAT, p. 30; Rosenzweig, p. 71; Le Mené, p. 291.

Pengovéro

Entre les villages de Pengovéro et de Kerguesteren. Enceinte rectangulaire de petites dimensions.

Cayot Délandre, p. 389; CAT, p. 30; Rosenzweig, p. 71; Le Mené, p. 291.

LANGOËLAN

Penfao (fig. 3).

Cadastre : section B, parcelle 55. Enceinte sensiblement carrée de 50 m de côté avec angles tronqués, enfermant des substructions. Elle est appelée *Er Hoh Castel (Le Vieux Château)* ou *Er Hastel (Le Château)*.

Cayot Délandre, p. 432; CAT, p. 27; Rosenzweig, p. 101; Le Mené, p. 395; Marsille, p. 47.

LARRE

La Haie

Près du moulin à vent. Carte d'Etat-Major, carroyage Lambert: 237,3-313,2. Enceinte carrée de 50 m de côté avec parapets de 2 m de hauteur.

Cayot Délandre, p. 242; CAT, p. 13; Rosenzweig, p. 197; Le Mené, p. 428; Marsille, p. 67; AB Notices, 1955, p. 311 (Merlat).

LIZIO

Les Chutelets

Dans une lande au Nord du village. Enceinte à peu près carrée. Fer de lance, urne cinéraire.

Ogée, p. 511; Fouquet, pp. 73 et 108; CAT, p. 18; Rosenzweig, p. 139; Le Mené, p. 447; Marsille, p. 28; Gilles, *Au cœur de la Bretagne*, 1^{re} série, p. 214.

Sainte Catherine

Au lieu dit *Mangouër (Les Murailles)*. Enceinte carrée. On y a trouvé une statuette en cuivre représentant un personnage en costume de chasse (Cf. pl. III, fig. 5 de Cayot Délandre), et des briques romaines en grande quantité.

Cayot Délandre, p. 301; Fouquet, p. 108; CAT, p. 18; Rosenzweig, p. 139; Le Mené, p. 447; Marsille, p. 28.

Lande de la Tombe aux Morts

A 2 km du bourg, sur le chemin de Cruguel. Enceinte carrée de 110 m de côté, avec parapets larges et affaissés. « Cinq ou six rectangles y sont enfermés, à des distances inégales, formés presque entièrement de

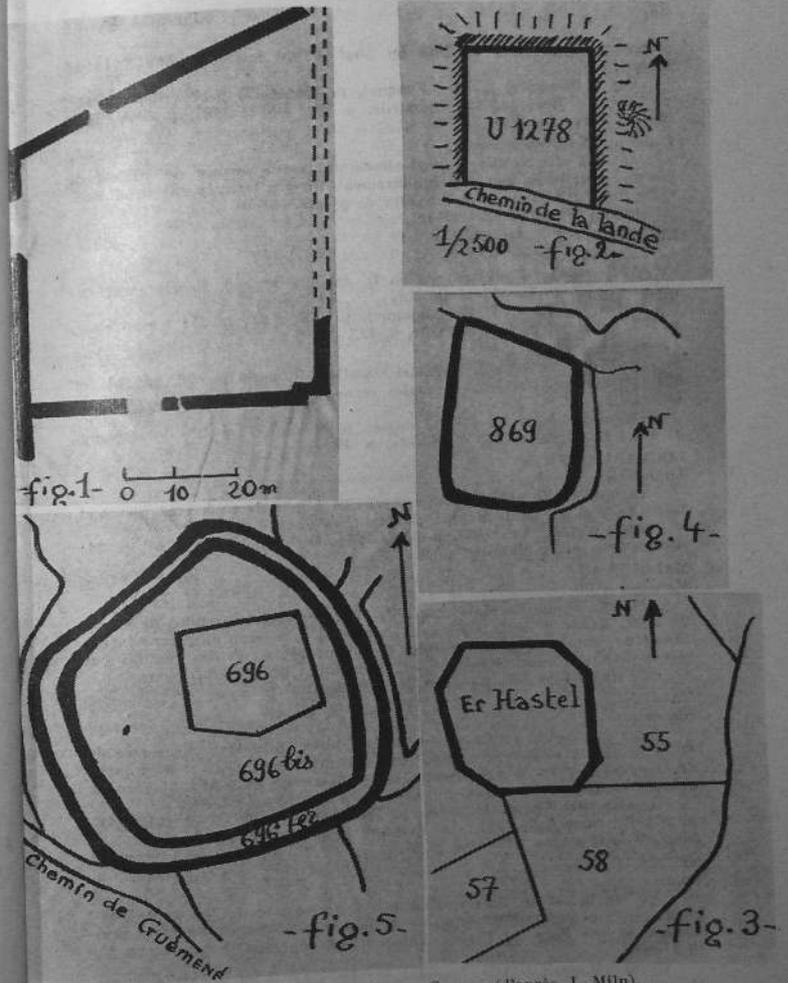


Fig. 1. [14]. Enceinte de Kermario en Carnac (d'après J. Miln).
 Fig. 2. [15]. Guegow. Enceinte de Tréganteur la Grillette (D'après le dessin inédit de H. du Halgouët. Arch. S.P.M. n° 526).
 Fig. 3. [16]. Enceinte de Penfao en Langoëlan (D'après le cadastre, section B).
 Fig. 4. [17]. Enceinte de Kerbellec en Loemalo (D'après le cadastre, section B).
 Fig. 5. [18]. Enceinte de Lesmaëc en Loemalo (D'après le cadastre, section E).

pierres, et présentant au Sud un bout de un mètre de haut » (Abbé Marot).

Cayot Délandre, p. 301; Fouquet, p. 108; CAT, p. 18; Rosenzweig, p. 139; Le Mené, p. 448; Marsille, p. 28; BSPM 1907, p. 282 (Abbé Marot, Notes inédites).

Lande au Nord du Bourg

Au Sud du moulin à vent. Enceinte carrée formée de sillons de pierres et de terre, élevés irrégulièrement. On y a trouvé: une urne cinéraire, un fer à lance et des haches de pierre.

Cayot Délandre, pp. 300-301.

LOCMALO

Kerbellec (fig. 4)

A Coët-Caro; Cadastre section B, parcelle n° 869. Enceinte rectangulaire de 60 m sur 50 m de côtés.

Cayot Délandre, p. 434; Fouquet, p. 113; CAT, p. 27; Rosenzweig, p. 103; Le Mené, p. 450; Marsille, p. 47.

Lesmaëc (fig. 5).

Au Nord du village. Cadastre: section E, parcelle 696, 696 bis et 696 ter. Enceinte carrée avec angles arrondis, de 105 m de côté parapets élevés.

Cayot Délandre, p. 440; Fouquet, p. 113; CAT, p. 28; Rosenzweig, p. 103; Le Mené, p. 450; Marsille, p. 47.

LOCMARIAQUER

Lannebric

Au bord de la mer. Enceinte carrée de 200 m de côté, avec fossés et talus de 2 m de haut. Menhir et tombelles dans l'enceinte.

Ogée, p. 520; Ann 1834, p. 53; Cayot Délandre, p. 173; CAT, p. 36; Rosenzweig, p. 7; Marsille, p. 8.

MALGUENAC

Maneven

Dans la lande. Enceinte carrée de 50 m. de côté, avec talus de 1,3 m. de haut. Aveneau de la Grancière signale (p. 334) une autre enceinte à Limoëlan (commune non précisée) du même genre, où des fouilles ont mis à jour des fonds de cabanes et un mobilier de l'Âge du Bronze.

BSPM, 1901, p. 335 (Aveneau de la Grancière).

NAIZIN

Guernevin

Dans une lande à l'Ouest du village: Deux enceintes: une carrée de 60 m. de côté avec parapets; une autre rectangulaire de 100 x 60 m. avec des fossés de 2 m de profondeur. On y a trouvé un grand nombre de briques romaines. Ces deux enceintes sont appelées *Le Camp*.

Ogée, p. 81; Cayot Délandre, p. 385; Fouquet, pp. 77 et 101; CAT, p. 26; Rosenzweig, p. 114; Le Mené, p. 31; Marsille, p. 49; Gilles, *Au cœur de la Bretagne*, 1^{re} série, p. 67.

NEULLAC

Porzo

Sur les bords du Blavet. Enceinte rectangulaire de 105 m de longueur et 62 m de largeur, entourée de douves profondes alimentées probablement par l'eau du Blavet. Substructions de type moyennâgeux à l'intérieur.

Cayot Délandre, p. 419; Fouquet, p. 112; CAT, p. 26; Le Mené, p. 39; Marsille, p. 43.

PEILLAC

Cranhac

Près du « Passage des Romains », sur une hauteur. Enceinte rectangulaire de 200 et 70 m de côtés, avec des parapets de 3 m de haut. On y aurait trouvé des pièces romaines.

Ogée, p. 264; Cayot Délandre, p. 280; Fouquet, p. 105, CAT, p. 16;

Rosenzweig, p. 170; Le Mené, p. 77; Marsille, p. 52; BSPM, 1935, PV Février, p. 7 (Laigues).

PLAUDREN

Kerfloch (fig. 6).

Au sud du village, à 50 m de la Voie Romaine de Vannes à Carhaix (Cadastre, section A, parcelles: 554, 555, 556 et 561), à 200 m du *fanum* celtico-romain de *Goh-Illis*. Enceinte carrée de 95 m de côté (intérieurement). Douves et talus de 5 m de haut en terre et pierres. Entrée au centre du côté Est. Substruction de 10 x 10 m dans l'angle Est. Il aurait existé un puits dans l'angle Sud-Ouest. Tegulae en grande quantité, amphores. Cette enceinte est appelée *Castel Floch*, ou *Fort du Bois-di-Gardel* ou *Fort du Bois-di-Gabelle* ou plus simplement *Fort du Bois Gabel*.

Mahé, p. 121; Ogée, p. 277; Ann 1839, p. 85 (Cayot Délandre); Ann 1841, p. 126 (Bizeul); Cayot Délandre, pp. 101 et 210; Fouquet, pp. 74 et 102; CAT, p. 15; Rosenzweig, p. 187; Le Mené, p. 91; BSPM 1892, pp. 129, 130 (1 pl., De Cussév; BSPM, 1899, PV, p. 9; Arch SPM n° 369 (Jonard);

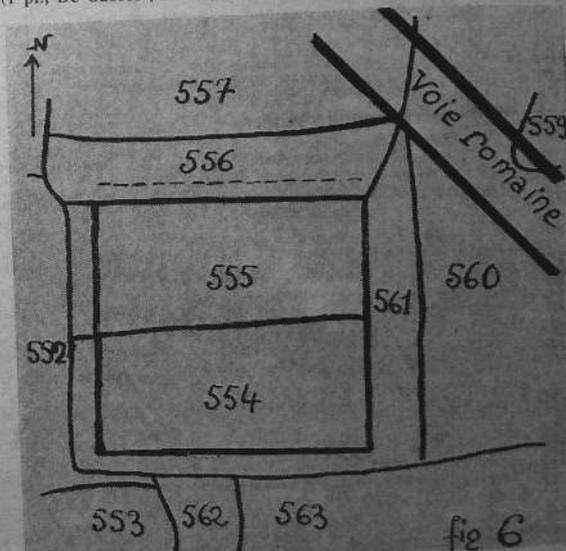


Fig 6. [19]. Enceinte de Kerfloch en Plaudren (D'après le cadastre, section A).

BSPM, 1924, p. 53 (Rialan, Notes inédites); Marsille, p. 62; BSPM, 1935, PV I, p. 3 (M. de La Messelière, in *Age probable des châteaux en terre*); BSPM 1935, p. 34 (Marsille, in *Fana du Morbihan*, pp. 18 à 40).

Kergarion (fig. 7)

À l'intersection des Voies Romaines de Vannes à Corseul, de Vannes à Carhaix et de la route de Vannes à Josselin. Cadastre section C, parcelle 296 (5). Enceinte quadrilatérale: côté Nord: 60 m; côté Sud: 40 m;

(5) Il semble d'après les différents auteurs qu'il y ait eu trois enceintes (respectivement rectangulaire, trapézoïdale et losange). Mais

côté Est: 35 m et côté Ouest: 45 m. Angles arrondis, fossés et parapets en terre. Grande quantité de tegulae. Cette enceinte est appelée *Morbouleu* ou *Morbouleu*.

Cayot Délandre, p. 211; Fouquet, p. 103; CAT, p. 15; Rosenzweig, p. 187; Marseille, p. 62.

Kerhèle (fig. 8)

Sur le bord Est de la route de Vannes à Saint-Jean-Brévelay. Cadastre section C, parcelle 617. Enceinte quadrangulaire avec les angles très arrondis. Longueur 52 m, largeur 45 m. Fossés et parapets en terre; deux petites constructions rectangulaires existent dans l'angle Nord-Est. Meule à bras, tegulae.

Rialan I, p. 8; Marseille, p. 63.

PLEUCADEUC

Begasson

Dans les communs du Brélin (Section D du cadastre). Enceinte quadrilatérale.

Le Mené, p. 104.

PLOERDUT

Kerronès

Dans le taillis de Beloste. Cadastre, section L, parcelle 835. Enceinte rectangulaire de 70 x 35 m de côtés; parapets et douves.

Cayot Délandre, p. 442; Fouquet, p. 113; CAT, p. 28; Rosenzweig, p. 104; Le Mené, p. 124; Marseille, p. 48.

Lestrévédan (fig. 9)

Dans le village; cadastre section G, parcelle 204. Enceinte rectangulaire de 60 x 50 m de côtés. Parapets massifs et élevés.

Cayot-Délandre, p. 443; Fouquet, p. 113; CAT, p. 28; Rosenzweig, p. 104; Le Mené, p. 124; Marseille, p. 48.

Lochrist

Dans la lande. Cadastre section B, parcelle 645. Enceinte carrée de 70 m de côté.

Cayot Délandre, p. 443; Fouquet, p. 113; Rosenzweig, p. 104; Le Mené, p. 124; Marseille, p. 48.

PLOEREN

Cliscoët

A 300 m du village. Enceinte carrée de 50 m de côté, entourée d'un fossé et d'une douve.

Cayot Délandre, p. 151; Rosenzweig, p. 233; Le Mené, p. 129; Marseille, p. 89.

Kermurier

Au bord de la Voie Romaine de Vannes à Quimper. Enceinte rectangulaire de plus de 150 m de côté, avec douves et gros fossés.

Mahé, p. 487; Ogée, p. 303; Ann. 1841, p. 182 (Bizeul); Cayot Délandre, p. 151; Fouquet, p. 91; CAT, p. 5; Rosenzweig, p. 233; Le Mené, p. 129; Marseille, p. 89.

PLUMELEC

Chateaublanc

Sur le sommet d'une colline dominant la Claire, et la Voie Romaine de Vannes à Carhaix. Enceinte de 2 ha 73 a, en forme de trapèze de plus de 250 m de base. Elle est entourée par des remparts, fossés et talus de soutien, à pic par endroits (moitié Nord et côté Est surtout), hauts de 1,5 m. Fossés de 5,5 m de profondeur. Une brèche dans la partie Sud forme une entrée, et une autre dans l'angle NE représente sans doute un accès pour s'approvisionner à la rivière.

Mahé, p. 183 Ogée, p. 358; Ann 1841, p. 227 (Bizeul); Cayot Délandre,

je n'en ai trouvé qu'une seule, tant sur le terrain que sur le cadastre, laquelle correspond malgré tout aux trois enceintes décrites, quant à la forme et à la position...

p. 369; Fouquet, p. 108; CAT, p. 24; Rosenzweig, p. 162; Le Mené, p. 177; BSPF 1917 (XIV), p. 459, liste LVIII; Marseille, p. 36; BSPM 1937 PV Janvier, p. 4 (Audic); A. de Mortillet, *L'homme préhistorique* IV (1906), 195,6, *Inventaire des camps et enceintes de France*, p. 202; Sir Mortimer Wheeler et K. Richardson, *III Forts of Northern France, Reports of the Research Committee of the Society of Antiquaries of London* (1957), pp. 104, 142, 145 et 156; BSPM 1958 PV Juin, p. 20 (J. André).

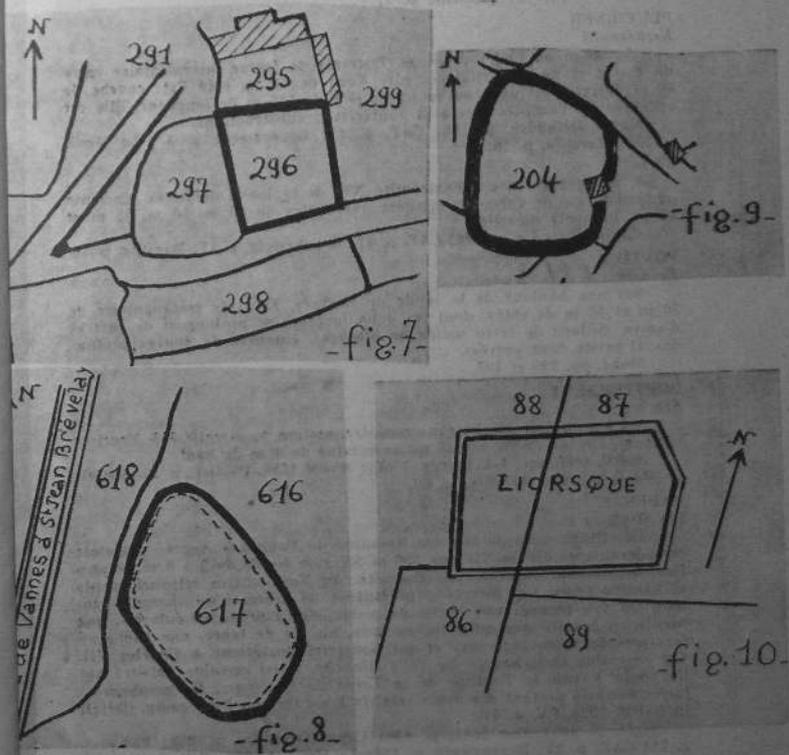


Fig. 7. [21]. Enceinte de Kergurion en Plaudren (D'après le cadastre, section C).
 Fig. 8. [22]. Enceinte de Kerhèle en Plaudren (D'après le cadastre, section G).
 Fig. 9. [23]. Enceinte de Lestrévédan en Ploerdut (D'après le cadastre, section G).
 Fig. 10. [24]. Enceinte de Queidel en Roudouallec (D'après le cadastre, section B).

PLUMERGAT

Le Camp

Immédiatement au Sud du village. Enceinte en terre, quadrilatérale avec angles arrondis, de 30 m de côté Est-Ouest et 40 m Nord-Sud.

BSPM, 1932, PV Janv., p. 2 (Marsille et Kergrain); Marsille, p. 7.

Morgat

Au bord de la route de Vannes à Sainte-Anne d'Auray. Apparence de petite enceinte quadrilatérale. *Tegulae*.

Rialan I, p. 3; Marsille, p. 7.

PLUVIGNER

Kerbernard

A 200 m au Sud du village. Enceinte de forme intermédiaire entre un cercle et un quadrilatère; côté Nord de 50 m, côté Est: courbe de 60 m, le reste est une courbe irrégulière de 115 m de longueur. Elle est entourée de parapets élevés. A l'intérieur: substructions.

Cayot Délandre, p. 195; CAT, p. 41; Rosenzweig, p. 47; Le Mené, p. 208; Marsille, p. 16.

Kérés

Sur une plaine rase à l'extrémité NW de la lande de Kérés. Enceinte quadrilatérale de forme irrégulière avec côtés de 50 m, 50 m, 35 m et 42 m. Parapets massifs.

Cayot Délandre, p. 196; CAT, p. 41; Rosenzweig, p. 47; Marsille, p. 16.

PONTIVY

Kervers

Sur une hauteur de la lande de Kervers. Enceinte rectangulaire de 30 m et 10 m de côtés, dont les deux largeurs se prolongent de part et d'autre. Sillons de terre mêlée de blocs, entourés de douves profondes. Il existe deux entrées.

Mahé, pp. 225 et 493.

QUESTEMBERT

Erech

A 1 km au Sud du château; cadastre, section A, parcelle 938. Enceinte rectangulaire de 36 m sur 35 m, avec talus de 1 m de haut.

BSPM, 1880, pp. 4-5 (Piercy, 1 pl.); BSPM 1886, PV Oct., p. 25 (Tasle); Le Mené, p. 242; Marsille, p. 69.

RADENAC

Les Rivières

Au village, près de la Voie Romaine de Vannes à Angers. Enceinte considérable de 670 m NW sur 530 m SE avec fossés de 3 à 6 m de profondeur. Double enceinte par endroits. Au Nord autres retranchements et substructions. Les pierres y présentent les traces d'un incendie violent. On y a trouvé: une hache de pierre, des « objets en cuivre », une meule en granite une affûtoire en grès, un fer de lance, une hache en fer (période mérovingienne) et un bourrelet postérieur à Charles VII. Cet ensemble était appelé *La Ville Blanche*, aussi certains auteurs ont ils voulu y voir la *Reginea* de la *Table de Peutinger*. De nombreuses terres voisines portent des noms relatifs à un fort ou à un camp. (Détail in BSPM, 1926, PV, p. 51).

Ogée, p. 435; Ann 1841, p. 130; Cayot Délandre, p. 352; Fouquet, p. 78; CAT, p. 22; Rosenzweig, p. 156; Le Mené, p. 265; Gilles, *Au cœur de la Bretagne*, 1^{re} série, p. 109; BSPM 1923, PV Sept., p. 40; BSPM 1926, PV, Nov., pp. 51-53 (Le Pontois); Marsille, p. 35.

ROUDOUALLEC

Queidel (fig. 10)

Sur la hauteur d'un lande, cadastre: section B, parcelles 85 et 87. Enceinte rectangulaire de 95 m Est Ouest, et 62 m Nord Sud. Elle est bordée de parapets de terre et de pierres entassées. L'angle Nord Est est tronqué. Cette enceinte est appelée *Liorsqué* (L'enclos du jardin).

Ogée, p. 638; Cayot Délandre, p. 450; Fouquet, p. 114; CAT, p. 28; Rosenzweig, p. 99; Le Mené, p. 330; Marsille, p. 46.

SAINT AIGNAN

Corbould

Sur un plateau élevé. Enceinte rectangulaire entourant une motte féodale de 120 m de circonférence à la base. Une légende veut qu'elle ait été habitée par des Moines Rouges. Elle est appelée *Horbouleu*.

Ogée, p. 695; Cayot Délandre, p. 423; Fouquet, p. 113; CAT, p. 27; BSPM, 1870, p. 10; (Abbé Collet); BSPM 1902, p. 122,3 (Aveneau de la Grancière); Marsille, p. 43.

SAINT GUYOMARD

La Ville Mangot

Dans la lande des *Caillibottes*. Enceinte carrée de 50 m de côté, entourée irrégulièrement de fossés, et divisée en petits compartiments égaux. On y aurait trouvé des tombelles. Cette enceinte est appelée *Le Camp*.

Cayot Délandre, p. 294; Fouquet, p. 104; CAT, p. 17; Rosenzweig, p. 144; Marsille, p. 31.

SAINT JEAN BREVELAY

Bas-Moulac

A proximité du village. Enceinte rectangulaire (longueur: 60 m; largeur: 50 m.) doublée d'un fossé. Talus de 3 à 4 m. de hauteur.

BSPM 1953, PV, p. 31 (Abbé Danigo).

Lésunan

A 250 m à l'Est de la ferme (6). Enceinte rectangulaire allongée de 50 m et 22 m de côtés, avec petits talus.

BSPM 1924, p. 61 (Rialan, Marsille); *Ibidem*, note I.

SEGLIEN

Porh Er Lann

Dans la partie de la forêt appelée *Coët-er-Squeul*. Enceinte rectangulaire de 75 m. de longueur et 50 m. de largeur. Mobilier gaulois (poteries, scories).

Ogée, p. 891; Cayot Délandre, p. 430; Fouquet, p. 113; CAT, p. 27; Rosenzweig, p. 79; Le Mené, p. 478; BSPM 1902, p. 126 (Aveneau de la Grancière); Marsille, p. 44.

SERENT

Bohurel

Près du manoir. Enceinte trapézoïdale de 46 m de base et 32 m de hauteur, avec parapets de 3 m de haut. Entrée à l'Ouest. Non loin de là il existe trois sillons parallèles de 20 m de longueur, orientés Est-Ouest. On a trouvé dans 20 tombelles voisines des cendres et du charbon.

Ogée, p. 894; Ann 1841, p. 224 (Bizeul); Cayot Délandre, p. 299; Fouquet, pp. 80 et 108; CAT, p. 18; Le Mené, p. 484; Marsille, p. 32.

Pinieux

Sur la lande de Pinieux, au Sud de la Voie Romaine de Rennes à Carhaix. Enceinte carrée de 40 m de côté. Elle est située au Sud de *La Vieille Ville*.

Ogée, p. 894; Cayot Délandre, p. 299; Fouquet, p. 108; CAT, p. 18; Rosenzweig, p. 145; Le Mené, p. 484; BSPM 1914-1915, pp. 23-24 (Marsille).

Pont Emery

Au Sud de *Glétins*, près de la Voie Romaine de Rennes à Carhaix. Enceinte trapézoïdale de 40 m. de base et 32 m. de hauteur. Parapets de 3 à 4 m de hauteur. A côté, se trouvent 20 petites tombelles (7).

(6) Marsille signale qu'il n'a pas pu trouver ce lieu-dit, qui doit se trouver en Saint Jean Brévelay.

(7) Il est très probable qu'il s'agisse là de la même enceinte que celle décrite à Bohurel (Serent), étant donné la forme, les dimensions et la présence des 20 tombelles.

Ogée, p. 894; Cayot Délandre, p. 299; Fouquet, p. 108; CAT, p. 18; Rosenzweig, p. 145; Le Mené, p. 484; Marseille, p. 32.

SULNIAC

Le Château

Sur une butte près du village. Enceinte carrée, de forme irrégulière, de 200 m de périmètre, avec parapet en terre de 6 à 7 m de haut, et douves.

Ogée, p. 902; Cayot Délandre, p. 247; CAT, p. 9; Rosenzweig, p. 177; Le Mené, p. 498; Marseille, p. 57.

THEIX

Talhouët

A Talhouët. Enceinte carrée de 170 m de côté, orientée suivant les points cardinaux; fossés. Cette enceinte aurait porté le nom de *Wenet* ou de *Guenet*.

Ann 1834, p. 84; Ann 1841, p. 147 (Bizeul).

TREAL

Béraie

Sur la butte de *Mudry*. Enceinte carrée de 150 m de côté, entourant un tumulus et des tombelles. On y a trouvé un assez grand nombre de briques romaines et une urne cinéraire en terre rouge. Cette enceinte est appelée *Le Camp des Romains*.

Ogée, p. 911; Cayot Délandre, p. 284; Fouquet, pp. 73 et 111; CAT, p. 16; Rosenzweig, p. 183; Le Mené, p. 516; Marseille, p. 60.

TREDION

Hanveau

Au sommet du bois, à l'Est des deux menhirs antropomorphes dits *Babouin* et *Babouine*. Petite enceinte carrée régulière, formée de pierres amoncelées, entourée d'une enceinte circulaire et protégée au Nord par une série de fossés en lignes brisées.

Ann 1841, p. 171 (Cayot Délandre).

VANNES

Île Conleau

Dans l'île. Enceinte rectangulaire avec parapets de terre; assise d'une chaussée enlevée par les eaux (8).

Mahé, pp. 150 et 487; Fouquet, pp. 42 et 45-47.

LA VRAIE CROIX

Tostal

Sur la crête Sud de la butte du Tostal, dominant la Voie Romaine de Vannes à Angers. Enceinte rectangulaire de 65 m de longueur et 53 m de largeur, entourée d'une autre de 85 m. de côté Nord. Substructions.

Ogée, p. 902; Cayot Délandre, p. 243; CAT, p. 9; Rosenzweig, p. 177; Le Mené, p. 498; Marseille, p. 57.

*
**

Cette liste est certainement incomplète. (9). Toutefois elle comporte assez d'éléments pour pouvoir étudier la répartition des différentes formes quadrilatérales pour le Morbihan, c'est-à-dire pratiquement pour une grande partie du territoire Vénète.

(à suivre).

(8) En fait il s'agit ici très vraisemblablement de substructions d'un manoir épiscopal du XVI^e siècle (cf. BSPM 1888, PV Mai, p. 16) ou d'un corps de garde du XVIII^e siècle (cf. BSPM 1880, p. 16).

(9) Je remercie toutes les personnes qui pourront me communiquer des renseignements complémentaires (publications omises, précisions sur la dimension, la forme, la position, le mobilier, la céramique, etc., de ces enceintes), en vue du *Répertoire de la Période Gallo-Romaine dans le Morbihan*, que je prépare depuis plusieurs années.

Notes d'étymologie et de lexicographie gauloises et celtiques

par

Christian J. GUYONVARCH

1. — Celtique **lama* « main », irl. *lámh*, *lámh*, gall. *llaw*.

Les témoignages antiques du nom celtique de la « main » sont pour la plus grande part mal assurés. En anthroponymie et toponymie, principalement celtibères, on a une assez grande quantité de termes en *lama-* mais on ne peut dire que tous ces exemples sont nets et les suffixations sont trop hybrides pour être attribuées au celtique : *Lamaecon*, *Lamaticon*, *Laminion*, *Lamizonipada* (cf. Holder, *Alt. Sprach.*, II, 132); en composition synthétique le principal, sinon le seul terme est *Verolamium*, capitale des Catuvellauni en Grand-Bretagne, *Old Verulam*, près de Saint Alban, Hertford, au nord-ouest de Londres, attesté diversement, Tacite, *Annales* XIV, 33; Ptolémée, II, 3, 11; César, *B.G.*, V, 21, 2-3; *Itinéraire d'Ant.*, 471, 3; Gildas, *De Excidio* 10; *Anonyme de Rav.*, V, 31; attesté aussi par des monnaies d'or, d'argent et de bronze de Grande-Bretagne, cf. Holder III, 251; Dottin, *La langue gauloise*, 155, n° 20 a répertorié une inscription de Nîmes, *CIL* XII, p. 383 où Rhys, *Inscriptions*, 35, pensait lire dans la dernière ligne ΛΑΜΙ ΕΙΝΟΥΙ, ce que Holder avait rendu en un seul mot *Lamieinu*, mais la lecture n'a rien de certain; comme anthroponyme on a *Coro-lamus*, (*Corio* ? « armée »), attesté par Tite-Live XXXIII, 36, 4, nom d'un prince des Boïens; cependant, même dans le cas de *Verolamium* pour lequel les graphies antiques sont hésitantes on n'a aucune hypothèse normale. L'explication de Holder III, 240, de *veru-* par un indo-européen **varu-* « large », étendu » est suspecte car ce thème est inconnu en celtique (l'indo-européen -*a-* aboutit à -*a-* en celtique commun). En résumé la plupart des termes sont extrêmement douteux; il est fort possible qu'ils soient en rapport avec le lat. *lama* « mare, marécage, bourbier, fondrière », lit. *loma*, lett. *lâma* « endroit bas dans un champ », mais *lama* est un mot rare en latin, cf. Ernout-Meillet, *Dict. étym. langue Lat.*, 1951, 603; Pokorny, *Idg. Wb.* VII, 653-654 attribue au mot une origine illyrienne, Carnoy, *Dict. étym. du proto-indo-européen*, 123 y voit l'origine du néerl. *lam* « estropié », *loom* « faible, mou ». Le celtique insulaire est très riche : v. irl. et m. irl. *lám*, irl. *lámh*, avec le doublet *lámh*, écos. (erse) *lámh*, manx *laue*, qui correspondent exactement au v. gall., m. gall. *law*, gall. mod. *llaw* et au doublet *llawf*. Les emplois en composition synthétique ou en dérivation sont innombrables et l'on note dans les deux langues les mêmes tendances à l'emploi grammatical : irl. *lám le* « à côté de », *lámh dheas re Cruachain* « avec C. à la main droite » (*féis Tighe Chonáin*); gall. *ger llaw* « à côté », *rhag llaw* « désormais ». La signification générale est assez large : « main, bras » et *lámh* est « a term used in counting fish, eggs, cabbage plants, sheaves of corn »... (Dinneen 416); emplois anthroponymiques ou théony-

miques : irl. *Lug Lámfada* « L. à la longue main », *Nuada Airgetlám* « N. à la main d'argent », *Labraid Luathlám ar Claideb* « L. à la main agile sur l'épée » ; gall. *Llew Llaw Gyffes* « L. à la main experte » ; *Llaw Hir* « longue main » (dans les *Mabinogion*). Le mot a survécu en cornique : v. corn., m. corn. *lof*, corn. mod. *lüf*, mais il a été perdu par le moyen breton ; v. bret. *lau*, et dans les gloses d'Oxford 1061, 42 b on a le composé *laubacl* « hache à main, cognée », qui répond à gall. *llawfwyall*, corn. *lau-bael* (Loth. *Voc. vx. breton*, 171-172) ; le breton littéraire a restitué **lau* (pluriel duel **diulaw*) mais l'emploi en reste rare. **Lama* est un mot de la langue juridique : cf. irl. *gabaim do láimh* « je jure, je fais serment », *ar mo láimh* « en mon pouvoir, à ma discrétion » (O'Reilly, 607), ou encore écoss. *mo lámhsa dhuitse* « je vous le jure par sa main » (littéralement « ma main à vous ») (On peut comparer au sens juridique impliqué par le latin *manus*). Le celtique se ramène à une racine **plmā* (par l vocalique) qui représente un élargissement en -m d'une racine **pela-*, *plā-* « plat, large » qui a fourni les mots du type lat. *planus*, celt. **lanum* (*Medio-lanum*). Il est difficile de reconstituer une forme commune, on devrait avoir en latin **plama* et on ne sait s'il faut rapprocher le celtique **lama* d'une forme de type grec *πλάμα*, ou du v. angl. *folme* « paume de la main », vha. *folma* « main. Il n'y a pas de nom indo-européen commun de la main et la mise en valeur de la notion juridique est particulière à l'italo-celtique, mais toutes les formes utilisées sont d'origine indo-européenne, malgré l'éloignement de sskr. *pānī* « main », lit. *dėna*, v. slav. *dlani* « paume de la main, cf. Ernout-Meillet, 844-845 et Pokorny, 806. Le breton et le cornique *dorn* « main » sont l'ancien nom du poignet (gall. *dwrn*, irl. *dorn*). Cf. *Vocabulaire vieux-celtique*, s.v. **lama*.

2. — Gaulois *Labarus* « bruyant, bavard », irl. *labhar*, gall. *llafar*, bret. *lavar*.

On a un thème d'hydronyme *Labarus* attesté par Silius Italicus IV, 232 en Cisalpine et par quelques noms de rivières germanisés en *Laber* (cf. Holder II, 112) affluents du Danube aux environs de Regensburg (celt. *Ratisbona*) ; un théonyme *Labarus* dans *CIL* III, 3840, le nom d'une ville d'Irlande, Ptolémée II, 2, 9 : *Λαβηρος* et un ethnique *Velabri*, *Velaburi*, *Ὠλλαβουρι* (Orose I, 2, 21 ; Aethicus Ister II, 39 et Ptolémée II, 2, 6) qui désigne une tribu de l'ouest de l'Irlande, tandis qu'Orose fait allusion à la Galice (voir Mac Neill, *Eriu*, XI, 132). Il serait certainement intéressant d'examiner exhaustivement les légendes irlandaises dans lesquelles il est question d'origines espagnoles, mais en attendant le sens de tous ces mots est clair et se rattache au mot celtique désignant, non pas la parole, mais le fait de parler. Le sens général des hydronymes « la bruyante, la bavarde » s'obtient clairement par référence au néo-celtique, irl. *labhar* « bruyant, bavard », gall. *llafar* « expression, parole », corn. et breton *lavar* même sens. Un théonyme comme *Labarus* (on devrait avoir *Labarus*, mais la prononciation du Norique a dû être soumise à quelques influences substratiques illyriennes) a signifié approximativement « celui qui parle (bien ?) » et les *Ver-labri* (*Vellabri* peut être une accommodation) auront été « ceux qui parlent beaucoup » ou « ceux qui

parlent bien », le sens de l'augment ne faisant aucun doute. On a une métaphore évidente dans irl. *tá an ghaith ag labhairt go hárd* « le vent hurle », littéralement « le ventre parle haut » ou dans l'écoss. *cho labhra ris a' gaoith* « parlant aussi bruyamment que le vent » ; il peut de même exister une intention symboliste dans l'assimilation du sens : *labharfaidh an chuach* « le coucou chantera » (litt. « parlera ») cf. Dinneen, *Foclóir Gaeldhighe*, s.v. *labhram* ; mais on pourrait retrouver une réminiscence religieuse plus précise dans le fait que le bégaiement ou la difficulté d'élocution, *rine labartha* soit « the first of three hateful things in speech » dans les *Tecosca Cormaic* 22,8 et les *Triads of Ireland* 179 éd. Kuno Meyer. Un autre mot intéressant est le vieux-breton *tor-leberieti* « devins » dans lequel *tor-* (qui est le même préfixe intensif que dans *dar-guid* « devin », littéralement « qui sait beaucoup ») a pu être compris à l'époque chrétienne comme « mauvais esprit », (irl. *tar*, glosé *olc* « méchant, mauvais » dans Cormac, cf. *R.I.A. Diet.* lettre T/2, 76) ce qui donne donc « qui fait parler l'esprit du mal » (Loth, *Voc. vx. bret.*, 172). La coïncidence avec le nom du *labarum* « enseigne » attesté en latin depuis Saint-Ambroise est purement fortuite et il n'y a aucun rapport non plus avec le neutre pluriel *labra*, passé à la déclinaison féminine pour donner le français *lèvre* (cf. v. Wartburg, *Diet. et. lang. fr.*, 349). L'étymologie indo-européenne est délicate : Pokorny, *Idg. Wb.*, 831 suppose une racine **plab-* à allure d'onomatopée mais ceci ne cadre avec l'hypothèse plausible d'un mot du vocabulaire religieux que si les Celtes ont adapté le sens (cf. les interdits de paroles chez les Celtes, *Ogam* XI/1, n° 75-77) ; bas-all. *flappen*, angl. *flap*, lat. *plorare* d'une part ; all. *Lippe*, lat. *labium*, sskr. *lapati* « il murmure, il chuchote » d'autre part (en celt. gall. *llef* « voix », bret. *leñvañ* « pleurer ») sont très différents. Cf. *Vocabulaire vieux-celtique* s.v. *Labaros*.

3. — Gaulois *Lingones*, « les sauteurs », irl. *léim*, gall. *llam*, corn. et bret. *lam(m)*.

Le nom de la peuplade gauloise des Lingones est attesté sous la forme *Lingones* par César dans le *Bellum Gallicum* tandis que Polybe, II, 17, 7 mentionne des Lingons de Cisalpine voisins des Boii. Holder, II 229-236 donne le détail des textes, des inscriptions et des légendes monétaires et l'évolution du mot à partir de la forme latinisée est parfaitement connue. Cet ethnique « substitué à *Andematunnum*, est l'origine du nom de *Langres* (Haute-Marne), qui s'est formé de *Lingones* accentué sur l'antépénultième, comme *diacre*, *coffre*, *ordre*, *pampre* et *timbre* sont formés de *diakonum*, *cophinum*, *ordinem*, *pampanum* et *tympanum*. De *Lingones* est dérivée l'expression *Lingonicum*, désignant le pays dont *Langres* était le chef-lieu, et qu'on trouve en français du XIII^e siècle sous la forme *Langoine* » (Longnon, *Les noms de lieu*, p. 99, n° 383). (C'est de la même manière qu'à l'anglais *London* (gall. *Llundein*) répond le français *Londres* (bret. populaire *Londrez* par évolution parallèle à partir de *Londinium*). L'accusatif pluriel *Lingonas*, qui est un masculin, est parfaitement conforme à la déclinaison celtique commune (cf. *Biturigas*) telle que la comparaison au v. irl. per-

met de la restituer (Pedersen-Lewis, *Celtic Grammar* 174, César B.G. et Tacite, Hist., emploient l'acc. pl. -as régulièrement). On a peut-être une idée approchée du singulier qui n'est pas attesté en forme latinisée par le toponyme *Lingu-acum*, répertorié par Holder, II, 237, actuellement *Langeais* (Indre-et-Loire), mais le -u- fait difficulté et on ne peut faire fond sur une forme tardive.

Lingones s'explique cependant très clairement par le néo-celtique : v.irl., m.irl. *lingim* « je saute », 3.sg. *Lingid* avec des accidents internes tels que prétérit *leblaing* (réduplication à valeur analogique) ou subj. 3, sg. *lias* (diphthongaison analogique de *e* long) que nous n'avons pas à analyser ici ; nom verbal (tenant lieu de substantif) *léim* passé à la déclinaison féminine en m. irl. (Thurneysen, *Old Irish Grammar*, *passim*) ; erse *leum*, manx *lheim* ; v.gall., m.gall., gall. mod. *llam* « saut », verbe *llamu* « sauter » (en v.gall. *llammain* gl. saltare) ; corn. *lam* « saut » et verbe m.corn. *lebmæl* avec métathèse du groupe *mm>mb* comme on a en breton moyen *ampser* pour *amzer* « temps » et à la désinence verbale Pl. 1 -*mp* (le -*p* n'est pas régulièrement senti dans la prononciation) : m.bret. *biomp* « nous serons » à côté de gall. *buam*, *buom* ; v.bret. *lamman*, gl. salio, adj. *lemenic*, gl. salax, *Eutychius* 1053, 5, b, m.bret. (*Catholicon*) *lam* « saut », bret. mod. *lamm*, verbe *lammæt* « sauter » et, dans le *Dict. de Troude*, la forme caractéristique *lampat* (*mm>mp*) qui répond au corn. *lebmæl*. Les verbes brittoniques sont formés à partir du substantif, mais ce dernier est comme l'irl. *léim* un nom verbal. L'alternance irl. *ling(id)/léim* est la même que dans *cing(id)/céim* (gall. et corn. *cam*, bret. *kamm* « pas », français *chemin*) et la forme de base est **leng(s)men* avec perte de l'occlusive devant la sifflante et passage ultérieur de -*sm-* à -*m-* (-*sm-* n'a subsisté intact en celtique qu'en irl. à l'initiale : irl. *smer*, à côté de gall. *mèr* « moëlle » et bret. *mel* refait sous l'influence du français). Le brittonique suppose **leng(s)man* avec un suffixe nominal -*man* qui a provoqué l'assimilation du *e* radical à *a* sans l'allongement compensatoire provoqué en irl. par la chute du *g* (cf. J. Loth, *Vocabulaire vieux-breton*, 170-171). Le nom des *Lingones* est donc en gaulois un thème verbal substantivé qui signifie exactement « les sauteurs », sans qu'il soit nécessaire de sous-entendre avec Holder « die Springer (auf ihren Rossen) » car il n'existe aucun rapport étymologique ou sémantique de la racine *ling-* avec un nom quelconque du cheval en celtique. Le « saut » a plutôt fait partie des techniques guerrières : dans le *Táin Bò Cúalnge*, *Book of Leinster* 74a21 il est fait mention, parmi les tours (*cleasa*) de Cúchulainn, d'un *léim dar néim*. L'interprétation de *néim* fait difficulté bien que l'explication de Windisch, *Irische Texte*, V, 282, note 1, ait toutes chances d'être la bonne étant donné le *e* long (*niam* « Glanz, Farbe » ou « weiter, lichter Raum »), mais le sens de *léim* ne souffre aucune discussion. Le mot est très fréquent en irl. et on peut comparer *léim dar boilg* « saut au-dessus d'une fente » (*Mesca Ulad, Mediaeval and Modern Irish Series* XIII, p. 11) ; le *léim dar néim* de Cúchulainn a dû être un « saut dans l'espace » venant en supplément du célèbre *ich n-erred* ou « saut (guerrier) du saumon ». On peut avancer que le nom des *Lingones* a pour origine la prétention ou la capacité d'effectuer des performances guerrières comparables.

Le sens militaire s'est évidemment perdu en celtique moderne, mais il en reste une trace dans l'erse *leum iad air a chéile* « they fought, they quarrelled » ; dans le vocabulaire de la lutte bretonne *lamm (eo)* signifie « (il est) vaincu, (jeté) à terre » en passant par le sens de chute de l'itératif *lam hag adlam* « chute et rechute » en m. bret. (expression répertoriée par Ernault, *Gl. M. Br.*) ; le rapport n'est pas certain, mais il est possible.

Le corn. *lemmel* (*Rev. celt.* VIII, 524) et le bret. *leemel*, part. passé *lamet* « enlever » (Ernault, *Gl. M. Br.* 350 et *Dict. Etym. M. Br.* 323) ne sont que des doublets apparents de *lam(m)* « saut » et la parenté ne résulte que d'une confusion tardive. Le vannetais *namein*, *namel* (Ernault, *Geriadurig gwenedek* 143a) montre qu'il y a eu dissimilation et que *leemel* « ôter » remonte à une racine *nem-*, irl. *ar-foemat* « ils prennent » cf. V. Henry, *Lexique* 182. Le régime des prépositions le confirme d'ailleurs puisque *leemel* s'emploie avec (*di*)*gant*. La confusion est probablement due au sens argotique très ancien (cf. lat. *levare*) du français *soulager*, cf. m. bret. vann. *ag er bed red é d'emb leemel* « il nous faut partir de ce monde » ou encore *rac ne lamset* « ne rapta esset » (Ernault).

Il faut admettre pour irl. *léim* ; gall. corn. et bret. (*l*)*lam(m)* une racine indo-européenne **lng-smen-* par *n* vocalique complétant **legwh-*, celtique **lagios* d'où irl. *laigiú* « plus petit », gall. *llai* « minor », v.bret. *nahu-lei* gl. nihilominus. Le sens général est « léger, alerte, qui se meut facilement », cf. lat. *levis*, got. *leithts*, lit. *lengvas*, *lengvūs*, lett. *liēgs* « léger » sans que nous ayons à entrer dans les contaminations et réactions diverses qui compliquent l'étude de tout le groupe, voir Pokorny, *Idg. Wb.* VII, 660-661, Ernout-Meillet, *Dict. etym. lan. lat.*, 1951, 628-629, Kluge, *Etym. Wb deutsch. Spr.* 196 (rapports de l'all. (*ge*)*lingen* « réussir avancer » et *leicht* « léger ») et Feist, *Wb. der got.* Spr. 326 ab-327a.

4. — Le nom des *Eburones*, *Ebuovices* ; irl. *ibar*, gall. *efwr*, bret. *evor* « if ».

Le nom de l'if est attesté avec une très grande fréquence dans les documents gallo-romains de basse époque, mais les dérivations sont pour la plupart complexes et ne sont pas toutes analysables clairement. On note un peu partout une tendance à la confusion de *u* et de *o* dans le thème radical et, plus fréquemment encore, une contraction en *ebr-*.

On a une forme simple *Eburus* *CIL* XIII 4167 correspondant étroitement à l'anthroponyme irl. *Ibar*, gall. *Efwr*, et le dérivé *Eburius* (peut-être simple variante tardive) employé comme gentilité ou cognomen dans un certain nombre d'inscription *CIL* V 3541, 6521, 6573 ; *Ebores* *CIL* V 8745 ; *Eburani* *CIL* II 2828, *Eburilia* *CIL* XI 1147, 1, 45-II, 6-7 ; *Eburianus* *CIL* II 2764 ; *Ebredus* (pour **Eboredus*, **Eburedus*) dans une marque de potier (cf. Holder, I, 1400 qui répertorie aussi des formes douteuses : *Eburulacos*, et *Eburnicae* *Matrae* à Yvours sur le Rhône).

La toponymie est plus nette : Ptolémée II, 3, 10 a *EB022X0V* ville des Brigantes de Grande-Bretagne, garnison de la *Legio VI victrix*, actuellement York, v. gall. *Eborauc*, *Ebrauc*, m. gall. *Kaer frauc*, *Caer Ewrawg* et nom d'un évêque d'York, *Eborius*, à

corriger en *Eburius*, gentilice coïncidant avec le nom topographique *Eburacus* [fundus] « propriété d'Ebuos » ; en v. angl. étymologie populaire a traduit le toponyme en *Eofor-wic* (-wic du lat. *vicus*) d'où provient le nom anglais actuel d'*York*. A partir de l'anthroponyme *Ebriacus* (*Eboriacus*, *Eburiacus*) on a tous les toponymes français en *Ivry* (Côte-d'Or, Eure, Oise, Seine), *Eury* (Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne), *Yvrae* (Charente, Gironde), *Ivrey* (Jura), *Yvré* (Sarthe), cf. Longnon, *Les noms de lieux*, n° 220, et l'on peut accepter de classer à *Ebuo-* les indications de Holder, I, 1394 : *Yèvre* (Doubs), forme ancienne *Ebrfis* et *Yèvres* (Aube), forme ancienne *Ebrora*, *Ebrriis* étant une contraction probable et *Ebrora* résultant d'une déformation indéterminable d'un composé synthétique quelconque, comme *Avrolles* qui vient de *Ebuo-briga*, station gallo-romaine attestée par la *Table de Peutinger* et l'*Itinéraire d'Antonin* 361, 2 dans le pays des Senons ; on a une forme ancienne *Eurola*, du XI^e siècle, dont la finale est inexplicable, cf. Longnon 76. *Ebuo-brittium* d'après Pline, *nat. hist.* 4, 113 et Pomponius Mela, 3, 1, 7 qui indique in *magno Ebor*, le cap de Roca (Portugal) *Ebuo-castrum*, toponyme de Grande-Bretagne, *Anonyme de Rav.* 5, 31 *Eburodunum*, Strabon IV, 1, 3 à traduire par « forteresse de l'if » et non comme on le fait habituellement par « forteresse d'Ebuos », actuellement *Embrun* (Hautes-Alpes) et *Yverdon* (Canton de Vaud), attesté aussi par la *Table de Peutinger*, cf. P. Aebischer, *Rev. Celt.* LXIV 328 sqq. Ancien nom de *Brno* (all. *Brünn*) en Moravie d'après Ptolémée II, 11, 14 (Longnon 51). On doit rattacher aussi à *Eburodunum* *Averdon* (Loir-et-Cher) « au XI^e siècle, chef-lieu de la *vicaria Everdunensis* » (Longnon 45), en admettant une métathèse d'une forme en *ebro-*. *Ebuo-ialos*, *Ebroialum*, *Ebroqilum* (Longnon 163), actuellement *Ebreuil* (Allier), cf. *Ogam* IX, 271-272. *Eburomagus*, station romaine du Languedoc, actuellement *Bram* (Aude), par aphérèse, attestée par la *Table de Peutinger* (Longnon 92). *Ebremandus* : *Saint-Ebremond* (Manche) et sa forme populaire *Saint-Evremont* (Longnon 1703) contiennent peut-être **eb(u)ro-* mais le deuxième terme correspond mal ; il en est de même pour *Ebrulfus* : *Saint-Evroult* (Eure-et-Loir, Orne, Seine-et-Oise) (Longnon 1704).

Le nom ethnique est lié à la toponymie de basse époque : *Ebuovices*, nom des habitants de la région d'*Evreux* ; César, *B.G.* III, 17, 3 : *Aulerci Ebuovices* ; Pline, *nat. hist.* 4, 107 ; *Aulerci* qui cognominantur *Ebuovices*, composé de *Ebuo-* et *-vices* dont est issu le nom du *Vieil-Evreux* (Eure), *Veteres Ebroicae* en 1195 mais *Civitas Ebroicorum* vers 400 ; l'*Evrecin* était *Ebroicinum* en 757 par dérivation de *Ebroci*, forme elle-même altérée de *Ebuovices* (Longnon 386 et Vincent, *Top. fr.* 111. César, *B.G.* VI, 31.5, après avoir mentionné les *Ebuones* à plusieurs reprises et les avoir expressément considérés comme Celtes donne un exemple significatif de la valeur du mot : *Catuvolcus, rex dimidia partis Ebuorum... taxo, cujus magna in Gallia Germanique copia est, se exanimavit* « *Catuvolcus*, roi de la moitié des *Ebuons*... s'empoisonna avec de l'if dont il y a grande abondance en Gaule et en Germanie ». On a encore quelques témoignages galates sans qu'il soit possible de préciser la valeur et la formation de ces mots qui sont tous des anthroponymes : **EΒουριζα*, **EΒουριζα*,

**EΒουριζα*, cf. L. Weisgerber, *Galatische Sprachreste, Festschrift Geffcken* 155.

Ebuo- ne s'explique clairement que par le celtique insulaire : v. irl., m. irl. *ibar*, *ibur* « if » ; on comparera à la relation du suicide de *Catuvolcus* la glose de Saint-Gall, 33b11, *ind ibair báis neinnich* « l'if poison mortel » ; d'après l'*Auraicept*, 1153 c'est un des *airigh fedha* ou principaux arbres, mais c'est aussi 5593 *sinu fedaib*, le plus ancien des arbres, d'où son emploi métaphorique pour désigner un grand âge, cf. Walsh, *Gleanings from Irish MSS.* 1933, 115, § 12. C'est aussi et surtout un arbre sacré, cf. le druide Dalan à la recherche d'Étain dans le *Tochmarc Étain*, *Irische Texte*, I, 129 § 18 : *co n-dernui iarsin III flescce ibir ocus scripuidh oghum intib ocus foillsighthir do triana eochraid ecsi ocus triana oghum*, i. *Étain do bith i sith Breg Leith* « il fit ensuite quatre baguettes d'if et il écrivit sur elles en ogams, et il lui fut révélé par les clefs de sa science et par ses ogams, à savoir qu'Étain était dans le sîde de Breg Leith », cf. O'Curry, *Manners and Customs* II, 194 et 226.

Le mot a été employé en toponymie irlandaise : *Ibhar Cinn Chon* « l'if de la tête de chien », *Scéla Muicé Mic Dá Thó*, § 19 ; *Ibhair Cinn Trachta* « l'if du bout de la grève », *Annals of Ulster*, II, 136, 16 et *Serglige Con Culaind*, § 39, cf. Hogan, *Onomasticon Goidélicum passim* et *R.I.A. Dict.*, lettre I/1, col. 41-42.

Les noms de plantes révèlent un usage médicinal ou magique : *iubhar beinne* « génévrier » dans le dictionnaire d'O'Reilly, synonyme *iubhar sléibhe* « if de montagne » (« mountain sage » chez O'Connell, « ambrosia » chez O'Reilly) ; *iubhar talamh* (O'Reilly) et *iubhar thalmhain* (O'Connell) « rough spleenwort » ; Dinneen, *Foclóir* 411a donne le même sens, cf. Whitley Stokes in *Rev. Celt.* IX, 234-238 ; *Ogam*, X, 213.

Les composés impliquent la même variété : *beoir in(d) ibhar-dabhchaidh*, « la bière du tonneau d'if », *Irische Texte*, III, 91, 129 ; *ibarlestar* « récipient (fait de bois) d'if », *Erin* IV, 134, 14 ; *ibardos*, « if », *Buile Suibhne* 132, 19, Noms de couleurs : *ibarderg*, « rouge d'if », *Dioghlúim Dana* (Mc Kenna 1938) 74, § 47, et inverse *dergibar* « d'if rouge », *Fled Breccrend*, § 55 ; *ibardonn* « brun d'if » *Dioghlúim Dana* 105, § 36. Nom d'un jeu guerrier : *ibarsciath* « bouclier d'if », *Book of Ballymore*, 47a18 ; *marbh ri Cermna... in áine na nibharsciath* « le roi Germna meurt... dans le jeu du bouclier d'if » répondant à *Book of Leinster* 127b17 *in áine na n-armsciath* « dans le jeu des boucliers ».

Le gall. *efwr* ne pose aucun problème sérieux mais le bret. *evor* « bourdaine » est d'étymologie difficile. Il y a en réalité deux mots : l'un, qui a le sens de « élébore » résulte d'un emprunt probable au latin *helleborus* avec une dissimilation **ellevor* > **ennevor* > (**annevor*), et apocope par confusion avec l'article (*an*)*evor*, accident fréquent en celtique, cf. V. Henry, *Lexique* 119 ; l'autre, comme le gall. *efwr* (remplacé pratiquement par *yw*, bret. *ivin*) vient du celtique commun **eburo-*, mais a été visiblement confondu avec *evl*, *effl*, apparentés ou, plus vraisemblablement empruntés au lat. *ebulum* (>fr. *hiéble*) bret. (*habl*), ce qui explique les significations très variées et sans unité à partir du

moyen-breton : *evlenn* « bourdaine », *efl(enn)* « peuplier », et avec métathèse *el(enn)*, *efflout* « mort aux chiens », m.bret. (*h)euor* « aune », *heuor du* « aune noir », cf. Ernault, *Gloss. Moyen-Breton*, 228 qui rappelle avec raison gaul. *iubaros* (Dioscoride) et all. *Eberesche* « sorbier ».

Une autre confusion étymologique est celle dont témoigne en irl. le *Gloss, d'O'Mulconry* 700 : *ibar .i. ab ebore .i. o cnaim elefante ar dath 7 suthaint...* Le nom de l'ivoire, lat. *ebur*, est un mot de provenance étrangère, sans doute égyptienne (cf. Ernout-Meillet, 339) et n'a rien à voir avec le celtique. Il faut éliminer de même la confusion avec le nom germanique du « sanglier » ou du « verrat » (all. *Eber*) qui est celle offerte par le traitement de *Eburakon* > *Eofor-wic*, cf. Jullian, *Hist. de la Gaule* II, 466, note 3; *Rev. Et. Anc.*, 1922, 245-246; *Revue Celtique*, XL, 447 et *Revue Internationale d'Onomastique*, 1951, 111; Jackson, *Lang. and History in Early Britain* 655.

C'est sans conteste possible un terme du vocabulaire religieux. Pokorny, *ZCP*, XVI, 373, a traduit *Eburavices* par « Kämpfer, die die Eibe verehren »; c'est à peu près ce qu'il faut comprendre aussi par *Eburones* « (les combattants), les hommes de l'if ». A propos des relations étymologiques du nom de l'if et de la vouë signalées par Paul Thieme, *Akad. Wiss. und Lit. Mainz, Geistes- und soz.-wiss. Klasse*, 1953, XI, 350 et rappelées par K.H. Schmidt, *ZCP*, XXVI, 202 on rapprochera l'existence de l'irl. *ibarsciath* (cf. *supra*).

Le rattachement direct à une racine indo-européenne fait difficulté. Pokorny *ZCP*, XX, 500 et *Vox Romanica*, X, 251 rapproche l'alb. *berse* « if » (<**ebur-isi-inio-*) et all. *Eber-esche* (<**erbh-u-ro*) avec dissimilation en **erebh* « dunkelrot ». L'arbre aurait donc reçu son nom à cause de la couleur de son bois, ce que confirmerait à première vue irl. *dergibar* ou *ibardonn*, cf. *Idg. Wb.*, IV, 334; Jokl, *Symbolae Grammaticae Rozwadowski*, II, 242 sqq.; V. Bertoldi, *Wörter und Sachen*, XI, 152 sqq. et *Colonnizzazioni nell'antico mediterraneo occidentale alla luce degli aspetti linguistici*, Naples 1950, 134; J. André, *Lexique des termes de botanique en latin*, 123, II n'est pas nécessaire, pour expliquer la grande extension du mot en celtique continental de recourir avec Weisgerber, *Die Sprache der Festlandketten*, XX^e B.R.G.K., 200, à la supposition que « unter und neben dem gall. *eburo ein in Orts- und Personennamen häufiges ebur von Lusitanien bis Campanien nachweisbar ist, dessen Herkunft und Funktion völlig unbekannt ist »*. Le thème non-celtique éventuel n'est pas décelable dans les témoignages du celtique continental où *eburo-* a partout le sens de « if » et, malgré le manque d'homogénéité des anthroponymes et toponymes de basse époque, on ne voit pas comment relier le celtique à un substratum antérieur et obscur, de sens indéterminé.

L'EPONA DE CIMIEZ (Alpes-Maritimes)

PLANCHES VII-VIII, FIG. 3

par

Fernand BENOIT

Le thème de l'Artémis *potnia therón*, figurée debout de face entre deux lions dressés sur leur arrière-train, est l'archétype de nombreuses figures d'une divinité, féminine ou masculine, debout ou assise entre deux animaux, — lions mais aussi chevaux dans l'art créto-mycénien, la Grèce géométrique, l'Etrurie (1). La pose la plus généralement adoptée dans la représentation des animaux, est l'attitude bondissante, le corps droit sur l'arrière-train, sur la plaque de Lato, en Crète, au VII^{me} siècle, comme sur ses dégénérescences occidentales, les antéfixes d'Italica, en Espagne et de Quarante près de Montpellier, d'époque romaine (fig. 1), figurant la déesse debout entre deux lions (2). Mais à l'époque hellénistique, en Asie Mineure, un relief sur marbre d'Ephèse (fig. 2), représente déjà Artémis *polymammia* entre deux biches opposées, debout, qui tournent la tête vers la déesse dont les bras étendus dans le geste de la *benedictio*, caractéristique d'Artémis, semblent reposer sur les deux supports habituellement représentés à ses côtés.

Si l'attitude orientalisante persiste sur la plupart des reliefs de la Côte Ibérique, qui ont transposé le thème de la *potnia* en celui du « dompteur de chevaux » (3), la déesse debout ou assise entre deux chevaux est, à l'époque romaine, particulière à l'Italie du Nord, aux Balkans (fig. 3) et aux régions entre Rhin et Danube (4), alors que la maîtresse des chevaux s'est transformée en déesse écuyère dans la plus grande partie de la Gaule.

C'est le type de la déesse assise sur un trône entre deux chevaux, tenant un sceptre et une patère, que nous a transmise une pierre gravée d'Adria, dans le Picénum (5), ou celui de la déesse

(1) F. Benoit, *Les mythes de l'Outre-tombe*, 1950, p. 47; cf. sur l'évolution du thème depuis l'Orient mésopotamien: W. Deonna, *Daniel, le « maître des fauves »*, in *Artibus Asiae* (Ascona) XII, 4, 1949, pp. 347 et sqq.; et sur le thème des bouquetins affrontés, F. Benoit, *Le thème des bouquetins affrontés sur une épée celtique du musée de Berne*, in *Ogam*, VII, 5, 1955, n° 41, p. 285.

(2) F. Benoit, *L'Epona de Savoie*, in *Ogam*, VII/6, 1955, n° 42, p. 360; et *Antéfixes d'Artémis persique en Narbonnaise*, in *Studi in honore di Ar. Calderini e R. Paribeni*, 1956, III, p. 305; J.M^e Blasquez Martínez, *La potnia therón de Italica*, in III^e Congreso arqueol. nacional, Saragossa 1955, p. 169.

(3) Cf. *Archétypes plastiques en Ibérie de l'Epona gallo-romaine*, in *Ogam*, VI/3, 1954, n° 33, p. 107; J.M^e Blasquez Martínez, *Dioses y caballos en el mundo ibérico*, in *Zephyrus*, V, 1954, p. 193.

(4) R. Magnen et E. Thevenot, *Epona*, 1953, n° 206, 207, 209, 211, 216, 219, 220 et *Suppl.* 266 etc.; F. Benoit, *Un autel des Dioscures au fouet à Domazan (Gard)*, in *Ogam*, IX/3, 1957, n° 51, p. 262, fig. 5.

(5) S. Reinach, *Revue Archéologique*, 1895/1, p. 314, n° 69; R. Magnen - E. Thevenot, *op. cit.*, n° 222.

debout dans un édifice à fronton entre deux chevaux, qui est un des motifs allégoriques du « sarcophage à l'orgue hydraulique » des Aliscamps, au Musée d'Arles (fig. 4), d'origine locale (6).

Il n'est donc point étonnant que ce soit ce modèle qui figure sur une intaille, récemment découverte dans les fouilles de Cimiez, près de Nice (7). Elle appartient au chaton d'une bague, sans valeur, en brouze, trouvée sur le pavage en briques de la piscine du *frigidarium* des Thermes de l'Est de Cimiez, construits vers le second quart du III^m siècle et incendiés sans doute au IV^m siècle.

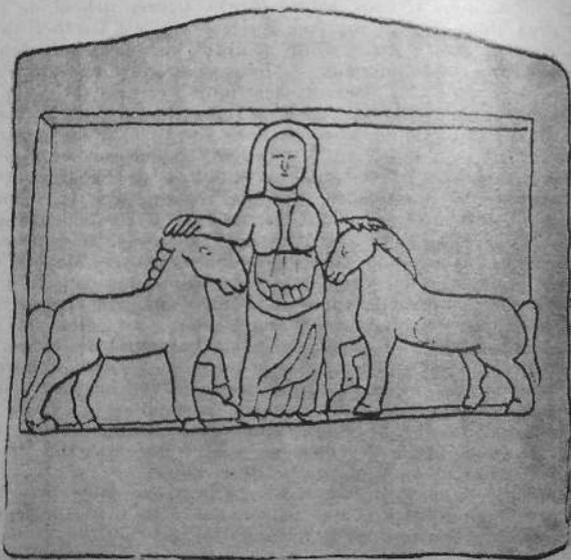


Fig. 3. [28]. Epona entre deux chevaux, Plovdiv (Bulgarie du Sud).

La bague, faite d'une mince feuille de bronze de 5 m/m de largeur, était ornée d'un large chaton ovale, serti dans un cadre de bronze de même forme (16 m/m × 13 m/m); celui-ci comprenait une double plaquette de verre blanc, ovale, à arêtes biseautées (13 m/m × 10 m/m), reposant sur un fond de plâtre; plaque inférieure rehaussée d'une couche d'or par dessous pour donner de l'éclat à la pierre, plaque supérieure portant un groupe, grossièrement incisé au burin, le creux de la gravure en dessus (fig. 5).

(6) Les deux chevaux ont la tête tournée vers l'extérieur; la déesse paraît tenir de la main gauche une corne d'abondance, comme une déesse-mère, attribut qui est en rapport avec le caractère de protection funéraire de la scène, Espérandieu, *Recueil*, I, n° 180; F. Benoit, *Les Mythes*, op. cit., pl. VIII, 1; Magnen-Thévenot, op. cit., n° 204.

(7) Sur ces fouilles, cf. *Gallia*, XIV, 1956, p. 234 et XVI, 1958, p. 444.

Le groupe anépigraphique représente un personnage de face, debout, une déesse ainsi que le montre l'évasement de sa robe autour des pieds, la tête proportionnellement trop grosse pour le corps, à hauteur des têtes de chevaux vus de profil qui l'encadrent; celle-ci n'a pas de bras apparents et ne porte pas d'attributs. Étant donnée sa taille par rapport aux chevaux, elle ne pouvait faire le « signe de bénédiction », plus ou moins transposé par le réalisme, caractéristique des figures d'Epona assise entre deux chevaux; sans doute avait-elle les bras collés au corps, comme l'Artémis hiératique et xoanisante, debout entre les Dioscures.

Les chevaux n'étant accompagnés d'aucun cavalier, il ne peut cependant s'agir du groupe des Dioscures encadrant la déesse (8); mais l'image de Cimiez présente certaines analogies avec ce thème par le hiératisme de la déesse, peut-être élevée sur un socle, et par la proportion des chevaux, toute différente de la petite taille des attributs d'Epona sur les autels de Milan ou de Naix et sur l'intaille d'Adria. Ainsi est-elle caractérisée par son archaïsme et son absence de réalisme, en contraste avec la tendance contraire des figurations d'Epona, — comme de celles des Dioscures (9) en Gaule, que, faute d'en comprendre la valeur sacrée, on dotait d'attributs divers, le fouet, la corne d'abondance, la patère, la corbeille de nourriture pour les bêtes — signe d'« infantilisation » du symbole.

La figuration de Cimiez a un intérêt d'autant plus grand qu'elle vient d'une région intermédiaire entre l'Italie du Nord et la Celtique, et qu'elle présente une analogie de type avec le relief d'Arles, jusqu'ici unique dans le Midi de la Gaule. Douée d'une vertu talismanique, ainsi que le montre la transposition du thème sur une intaille, elle a une valeur d'*abraxas* populaire, comme tant d'amulettes apotropaiques du Cavalier thrace, pannonien, égypte ou mérovingien (10). Elle révèle la profondeur du *substratum* méditerranéen, qui a donné naissance, à l'époque de la romanisation, à des figures qui représentent le terme d'une longue évolution. Cet exemple, provenant du littoral de la Ligurie, n'est pas sans importance pour l'étude de la transmission des modèles qui ont concouru à créer l'Epona gallo-romaine, et pour l'interprétation et la datation de l'invocation à Epona, gravée sur un autel de *Glanum*, elle-même insolite dans la série des dédicaces d'Epona (11).

Marseille, décembre 1958.

(8) F. Chapouthier, *Les Dioscures au service d'une déesse*, 1935, pl. I, 2; IV, 7; VII, 9 et 16, etc...

(9) Cf. *Un autel des Dioscures*, loc. cit., p. 250.

(10) *L'Héroïsation équestre*, pp. 55 et 96. Cf. la tessère en bronze d'Égypte romaine, de la Collection Froehner, représentant un « dieu anguipède cuirassé, à tête de coq, brandissant une épée et tenant le bouclier et le fouet », ayant une vertu pour l'accouchement (*at corpus (h)ominum dolorandum ve(l) a(t) niasum*) Cabinet des Médailles, Cahier XI, p. 547; (la pièce manque).

(11) *Les Mythes*, op. cit., p. 77; *L'Héroïsation équestre*, op. cit., p. 67, n. 95.

Les druides en Gaule romaine

par
le Dr Emile BACHELIER

AVANT-PROPOS

Moins soigneux que les brahmanes ou les annalistes latins, ou plutôt, ayant sur l'existence quelque idées différentes, les druides celtiques ne nous ont pas laissé d'archives et l'on chercherait en vain quelque chose de précis dans les quelques inscriptions gauloises (exception faite du Calendrier de Coligny et de quelques autres très rares monuments) qui, à chaque fois qu'on en découvre une, font naître un espoir rapidement déçu (1).

Pour étudier les druides de l'antiquité celtique, il est nécessaire d'avoir recours aux intermédiaires quelquefois douteux, assez souvent malveillants, que sont les auteurs latins et grecs. Les extraits ne sont pas nombreux, plusieurs sont très connus, d'autres le sont beaucoup moins et l'on pourrait s'étonner à bon droit de ce que notre « science moderne » — qui accumule tant de travaux de détails — ne nous offre qu'une ou deux anthologies où tous ces extraits relatifs aux druides soient convenablement réunis et traités (2).

(1) Cf. G. Dottin, *La langue gauloise*, Paris 1920. Quelques inscriptions laissent présumer une signification religieuse, mais aucune n'a encore été traduite de manière satisfaisante ou suffisamment sûre et l'ensemble reste très problématique. Ajoutons à cela que, dans la plupart des cas, les rares mots inscrits sur les stèles gauloises sont des anthroponymes ou toponymes dont la signification propre ne peut être mise en relation avec le sens de l'inscription. Malgré d'immenses travaux, on ne dispose pas à l'heure actuelle, de moyens assez puissants. Et les conclusions d'un ouvrage comme celui de M. Michel Lejeune, *Celtiberica*, Salamanque 1956, œuvre d'un helléniste, d'un épigraphiste et d'un grammairien ne peuvent être, hélas que purement théoriques, cf. le compte rendu de cet ouvrage par J. Vendryès, in *E.C.*, 1956 [1957]. Sur le nom des druides on a de multiples travaux qu'il ne nous appartient pas d'analyser ici. On retiendra, pour le sens, le choix étymologique entre « qui sait par le chêne » (cf. le texte de Pline) et « très sage, très savant ». Le premier élément de la forme veille-celtique, **druid* peut être, soit l'ancien nom du chêne (grec *δένδρον*) soit *un préfixe à valeur augmentative, cf. Rudolf Thurneysen, *Kuhn's Zeitschrift*, XXXII, 563 sqq. et Holder, *Altceltischer Sprachschatz* I, 1321 sqq.

(2) Cf. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, op. cit., H. D'Arbois de Jubainville, *Cours de Littérature Celtique* I, Paris 1883, p. 46 sqq. a donné un exposé très complet, basé sur les textes anciens et insulaires (dont il ne nous appartient pas de discuter). Plus près de nous, et comme ouvrage d'ensemble on peut consulter Lewis Spence, *The History and Origine od Druidism*, Londres 1951 (voir Pierre Le Roux, *Bibliographie*, in *Ogam* V/1 1953, n° 25/26, pp. 315-316) ou T. D. Kendrick, *The Druids, study in Keltic Prehistory*, Londres 1927 qui est un peu

Nous pensons rendre service au lecteur en citant en avant-propos les principaux de ces textes, tout en précisant que notre exposé est limité géographiquement à la Gaule et chronologiquement à la Gaule d'après la conquête.

1°) César, *De Bello Gallico*, VI, 13-16.

« Dans toute la Gaule deux classes d'hommes comptent et sont honorées, car le peuple est à peine mis au rang des esclaves : il n'ose rien par lui-même et n'est consulté sur rien. Quand la plupart d'entre eux se voient accablés de dettes, écrasés d'impôts, soumis aux violences de gens plus puissants, ils se placent au service des nobles qui, sur eux, ont les mêmes droits que les maîtres sur les esclaves. De ces deux classes, l'une est celle des druides, l'autre celle des chevaliers. Les premiers veillent aux choses divines, s'occupant des sacrifices publics et privés, règlent toutes les choses de la religion. Un grand nombre de jeunes gens viennent s'instruire chez eux, et ils bénéficient d'une grande considération. Ce sont eux en effet qui tranchent tous les différends, publics et privés, et si un crime quelconque a été commis, s'il y a eu meurtre, s'il s'élève une contestation relative à un héritage ou à des limites, ce sont eux qui décident, évaluant les dommages et les peines ; si un particulier ou un peuple n'accepte pas leur décision, ils lui interdisent les sacrifices. Cette peine est chez eux la plus grave. Ceux à qui l'interdiction est faite sont considérés comme impies et criminels : on s'en éloigne, on fuit leur contact et leur fréquentation, de crainte d'être atteint d'un mal très grave en les fréquentant. Leurs demandes en justice ne sont pas admises et il ne leur est accordé aucun honneur. A tous ces druides commande un chef unique, lequel exerce parmi eux l'autorité suprême. A sa mort, si l'un d'eux l'emporte en dignité, il lui succède ; si plusieurs sont égaux, ils se disputent le principal par le suffrage des druides et quelquefois par les armes. A une certaine époque de l'année, ils se réunissent en un lieu consacré du pays des Carnutes que l'on tient pour le centre de la Gaule. Là, viennent de toutes parts tous ceux qui ont des contestations et ils se soumettent à leurs avis et à leurs jugements. Leur doctrine a été élaborée en Bretagne, et de là, pense-t-on, en Gaule, et aujourd'hui

plus sérieux, mais trop partial. Mais ni l'un ni l'autre de ces deux ouvrages ne prend en considération le problème de la structure interne de la classe sacerdotale, ce qui ne manque pas d'affaiblir grandement la valeur. Voici les références des auteurs grecs et latins ayant fait mention des druides dans leurs œuvres : Diogène Laërce, *Vita. Intro.* 1 et 5 ; César, *De Bello Gallico*, VI, 18, 1 ; VI, 21, 1 ; Cléon, *De Divinatione*, I, XLI, 90 ; Diodore de Sicile, *Histoires*, V, 28, 6 et V, 31, 2-5 ; Strabon, *Geographica*, 4, c. 198, 5 ; Ammien Marcellin (Timagène), XV, 9, 4 et 9, 8 ; Suetone, *Claude*, 25 ; Pomponius Mela, *De situ Orbis*, III, 2, 18 et 19 ; Lucain, *Pharsale*, I, 450-458 ; Pline, *Naturalis Historia*, XXIV, 103-104, XXIX, 52 ; Tacite, *Annales*, XIV, 30, *Histoires*, IV, 54 ; Dion Chrysostome, *Orationes*, XLIX ; Lampridius, *Alex. Sev.* LIX ; Vopiscus, *Numerianus*, XIV, *Aurelianus*, XLIII, 4-5 ; Ausone *Comm. Prof.* IV, 7-10 et X, 22-30 ; Nennius, *Historia Britonum*, 40 ; Hippolyte, *Philosophumena*, I, XXV ; Clément d'Alexandrie, *Stromata*, I, XV, 78, 1 et 71, 3 ; Valère Maxime, II, 6, 10.

d'hui encore la plupart de ceux qui veulent mieux connaître cette doctrine partent là-bas pour l'apprendre.

« Les druides ont coutume de ne pas aller à la guerre et de ne pas payer d'impôts comme le reste des Gaulois ; ils sont dispensés de service militaire et libres de toute espèce d'obligation. Poussés par de si grands avantages, beaucoup viennent de leur propre chef se confier à leur enseignement et beaucoup sont envoyés par leurs parents et leurs proches. On dit qu'ils apprennent là, par cœur un très grand nombre de vers : certains restent donc vingt ans à leur école. Ils sont d'avis que la religion interdit de confier cela à l'écriture comme on peut le faire pour tout le reste, comptes publics et privés dans lesquels ils se servent de l'alphabet grec. Il me semble qu'ils ont établi cet usage pour deux raisons, parce qu'ils ne veulent, ni répandre leur doctrine dans le peuple, ni que ceux qui apprennent, se fiant à l'écriture, négligent leur mémoire, puisqu'il arrive le plus souvent que l'aide des textes a pour résultat moins d'application à apprendre par cœur et moins de mémoire. Ce dont ils cherchent surtout à persuader, c'est que les âmes ne périssent pas, mais passent après la mort d'un corps dans un autre ; ceci leur semble particulièrement propre à exciter le courage en supprimant la peur de la mort. Ils discutent aussi beaucoup des astres et de leur mouvement, de la grandeur du monde et de la terre, de la nature des choses, de la puissance et du pouvoir des dieux immortels, et ils transmettent ces spéculations à la jeunesse.

« La nation gauloise tout entière est très adonnée aux rites. Pour cette raison tous ceux qui sont atteints de maladies graves ou sont sous le coup d'un péril ou d'un combat offrent des hommes en guise de victimes ou font vœu d'en offrir. Ils utilisent le ministère des druides pour ces sortes de sacrifices, parce que, sans une vie humaine en échange d'une vie humaine la colère des dieux immortels ne peut être apaisée. Ils ont des sacrifices publics de ce genre. D'autres ont de grands mannequins dont les parois sont en osier, et qu'ils remplissent d'hommes vivants. Ils y mettent le feu et les hommes meurent environnés de flammes. Ils pensent que les supplices de ceux pris en délit de vol ou d'assassinat, ou d'un autre crime, sont les plus agréables aux dieux immortels, mais si des criminels de ce genre viennent à manquer, ils vont jusqu'à sacrifier des innocents » (3).

2°) Diodore de Sicile, *Histoires*, V, 31, 2-5.

« Il y a chez eux, même des poètes lyriques qu'ils nomment bardes ; ces poètes accompagnent avec des instruments semblables à des lyres leurs chants qui sont tantôt des hymnes, tantôt des satires. Il y a aussi des philosophes et des théologiens à qui on rend les plus grands honneurs et qui se nomment druides. Enfin ils se servent de devins à qui ils accordent une grande autorité. Ces devins, c'est par l'observation des oiseaux et par l'immolation des victimes qu'ils prédisent l'avenir, et ils tiennent toute la population sous leur dépendance. Mais c'est quand ils consultent les présages pour quelques grands intérêts qu'ils suivent surtout un

(3) Texte latin de Constans, pp. 185, 187, 188, *Les Belles Lettres*, Paris 1954.

rite bizarre, incroyable. Après avoir consacré un homme ils le frappent avec une épée de combat dans la région au-dessus du diaphragme, et quand la victime est tombée sous le coup, ils deviennent l'avenir d'après la manière dont elle tombée, l'agitation des membres et l'écoulement du sang. C'est un genre d'observation ancien, longtemps pratiqué et en lequel ils ont foi. La coutume est chez eux que personne ne sacrifie dans l'assistance d'un philosophe, car ils croient devoir user de l'intermédiaire de ces hommes qui connaissent la nature des dieux et parlent, on pourrait dire leur langue, pour leur offrir des sacrifices d'actions de grâces et implorer leurs bienfaits. Non seulement dans les nécessités de la paix, mais encore et surtout dans les guerres on se confie à ces philosophes et à ces poètes chantants, et cela, amis comme ennemis. Souvent, sur les champs de bataille, au moment où les armées s'approchent, les épées nues, les lances en avant ; ces bardes s'avancent au milieu des adversaires et les apaisent, comme on fait des bêtes farouches avec des enchantements. Ainsi chez les barbares les plus sauvages la passion cède à la sagesse et Hadès respecte les Muses (4) ».

3°) Strabon, *Geographica*, IV, 4, c. 197, 4.

« Chez tous en général il y a trois castes à qui on rend des honneurs extraordinaires : les bardes, les vates et les druides ; les bardes sont chantres d'hymnes et poètes, les vates sacrificateurs et interprètes de la nature ; les druides, outre la science de la nature, étudient aussi la philosophie morale : on a la plus haute opinion de leur justice ; à ce titre on s'en remet à eux du jugement de tous litiges privés ou publics ; c'est à ce point qu'autrefois ils étaient arbitres, même dans les guerres, arrêtaient les adversaires prêts à se ranger en bataille, et qu'on leur confiait le soin de prononcer dans les affaires de meurtre. Lorsqu'abondance ces sortes de jugements ; ils estiment que c'est signe d'abondance pour le pays. Ces druides et d'autres comme eux professent que les âmes sont impérissables, le monde aussi, mais qu'un jour pourtant régneront seuls le feu et l'eau » (5).

4°) Pline, *Histoire Naturelle*, XVI, 249.

« On ne doit pas oublier dans ces sortes de choses la vénération des Gaulois. Les druides, car c'est ainsi qu'on appelle leurs mages, n'ont rien de plus sacré que le gui et l'arbre qui le porte, supposant toujours que cet arbre est un chêne. A cause de cet arbre seul ils choisissent des forêts de chênes et n'accomplissent aucun rite sans la présence d'une branche de cet arbre si bien qu'il semble possible que les druides eux-mêmes tirent leur nom du grec. Ils pensent en effet que tout ce qui pousse sur cet arbre est envoyé par le ciel, étant un signe du choix de l'arbre par le dieu en personne. Mais il est très rare de trouver cela, et quand on le trouve, on le cueille dans une grande cérémonie religieuse, le sixième jour de la lune, — car c'est par la lune qu'ils règlent leurs mois et leurs années, et aussi leurs siècles de trente ans, — et on choisit ce jour parce que la lune a déjà une force considé-

(4) Traduction Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, pp. 391-393.

(5) Traduction Cougny, *op. cit.*, t. I, p. 139-141.

nable sans être encore au milieu de sa course. Ils appellent le gui par un nom qui est « celui qui guérit tout ». Après avoir préparé le sacrifice sous l'arbre, on amène deux taureaux blancs dont les cornes sont liées pour la première fois. Vêtu d'une robe blanche le prêtre monte à l'arbre et coupe avec une faucille d'or le gui qui est recueilli par les autres dans un linge blanc. Ils immolent alors les victimes en priant la divinité qu'elle rende cette offrande propice à ceux pour qui il est offert. Ils croient que le gui, pris en boisson, donne la fécondité aux animaux stériles et constitue un remède à tous les poisons. Tel est le comportement religieux d'un grand nombre de peuples à l'égard de choses insignifiantes » (6).

On doit par conséquent ranger les druides parmi les grands collèges sacerdotaux indo-européens : collègues et égaux des brahmanes, ils jouissent d'un pouvoir qu'on peut considérer comme supérieur à celui du collège pontifical romain (flamines et pontifes réunis) (7). A l'instar des brahmanes « dieux terrestres », ils dominent d'une incontestable et multiforme supériorité le reste de la société... Et c'est déjà un grand mérite des Celtes, si souvent et si volontiers qualifiés de barbares, que d'avoir conservé une structure religieuse ayant traversé sans dommage toute la proto-histoire et les débuts de l'histoire. Et c'est à bon droit que l'on verra dans les druides, outre les dépositaires scrupuleux d'une tradition, les moteurs et les régulateurs d'une société solidement assise sur cette tradition. Car si le druidisme suppose vraisemblablement une métaphysique, il ne s'explique pas en dehors de la tradition religieuse celtique.

I. LES DRUIDES AVANT LA CONQUÊTE.

Aux temps de l'indépendance, les Druides disposaient, en Gaule, d'une puissance et d'un prestige incomparables, au témoignage de leurs contemporains (8). Leur autorité s'imposait en de nombreux domaines. Il semble, écrit Fustel de Coulanges, « que le druidisme à une certaine époque ait mis la haute main sur toute la religion gauloise », et il précise : « aucun acte sacré, soit dans la famille, soit dans la cité, ne pouvait être accompli sans la présence d'un druide ». C'est du moins ce qui ressort du texte de César : « Les premiers veillent aux choses divines, s'occupent des sacrifices publics et privés, règlent toutes les choses de la religion » (9).

A côté de ce monopole religieux, les Druides s'étaient assurés également un véritable monopole judiciaire : « Là, viennent de toutes parts tous ceux qui ont des contestations et ils se soumettent

(6) Edition Iulius Sillig, tome III.

(7) Cf. en général, G. Dumézil, *Jupiter, Mars, Quirinus*, I et la série des ouvrages relatifs à l'idéologie trifonctionnelle.

(8) César, *B.G.*, VI, 13 : In omni Gallia eorum hominum qui aliquo sunt numero atque honore genera sunt duo... Sed de his duobus generibus alterum est druidum, alterum equitum. Strabon IV, 4. ; Diodore, V, 31.

(9) César, *B.G.*, VI, 13 : Illi rebus divinis intersunt, sacrificia publica ac privata procurant, religiones interpretantur. Fustel de Coulanges, *La Gaule romaine*, p. 28, n 4.

à leurs avis et à leurs jugements » (10). Une arme redoutable, l'excommunication, leur permettait de faire respecter les décisions rendues : « Ceux à qui l'interdiction est faite sont considérés comme impies et criminels : on s'en éloigne, on fuit leur contact et leur fréquentation, de crainte d'être atteint d'un mal très grave en les fréquentant. Leurs demandes en justice ne sont pas admises et il ne leur est accordé aucun honneur » (11).

Les Druides dispensaient encore l'enseignement à de nombreux disciples : « Un grand nombre de jeunes gens viennent s'instruire chez eux »... et « beaucoup viennent de leur propre chef se confier à leur enseignement et beaucoup sont envoyés par leurs parents et leurs proches » (12). Et Camille Jullian nous montre comment leur influence en était ainsi accrue : « Educateurs de la jeunesse, les Druides pouvaient recruter en elle des clientèles morales plus utiles et plus reconnaissantes que la plèbe qui se traînait à la suite des grands. Un Druides savait pousser ses élèves aux plus hauts emplois » (13).

L'enseignement des Druides portait sur l'ensemble des matières qui constituaient le bagage scientifique de leur époque : « Avec quelques notions de physique et d'astronomie, appliquées dans la construction de leurs calendriers, avec quelques connaissances sur les plantes et leurs propriétés (qui sont passées aux médecins), avec quelques recettes magiques, ce bagage d'idées philosophiques constitue le fond de la sagesse des Druides, qui n'a pas peu contribué à l'éducation spirituelle des Celtes » (14). On peut juger de la valeur de cet enseignement par les résultats obtenus : « Des hommes comme Dejotarius et Divitiacus frappèrent par leur cul-

(10) Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 29 ; César, *B.G.*, VI, 13. Huc omnes undique qui controuersias habent conueniunt eorumque decretis iudicisque parent.

(11) César, *B.G.*, VI, 13 : Haec poena apud eos est grauissima. Quibus ita est interdictum, hi numero impiorum ac sceleratorum habentur, his omnes decedunt, aditum sermonemque defugiunt, ne quid ex contagione incommodi accipiant, neque iis petentibus ius redditur neque honos ullus communicatur. (Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 28). Les arrêts des druides n'étant pas et ne pouvant pas être la conséquence de lois écrites, on doit aussi les considérer comme des contrats verbaux, passés entre les parties ayant soumis un différend et l'ensemble des divinités, des puissances magiques intéressées par le ministère religieux du druide. Si ces contrats ne sont pas respectés, ceux qui leur contreviennent menacent effectivement, pleinement, le bon équilibre, la stabilité de toutes les composantes du monde celtique. A cela il n'y a qu'un seul remède, la mise hors la loi, le rejet, l'exclusion. Et comme l'anathème pouvait toucher aussi un état, lequel ne tenait sans doute pas à être abandonné de tous ses druides et à être mis au ban de tous les états celtiques, on comprend facilement que les druides, possédant un pouvoir de persuasion infiniment plus incisif que celui de nos modernes cours d'arbitrage internationales aient, d'un simple geste, arrêté telle ou telle guerre qui entraînerait leurs intentions.

(12) César, *B.G.*, VI, 13 : ...ad hos magnus adulescentium numerus disciplinae causa conuenit ; VI, 14. Tantis excitati praemis et sua sponte multi in disciplinam conueniunt et a parentibus propinquisque mittuntur.

(13) *Histoire de la Gaule*, II, 104.

(14) H. Hubert, *Les Celtes depuis l'époque de La Tène et la civilisation Celtique*, pp. 280-281.

ture l'élite des intellectuels romains. Les druides jouissaient d'une réputation de philosophes. Et des Gaulois comme Vercingétorix donnèrent les preuves d'une intelligence large et élevée dans le domaine politique. Enfin la Gaule romanisée fournit du premier coup tant de professeurs, de grands avocats, d'éminents administrateurs qu'il faut bien supposer une préparation antérieure des Gaulois » (15).

On sait qu'un long noviciat préparait les Druides à toutes ces diverses fonctions : « On dit qu'ils apprennent là par cœur un très grand nombre de vers ; certains restent donc vingt ans à leur école » (16). Ces vingt ans représentent à notre époque la durée des trois cycles primaire, secondaire et supérieur. On conçoit donc facilement qu'une science ainsi étendue pouvait leur assurer un véritable prestige aux yeux de la foule.

Mais ce prestige était encore accru par la dignité de leur vie et par la discipline qu'ils s'imposaient.

Peut-on ne pas établir un lien entre cette haute moralité et les croyances qu'ils professaient ? Certes, leur enseignement religieux est resté en grande partie ésotérique. Et le texte de César devient ici très intéressant : « On dit qu'ils apprennent là, par cœur un très grand nombre de vers ; certains restent donc vingt ans à leur école. Ils sont d'avis que la religion interdit de confier cela à l'écriture comme on peut le faire pour tout le reste, comptes publics et privés dans lesquels ils se servent de l'alphabet grec. Il me semble qu'ils ont établi cet usage pour deux raisons, parce qu'ils ne veulent, ni répandre leur doctrine dans le peuple, ni que ceux qui apprennent, se fiant à l'écriture, négligent leur mémoire, puisqu'il arrive le plus souvent que l'aide des textes a pour résultat moins d'application à apprendre par cœur et moins de mémoire » (17). Ce n'est pas en effet parce qu'ils n'utilisaient pas l'écriture que les druides ne la connaissaient pas et l'inexistence regrettable de textes est indépendante du niveau de leur culture. Les druides s'étaient organisés pour la pérennité terrestre et M. Georges Dumézil a donné du phénomène une explication assez claire : « ...à chaque génération, en chaque étudiant, le savoir se réincarne ; il n'est pas reçu comme un dépôt, il revêt une forme qui, tout en lui laissant son sens et ses traits essentiels, le rajeunit et dans une certaine mesure l'actualise. Divers indices conseillent de reporter au passé indo-européen, tout au moins pour une partie du domaine, la croyance à la transmigration des âmes, qui paraît avoir été, en effet, capitale dans l'enseignement druidique. Dans ce cas, la remarque qui précède, comprise littéralement, donnerait peut-être le secret de l'attachement des druides à l'enseignement oral, et l'on comprendrait mieux encore qu'ils n'eussent pas

(15) *Ibid.*, p. 319.

(16) César, *B.G.*, VI, 14 : *Magnum ibi numerum uersuum coliscere dicuntur. Itaque annos non nulli XX in disciplina permanent.*

(17) César, *B.G.*, VI, 14 14 (cf. note 16) : *Neque fas esse existimant in litteris mandare, cum in reliquis fere rebus, publicis priuatisque uidentur, quod neque in uulgum disciplinam efferre uelint, neque eos qui discunt litteris confisos minus memoriae studere ; quod fere plerisque accidit, ut praesidio litterarum diligentiam in perdiscendo ac memoriae remittant.*

voulu immobiliser dans des signes morts une science qu'ils considéraient comme sans cesse renaissante » (18).

Toutefois, deux points paraissent définitivement acquis : les Druides étaient monothéistes, et ils enseignaient à leurs disciples que l'âme est immortelle (19).

Sur leur monothéisme, les Druides étaient particulièrement discrets. Au point que César lui-même y fut trompé. On peut trouver de nombreuses explications à leur silence ; l'une des plus vraisemblables, c'est qu'ils ne voulaient pas heurter de front les superstitions populaires et surtout le culte des divinités tribales, pour ne pas être considérés comme des impies ou des ennemis de la cité. N'en allait-il pas de même pour toutes les religions à la mystère ? Et l'on sait quelles affinités existaient entre le pythagorisme — dont l'influence fut si marquée sur les mystères d'Eleusis — et l'enseignement des Druides : « les doctrines pythagoriciennes et druidiques étaient si proches l'une de l'autre, — au point que les Anciens, mieux placés que nous pour les connaître, aient pu en confondre les origines... » (20). Saint Augustin a témoigné de cette croyance en un Dieu dont la souveraineté était formellement reconnue par les Druides : « Ils ont été du petit nombre des sages qui reconnaissaient un dieu suprême » (21). Les lecteurs d'Ogam n'ont pas oublié la controverse courtoise qui opposa pendant quelque temps M. E. Thevenot et M. F. Benoit, et qui aboutit à l'accord de l'un et de l'autre sur une même formule : « Cette constatation s'impose avec tellement d'évidence qu'elle suggère la pensée d'une foi quasi monothéiste » (22). Au surplus, lorsque nous parlons de monothéisme, il convient de ne jamais oublier la sage définition que nous donne Amédée Froment (23). « Il n'y a pas de religion strictement monothéiste, pas plus qu'il n'y a de religion polythéiste. A côté du Dieu unique de l'une, on révère, souvent même on invoque d'autres personnages secondaires ; au-dessus des dieux de l'autre, plane toujours un esprit ou un fatum ». C'est ce que précise de son côté M. Fernand Benoit, lorsqu'il nous dit, au sujet de Mars — ou des Mars — celtique : « Le dieu Mars peut-il être classifié selon qu'il est guérisseur, protecteur des groupes sociaux, garant de la vie éternelle... ou n'est-il pas tout cela à la fois parce qu'il recouvre un numen impersonnel, anonyme, d'une efficacité universelle ? » (24).

L'enseignement des Druides sur l'immortalité de l'âme devait, au contraire de leur doctrine monothéiste, être exposée publique-

(18) G. Dumézil, *La tradition druidique et l'écriture : le Vivant et le Mort*, in *Revue de l'Histoire des Religions*, tome 122, pp. 132-133 ; et : Hu. Hubert, *Les Celtes*, op. cit., II, p. 273 sqq.

(19) Sur le monothéisme en Gaule, cf. notre note 5 dans *Ogam* X, 6, 1958, n° 60, p. 365. *Le chapeau Roman de Rozier-Côtes-d'Aurec et les doctrines druidiques.*

(20) Fr. Le Roux, *Notes d'Histoire des Religions*, in *Ogam*, t. VII/3, 1955, n° 41, p. 304.

(21) *Cité de Dieu*, VII, 9.

(22) *Ogam*, n° 49, p. 37 à 44.

(23) *Le Monothéisme druidique*, p. 8.

(24) F. Benoit, *ibid.*

ment, « Ce dont ils cherchent surtout à persuader, c'est que les âmes ne périssent pas, mais passent après la mort d'un corps dans un autre; ceci leur semble particulièrement propre à exciter le courage en supprimant la peur de la mort » (25). Il est bien évident que l'interprétation de César est inexacte. « Si les âmes passaient d'un homme à un autre, pourquoi ces dévouements d'avis qui, d'après César lui-même, se jetaient dans les flammes pour continuer à vivre avec le défunt, pourquoi ces égorgements de clients et d'esclaves? Pourquoi ces lettres qu'on jetait sur le bûcher, pensant qu'elles arriveraient aux parents perdus? Pourquoi enfin aucun Gaulois ne craignait-il de prêter de l'argent qui devait lui être rendu seulement dans une vie future? » (26). Sans être aussi exclusif qu'Amédée Froment, M. Raymond Lantier soutient une thèse voisine, qui nous paraît bien plus proche de la vérité: « L'âme ne passe donc pas immédiatement d'un vivant à l'autre et il y a un intervalle entre ses réincarnations. Il y a donc un capital d'âmes dont les unes dorment pendant que les autres sont réparties sur la terre. Où se trouve cette partie disponible? Elle attend dans un monde qui n'est pas différent de l'orbis alius de Lucain, en un lieu assez semblable au monde des vivants et qui lui aussi est une source de vie... Ce n'est pas une vie d'ombres que l'on mène dans ces régions où le mort ressemble exactement au vivant » (27). Tel est aussi l'avis de Vendryès et de Hubert (28). En bref, nous retrouvons dans l'enseignement des Druides sur l'immortalité de l'âme, sur le jugement après la mort et sur la réincarnation, des thèses fort proches de celles que Platon a développées dans ses Dialogues, notamment dans *Gorgias* (29), *Phédon* (30), la *République* (31). René Grousset a suggéré une explication tout à fait plausible de ces rencontres: « Ils (les druides) croyaient à l'immortalité de l'âme liée pour eux au dogme de la transmigration. Mais, dans l'état de nos connaissances, il semble qu'il s'agisse simplement là des vieilles croyances animistes, communes à tous les Indo-Européens primitifs (cf. Carnoy, *Les Indo-Européens*, 222-240). La notion de l'âme-souffle (âtman, animus) et celle de sa survie et de sa transmigration se retrouvent partout. On n'a guère l'impression que les druides aient élaboré en formes originales ces vieilles croyances panaryennes » (32).

Il n'en reste pas moins qu'une pareille croyance, génératrice d'héroïsme chez les guerriers, nous explique la dignité de vie que les Anciens ont signalée chez les Druides. Ajoutons qu'ils étaient astreints à une discipline renforcée par une exacte hiérarchie.

(25) César, *B.G.* VI, 14: In primis hoc uolunt persuadere, non interime animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios, atque hoc maxime ad uirtutem excitari putant, metu mortis neglecto.

(26) A. Froment, *op. cit.*, pp. 44-45.

(27) *La religion celtique*, Quillet I, 499.

(28) J. Vendryès, *La religion des Celtes*, *Mana* III, p. 308; H. Hubert, *Les Celtes*, *op. cit.*, p. 280.

(29) *Gorgias*, 523.

(30) *Phédon*, 67, 69, 106, 107, 113.

(31) *La République*, X, 614-616.

(32) *Le Celtisme et nos origines historiques*, in *La Revue Universelle*, 15 sept. 1923, p. 768.

On reconnaît en effet plusieurs classes chez eux. Au sommet, les Druides proprement dits, médiateurs entre le Ciel et la Terre, inatruisaient la jeunesse, guidaient les novices, imposaient des interdictions, ou des obligations et le nom des enfants, surveillaient les sacrifices, réglaient les différents publics et privés. Les *Vates* (33) (ou *Eubages*), — dont il faut sans doute rapprocher les *fatuners* (34), — étaient plus spécialement chargés du culte divin, du sacrifice et des auspices. Les Bardes qui n'étaient que des poètes et chanteurs (35), célébraient les héros et les dieux (36). Il est vraisemblable qu'une hiérarchie existait dans chaque ordre.

Si comme le disait justement Fustel de Coulanges, « ce clergé n'était pas une caste héréditaire » (37), on pouvait trouver cependant de véritables familles sacerdotales, dont les membres assumaient des fonctions religieuses et se les transmettaient de père en fils: « Les collèges druidiques se recrutent par l'enseignement et se cooptent; mais il y a des familles druidiques » (38). Cette transmission héréditaire, jointe à la puissance dont ils disposaient, nous permet de comprendre que ces familles aient pu acquérir et posséder des fortunes immenses: à leurs biens patrimoniaux s'ajoutaient les biens religieux, dont ils avaient l'administration et qui, au bout de quelques générations, devaient aisément se confondre avec leurs possessions familiales. Ajoutons que « partout ils avaient l'exemption d'impôts pour leurs biens et la dispense du service militaire pour leurs personnes » (39).

Ainsi tout concourait à donner aux Druides une influence considérable sur les populations Gauloises: fortunes héréditaires, privilèges importants, monopoles de fait dans les trois domaines de la religion, de la justice, de l'enseignement, organisation en collèges fortement hiérarchisés et disciplinés, droit d'excommunier ceux qui voulaient se soustraire à leurs décisions, prestige de la science et de la dignité morale la plus haute, voilà l'origine et la source d'une autorité qui s'imposait à tous et que tous acceptaient volontiers. Qu'allait-il advenir de cette immense autorité après la conquête de César? C'est que nous allons tâcher de déterminer exactement.

(33) Le nom des *vates* gaulois correspond à l'irlandais *faith* « prophète », allemand *Wai* « tuteur », théonyme *Wotan* (scandinave *Odhin*). Le terme moderne *ouate* est le résultat d'une mauvaise lecture du mot *vates*.

(34) Cf. *Vocabulaire vieux-celtique*, in *Ogam* I, VIII/4, 1956, n° 46, s.v. *Gatus*, p. 350.

(35) T. Köves, *Les vates des Celtes*, in *Acta Ethnographica. Academia Scientiarum Hungaricae*, t. IV/1, fasc. 1-4, 1955, *passim*.

(36) Cf. Vendryès, *op. cit.*, p. 300, Strabon IV, 4.

(37) *Op. cit.*, p. 26.

(38) H. Hubert, *op. cit.*, p. 281.

(39) Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 28.

La naissance de Conchobar

VERSION A

Texte traduit du moyen irlandais

par

Christian J. GUYONVARCH

Le récit dont nous publions ci-dessous une traduction française est offert par le *Livre de Leinster*, folios 106 a - 107 b, lignes 12421 - 12565 (pp. 400-404 de l'édition Best - O'Brien). Une traduction anglaise irréprochable en a été donnée par Whitley Stokes, *Eriu*, IV/1, pp. 18 sqq. sous le titre *Tidings of Conchobar Mac Nessa (Seola Conchobair mac Nessa)*; il en existe également une traduction française par d'Arbois de Jubainville, *L'Épopée Celtique en Irlande*, p. 3 sqq., sous le titre *Naissance et règne de Conchobar*, tandis que Thurneysen, *Die irische Helden-und Königsage*, p. 524 sqq. choisissait pour titre *Conchobors Haushalt* « La maison de Conchobar ».

Pour embarrassant qu'il soit dans le cas du présent texte le choix du titre importe cependant assez peu. Si l'essentiel du récit est bien la description de la maison royale et du train de vie de Conchobar avec son nombre de curiosités étranges et intéressantes, le point de départ en est une relation de la naissance du roi, laquelle est racontée différemment dans deux autres fragments du Cycle d'Ulster. L'un, très court et vraisemblablement très ancien, a été publié par Kuno Meyer, *Hibernica Minora*, p. 50, l'autre, plus long et aussi plus récent, l'a été par Whitley Stokes, *Revue Celtique* VI, p. 173 sqq. Ce dernier récit, *Compert Conchobair* « La Conception de Conchobar » présente d'ailleurs de nombreuses analogies avec le récit plus connu du *Compert Con Culaind* « La Conception de Cuchulainn » (Cf. *Ogam* V, p. 274 sqq.).

Pour plus de simplicité et de commodité nous grouperons sous le titre général de « Naissance de Conchobar » ces trois récits d'inégale longueur. Nous appellerons Version A le texte ci-dessous, respectivement Versions B et C les textes publiés par Wh. Stokes et K. Meyer et nous accompagnerons chacune de ces versions des références convenables.

La seule source complète de la version A est le *Livre de Leinster*. Un passage identique à nos §§ 3-5 (§§ 5-8 de l'édition Wh. Stokes dans *Eriu*) est contenu dans le *Livre de Lismore*, folio 125 b. Il a été publié et traduit par Whitley Stokes, *Lives of Saints from the Book of Lismore*, 1890, pp. XXXIV-XXXV. Nous le négligerons ici.

Nos notes, très succinctes, n'ont de caractères philologique qu'en cas de nécessité; obscurité du texte, explication d'une donnée intéressante ou divergence d'interprétation. Nous ne faisons pas mention des divergences considérables nous séparant, presque à chaque ligne, de la précédente traduction française de d'Arbois de Jubainville. Après publication des versions B et C quelques études de mythologie irlandaise serviront de commentaire explicatif. Elles mettront en évidence plusieurs traits communs aux Celtes continentaux et insulaires.

VERSION A

§ 1. Ce fut un homme célèbre et princier que Conchobar, fils de Ness. On raconte ci-dessous [sa royauté] sur les Ulates. C'est de sa mère qu'on le nomma, à savoir que Ness, fille de Eochaid Salbude (1), roi du Munster (2), fut la mère de Conchobar. Voici cependant pourquoi elle était appelée Ness, c'est-à-dire qu'il y avait douze tuteurs nourrissant (3), la jeune fille et obéissant à Eochaid (4). Assa fut son nom à elle au commencement parce qu'il était facile de l'élever. [Il y avait] un guerrier dur en Irlande en ce temps-là, à savoir Cathbad, fils de Ross. Il était druide en plus d'être guerrier (5). Il alla alors en randonnée guerrière sur les frontières du Munster (6). Et voici qu'il arriva avec ses guerriers à la maison des douze tuteurs, à savoir de la fille d'Eochaid. Il tua en une nuit les douze tuteurs de la jeune fille et personne ne savait qui avait fait le massacre.

§ 2. La jeune fille alla alors faire la guerre et elle prit les armes, et elle alla avec trois neuvaines [d'hommes] jusqu'à ce qu'elle sût qui

(1) *Eochaid Salbude*, c'est-à-dire Eochaid au Talon Jaune. En plus de Ness, il avait une fille nommée Inda qui, dans le *Táin Bó Cúalnge*, est l'épouse de Cethern, cf. Windisch, *Irische Texte* V, 636-639.

(2) Stokes a transcrit *riq Ulad* et traduit « king of Ulster »; *riq Muman* « roi du Munster » est préférable en fonction de ce qui suit.

(3) *Batar da aiti dec ocá haitrom inna hingeni*, nous gardons pour la traduction de *aiti* le terme de « tuteur » qui rend très bien la notion juridique impliquée par le texte irlandais. Il faut comprendre « père nourricier » et le sens est complété par *aitrom* qui appartient à la même racine que le breton *aotrou* « maître, seigneur » et le latin *atere*, cf. Kuno Meyer, *Contributions to Irish Lexicography*, 1/3, 82, Victor Henry, *Lexique étymologique du breton*, p. 14. Sur les aspects juridiques et sociologiques de la tutelle voir d'Arbois de Jubainville *Études sur le droit celtique* I, pp. 113-115 qui cite le texte de César, *Bellum Gallicum* VI, 18 et un exemple tcherkesse, non indo-européen. Il y en aurait sans doute d'autres, mais on se bornera à constater, à propos de la présente traduction que la mise en tutelle, courante pour les garçons, pouvait aussi être appliquée aux filles en Irlande. Nous en avons ici un témoignage valable. Pour la même coutume attestée à l'époque de Saint Patrick, cf. Whitley Stokes, *The Tripartite Life of Patrick* I, 92, 98-105, II, 315-317 et d'Arbois de Jubainville, *Cours de Littérature Celtique* I, 176-178.

(4) *Do réir Echach*, pour le sens on comparera les *Esnada Tighe Buchet*, éd. David Greene, *Mediaeval and Modern Irish Series*, XVI, p. 40, vers 837-838. C'est la volonté royale d'Eochaid qui stipule le nombre des tuteurs appelés légalement à veiller à l'éducation de sa fille.

(5) Cathbad apparaît fréquemment dans le cycle d'Ulster, mais toujours comme druide. En tant que tel il a pour fils Genuan Griansholus (« à la joue brillante ») qui essaye en vain d'empêcher Cuchulainn de marcher vers la mort (*La Mort de Cuchulainn, Oidheadh Con Culaind*, version B, éd. Van Hamel, §§ 20 sqq.). On retiendra la liaison de Cathbad druide et de la magie guerrière. Le thème du druide-guerrier se retrouve assez clairement dans le *rex-augur galate* Deiotarus évoqué par Cicéron, *De Divinatione* I, 15, 26 et II, 26, 76, cf. en dernier lieu Georges Dumézil, *Jupiter-Mars-Quirinus* I. Le druide-guerrier a pour antagoniste la reine-Jupiter-Mars-Quirinus I. Le druide-guerrier (le cas des Amazones est bien connu), mais elle s'explique très bien par une disposition du droit celtique : la femme appelée à hériter ou à remplir une fonction politique était astreinte au service militaire, cf. d'Arbois de Jubainville, *La famille celtique*, chapitre sur *La fille héritière*, pp. 81-82.

(6) Probablement comme cet autre druide guerrier qu'était Athiruc Allgesach dont les entreprises causèrent la mort de Mesgegra, cf. Whitley Stokes, *The Siege of Houth in Revue Celtique* VIII, p. 47 sqq. et Françoise Le Roux, *La « Branche Sanglante » du roi d'Ulster et les « Têtes coupées » des Salgens de Provence in Ogam* X/2-3, 1958, n° 56/57, p. 139 sqq.

avait tué ses tuteurs, et elle dévastait les tribus. Et c'est également qu'elle les dévastait toutes car elle ne connaissait pas en particulier ses ennemis. « Qu'on l'appelle désormais Niassa » dit chacun. C'est pour cela qu'on l'appela Niassa (7). Elle alla donc en expédition guerrière sur les frontières d'Ulster. Elle alla un jour seule se baigner jusqu'à ce que vint vers elle le même guerrier, c'est-à-dire Cathbad, et il vint entre elle et ses lances et il la saisit. Si bien qu'elle s'unît à lui et qu'elle fut sa femme bien-aimée et qu'elle lui engendra un fils. Ce fils, ce fut alors Conchobar, fils de Cathbad. Belle fut en vérité la dignité qui naquit avec lui, à savoir Conchobar. Ceci était alors convenable puisqu'il naquit au moment où le Christ naquit. Sept devins avaient prédit sept ans avant sa naissance qu'il y aurait une naissance illustre en même temps que la naissance du Christ sur la pierre où naquit Conchobar et que son nom serait illustre en Irlande (8).

§ 3. Grande fut la dignité de Conchobar au bout de sept ans après sa naissance [car] c'est alors qu'il prit la royauté d'Ulster (9). Et voici qu'elle en fut la raison à savoir que sa mère, Ness fille d'Eochaid était

(7) Le nom de *Nes* (s) résulte très probablement du croisement d'un jeu de mots savant et d'une étymologie populaire, avec peut-être une base mythologique. *Assa* a une existence certaine, cf. par exemple *Críth Gablach*, éd. D. A. Binchy, *Medieval and Modern Irish Series*, Dublin 1941, vol. XI, p. 6, ligne 147. Le mot se rattache au gallois *haudd*, breton *aes* « facile » et ainsi *ni assa* « pas facile » est une construction analogique à *ni ansa* « pas difficile » qui sert fréquemment de construction analogique à l'assimilation de l'article, cf. *R.I.A. Dictionary*, éd. Maud Joynt & Eleanor Knott, lettre E, col. 179 et éd. Maud Joynt, lettres N.O.P., col. 37. On a en outre un *nes(s)* « a lump or swelling on the body caused by a blow, a wound »; O'Davoren 1294 indique *neas i. crecht* et O'Clery a *neasaim* « I wound », cf. Whitley Stokes, *Sanas Chormaic-Gormac's Glossary*, Calcutta 1868, pp. 123-124 et *Three Irish Glossaries*, Edimbourg 1862, pp. 32-33 et 108. Dans les *Dindsenchas* de Rennes §§ 29 et 30 il est curieusement question du triple tumulus de Ness « à côté de l'extrémité nord-est de la Maison des Femmes » (hi comardus cind oirthertuisceartaigh Luinigi nam Ban) et de la forteresse de Conchobar Mac Nessa « à côté du triple tumulus, avec sa porte à l'est, à côté de l'établissement de la tête et au cou de Cuchulainn » Rath *Concobair* mie *Nesa* hi taeb in Treduni atiaidh 7 a dorus soir a comardus *Corusa* cind 7 meinde *Conculainn*, cf. Whitley Stokes, *The prose tales in the Rennes Dindsenchas in Revue Celtique*, XV, pp. 283 et 287. Les auteurs du *R.I.A. Dictionary* ont sans nul doute raison de voir dans ces acceptions une « fanciful derivation » en l'occurrence purement métaphorique, de *Ness*, réellement attesté aussi avec le sens de « moulding block ». Mais on voit comment, à force de symbolisme et de pédanterie naïve les Irlandais ont embrouillé à plaisir leurs problèmes étymologiques. Thurneysen, *die Heldensage*, p. 273, se contentait d'un « violation qui convient le mieux au zoomorphisme religieux dont on aperçoit encore une fois la trame ».

(8) On ne peut dire si cette phrase sur les sept devins est l'inspiration païenne ou chrétienne, pour autant qu'elle ne confonde pas un souvenir païen et une prophétie biblique, mais la synchronisation des naissances de Conchobar et du Christ est indiscutablement chrétienne. Nous l'avons analysée dans notre commentaire de *La Mort de Conchobar* in *Ogam* X/2-3, 1958, pp. 135-137.

(9) C'est aussi à sept ans que Cuchulainn accomplit ses premiers exploits, et c'est toujours à sept ans que le fils de Cuchulainn, né de la rencontre avec Aife (cf. *Ogam* IX/2, 1957, pp. 115-121) vient trouver sa naissance. C'est sans conteste cette interprétation qui convient le mieux au zoomorphisme religieux dont on aperçoit encore une fois la trame.

seule (10). Fergus, fils de Ross (11) possédait alors la royauté d'Ulster. Il désira que la femme, c'est-à-dire Ness, fût sa femme. « Il n'en sera pas ainsi », dit-elle « jusqu'à ce que j'ai une récompense (12), à savoir la royauté d'une année pour mon fils, si bien qu'il arrive qu'on appelle son fils, fils de roi ». « Accorde », dit chacun, « et la royauté [effective] sera à Fergus, et l'on mit la royauté [d'Ulster] au nom de Conchobar. La femme commença à instruire son fils et ses tuteurs et sa suite, à savoir de dépouiller tout second homme (13) et de faire don [de ses richesses] aux autres, et son or et son argent furent donnés aux champions d'Ulster afin qu'ils soient liés à son fils (14).

§ 4. La fin de ce temps arriva alors au bout d'un an. Après quoi Fergus réclama ses cautions. « Un entretien à ce sujet ! », dirent les Ulates. Ils tinrent conseil en une seule assemblée. C'était un grand dés-honneur pour eux que Fergus les ait donnés en prix [à Ness] (15). Ils

(10) *In-entama*, littéralement « in celibacy ». Sur *entam* (< oino-*tamos*) voir *Les adjectifs numéraux en celtique*. La numération cardinale, voir *Les adjectifs numéraux en celtique*, 1958, 55, p. 86, note 11. L'emploi du mot implique que le mariage antérieur de Ness et de Cathbad a été rompu par consentement mutuel. Le système de filiation matriarcale dont témoigne le nom de Conchobar pourrait donner lieu à de longs commentaires. Mais ce système n'est pas exclusivement celtique et n'est pas d'emploi très régulier, non plus que très fréquent, dans la mesure où il s'agit d'un véritable matriarcat, et non pas seulement d'une apparence juridique ou ethnographique; cf. l'introduction de Stokes, *loc. cit.*, *Eriu* IV, p. 18; d'Arbois de Jubainville, *La famille celtique*, Paris 1905, chapitre VII, p. 69 sqq.

(11) La perte de la royauté, mais une affaire d'honneur (à propos de l'exil et de la mort des fils d'Ultaech) contraignent ensuite Fergus à s'exiler en Connaught; il possède ce qu'il est convenu d'appeler une forte personnalité. Son rôle fondamental dans le *Táin* (où il combat avec des fortunes diverses aux côtés de Medb et d'Ailill), son rôle aussi dans la redécouverte légendaire et chrétienne de la grande épopée obligent à reconnaître en lui un des principaux acteurs des événements mythiques. Roi guerrier (*ferg* « colère »), il s'oppose à Numa. Dans qu'est Conchobar un peu comme à Rome Romulus s'oppose à Numa. Dans son combat contre Conchobar, c'est lui qui attaque alors que Conchobar ne fait que se défendre: *Táin Bó Cúalnge*, éd. Windisch, *Irische Texte* V, pp. 864-867. « Conchobar vint à pendroit où il avait entendu que la bataille avait éclaté trois fois contre lui en direction du nord. Et il mit le bouclier contre Conchobar avec ses quatre bords d'or et avec ses quatre bords de Conchobar avec ses quatre bords d'or et avec ses quatre bords d'or rouge. Et voici que Fergus frappa les trois forts coups de la Bóth sur le *Ochain* de Conchobar, si bien que le bouclier de Conchobar mugit. Et quand le bouclier de Conchobar mugissait tous les boucliers des Ulates mugissaient. Si grande furent la force et la violence avec lesquelles Fergus frappa sur le bouclier de Conchobar, si grands furent le courage et la bravoure avec lesquels Conchobar maintint le bouclier que l'oreille du bouclier ne toucha en rien l'oreille de Conchobar »...cf. O'Curry, *Lectures*, pp. 30-36 et 274 et *Manners and Customs II*, pp. 320-321.

(12) *Condam rab a tog*; Ness veut dire ainsi qu'elle exige une compensation. D'Arbois de Jubainville a rendu *tog* par « donaire ». C'est bien de cela qu'il s'agit en fait.

(13) *Lomrad indala fir 7 a thidnacul diaralle*, c'est-à-dire de dépouiller un homme sur deux.

(14) *Ar dáig iartaige dia mac*, ce que Whitley Stokes a très bien traduit par « because of the result to her son ». Sur la nuance de « liability » attachée à *iartaige* cf. le *R.I.A. Dictionary*, éd. Mairín O'Daly & Anne O'Sullivan, lettre I, fasc. 2, col. 34-35.

(15) Les Ulates semblent versatiles, mais leur réaction est normale en fonction des règles juridiques et aussi psychologiques irlandaises. En donnant la royauté en donaire à Ness, Fergus les a fait passer sur « bien de femme » et pour échapper à cette condition qu'ils estiment déshonorante ils n'ont d'autre biais que d'accorder la royauté définitive à Conchobar, cf. la situation d'Ailill vis-à-vis de Medb telle qu'elle est décrite au début du *Táin Bó Cúalnge*.

étaient cependant reconnaissants à Conchobar pour la bonne générosité [dont il usait] envers eux. Leur décision fut alors que, ce que Fergus avait vendu lui serait enlevé [et que] ce que Conchobar avait acheté lui serait laissé.

§ 5. C'est ainsi que la royauté d'Ulster fut enlevée à Fergus et c'est ainsi qu'on appella grand roi d'un cinquième de l'Irlande Conchobar, fils de Cathbad.

§ 6. C'est un grand honneur que les Ulates firent à Conchobar. Et cet honneur qu'il eut [fut] que chaque homme des Ulates faisait sa fille nubile dormir avec Conchobar la première nuit afin qu'il fût son premier époux (16).

§ 7. Il n'y eut pas sur terre de naissance plus valeureuse. Il ne rendit jamais un jugement à un moment où cela ne lui était pas permis. Il ne rendit jamais de jugement faux et pour que ses moissons ne soient pas mesurées. Il n'y avait pas sur terre de champion plus puissant, et on ne l'exposait jamais au danger pour garder le fils du roi. Les champions, les gens de guerre et les héros valeureux se tenaient devant lui dans les batailles et les combats pour qu'il ne fût pas en danger. Chaque homme des Ulates lui offrait une nuit d'hospitalité et il dormait avec sa femme cette nuit-là (17).

§ 8. [Il y avait] trois cent soixante cinq [personnes] dans la maison de Conchobar, à savoir que le nombre des jours de l'année était le nombre des hommes dans la maison de Conchobar. Il y avait cependant une association entre eux, c'est-à-dire [qu'il y avait] un homme chaque nuit pour [servir] la nourriture. Celui qui était le premier à les servir cette nuit-là [était le premier] à nouveau au bout d'une année. Elle n'était pas petite cependant la nourriture, à savoir un cochon, un bœuf et une cuve (18) pour chaque homme. Il y avait cependant des hommes que leur part ne nourrissait pas, à savoir Fergus mac Roig, comme on le sait. Si cela est vrai sa taille était imposante, c'est-à-dire que le septième de la taille de Fergus ne se rencontrait pas souvent chez quelqu'un d'autre, c'est-à-dire qu'il avait sept pieds entre ses yeux et ses lèvres, et sept poings entre ses deux yeux, et sept poings dans son nez, et sept poings dans ses lèvres. [Il fallait] la pleine mesure d'un boisseau pour lui mouiller la tête quand on le lavait. [Il y avait] sept poings dans son pénis (19). [Il y avait la mesure] d'un sac dans ses testicules. [Il fallait] sept femmes pour le satisfaire (20) à moins que

(16) *Cech fer di Ullaib doberud ingin maedacht*, nous divergeons légèrement de la traduction de Wh. Stokes : « when any man of the Ulaid married a grown-up girl », basée sur un sens particulier de *doberud* compris comme « donner en mariage, marier », cf. notre traduction de *La Mort violente de Celchar* in *Ogam* X/6, 1958, p. 373, note 4. L'Arbois de Jubainville a accumulé des références sur le *jus prime noctis* et le *droit du seigneur* dans son petit livre sur *La famille celtique*, op. cit., chapitre III, pp. 125 sqq.

(17) Par sa naissance et son règne Conchobar transcende donc les fonctions de toutes les classes sociales. C'est le roi complet, gardien de l'équilibre et de la prospérité. Et le texte souligne bien que Conchobar ne combat pas (ce qui est paradoxal en soi chez un individu dont les parents sont tous deux guerriers). Il se contente d'assurer la victoire par sa présence.

(18) *Mucc 7 ag 7 dabach fir*, il faut entendre très vraisemblablement « une cuve [de bière] », ce qu'a supposé aussi Wh. Stokes en rendant « a vat [of ale] ».

(19) *Lorg* employé *sensu obscuro*, cf. Wh. Stokes, *Glossarial Index*, p. 37. Le sens ordinaire est « bâton ».

(20) *Serht minn dia ergaire*, où *ergaire* est employé *sensu obscuro*

ne s'et Flidais (21). [Il fallait] sept cochons et sept cuves [de bière] et sept bœufs pour le nourrir, et [il avait] la force de sept cents [hommes] (22). Il lui était donc nécessaire de [servir] à la nourriture de la maison [royale] sept fois plus que tous les autres (23). Cependant Conchobar lui-même les servait [à la fête de] Samain à cause de la réputation d'une grande foule. Il était nécessaire de nourrir la grande multitude parce que tout homme des Ulates qui ne venait pas lors de nuit de Samain à Emain perdait la raison et l'on dressait son tumulus et sa tombe et sa pierre le lendemain matin (24). Il y avait de grandes provisions chez Conchobar. Étaient marqués chez lui les trois jours avant Samain et les trois jours après Samain par un festin dans la maison de Conchobar. La demeure était belle en vérité. Conchobar avait trois maisons, c'est-à-dire la Branche Rouge et la Maison Bariolée, et la Branche Sanglante. C'est dans la Branche Rouge cependant qu'étaient les têtes et les dépouilles. C'est dans la Branche Rouge que se trouvaient les rois, c'est-à-dire qu'elle était rouge de rois. C'est dans la Maison Bariolée qu'étaient les lances, les boucliers et les épées, c'est-à-dire que [ce bâtiment] était bariolé par les gardes des épées d'or, et par l'éclat des lances bleues, et par les colliers et leurs entrées d'or et d'argent, les écailles et les cercles d'or et d'argent des boucliers, et le service des coupes, des cornes [à boire] et des gobelets (25).

§ 9. Voici la raison pour laquelle on leur prenait leurs armes [pour les mettre] dans une seule maison. À chaque fois qu'ils entendaient quelque chose de rude, à moins qu'ils n'en tirassent vengeance immédiatement, tous les hommes se levaient les uns contre les autres si bien qu'ils se frappaient tous de la tête et du bouclier à travers toute la maison, si bien qu'on leur prenait à tous leurs armes [pour les mettre] dans la Maison Bariolée. Voici [qu'étaient là] le *Ochoin* de Conchobar, c'est-à-dire le bouclier de Conchobar avec quatre bordures

comme *lorg* et en liaison avec ce mot. Il est difficile de donner une traduction précise. Stokes a opté pour « to curb ».

(21) Flidais Folchain (« aux beaux cheveux ») est le personnage principal d'un récit annexé conservé par le *Lebor na hEidne* et partiellement par le *Livre de Leinster* sous le titre de *Táin Bó Flidais*. Dans le *Táin Bó Cúailnge* c'est elle qui apporte tous les sept jours le ravitaillement en lait des hommes d'Irlande, cf. Windisch, *Irische Texte*, II, 206 sqq. et V, 49. Le *Cóir Anmann* fait d'elle §§ 25-26 une des reines des Tuatha Dé Danaann et elle semble passablement riche d'aventures matrimoniales ou scabreuses. C'est une divinité essentiellement dépendante de la « troisième fonction » tout en étant une sorte de Diane irlandaise.

(22) Le gigantisme si remarquable de Fergus fait un peu penser à Cú Rói (on lui lave aussi la tête) dans la mesure où Flidais est comparée à Blathnat, cf. Françoise Le Roux, *De la lance dangereuse, de la rage à Blathnat, cf. Françoise Le Roux, De la lance dangereuse, de la femme infidèle et du chien infernal...* in *Ogam* X/6, 1958, pp. 393-403. Comme Cú Rói et Congachnas Fergus descend de Daire, cf. *infra* note 32.

(23) *Ba hecen dosum di sechtmain do biathad in teglach sech coch*, ce qui revient à dire que Fergus, au lieu de servir pendant un soir seulement, servait pendant une semaine entière.

(24) *7 focheite a shert 7 a lecht 7 a tie, lecht et lia* signifient également « pierre » mais ils désignent respectivement ici la dalle funéraire que l'on posait sur la sépulture et la pierre érigée verticalement, sur laquelle on gravait en *ogams* le nom du défunt. C'était donc pour chaque habitant de l'Ulster une obligation, une *geis* inviolable que de venir à l'assemblée de Samain. La folie et la mort sont une conséquence universelle de l'irrespect, et éventuellement du non-respect. — des prescriptions religieuses.

(25) Pour l'explication de ce passage nous renvoyons à Françoise Le Roux, *La « Branche Sanglante » du Roi d'Ulster...* loc. cit., p. 143 et aux références de la note 11.

d'or tout autour de lui, et le *Fuban* de Cuchulainn et le *Lamthapud* de Conall Cernach et le *Ochnech* de Flidais et le *Orderg* de Furbaide, et le *Coscrach* de Causrad, et le *Echtach* d'Amorgen, et le *Irde* Gondere, et le *Caindel* de Nuada, et le *Leochain* de Fergus, et le *Uathach* de Dubthach, et le *Lettach* de Erge, et le *Bruttach* de Mend, et le *Laithech* de Noisiu, et le *Nithach* de Laegaire, et le *Croda* de Cormac, et le *Sciatharglan* de Senchaid, et le *Comla Chatha* de Celtchar. Il y avait encore des boucliers, plus qu'on ne peut compter (26).

§ 10. [Il y avait] donc beaucoup de dignité, de plaisir, de gloire et de solennité (27) dans la maison de Conchobar; bien qu'il n'y eût là [personne?] parmi les champions et les guerriers en premier, excepté Fergus mac Roig qui eût assez de courage (28). C'est lui qui abattit les trois *Formaela Mide* au combat de Gárech pendant la *Razzia* de Cúalnge, à savoir les trois coups dont il frappa la terre quand lui vint sa colère contre Conchobar, si bien que ces trois collines y sont encore et qu'elles y resteront à tout jamais (29).

§ 11. Bien qu'il n'y eût là [personne?] qui eût de la bravoure, excepté Conall Cernach, fils d'Amargen aux cheveux noirs, cela suffisait pour les querelles, c'est-à-dire qu'à partir du moment où il avait pris une lance à la main, il n'était pas sans tuer chaque jour un homme des Connaciens et [sans] incendier chaque nuit une de leurs maisons, et il ne dormait jamais sans une tête de Connacien sous son genou. Il n'y avait pas en Irlande une terre de possesseur de bétail sur laquelle Conall Cernach n'avait pas versé de sang d'homme. C'est Conall Cernach qui partagea le cochon de Mac Dá Thó dans la contestation de valeur face aux champions des hommes d'Irlande (30). [C'est lui] l'homme qui vengea les *Ulates* sur les hommes d'Irlande, c'est-à-dire [qu'il avait vengé] chacun d'entre eux qui avait été tué ou qui serait tué à tout jamais; [c'était] un homme qui ne quittait pas l'assemblée, quand il avait pris une lance dans la main [sans emporter] avec lui une tête de Connacien (31).

(26) Les héros ainsi nommés en compagnie de leurs boucliers sont tous des familiers du cycle d'Ulster ou accessoirement du cycle mythologique, cf. O'Curry, *Manners and Customs* II, 332-333. Si certains noms sont parfaitement traduisibles et bénéficient d'une explication exhaustive, par exemple le *Ochain* de Conchobar (cf. note 11) on est fondé à se demander par ailleurs le pourquoi de la « chandelle » de Nuada (*Caindel* < latin *candela*), cf. Stokes *Glossarial Index*, p. 34.

(27) *Aurdarcas*, n'est pas répertorié dans les *Contributions* de Kuno Meyer, cf. *irl. mod. aurdarch* « fête ». Kuno Meyer I/2, 50-51 n'indique que *airdadh*.

(28) *Cenco beth do threnfheraib 7 charadaib and chetmus, acht Fergus mac Róig ba lor do chalmatáid*. Nous traduisons littéralement, mais le sens de cette phrase n'apparaît pas nettement, pas même dans le contexte. Stokes a compris: « Though there were no champions and heroes therein save, first, Fergus mac Roig, that was enough of valour... »

(29) L'épisode est décrit ainsi dans le *Táin Bó Cúalnge*, éd. Windisch V, 873: « Il en était ainsi avec cette épée, l'épée de Fergus, c'était l'épée de Lété des sidhe: quand il voulait frapper avec elle elle devenait aussi grande qu'un arc-en-ciel dans l'air. Fergus passa alors obliquement sa main au-dessus de l'armée et enleva les trois têtes de trois collines, si bien qu'elles furent dans le marais qui était visible et si bien qu'elles y sont les trois monts chauves de Meath (ou tri Maela Mide) ». L'histoire est encore relatée par un manuscrit tardif. Egerton 106, 98, fol. 51v, sous le titre *Conall Fergusu ocus Conchobair* « La guerre de Fergus et de Conchobar », cf. Thurneysen, *die Heldensage* 529-531.

(30) Cf. *Ogam* V, 1953, *loc. cit.* p. 7 sqq.

(31) *cen chend Connachtai leis*, littéralement « sans tête de Conna-

§ 12. En outre [il y avait] le garçon célèbre contre qui tous les hommes d'Irlande [combattaient?], c'est-à-dire Cuchulainn fils de Sualtam, fils de Baccaltach fils de Moraltach, fils de Umendruad des *sidhe*, et Dolb fils de Beccaltach son frère (32), et Ethne Ingubai, femme d'Elcmaire des *sidhe*, sa sœur, et Dechtire fille de Cathbad, mère de Cuchulainn (33). Coupants et véhéments étaient les exploits du garçon. Il était dangereux d'être devant lui au moment où il était en colère. Il formait ses deux pieds en rond et ses chevilles, si bien qu'ils étaient aussi aigus que des?... (34). Chaque cheveu qu'il avait sur lui était aussi pointu qu'une épine d'aubépine, et il avait une goutte de sang sur chaque cheveu. Un de ses deux yeux s'enfonçait dans la tête et l'autre sortait aussi loin que le poing (35). Il ne reconnaissait ni [êtres] chers ni amis. C'est également qu'il frappait derrière lui et en face de lui. En plus de [ce que connaissait] chaque homme en Irlande il avait les connaissances guerrières rapportées de chez Scathach Buanand, fille d'Ardeim, en Letha (36), à savoir le jeu de Catt et le jeu de Cuar, le jeu de la pomme, et le jeu de la fronde, et le saut?... (37), et le jeu de saut du guerrier, et le jet de la fronde, et le saut?... (37), et le jeu de plier un noble guerrier, et le javelot-sac, et le *bai* (?) de rapidité, et le jeu de la roue, et?... (38), et le jeu de la respiration, et le?... (39), et

rien avec lui », restitution faite d'après Edinburg XL et qu'acceptent Stokes et les éditeurs du *Book of Leinster* II, p. 403, note 2. Sur Conall Cernach voir *Ogam* X, 1958, pp. 142-143.

(32) A propos de Sualtam cf. *La Maladie de Cuchulainn in Ogam* X/4-5, 1958 p. 290, note 23 et aussi Windisch, *Trische Texte* V, p. 66. Note 2, *Beccaltach* signifie « à la petite richesse » et *Moraltach* qui en est le contraire « à la grande richesse ». Ceci s'accorde parfaitement avec l'explication de Sualtam (Sualtach) par « well-nurtured ». Sualtam et Fergus étaient issus de la même mère. Voici ce qu'en dit le *Cóir Anmann* § 282: « Fergus mac Róig, d'où vient [son nom]? Ce n'est pas difficile [à dire]. Roich, fille d'Eochaid fille de Daire sa mère, c'est elle qu'il reçut son nom. Or, c'est peut-être Roich fille de Ruad fille de Derg Dath-fola, des sidhe, [qui est] la mère de Fergus fils de Roich et la mère de Sualtach fils de Roich, et c'est elle qui apporte à Sualtach le pouvoir des sidhe et c'est d'elle qu'on a appelé Sualtach des sidhe... »

(33) Il n'est guère facile de s'orienter dans ce quadrillage généalogique. Ethne Ingubai est particulièrement rebelle à l'identification; cf. la discussion de Thurneysen, *die Heldensage*, pp. 414-415 et *Ogam* X/4-5, pp. 287-288, note 8.

(34) *Imrathitis a dá thraigid 7 an-adbrond comtis luatháir ruathur funemda*. Le jeu ou *clenn* n'est pas compris dans la liste subséquente et la description est trop concise pour être claire. Le sens de *funemda* nous échappe et le mot ne se trouve dans aucun des lexiques et glossaires usuels. C'est peut-être une méprise de copiste.

(35) C'est une des contorsions coutumières de Cuchulainn, cf. *Ogam* X/4-5, p. 288 § 5.

(36) Lors des initiations guerrières du *Tochmarc Emire* ou « Cour-tise d'Emer ».

(37) *7 léim dar néim*, Stokes, *Glossarial Index*, p. 36 propose dubitativement « leap over a blow ». Le sens de *néim* est difficile à établir, cf. Windisch, *Trische Texte* V, p. 282, note 1.

(38) *ótar*, pour lequel Stokes propose une émendation en *ocharchless* « edge-feat » suivant une conjecture de Windisch. L'émendation donnerait un sens acceptable et dans le *R.I.A. Dictionary*, lettres N.O.P. Maud Joynt renvoie à *ocharchless* mais les éditeurs du *Book of Leinster* maintiennent *ótar*.

(39) *Braud gine*, sens indéterminable, peut-être « braking of a sword » si l'on accepte comme semble le faire Stokes dans son *Index* l'explication de Strachan par « *bhrusatu*, *Revue Celtique* XXVIII, 195; *gine* pourrait être le génitif de *gen* « épée », cf. *R.I.A. Dictionary*, éd. Mary E. Byrne, lettre G, col. 66.

le cri du guerrier, et le coup avec force, et le coup de côté, et la course contre une lance en maintenant le corps droit sur la pointe et en liant un héros (40).

§ 13. Plus grand cependant [était] le nombre [des gens] de la maison de Conchobar (41) et le nombre de ses maisons, à savoir trois fois cinquante chambres et trois couples dans chaque chambre. [Il y avait] un revêtement d'if rouge autour de la maison et autour des chambres. La chambre de Conchobar était sur le seuil de la maison. [Il y avait] des plaques de bronze tout autour [de la maison et des chambres ?] avec des barreaux d'argent (42) et des oiseaux d'or sur les plaques, et des gemmes de pierre précieuse étaient les yeux qui étaient dans leurs têtes (43). [Il y avait] une bague d'argent au-dessus de Conchobar et trois pommes d'or sur lui pour l'instruction de la foule (44), et quand il frappait ou quand il élevait lui-même la voix

(40) Une liste un peu plus complète des « tours » de Cuchulainn est offerte par le *Táin Bó Cúalnge*, éd. Windisch, *Irische Texte* V, 278-287 ; cf. également O'Curry, *Manners and Customs* II, 372-373 et l'étude déjà ancienne de O'Beirne Crowe, *Journal of the Royal Historical and Archaeological Association of Ireland* I, 1870, p. 432 sqq.

(41) *Moo turim immorro teblaig Conchobair*, Stokes traduit en complétant : « Greater (than can be told) was the numbering... ».

(42) *Co mbarridaib argit*, cf. Kuno Meyer, *Contributions* II/1, 184 ; le sens est incertain, Stokes a traduit pas « top-rings ».

(43) Cf. le *Fled Bricrend* dans le *Lebor na huidre*, folio 99b, lignes 8041-8068, §§ 1-3 : « Bricriu à la langue empoisonnée fit un grand festin pour Conchobar mac Nessa et tous les Ulates. Une année entière passa dans les préparatifs du festin. Il fit construire une grande maison pour servir à la consommation du festin. Cette maison fut bâtie par Bricriu à Dun Rudraige, semblable [au palais] de la Branche Rouge à Emain Macha, si ce n'est que pour le matériau et pour l'art, pour la beauté et pour la construction, pour les piliers et pour les façades, pour la splendeur et la magnificence, pour la disposition et la réputation, pour les sculptures et pour les linteaux, la maison dépassait toutes les maisons de cette époque. C'est de cette façon que la maison fut faite : sur le modèle de la maison du milieu à Tara : neuf compartiments depuis le feu jusqu'au mur, trente pieds de haut, chaque façade de bronze complètement plaquée d'or. On éleva alors un siège royal pour Conchobar dans la partie haute du palais au-dessus de tous les autres sièges de la maison avec des pierres d'escarboucle et autres brillants, avec le brillant de l'or et de l'argent et des escarboucles de toutes les couleurs si bien que [dans la maison] la nuit était égale au jour. On plaça les douze sièges des douze héros d'Ulster tout autour. La nature du travail et le matériau utilisé pour construire la maison étaient comparables. Il fallut un attelage pour chaque pontre et le pouvoir des hommes forts d'Ulster pour fixer chaque pilier, et trente artisans des premiers artisans d'Irlande pour construire la maison et faire les arrangements. Bricriu fit alors un balcon, à même hauteur que le siège de Conchobar et [que ceux] des héros valeureux. On donna au balcon une décoration et une forme merveilleuses et l'on plaça des fenêtres de verre à chaque coin. Et l'on plaça une de ces fenêtres au-dessus de son propre siège pour que, de son siège, il vit l'intérieur de la maison ; il savait en effet que les hommes d'Ulster ne l'auraient pas toléré à l'intérieur de la maison » On constate néanmoins quel soin Bricriu apporte à son hospitalité et on comparera utilement la description du *Fled Bricrend* 7 loinges Mac n-Duil Dermait (Le Festin de Bricriu et l'exil des fils de Dóel Dermait), Windisch, *Irische Texte* II, p. 164 sqq. et l'annexe (*Anhang*) pp. 210-211.

(44) La pomme joue un rôle divinatoire important, cf. un exemple précis et étranger à l'Irlande dans le conte breton de Christie (Karl Treimer. Sur un thème folklorique breton dans la littérature slave in *Ogam* VIII/5-6, 1956, p. 395 a) la demande de l'enfant aux seigneurs qui l'ont délié de l'arbre auquel il était attaché : « Si vous voulez bien me donner une pomme, mes beaux seigneurs et mes belles dames,

la foule se taisait, et si une épingle était tombée sur le seuil de la maison on l'aurait entendue à cause du silence dans lequel ils se tenaient par respect pour lui. [Il y avait] trente héros valeureux buvant dans la chambre de Conchobar. *Oí ngnála*, c'est-à-dire la cuve de Gerg, était toujours pleine sur le seuil de la maison. C'est elle qui fut rapportée de la Vallée de Gerg quand Gerg fut tué par Conchobar (45). [Il y avait] un homme de grande initiative (46) dans la maison, à savoir Bricriu fils de Carbad. [Il y avait] neuf fils de Carbad le Grand dans la maison, à savoir Glaine et Gormainech, Mane, Minscoth, et Aillil Duress, et Ret et Bricriu. [C'était] un homme venimeux, à la langue mauvaise que ce Bricriu. Il avait assez de venin [en lui], et quand il essayait de tenir secrète sa pensée il lui sortait du front un furoncle pourpre, et il était de la même taille que le poing d'un homme. Si bien qu'il disait à Conchobar : « Cela sortira du furoncle cette nuit, o Conchobar ! » (47). En vérité un grand nombre d'hommes remarquables étaient ainsi dans la maison de Conchobar...

leur dit-il, je sais beaucoup de belles choses, et je vous en conterai, si vous le désirez ». On regrette que l'adaptateur tchèque n'ait pas retenu le motif.

(45) Cf. Cóir Anmann § 160 : « *Oí ngnála*, c'est-à-dire que c'est une cuve de cuivre. C'est elle que Conchobar mac Nessa emporta de la forteresse de Gerg fils de Faebardel après avoir dévasté la forteresse et tué Gerg. On l'appelait *Oí ngnála* « cuve de charbon », car c'est un feu de charbon qu'il y avait à Emain Macha dans la maison quand on buvait [de cette cuve]. C'est de Loch nGnála, en Damhain, dans le pays d'Ulster qu'elle a été appelée [ainsi] parce qu'elle est aujourd'hui sous [ce lac] dans des cachettes... » L'enlèvement de cette cuve est raconté dans la version du *Tochmarc Ferbe* de Egerton 1782, fol. 69 b. Irische Texte III, 549 sqq. et du Livre de Leinster, *Irische Texte* III 462 sqq.

(46) *Fer frithalma*, cf. R.I.A. Dictionary, éd. Maud Joynt-Eleanor lettre F/2, col. 434-435.

(47) Le texte annonce neuf fils de Carbad et n'en énumère que sept. A moins que l'un des sept ne doive compter pour trois nous ne pouvons nous arrêter à cette faute d'attention, courante dans toutes les légendes. Sur Bricriu cf. *Irish Texts Society* II, 1899, en attendant l'édition du *Fled Bricrend* dans les *Medieval and Modern Irish Series*. Bricriu avait pour malin plaisir de faire naître d'incessantes querelles entre les Ulates, ce qui, à vrai dire, ne devait pas soulever de très grandes difficultés car on a plus d'un exemple de querelle survenue sans aucune intervention ou provocation de Bricriu. Le nom est expressif : Bricriu *Nemthonga* (nem « poison », gall. *ynw* ; tonga « langue » cf. latin *lingua* < *lingua*, angl. *tongue*, all. *Zunge*). Cf. encore Windisch, *Irische Texte* V, 392, note 4 et *Revue Celtique* XIV, 424. Le furoncle de Bricriu s'apparente dans son principe aux difformités physiques ou aux calamités diverses atteignant le roi qui délivre un mauvais jugement.

A propos du Vergobretus gaulois

La Regia Potestas en Irlande et en Gaule

par
Françoise LE ROUX

I. — LES TEXTES ET L'ÉTYMOLOGIE.

Dans un article aujourd'hui bien oublié (1), R. Mowat écrivait que « les textes qui nous font connaître le mot vergobretus sont au nombre de trois, à savoir : une phrase de César, une glose d'Isidore de Séville et une légende de monnaie gauloise ».

En fait, et nous rectifierons quelque peu la constatation de R. Mowat, il y a quatre témoignages directs et un témoignage indirect non négligeable, l'auteur principal étant César et les autres sources n'ayant de valeur que pour le confirmer :

1°. De Bello Gallico I, 16, 5 : « César, ayant convoqué les principaux d'entre eux, dont un grand nombre se trouvait dans le camp, et parmi eux Deviciacus et Liscus, président à la magistrature suprême, appelée vergobretus par les Eduens, qui est annuelle et donne sur les siens le pouvoir de vie et de mort » (2).

2°. B.G. VII, 32 : « Les principaux des Eduens vinrent en députation vers lui, le priant de venir au secours de leur cité à un moment particulièrement grave : « La situation était très grave, parce que leur ancienne coutume était de nommer un seul magistrat qui recevait le pouvoir royal pendant un an, et que [maintenant] deux hommes étaient revêtus de cette charge, chacun prétendant se voir nommé légalement » (3).

3°. Isidore de Séville (C. Gl. Lat. V, 613, 43) : Virgobretus nomen magistratus (4).

4°. CIL XIII 1048 : C(aio) Iulio [C(ai) Iul(i)] Ricoveriugi [filio] Vol(tinia tribu) Marino [flamini angus]tali primo c(urator)

(1) R. Mowat, *Le duel dans la déclinaison gauloise à propos d'un nouvel exemple du mot vergobretus* in *Revue Celtique* V, 121-124.

(2) Caesar convocatis eorum principibus, quorum magnam copiam in castris habebat, in his Deviciaco et Lisco, qui summo magistratu praerant, quem vergobretum appellavit Haedui qui creatur annuus et vite necisque in suos habet potestatem.

(3) Legati ad eum principes Haedunorum veniunt, oratum, ut maxime necessario tempore civitati subveniat : « summo esse in periculo rem, quod cum singuli magistratus antiquitus creari atque regiam potestatem annum obtinere consueverunt, duo magistratum gerant et se uterque eorum legibus creatum esse dicit.

(4) Cf. Holder, *Alteltischer Sprachschatz*, III 213.

c(ivium) R(omano)rum) quaestori verg(obreto) Iulia [Marina filia p(rosuit)] (5).

5°. Légende monétaire sur des bronzes des Lexovii : CISIAMBOS CATTOS VERCOBRETO(s) et au revers SIMISSOS PVBLICOS LIXOVIO (6).

Fondée sur des documents clairs et maniables, l'opinion de Mowat était simple : « On devra donc regarder Diviciacus comme le collègue de Liscus dans l'exercice de la magistrature suprême, et d'une manière plus générale, en conclure qu'il y avait, non pas un vergobret unique, mais deux titulaires de la même dignité ensemble dans la cité des Eduens, comme aussi dans d'autres cités gauloises. Cette remarque a une grande importance au point de vue historique, car elle explique la facilité avec laquelle s'opéra la transition du régime municipal romain, dont le principal rouage administratif consistait dans le duumvirat annuel. Les Gaulois se trouvaient donc préparés à accepter la substitution des duumvirs aux deux vergobrets annuels, puisque la forme d'administration locale restait en apparence la même » (7). Et les monnaies sont expliquées ainsi : « Les mots Cisiambos Cattos ne doivent pas être pris pour les noms d'un seul et même personnage, sans quoi le qualificatif qui les suit devrait être pourvu du s désinential du nominatif singulier et être orthographié vergobretos ; on sait d'ailleurs que l'usage gaulois n'admettait pour chaque individu qu'un seul nom propre, suivi

(5) Nous adoptons la lecture du CIL. Mais vergobreto ne prête pas à discussion et l'explication donnée par R. Mowat, *loc. cit.*, p. 123, reste valable : « L'inscription appartient au commencement du premier siècle de notre ère, puisque Marinius, fils du gaulois Rigoverlugus, se pare du nomen gentilicium des trois empereurs de la dynastie julienne, Auguste, Tibère et Caligula, par l'un desquels il avait été fait citoyen romain. Par son cursus honorum on apprend qu'il avait été magistrat chef du collège des sévirs augustaux de la cité des Santones, cément de la cité ; finalement il est qualifié d'un titre de magistrature la même cité : en fait, il est qualifié d'un titre de magistrature commençant par les lettres VERG qu'il me paraît impossible de restituer autrement que par le mot vergobreto. Dans l'ordre hiérarchique municipal, il ne restait plus à Marinius, après sa questure, qu'à être élevé au rang de duumvir ; puis donc que le groupe des lettres VERG occupe la place invariablement assignée au mot IIVIRO, dans l'énonciation des honneurs municipaux, telle qu'on la connaît par une foule de monuments épigraphiques, il faut de toute nécessité faire de VERG l'équivalent de IIVIRO ».

(6) De Saulcy, *Revue Numismatique* II, 1837, pp. 12-13 ; A. Duchalais, *Description des médailles gauloises*, p. 128 (n° 376) ; Lelewel, *Type gaulois*, p. 230, pl. VII, 41, 42 ; *Dictionnaire archéologique de la Gaule (celt.)*, pl. 78 (numisma) ; A. de Barthélémy, *Liste des mots relevés sur les monnaies gauloises* in *Revue Celtique* I, 1870, 294, 28 ; Hucher, *L'Art Gaulois* p. 38 ; Blanchet, *Traité des Monnaies gauloises*, p. 321 ; Muret-Chabouillet, *Catalogue* 7159 (La Tour, *Atlas*, pl. XXVIII) - 7162, 7163, 7165 ; Holder, III 213. Il est bien entendu que cette note n'est pas à valeur numismatique. La seule utilité du numismate serait en effet, du point de vue de l'historien et du linguiste, de rectifier éventuellement les classements, sans que la lecture de la légende, suffisamment attestée, soit susceptible de modification.

(7) Mowat, *loc. cit.*, p. 122.

quelquefois d'un adjectif patronymique pour indiquer la filiation. De là, il suit que Cisiambos et Cattos sont les noms de deux personnages différents auxquels se rapporte en commun le titre vergobreto; ce dernier mot est donc un pluriel, ou mieux, un duel comparable au nominatif duel masculin en *o* du grec et du latin... » (8).

C'est très souvent depuis un siècle et plus que, en forçant quelquefois, on interprète le texte de César; c'est encore plus souvent que l'on replace les phrases du *Bellum Gallicum* dans un contexte historique ou archéologique permettant de brillantes hypothèses. Mais que devons-nous penser des hypothèses de Mowat ?

Une émendation au moins est bonne, très bonne, et doit être suivie : à propos de la phrase... *qui summo magistratui praeerant*... Mowat constate que « tous les manuscrits portent *praeerant* que les éditeurs ont maladroitement corrigé en *praeerat*, en conjecturant sans motif qu'il n'y avait qu'un seul vergobret à la fois. Il faut désormais rejeter cette opinion arbitraire et erronée puisqu'elle est en opposition avec l'accord formel de tous les manuscrits » (9).

Nous serons d'accord avec Mowat sur ce point : *praeerat* est en effet ici moins logique que le pluriel *praeerant*, lequel a l'avantage de présenter ainsi, pour le relatif sujet *qui*, deux antécédents normaux, *Diviciaco* et *Lisco*, car c'est une évidence claire et limpide que la détention conjointe de la magistrature en question par les deux personnages ainsi nommés.

Mais là où nous ne suivons plus du tout Mowat, c'est quand il interprète *vergobreto* par un duel dans la légende monétaire. Nous verrons par la suite les détails, mais la théorie ne résiste à aucun examen sérieux et quelque trente ans plus tard Georges Dottin était mieux inspiré en comparant *B.G.* VII 32 et 33 d'où il ressort que ce dualisme fonctionnel — lequel aurait donné naissance à un duel grammatical — est nouveau et artificiel (10), en opposition à l'ancien usage qui était de n'avoir qu'un seul titulaire de la charge. Si nous revenons en effet à ce très lourd membre de phrase où trois pronoms relatifs se suivent à peu de distance : *qui summo magistratui praeerant, quem vergobretum appellant Haedui, qui creatur annuus... vergobretum* attribut du complément d'objet *quem* désigne très visiblement la magistrature et non le magistrat. César est hors de cause et Mowat, ignorant presque tout de la philologie, s'est laissé aller à des analogies faciles et gratuites dont la connaissance active d'une ou de deux langues celtiques aurait pu le préserver.

Dans l'inscription de Saintes, la restitution en *vergobreto* est, nous n'en disconvienons pas, la plus acceptable. La partie

(8) Mowat, *loc. cit.*, p. 122.

(9) L'édition Maurice Rat du *B.G.*, publiée chez Garnier en 1944 porte toujours *praeerat* dans le passage qui nous intéresse. L'édition Constans, p. 13, note 1, justifie *praeerat* ainsi : « D'après le texte des manuscrits (*praeerant*) *Diviciacos* et *Liscos* auraient été tous deux vergobrets ; mais le passage VII, 32, 3 indique très nettement qu'il n'y avait qu'un seul vergobret ».

(10) Georges Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique*, Paris 1915, p. 226 sqq.

du mot attestée est malheureusement assez courte, dépourvue de désinence et Mowat ne paraît pas s'être rendu compte que *vergobretus* (tel qu'il le traduit (« vergobret ») est difficilement compatible avec sa propre hypothèse d'un duel. Il est irrationnel de comparer, sans autre forme de procès un *vergobreto* au datif-ablatif, aux nominatifs duels masculins en *-o* du grec et du latin dans quelques outils grammaticaux comme *ambo* et *duo*. Cette attitude n'est pas celle d'un linguiste : il est illogique, choquant et absurde de déduire de trois mots voisinant dans une légende numismatique une théorie philologique, centrée qui plus est, sur un détail minime de déclinaison latine. Outre le fait indiscutable que *vergobretus* latinisé et *duo* et *ambo* appartiennent à des paradigmes différents ; que d'autre part le mot latinisé n'est pas toujours probant pour la restitution exacte du gaulois (on a eu par exemple un latin *druida* rangé à la déclinaison vocalique féminine par attraction de l'accusatif masculin pluriel *druidas* du gaulois) (11), et que c'est un comble d'imprudence que de comparer deux menus faits dans deux langues de groupes passablement éloignés, rien ne nous renseigne sur les relations effectives des mots entre eux dans le thème d'épigraphie monétaire. On pourrait tout aussi bien avoir *vergobreto(s)*, nominatif gaulois simple, comme a restitué Holder (12) et au surplus Cisiambos est, toujours dans des monnaies lexoviennes (13), attesté comme « Finanz-Beamter » ou *arcantodano(s)* (14). Par conséquent, et s'il faut tenir compte du témoignage de l'épigraphie monétaire, il est infiniment peu probable que Cisiambos et Cattos aient été conjointement « vergobrets », à moins que le premier n'ait cumulé deux fonctions — ce qui en soi n'est pas impossible — ou que la nature de la magistrature n'ait changé quelque peu. La documentation de Mowat est bonne, mais ses hypothèses sont inconsistantes ou inconséquentes. L'article de Ernault sur le même sujet dans les *MSL* vaut mieux (15), mais le plus remarquable, c'est que la théorie de Mowat ait survécu à son auteur pour trouver accueil dans des recueils ou travaux de linguistique sérieux sans autre vérification (16).

(11) D'Arbois de Jubainville, *Les druides et les dieux celtiques à l'aube d'animaux*, Paris 1906, pp. 83-84.

(12) Holder, *op. cit.*, III 213.

(13) Joseph Loth, *Le gaulois arcantodan, le nom de l'argent chez les Celtes in Revue des Etudes Anciennes*, 1919, XXI, 263-270 ; cf. Charles Robert, *Dissémination et centralisation alternatives de la fabrication monétaire depuis les Gaulois jusqu'au commencement de la domination carolingienne*, CRAI, 1885, p. 283, largement utilisé par J. Loth dans ses *Remarques complémentaires*.

(14) E. Ernault, *Mémoires de la Société de Linguistique*, VI 158-161.

(15) R. Thurneysen, *Zu den Graffiti von La Graufesenque in Zeitschrift für Celtische Philologie*, XVI 288, reproche à Oxé de ne pas avoir pensé au duel inventé par Mowat : « Er hätte an die Aufschrift von Bronzenmünzen der Lixovier erinnern sollen : CISIAMBOS CATTOS VERGOBRETUS wo man in VERGOBRETUS längst einen Dual vermutet hat. Zur Dualendung -o würde die lenterende irische Form (fer), die auf den

Quant à l'affirmation que la glose d'Isidore de Séville « toute laconique qu'elle soit, a l'avantage de nous apprendre que ce mot gaulois était encore en usage au VII^e siècle » (17) elle est sans fondement sérieux. La glose prouverait au contraire, à notre avis, que le mot n'était pas des plus courants au VII^e siècle puisqu'on a éprouvé le besoin de le gloser. Ce n'est pas parce que le Glossaire de Vienne note dix-huit mots gaulois et date du IX^e siècle que le gaulois était encore parlé au IX^e siècle. La glose d'Isidore de Séville est, au mieux un souvenir atténué, au pire et bien plus vraisemblablement une marque de compilation (18).

Le mieux que nous ayons à faire dans ces conditions est d'examiner rapidement l'étymologie. *Vergo-* est en effet largement attesté en celtique continental comme thème d'éthniques (19), d'anthroponymes (20) ou surtout de toponymes (21). Le mot n'existe pas autrement dans le groupe brittonique, hormis en vieux-breton (22), mais il possède une assez riche parenté irlandaise (23).

Abfall eines dunklen Vokals weist, gut stimmen». Thurneysen prend quand même la précaution d'employer un conditionnel (würde... stimmen), ce qui ne l'a pas empêché d'introduire ces deux faux exemples de duel dans son *Old Irish grammar*, § 287 ! L. Weisgerber, *Die Sprache der Festlandkelten*, XX. Bericht der römisch-germanischen Kommission, 1936, p. 312, suit R. Thurneysen sans autre discussion. L'inexistence du duel n'avait cependant pas échappé à J. Loth loc. cit., non plus qu'à Dottin, *La langue gauloise*, p. 121 : « La désinence du duel que la grammaire comparée permet de restituer serait ou et non o ; si l'on suppose que ou s'est réduit comme en latin à o, cet o serait devenu u. Il est plus probable qu'il s'agit de la désinence du singulier -as, dont l'a final est souvent tombé dans les légendes monétaires, et que *verco-breto* est mis pour *vercobretos* ».

(17) R. Mowat, loc. cit., p. 122.

(18) Cf. G. Dottin, *La langue gauloise*, pp. 213-214. Le glossaire a probablement été rédigé au V^e siècle.

(19) *Vergunni* dans les Alpes, cité par Pline, *hist. nat.* 137 ; CIL V 7817, 39, voir Holder III, 213.

(20) *Vergios* dans une inscription grecque de Bordighera (Italie CIG, XIV, 2276, cf. Holder, III 213).

(21) *Verginiacum*, act. *Vergigny* (Yonne), cité par Holder III 213 sans autre référence, d'un anthroponyme *Verginius* ; *Vergilia*, en *Hispania Terraconensis*, actuellement Bergal, attesté par Pline, *nat. hist.* III 25 (*inter stipendiarios conventus Karthaginiensis Viatiensis [et Virgiliensis] et par Ptolémée II, 6, Océanus* cf. CIL II 4267 ; P.H.C. M. Cornelio Marcio M. f. Quir Severo Vergiliens omnibus honoribus in r.p.s. funct. flam. p.h.c. ; à partir de l'anthroponyme *Vergias* : *Vergitacius*, actuellement *Vergezac* (Haute-Loire), *Fergéze* (Gard) et *Vergiacus*, actuellement *Vergy* (Côte-d'Or), Le *Vergy* (Haute-Saône), *Veria* (Jura) ; forme simple *Vergium* (*Hispania Terraconensis*), attesté par Tite-Live XXXIV 21, 1 : *Confestim inde victor ad Bergium castrum ducit. Receptaculum id maxime praedonum erat, et inde incursiones in agras pacatos provinciae ejus fiabant.* cf. Holder, III 212-214.

(22) Eutyclus 1053, 5b, v. bret. *query*, gl. *efficax*. Le mot est sans aucune descendance en breton moyen et moderne, cf. J. Loth, *Vocabulaire vieux-breton*, p. 316, qui a remarqué que le sens du mot breton ainsi glossé n'est pas très satisfaisant : « Curtius rapproche *vergo-breto* du grec *ἔργος* « colère » à cause de l'irl. *ferg*, *ferc* « ira ». Le sens ne s'y prête pas ».

(23) v.irl., m.irl. *ferg*, gén. *ferce*, gl. *ira*, irl. mod. *feary* « colère » ; *ferg* « guerrier, héros », même mot que *ferg* « colère » mais résultant

-bretos d'un autre côté est panceltique et présente quelques complications (24). Ce qu'il faut principalement en retenir, c'est l'origine verbale et le parallélisme sémantique des deux dérivations en celtique, l'une relative au jugement, l'autre à la pensée ou opération intérieure et intellectuelle (25). On retiendra aussi que l'aspect du composé gaulois est orienté vers le domaine juridique et actif de la racine **bher* (26), mais il sera inévitable que nous considérons surtout la traduction globale de *vergo-bretos*.

La traduction la plus vieille, la plus couramment admise — et la plus fautive — : « iudicio efficax » est de Zeuss (27). En fait, une note de Roget de Belloguet (28) permet de remonter jusqu'à Ed. Lhuyl ! Pour d'Arbois de Jubainville « c'est un magistrat qui a la force pour faire exécuter ses jugements tandis que les druides de Gaule, comme les brithemains d'Irlande, ne faisaient usage que des moyens moraux » (29). Pour E. Ernault le *vergo-bretus* est « un

d'un transport de sens ; *fergach* « colérique », *fergaige* « colère, irascibilité », verbe *fergaigid(i)r* « devient irascible » et le pittoresque *fergnia hilité*, « fortissima femina », gl. virago, cf. Erlu VII, 164, 26 et R.L.A. Dictionary. « Maud Joynt-Eleanor Knott, lettre F/1, col. 90-92 ; sur l'alternance très normale *verco-/vergo-* voir J. Loth, *Revue Celtique* XXXIX, 50 et J. Pokorny, *Vox Romanica* X, 1948, 266 sq. cf. Ogam, X, 104.

(24) m.irl. *breth* « jugement, sentence, décision », adj. *brethaech* « juridique, qui juge », verbe *brethaigim* « je juge », *brethamnaigim*, « qui juge », *brethem*, *brithem* « juge », *brethemda* « qui brithemnaigim même sens, *brethemnacht* « jugement », *brethemnas* « jugement, sentence, décision », *brethland* « maison de justice », *brethnaigim* « je juge, je discerne » qui double *bráth* « jugement », *bráthmail* « pareil au jugement, destructeur » ; v.gall. *braut*, *brót*, m.gall. et gall. « mod. *braud* « jugement », *braudur* « juge » ; v.bret. *braut*, *braut*, mod. *braut* « jugement », *braudur* « discussion », *breuter* « avocat, plaid-moder. *braut*, bret. mod. *braut* « discuter ». On a en celtique plusieurs développements : les thèmes en -e de l'irlandais supposent **bhrti* tandis que les thèmes en -e de l'irlandais supposent **bhrti* et qu'une troigallois *bryd*, corn. *bryx* « juge », gall. corn. et bret. *barn* « jugement », sième série irl. *barn* « juge », gall. corn. et bret. *barn* « jugement », s'appuie sur une métathèse de **bratu-*, formation encore bien discernable dans le toponyme gaulois *Bratu-spantium* ; cf. Holder, I, 514 ; Dottin, *La langue gauloise*, p. 236 ; Kuno Meyer, *Contributions to Irish Lexicography in Archiv für Celtische Lexicographie* II/2, 247-248 et 257-258 ; J. Loth, *Vocabulaire vieux-breton*, p. 58 ; *Chrestomathie bretonne*, pp. 17, 22 et 111, V. Henry, *Lexique étymologique des termes les plus usuels du breton moderne*, pp. 27 et 44 ; E. Ernault, *Glossaire moyen-breton*, I, 82 ; *Dictionnaire étymologique du breton moyen*, p. 236 ; Karl-Horst Schmidt, *Die Komposition in galloischen Personennamen in Zeitschrift für Celtische Philologie*, XXVI 3-4, 292 ; J. Pokorny, *Indogermanisches Etymologisches Wörterbuch*, II 130 ; Pedersen-Lewis, *A concise comparative Celtic grammar* 345 ; Whitley Stokes, *Urkeitscher Sprachschatz* s.v. *verg*.

(25) Il y a donc une gradation de valeur. La pensée silencieuse est qualitativement supérieure au jugement qui a besoin, pour s'exprimer, du support de la parole. Il n'y a guère d'autre conclusion à tirer de la distinction étymologique.

(26) L'aspect d'activité de la racine **bher* fait penser aux sens multiples du latin *ferre*.

(27) Zeuss, *Grammatica Celtica* 825.

(28) Roget de Belloguet, *Ethnogenie gauloise I. Glossaire*, p. 86.

(29) D'Arbois de Jubainville, *Etudes sur le droit celtique*, p. 108.

magistrat suprême (la formation est assez semblable à celle du français [ministre] « plénipotentiaire » = qui a les pleins pouvoirs » dont le jugement est efficace, exécutoire, au jugement exécutoire » (30). J. Loth, tout en acceptant « l'homme au jugement efficace, l'homme qui fait exécuter les jugements », attachait une certaine importance à la remarque de d'Arbois de Jubainville voulant que, dans le *Senchus Mor* irlandais, « les décisions des temps mythologiques présentent la forme *bráth*, celles des temps de Conchobar et Ossian, la forme *breth* » (31). Il a fallu attendre une note de Thurneysen pour que succombe cette étymologie dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est incomplète et caduque. On pourrait à la rigueur s'étonner de la rencontrer encore dans un certain nombre d'ouvrages plus récents (32) et dont plusieurs sont écrits en français. On s'étonne encore plus qu'aucun linguiste ne se soit penché sur la question pour nous fournir une étude étymologique convenable. Nous espérons cependant que l'étude fonctionnelle apportera quelques éléments valables pour l'établissement d'une étymologie précise, rigoureuse et définitive. Il n'y aurait rien de surprenant à ce que le *vergobretus*, répondant à un usage strictement gaulois, à une époque strictement délimitée, soit sans correspondance sémantique exacte en irlandais ou en brittonique, mais on devrait logiquement avoir à constater une liaison solide entre le sens du mot et les fonctions inhérentes à la charge.

II. — LES CONTINGENCES DU *vergobretus*. LA *regia potestas*.

Un des plus graves défauts de César dans son B.G. est le vague de beaucoup de renseignements : le proconsul, qui semble ne bien connaître que l'état éduen, emploie pour désigner les dirigeants de cet état des termes imprécis dont les plus fréquents sont *principes* et *magistratus* ; *vergobretus* est un des très rares mots gaulois introduits par César dans son œuvre. *Principes* ne pose pas de problème pour nous, mais *magistratus* est plus délicat car le mot a le double sens de « magistrature » et de « magistrat » ; le second sens étant dérivé du premier (33). Or, il nous semble bien que, dans une traduction littérale du membre de phrase *in his Diviciaco et Lisco, qui summo magistratu praeerant, quem vergobretum appellant Haedu, vergobretum* traduit par « magistrat » n'a pas grand sens (34), à moins que *in suos* un peu plus loin n'oblige

(30) *Loc. cit.*, cité par Holder, III 213.

(31) J. Loth, *Vocabulaire vieux-breton*, p. 8.

(32) R. Thurneysen, *Zeitschrift für Celtische Philologie*, XVI, 288, note 2 : « Bei dies em magistratsnamen, der bei Caesar im Akkusativ *vergobretum* lautet, schleppt sich die falsche Etymologie von *Zeuss cuius iudicium efficax est*, die zu seiner Zeit wohl verzeihlich war, bis in die neusten Bücher fort, obschon wir doch jetzt wissen, dass dem ir. *breth*, kymr. *bryd* eine gall. Form brit- entsprechen müsste ».

(33) Ernout-Melliet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 1951, 674.

(34) Traduction M. Rat : « entre autres Diviciac et Lisc. celui-ci détenait la magistrature suprême, que les Eduens appellent *vergobret*, charge annuelle et qui donne le droit de vie et de mort sur ses concitoyens » ; traduction Constans : « parmi eux se trouvaient Diviciacos et Liscos ; ce dernier était le magistrat suprême, que les Eduens appellent

à penser à une personne, mais ce n'est nullement obligatoire. Mais quoi qu'il en soit, même si la phrase de César n'est pas claire, on en revient toujours à la même constatation : l'auteur décrit plus volontiers une fonction qu'il n'explique un nom sans grande portée pour lui. Et c'est suffisamment précis :

1°. La loi éduenne interdit au magistrat de sortir du territoire pendant son mandat, *...quod legibus Haeduorum iis qui summum magistratum obtinerent excedere ex finibus non liceat* « parce qu'il n'était pas permis par les lois des Eduens à ceux qui obtenaient la magistrature suprême de sortir des frontières ».

2°. Il était interdit à deux membres de la même famille d'occuper une magistrature simultanément, ou même de siéger au Sénat, *...cum leges duo ex una familia vivo utroque non solum magistratus creari velarent, sed etiam in senatu prohiberent* « comme les lois non seulement empêchaient deux personnes d'une même famille vivantes l'une et l'autre d'être nommées magistrats, mais aussi interdisaient le sénat ».

3°. L'élection du magistrat suprême se fait sous le contrôle des prêtres *...Convictolitavus, qui per sacerdotes more civitatis intermissis magistratibus esset creatus* « Convictolitavus qui avait été nommé aux magistratures vacantes par l'intermédiaire des prêtres, selon la coutume de la cité »...

4°. Le titulaire de la charge a « droit de vie et de mort sur les siens », *vita necisque in suos habet potestatem*.

Tout ceci est à rapprocher de l'expression par laquelle César caractérise le pouvoir des magistrats dont il parle : *regiam potestatem* « pouvoir royal ». Il est vrai que dans B.G. VII 32-33 César ne précise pas que cette *regia potestas* était celle des « vergobrets », mais en comparant B.G. I, 16 et VII, 32, on ne voit guère à quelle autre personne elle pourrait s'appliquer. Comme nous savons déjà que la magistrature était annuelle, comme le consulat romain, nous avons des renseignements assez complets.

Ayant largement décrit la royauté celtique et les problèmes qu'elle pose nous n'y reviendrons pas (35), mais les définitions que nous avons proposées recourent avec assez de précision celles qui nous sont maintenant permises : en droit et en fait le « vergobret » est le successeur du roi détrôné par l'aristocratie (36) et il est nécessaire de comparer, ne serait-ce que rapidement, les fonctions religieuses et civiles.

vergobret ; il est nommé pour un an et a droit de vie et de mort sur ses concitoyens ». M. Rat a commis l'erreur de remplacer *praeerat* par *praeerat* ; L. Constans y a ajouté celle d'une traduction trop éloignée du texte.

(35) Cf. notre *Aperçu sur le Roi dans la Société Celtique in Oyam*, IV/3, 1952, p. 256-599.

(36) cf. G. Dottin, *Mannet*, p. 230 : « il ne semble pas que les rois aient été hiérarchisés comme ils le furent en Irlande ». Mais peu important pour notre démonstration l'aléa de la hiérarchie nationale ou interprovinciale, le fait que le *vergobretus* n'ait pas existé dans toutes les cités gauloises ou que la royauté n'ait pas été abolie partout en même temps.

Quelle différence devons-nous faire, ou sentir, entre le druidat et le *vergobretus* ?

La lecture de B.G. VI, 13-16 convainc facilement que les druides étaient, comme les brahmanes, en dehors et au-dessus des contingences matérielles, et l'on en conclura sans grand risque d'erreur que leur pouvoir judiciaire s'appliquait, comme celui des tribunaux ecclésiastiques du moyen-âge — or la société antique, plus encore que la société médiévale, faisait prévaloir la religion sur la loi civile — à tous les cas où la discord, la mésentente, ou plus simplement le désaccord entre des particuliers ou des états, faisaient courir le danger d'un désordre social préjudiciable à tous.

Il nous semblerait bien malaisé d'affirmer que la « loi » des druides ne consistait pas en l'application immédiate de clauses d'un droit coutumier non écrit, et que leurs sentences n'énonçaient pas des condamnations selon la gamme classique des codes civils et criminels de tous les pays et de tous les temps : amende, prison, bannissement, mort... Mais si nous en croyons César — ce que nous n'avons aucune raison de ne pas faire — les druides ne s'appuyaient pas sur une grande variété de principes : *premia poenasque* indique le prix de la composition suivant une méthode commune à tous les Celtes et à bien d'autres peuples (37).

L'immixtion dans les affaires gouvernementales devait être constante à cette époque de décadence politique qui précéda la conquête, mais dans un état de choses moins anormal elle n'a jamais dû être qu'indirecte et régulatrice. On saisit de quel poids immense pesait l'influence des druides dans les décisions d'une assemblée. Mais tout en y ressemblant extérieurement « l'excommunication » des druides n'était pas faite dans le même esprit que l'excommunication médiévale. Le druide se cantonnait dans une fonction sacerdotale dont il ne voulait pas sortir et dans laquelle il rangeait et organisait toutes ses activités.

A bien des égards les druides mériteraient mieux le nom de conseillers, écoutés, respectés, redoutés, et leur fonction consistant à coiffer le pouvoir temporel de leur très haute autorité spirituelle n'a été qu'une conséquence, une conclusion logiquement tirée de l'esprit religieux indo-européen. C'est la double image romaine du *rex* et de l'*augur*, le *rex* — vite remplacé par les consuls — étant menacé des pires calamités s'il passe outre aux interdictions décrétées par l'*augur* (38). Mais les Celtes, gens spéculatifs et non positifs ont fait du principe une application constante. Le pouvoir temporel *passé*, l'autorité spirituelle *demeure*. C'est l'envers de Rome où le prêtre est fonctionnaire, où le *rex* a pu être étranger et où prêtre et roi étaient tous deux attachés à l'Etat comme Ixion à sa roue. On devine les réactions de la noblesse gauloise et son étonnement devant un impossible prétendant étranger ou — chose qui n'est sans doute jamais arrivée — devant un druide qui aurait

(37) Cf. en général d'Arbois de Jubainville, *La famille celtique*, Paris 1905, et les inépuisables *Etudes sur le droit celtique*.

(38) Cf. en général G. Dumézil, *Jupiter-Mars-Quirinus*, passim, et Paul Arnold, *Augures et Flamines in Ogum IX/2*, 1957, pp. 139 sqq.

lié son existence au succès d'un parti !... La structure celtique est assez visiblement dessinée pour que César, qui est loin d'avoir parfaitement tout compris et assimilé, ait été préservé de l'explication à contre-sens (39).

Nous attirerons maintenant l'attention encore sur le très court passage de César B.G. VII, 33 : *Convictolitavem, qui per sacerdotes more civitatis intermissis magistratibus esset creatus, potestatem obtinere jussit. « Il ordonna à Convictolitavis, qui avait été nommé par l'intermédiaire des prêtres aux magistratures vacantes selon la coutume de la cité, de prendre le pouvoir »*. Et c'est bien en cela que le *vergobretus* se subordonne au druidat.

Il est très probable que tous les *sacerdotes* gaulois n'étaient pas druides et il est évident que tous les *magistratus* n'étaient pas revêtus de l'autorité royale du *vergobret*. L'important est ici que les prêtres contrôlent pratiquement l'élection royale et, par référence à B.G. I, 16 et VI, 13-16 on voit mal quels prêtres, hormis les druides, auraient possédé autant d'autorité. On comprendrait tout aussi mal, en fonction de leur rôle dans l'état, comment les druides auraient négligé un rouage aussi important du gouvernement civil.

Le schéma est le même que dans un passage bien connu de Dion Chrysostome : « Les Celtes avaient de même ceux qu'on appelle druides, versés dans la divination et dans toute autre science, sans eux il n'était permis aux rois ni d'agir, ni de

(39) L'opposition des Germains et des Celtes est très accusée sur ce point. M. Dumézil, *Mythes et Dieux des Germains*, pp. 1 sqq. a commenté le passage dans lequel César explique que les Germains n'ont pas de prêtres comme les Gaulois et n'ont que trois dieux, B.G. VI, 21 : *Germani multum ab hac consuetudine differunt. Nam neque Druidum numero eos solos ducunt, quos cernunt et quorum aperte opibus Deorum numero eos solos ducunt, quos cernunt et quorum aperte opibus juvantur, Solem et Vulcanum et Lanam ; reliquos ne fama quidem accipiunt. « Les Germains diffèrent beaucoup de cet usage. Car ils n'ont pas de druides pour présider aux choses divines et veiller aux sacrifices. Ils ne comptent au nombre des dieux que ceux-là seuls qu'ils voient et dont ils bénéficient visiblement des bienfaits : le Soleil, Vulcain et la Lune ; des autres ils n'ont pas même entendu parler »*. Les deux affirmations sont erronées si on les prend au pied de la lettre : les Germains ont eu des prêtres, suffisamment attestés, et le panthéon germanique comprenait, de toute évidence, plus de trois dieux. Mais César a parfaitement raison en ce sens que les Germains ont totalement ignoré l'utilisation sociale d'un corps sacerdotal, et que les trois dieux nommés décrivent approximativement la triade germanique correspondant à Jupiter-Mars-Quirinus. En ce qui concerne notre propre sujet, c'est une présomption supplémentaire en faveur de la véracité relative du témoignage de César. Il a dû logiquement poser à ses informateurs les mêmes questions qu'il avait déjà posées aux Gaulois et être surpris de ce qu'elles fussent mal comprises. Cf. encore G. Dumézil, *op. cit.* : « on n'a aucun moyen de déterminer si cette absence d'un corps sacerdotal chez les Germains est un phénomène secondaire ou primaire : une préchère « Réforme », préhistorique, les a-t-elle débarrassés de cette « Eglise visible » par un mouvement dont l'Allemagne du XVI^e et du XIX^e siècles offre de clairs exemples et qui correspond sans doute à un mécanisme essentiel de l'âme germanique ? ».

décider au point qu'en vérité c'est eux qui commandaient, les rois n'étant que leurs serviteurs et les ministres de leurs volontés » (40).

III. — LE DRUIDE ET LE ROI EN IRLANDE.

Cette façon de concevoir l'autorité royale est bien proche de l'Irlande. Ce n'est pas la première fois qu'on cite les passages du *Táin Bó Cúalnge* et de *l'Ivresse des Ulates* (*Mesca Ulad*) (41) où il est question du druide qui parle avant le roi, mais nous allons nous efforcer de faire une comparaison plus complète.

Pendant que les Ulates sont dans la faiblesse du « Noindencés » et ressentent les douleurs de l'enfantement, Cúchulainn défend seul la frontière d'Ulster. A un certain moment, très fatigué, il demande à son père putatif Sualltam d'aller implorer pour lui le secours des gens d'Ulster :

« Sualltam s'avança sur le *Liath Macha* comme seul cheval avec les avertissements pour les Ulates, et quand il fut arrivé à côté d'Emain il prononça les mots que voici : « Les hommes on les tue ; les femmes, on les emmène ; les vaches, on les razzie, o Ulates » dit Sualltam. Il ne trouva pas de réponse qui le satisfît des Ulates, et parce qu'il n'en trouvait pas, il s'avança dans la partie extérieure d'Emain. Et il répéta les mêmes mots : « Les hommes, on les tue ; les femmes, on les emmène ; les vaches, on les razzie, o Ulates » dit Sualltam. Il se trouva pas de réponse qui le satisfît des Ulates. Il en était ainsi chez les Ulates : c'était un interdit des Ulates que de parler avant leur roi, c'était un interdit du roi que de parler avant ses druides. Il s'avança à nouveau encore sur la Pierre des Otages à Emain Macha. Il prononça les mêmes mots que voici : « Les hommes, on les tue ; les femmes, on les emmène ; les vaches, on les razzie ». « Mais qui les a tués, qui les a volées et qui les a razzées ? » dit Cathba le druide. « Ailill et Medb vous ont ravagé [votre pays] par la guerre » dit Sualltam, « on emmène vos femmes et vos fils et vos enfants et vos chevaux, et vos troupeaux de chevaux, et vos troupeaux [de vaches], et vos troupeaux et votre bétail. Cúchulainn est tout seul à retenir et à contenir les quatre cinquièmes de l'Irlande aux brèches et aux passages de la région de la Conalle de Murthemne. Il ne lui est pas assuré un homme véritable ou le combat égal avec un seul homme : personne ne vient l'aider et l'assister. Le garçon est blessé, il est sorti de ses jointures. Ce sont des arcs d'empêchements qui maintiennent son manteau sur lui (42). Il n'y a pas un poil sur lequel ne tiendrait pas une pointe d'aiguille, depuis son crâne jusqu'à ses talons, sans une goutte de sang rouge à l'extrémité de chaque poil, excepté la main gauche qui maintient le bouclier sur lui [pour le protéger], et il y a aussi trois fois cinquante blessures sur elle. Et si vous ne vengez pas cela immédiatement, vous ne le vengerez plus jusqu'au jugement dernier et la

(40) *Orat.* 49.

(41) Cf. J. Vendryes, *La religion des Celtes*, p. 292 ; Windisch, *Irische Texte V*, p. 672, note 3.

(42) *Is stuaga archnill congabat a bratt taris*. Sualltam veut dire par là que Cúchulainn a tant de blessures qu'il ne peut plus supporter le contact de ses vêtements.

vie [éternelle]. « Justes sont le trépas, la mort et le périssement de l'homme qui excite ainsi le roi ! » dit Cathba le druide. « Ceci est bien vrai » dirent-ils tous. Sualltam s'en alla avec colère et inimitié parce qu'il n'avait pas obtenu des Ulates de réponse qui le satisfît. C'est alors que le *Liath Macha* sauta sous Sualltam, et il s'avança dans la partie extérieure d'Emain. Alors son propre bouclier se mit à tourner autour de Sualltam si bien que la bordure de son propre bouclier coupa la tête de Sualltam... » (43).

Ces indications sont confirmées par une variante de la *Mesca Ulad* ou « *Ivresse des Ulates* » :

« C'était un des interdits des Ulates que de parler devant leur roi, et [c'était] un des interdits du roi que de parler devant ses druides » (44).

Et, avec cette précision en moins, le motif de la foule observant le plus complet silence devant le roi existe à plusieurs exemplaires (45), mais le texte le plus clair est encore celui du *Táin Bó Cúalnge* où le manquement à la *geis* tribale est sanctionné, en présence du roi silencieux, par une malédiction du druide, malédiction dont les effets ne se font pas attendre puisque Sualltam est victime de son bouclier avant d'être allé bien loin.

Ce roi d'Irlande est Conchobar, roi généreux et « producteur » et dont le comportement vis-à-vis de la guerre est négatif. Il ne combat pas, mais il aide à gagner la guerre, on le place derrière les guerriers les plus valeureux pour qu'il ne coure aucun danger et la *Mesca Ulad* prend le soin de spécifier que « sans roi aucune bataille ne peut être gagnée » (*ni gebthar cath cen rig*) (46). C'est un « bon » roi par conséquent, (au moins dans le principe, car Conchobar finit aussi par devenir injuste, cf. l'histoire de

(43) *Book of Leinster* 93bbl-94a10.

(44) *Oen do gessib Ulad labrad riana rig 7 oen do gessib in rig labrad riana druidib*, éd. Carmichael Watson, *Medieval and Modern Irish Series*, vol. XIII, p. 11, lignes 234-235.

(45) Cf. Christian-J. Guyonvarc'h, *La naissance de Conchobar*, dans le présent fascicule pp. 64-65.

(46) *Mesca Ulad*, op. cit. p. 45, ligne 1012. C'est bien là aussi ce qui arrive à Cúchulainn : dans l'ultime combat où il trouve la mort il lutte seul contre une armée dans laquelle se tiennent présents un roi et une reine, en l'occurrence Ailill et Medb. L'attitude des Ulates envers Conchobar est la même que celle des *Túatha Dé Danann* qui, pendant la bataille de Moytura s'efforcent de tenir le dieu Lug (dont les techniques sont précieuses) éloigné du lieu du combat, cf. Whitley Stokes, *The Second Battle of Moytura in Revue Celtique*, IX, 96-98, traduction française par A. Even, *La bataille de Mag Tured in Ogam* II/4, n° 6, p. 15 129 : « Les *Túatha Dé* se levèrent de leur côté, laissant Lug à la garde de ses neuf compagnons, et s'en furent offrir le combat. Quand la bataille fut engagée, Lug échappa à ses gardiens, monta sur son char et se rendit sur le front de l'armée des *Túatha Dé*. Ce fut alors une mêlée acharnée et cruelle entre les troupes des Fomoirs et les hommes d'Irlande. Lug exhortait les hommes d'Irlande : leur devoir, disait-il, était de se battre de toutes leurs forces pour ne plus souffrir le tribut, car mieux valait pour eux trouver la mort en défendant leur pays que d'être esclaves et tributaires comme ils l'avaient été. En Lug tournait autour des hommes d'Irlande sur un pied et avec une main, en chantant ce charme : « un combat se lèvera »...

Derdrin) mais il a un concurrent, qu'il a dû éliminer au début de sa carrière, Fergus mac Roig.

Alors que dans le combat parfaitement symbolique qu'ils se livrent, Conchobar ne fait que se défendre de son bouclier, Fergus attaque violemment (47). On reconnaît sans peine l'orientation guerrière de son caractère et c'est bien ainsi que le *Táin Bó Cúalnge* le définit puisque Fergus joue dans tout le récit un rôle militaire prédominant qui équilibre à peu près celui de Cúchulainn. Fergus a d'ailleurs été un des précepteurs de ce dernier (48).

Nous n'insisterons pas davantage sur les symbolismes contraires qui opposent Conchobar et Fergus, et sur lesquels il y aura lieu de revenir, mais l'étymologie du nom de Fergus est remarquable :

L'anthroponyme, dont on a des équivalents dans toutes les langues néo-celtiques y compris le picté, se rapporte à un prototype vieux-celtique *viro-gustus* dans lequel on retrouve sans difficulté le nom de l'homme (irl. *feor*) et *gustus* qui est le nom du « choix » (49). Et il n'est que de considérer encore les analogies ou ressemblances certaines du nom royal et du substantif désignant la « colère » (*ferg*) en irlandais. Grands amateurs d'étymologies pseudo-savantes les Irlandais ont dû être sensibles au rapport. Fergus est un « élu » et il a droit à la colère qui est refusée à Conchobar (50).

Mais, qu'il s'agisse de Conchobar ou de Fergus, tous deux anciens époux ou amants de la très instable reine Medb, la royauté irlandaise garde toujours les mêmes traits essentiels. Elle est :

- élective (51),
- temporaire (52),
- révocable (53),
- contrôlée par les prêtres (54).

IV. — LES SIMILITUDES. CONCLUSION.

La similitude fonctionnelle du roi irlandais et du titulaire de la *regia potestas* en Gaule est ainsi complète. Le seul point qui réclame quelques commentaires est l'allure décadente du schéma gaulois. En Irlande, sans être héréditaire, la royauté reste attachée au même titulaire et il faut des circonstances exceptionnelles pour qu'un roi soit déposé ou pour que son élection soit remise en question. En Gaule, au contraire, une aristocratie inquiète et ambi-

(47) Cf. *La Naissance de Conchobar*, loc. cit., p. 59, n. 11.

(48) *La conception de Cúchulainn*, in *Ogam*, IV, n° 23, p. 275.

(49) Cf. *Vocabulaire vieux-celtique* in *Ogam* VIII/4, 1956, p. 349. L'étymologie de Stokes par *ver-* préfixe augmentatif est caduque.

(50) Cf. *Le Meurtre de Conchobar*, *Ogam* X/2-3, passim.

(51) Cf. l'élection de Lugaid Reoderg dans le *Serglige Con Culainn*, *Ogam* X, 4-5, pp. 293 sqq., §§ 21 sqq.

(52) Fergus a été roi pendant sept ans, et quand Nes demande la royauté pour son fils, c'est pour un laps de temps limité, cf. *La Naissance de Conchobar*, pp. 58-59, § 3.

(53) Il suffit d'une assemblée plénière des Ulates pour priver Fergus de la royauté, cf. *La Naissance de Conchobar*, loc. cit., pp. 59-60.

(54) L'élection royale est marquée par un sacrifice, cf. note 51.

teuse a tout fait pour limiter et restreindre le pouvoir royal. On a commencé par changer le titre et transformer la royauté en une simple magistrature. Cela ne suffisant pas on a bientôt coupé en deux l'autorité en adjoignant au titulaire du *vergoretus* un collègue de rang égal.

Et les druides ont analysé cet abâtardissement de la structure constitutionnelle gauloise. Eux aussi s'occupent directement de politique et favorisent la concentration du pouvoir dans quelques familles. L'exemple d'Orgetorix se présentant avec dix mille hommes devant le tribunal des Helvètes est typique, frappant ; l'exemple de Dumnorix, frère de Diviciacus, insolent et frondeur, l'est tout autant (55). Ce pouvoir des magistrats gaulois était devenu très faible et, en ce qui concerne les nobles tout au moins la *vita necisque potestas* devait être, à l'époque de la conquête, une formule creuse et vide de sens. C'est un renseignement communiqué à César, ce n'est pas une constatation de son cru.

Mais la décadence n'est pas un état normal et il est intéressant de remarquer que le schéma de la Gaule historique recoupe et recouvre exactement celui de l'Irlande mythique. A l'origine le couple celtique druide-roi contrôlait toutes les autres fonctions. Le roi, extrait de la classe guerrière par les prêtres, recevait l'investiture et la consécration royales et transcendait la société entière. Selon les alternances historiques ou mythiques il pouvait — sans jamais perdre sa qualité royale — être pacifique ou guerrier. Mais, contrairement à ce qui se passe à Rome, c'est lui qui symbolise l'état, c'est à lui que s'attachent les interdits, les limitations. Et avant que la Gaule ne se perde dans le chaos des intérêts privés on peut tenir pour assuré que le magistrat suprême, investi du pouvoir civil, administratif et juridique, n'était pas choisi sans qualification.

Et c'est un des mérites de la civilisation celtique que de ne pas s'être figée dans un système de castes. Le fils de roi n'était pas obligatoirement appelé à régner et le fils du *bó-aire* pouvait tout aussi bien devenir druide. Les barrières n'étaient pas infranchissables, la structure était souple.

Partant à peu près certainement dans plusieurs directions divergentes, les étymologies « en étoile » du nom du *vergoretus* sont insuffisantes à tout éclairer. Elles ont fourni néanmoins une très utile indication de recherche. Le magistrat suprême juge et condamne — à mort au besoin — tout comme le roi d'Irlande. Il est élu, choisi avec soin, tout autant que surveillé.

La (*regia*) *potestas vita necisque* n'est pas la justice facultative, serene ou foudroyante des druides. C'est, si l'on veut, le « bras séculier », c'est une justice humaine, nécessaire et contingente, une « justice de colère » (56). Diviciacus, le « druide-magis-

(55) Cf. *B.G.* I, 17-18.

(56) En plein XVIII^e siècle encore le breton populaire désignait le Parlement de Bretagne du nom caractéristique de *Breujoù*, de la même racine vénérable (cf. note 24) d'où sont issus le second terme du *vergoretus* gaulois et le nom du *breitheamh* irlandais. La continuité étymologique a parfois du bon. Voir aussi J. Loth, *Notes étymologiques*, in *Revue Celtique* XLV, 193-194, n° 463.

trat» (57) et son collègue Liscus ont utilisé César à des fins personnelles. Tout en se laissant faire le proconsul n'était pas dupe : à travers les intrigues et les complots de tous ces personnages de décadence il a clairement senti et défini la *regia potestas*, le pouvoir fragile et éphémère du *vergobretus*, compromis terminologique appliqué à des rois fantoches qui n'osaient plus porter leur nom. Cette noblesse gauloise, jalouse, indisciplinée, inapte à à tout effort, à toute spéculation intellectuelle, les druides n'avaient-ils pas, après tout, parfaitement raison de lui imposer leur tutelle ? Dans le déséquilibre général auquel ils ne pouvaient plus rien, dans cette maison « divisée contre elle-même » qu'était devenue la Gaule l'autorité spirituelle perdait en pureté et le pouvoir temporel en efficacité. Favoriser systématiquement quelques grandes familles moins turbulentes ou confier la réalité du pouvoir à des membres de leur propre famille aura constitué pour eux une des rares échappatoires au chaos absolu (58).

Ils n'ont pu cependant empêcher les *principes* gaulois de conduire leur pays à sa perte. Et c'est plus de dix siècles que le roi suprême d'Irlande, l'*ardri* de la Tara des rois, a survécu à ses collègues du continent victimes d'une adversité acharnée.

César semble aussi, dans sa sphère d'activité, avoir témoigné de peu de sympathie pour les traces de royauté subsistant encore en Gaule à son époque. Quand le mot *rex* apparaît sous sa plume, c'est pour relater un suicide, dont lui-même, César n'est pas totalement innocent, *B.G.* VI, 31,5 : *Catuvoicus, rex dimidia partis Eburonum... taxo, cujus magna in Gallia Germanica copia est, se exanimavit : « Catuvoicus, roi de la moitié des Eburons... s'empoisonna avec de l'if dont il y a grande abondance en Gaule et en Germanie... »*

Rex dimidia partis Eburonum. Le roi des *Eburons* se suicide avec de l'if. Ce roi sait ce qu'il veut, en fait de symbolisme religieux (59). Mais il était roi - *rex* - et avait un collègue, qui régnait en même temps que lui. Le système est un peu différent de celui des Eduens, mais le principe reste rigoureusement identique et les soupçons dont Vercingétorix n'a pu se laver complètement rappellent, à leur façon, qu'en Gaule, la *regia potestas* a toujours fini tragiquement.

Rennes, janvier 1959.

Les ruses psychologiques de la guerre des Gaules

par

René MORICHON

« Autant les Gaulois sont, pour prendre les armes, enthousiastes et prompts, autant ils manquent, pour supporter les revers, de fermeté et de ressorts ». Ainsi s'exprime César dans les *Commentaires* (1), caractérisant en quelques mots les traits dominants du tempérament gaulois, d'une part cette impétuosité et ce courage qui les jetait en aveugles sur l'ennemi — dussent-ils pour cela désobéir à leurs chefs les plus aimés et les plus prestigieux —, d'autre part cette propension contagieuse aux paniques sans remède et aux abattements insurmontables. De ces tendances extrêmes, manifestations d'une incohérence assez primitive de la volonté, les chefs romains surent remarquablement tirer parti sur le plan militaire, excitant leurs adversaires à d'imprudentes attaques afin de les écraser dans les conditions les plus favorables.

Cette tactique fut inaugurée par le légat Q. Titurius Sabinus la troisième année de la guerre, lors du soulèvement héroïque des peuples de l'Ouest (2). Environné d'ennemis (3), il maintient ses trois légions derrière les remparts de son camp et reste insensible aux provocations journalières des Gaulois comme aux murmures des légionnaires, incités de ne pouvoir répondre à tant d'injurieux défis. Puis, certain d'avoir donné une impression de peur, il dépêche à l'adversaire un de ses auxiliaires gaulois. Se donnant pour transfuge, le traître dépeint la frayeur et révèle que Sabinus, la nuit suivante, lèvera le camp pour se porter à son secours. A ces nouvelles, si conformes à leurs propres désirs, les Gaulois s'enflamment. Au cours d'une de ces assemblées tumultueuses où l'ivresse collective d'action immédiate annihile toute volonté raisonnée, ils entourent leurs chefs et, refusant d'entendre qu'il serait plus avantageux de combattre les légions en marche (5), ne les libèrent plus avant d'avoir reçu l'ordre d'attaquer le camp romain. On accédait à celui-ci par une pente de mille pas environ. Chargés de fascines et de branchages, ils s'élancent, rivalisent de vélocité, si bien qu'ils arrivent hors d'haleine aux remparts. Sabinus ordonne une sortie. Alertes et dispos, les légion-

(1) III, 19, 6. Traduction Constans, 5^e éd. César insiste, à plusieurs reprises, après Strabon et d'autres, sur cet emportement naturel des Gaulois : III, 3, 3 ; III, 10, 3 ; IV, 5, 2-3 ; IV, 12, 2 ; VI, 20, 1-3 ; 42, 2.

(2) III, 17-19, cf. en dernier lieu J. Carcopino, *Alesia et les ruses de César*, chapitre IV, passion.

(3) Les *Unelles* (Coutances), les *Aulerques Eburonices* (Evreux), les *Lexovii* (Lisieux).

(4) *Vénètes* : Vannes.

(5) Il me semble difficile de faire intervenir ici le manque de vivres auquel César et Jullian ont pourtant fait allusion, car l'attente n'aurait duré que jusqu'au lendemain.

(57) Ce monstrueux cumul est un évident non-sens fonctionnel et un témoignage très net de la décomposition et de la dégénérescence des élites gauloises. Même dans la Rome du bas empire, aux IV^e et V^e siècles, l'idée n'est jamais venue à un patrice barbare, à un Rikimer, à un Stitichon ou à un Odoacre, de revendiquer pour lui la pourpre impériale. Et en Irlande jamais un Cathbad ou un Athirne n'ont cherché à revêtir la dignité royale. Ils ont contrôlé ou maltraité le roi, ils n'ont jamais cherché à se substituer à lui.

(58) Voir René Guénon, *Autorité spirituelle et pouvoir temporel*, p. 28.

(59) Cf. *Notes étymologiques*, 4, in *Ogam* XI, n^o 61, pp. 39-41.

naires massacrent commodément les Gaulois d'avant-garde, épuisés, accrochés en contre-bas et embarrassés par leurs fardeaux. Les autres s'enfuient et la cavalerie du légat achève le désastre.

Ce fut ensuite César qui opéra de la sorte. Avec deux légions seulement, il volait au secours de Cicéron (6). Les Gaulois se portent à sa rencontre. Son infériorité numérique rendant dangereux un combat en rase campagne, il gagne une colline et bâtit son camp. Mais, afin d'abuser l'ennemi sur l'importance de ses forces, il ordonne de le restreindre au maximum en diminuant la largeur des rues, mise en scène facilitée par le fait que les légionnaires sont sans bagages. Le lendemain, la cavalerie gauloise s'avance et engage le combat avec la cavalerie romaine. César prescrit à celle-ci de céder et de rentrer au camp. En même temps, il fait exhausser fiévreusement le rempart et boucher les portes. Attirés par toutes ces feintes, imaginant qu'il ne dispose que de quelques cohortes, les Gaulois s'avancent. Afin de les tromper tout à fait il ordonne l'évacuation des remparts. Déjà victorieux, les assaillants commencent à combler les fossés et entreprennent même de faire brèche à la main dans la palissade. C'est alors que César lâche les légionnaires. De toutes les portes, dissimulées par un seul rang de mottes gazonnées, ils fondent sur un ennemi surpris et décontenancé, dont la cavalerie romaine transforme la fuite en déroute. Le soir même, sans avoir subi de pertes, César rejoignait Cicéron.

Labiénu, à deux reprises, devait lui aussi utiliser la ruse psychologique. Son premier succès de ce genre est d'une technique un peu différente de celle de Sabinus et de César. Pris à partie par les Trévires (7) alors qu'il hivernait dans l'Est avec une seule légion, et redoutant de les affronter dans une bataille rangée, il décide de simuler la peur, tout en prenant des dispositions pour augmenter ses forces. Impassible, il laisse sans riposter les Trévires et leur chef *Indutiomarus* chevaucher autour de ses remparts, hurler sans fin leurs insultes et lancer leurs traits jusque dans ses lignes. Pendant ce temps, les messagers qu'il a envoyés aux Cités voisines demeurées fidèles, rassemblent des cavaliers. A une même date, ils s'approchent du camp romain et s'y introduisent à la faveur de la nuit, sans attirer l'attention des assiégeants, opération remarquable en soi, car les contacts étaient fréquents entre Gaulois asservis et Gaulois révoltés (8). Le lendemain *Indutiomarus* et ses guerriers viennent faire leur apparition habituelle, à laquelle ils consacrent une bonne partie de la journée. A l'approche du soir, fatigués de leur propre exubérance, ils se retirent dans le plus complet désordre. Labiénu lance sur eux sa cavalerie, soutenue par les cohortes, avec l'ordre formel d'abattre *Indutiomarus*. Abasourdis par cette attaque à tous égards imprévue, les Trévires s'enfuient dans toutes les directions. Rattrapé, *Indutiomarus* est tué et sa tête rapportée au camp (9). A cette nouvelle, les Nerviens (10) et les Eburons (11), sur le point de se révolter, renoncent à combattre.

Ce pendant, les Trévires n'avaient subi que des pertes limitées. Ils se regroupèrent en quelques mois et firent alliance avec les Germains. Apprenant qu'ils comptaient l'attaquer dès l'arrivée de ceux-ci,

(6) V, 49-51 en 54 av. J.C. Plutarque *César*, XXIV.

(7) Trévires : Trèves, V, 55-58 ; en 54 av. J.C.

(8) Labiénu le sait mieux que personne et il saura utiliser cet état de choses peu après, aux dépens des Trévires (Voir paragraphe suivant).

(9) Sans doute par des Gaulois, qui avaient cette habitude.

(10) Nerviens : entre l'Escaut et la Sambre.

(11) Eburons : entre la Forêt charbonnière, l'Ardenne et le cours inférieur du Rhin.

Labiénu, renforcé lui-même par deux légions, n'hésite pas à quitter son camp et à s'avancer à leur rencontre, pensant — phrase révélatrice — que leur imprudence lui fournira quelque heureuse occasion de livrer bataille (12). Il se retranche à mille pas de leur camp. Une rivière difficile à franchir, aux rives abruptes, les séparait. Assagis, les Trévires attendaient les Germains. Résolu à les jeter dans l'offensive, Labiénu réunit le conseil de guerre et, de manière à être entendu de leur nombre de soldats, déclare qu'il renonce et lèvera le camp le lendemain de très bonne heure. Ses paroles sont rapportées aux Gaulois. Ils s'excitent les uns les autres, se persuadent que temporiser n'est que maladresse et déshonneur. Au petit jour, lorsqu'ils voient l'arrière-garde romaine quitter ostensiblement ses retranchements — car Labiénu, persuadé que sa ruse n'aboutirait pas autrement à osé le abandonner malgré son infériorité numérique — ils n'y peuvent tenir : la rivière est franchie, ils envahissent la rive opposée. Le chef romain, qui fait preuve ici des qualités d'imagination et d'audace caractérisant les grands manœuvriers, ralentit son allure afin de les encourager à escalader la pente. Puis il fait volte-face. Surpris une fois de plus dans une position nettement désavantageuse, les Gaulois se débandent, poursuivis par toutes les unités de cavalerie. Informés de cette déroute, les Germains firent demi-tour et Labiénu reçut la soumission des Trévires.

C'est donc par quatre succès fort nets, obtenus presque sans pertes, que se solde l'utilisation par les Romains du manque de réflexion et de ressort des Gaulois. Mieux que les combats dirigés — non sans difficultés — d'une manière plus ferme et plus avisée par Vercingétorix, ils illustrent la différence de mentalité entre les combattants de la guerre des Gaules : chez les latins, une volonté réaliste, calculatrice, implacable, chez les Gaulois une véhémence courageuse, généreuse, directe, inconstante, téméraire. Peut-être, parmi les causes purement militaires de la défaite, la ruse spécifiquement psychologique n'avait-elle pas été assez soulignée ?

Note.

Il ne m'a pas échappé que la manœuvre employée par *Ambiorix*, en 54, contre les légats Sabinus et Cotta, est en grande partie une ruse psychologique. Elle l'est par l'habileté avec laquelle le chef des Eburons, afin de mieux appuyer son invention d'une révolte générale, fait ressortir qu'il est l'obligé des Romains, expose l'impossibilité dans laquelle il se trouve de toujours gouverner à son gré la multitude et insinue qu'il n'aurait jamais eu l'audace de se soulever seul. Mais son manque de parole en ce qui concerne le libre passage sur son territoire fait surtout de sa victoire un guet-apens. Il serait intéressant d'avoir d'autres exemples dans le monde celtique, continental et insulaire.

(12) VI, 7, 4. Pour l'ensemble : VI, 7-8 ; en 53 av. J.C.

Le Néolithique Français

PLANCHES IX-XI

par le

Dr Raymond BIQUET

L'intérêt croissant manifesté par le public envers l'Archéologie et l'effective solidarité entre les diverses périodes de la Préhistoire récente (néolithique, chalcolithique, âges du Bronze et du Fer) m'obligent à signaler aux lecteurs d'*Ogam* un certain nombre de travaux relatifs aux antiquités des peuplades qui précéderent immédiatement les Celtes ou les Proto-Celtes.

L'occasion et le canevas de la réflexion me seront fournis par le remarquable travail de J. Arnal et Cl. Burnez (1). Malgré l'excellence du fond et de la présentation on regrettera que l'exposé ne soit pas en français. Nous sommes décidément dans une curieuse période: Arnal a fourni quelques-uns de ses meilleurs travaux à des revues espagnoles, une maison d'édition anglaise annonce un travail d'un compatriote sur la Bretagne ancienne, Nancy Sandars nous a donné en anglais un magnifique ouvrage sur l'Age du Bronze en France, Sir Mortimer Wheeler, sur les Hill-Forts du Nord de la France, Stanfords et Simpson sur la *Terra Sigillata* du centre de la Gaule, etc... Je sais bien que la Science n'a pas de frontières et que l'honnête chercheur d'aujourd'hui doit pratiquer, s'il le peut! l'anglais, l'allemand, le néerlandais, l'italien et l'espagnol en regrettant de ne pouvoir aborder le russe, le tchèque et le polonais, mais il semblerait normal qu'une étude sur la France paraisse d'abord en français et autant que possible en France. Il ne s'agit pas de nationalisme puéril mais de simple considération envers les chercheurs plus modestes de ce pays. Les auteurs de *Struktur* ne m'en voudront pas d'insister sur cet aspect de l'affaire. Peut-être auraient-ils préféré l'hospitalité d'une revue nationale. Hélas elle ne s'est pas trouvée. Là est le secret de l'apparent désordre que je viens de signaler.

Les auteurs (J. Arnal et Cl. Burnez), plus indulgents et peut-être plus clairvoyants que Stuart Piggott, pourtant bien informé (2) ne rejettent pas au néant ce *Campignien* dont L.R. Nougier a tiré la matière d'un volumineux ouvrage. Sans aborder dans les voies de l'auteur des *Civilisations campigniennes en Europe Occidentale* qui oriente tout le néolithique autour du Campignien, Arnal et Burnez interrogent les rares stratigraphies capables d'éclairer le problème. D'après les deux seuls gisements utilisables de ce point de vue, le Campignien serait intercalé entre le Tardenoisien I et le Sauveterrien. Il s'agirait donc de mésolithique et non de néolithique. Pour cette raison on s'explique l'absence de huttes, de sépultures et de poteries campigniennes. On pourrait être tenté d'objecter que la densité des trouvailles campigniennes plaide en faveur d'une utilisation agricole du sol, que les localisations de ces mêmes trouvailles font penser à des aires de défrichage, qu'il y a presque toujours un peu d'outillage évolué, associé aux gros pics, rabots, tranchets, grattoirs, racloirs, etc... Bref il y a quelques arguments en faveur d'un campignien néolithique, tel que le concevaient les anciens préhistoriens

(1) J. Arnal et Cl. Burnez, *Die Struktur des französischen Neolithikums auf Grund neuester stratigraphischer Beobachtungen*, in 37-38 *Bericht der Römisch-Germanischen Kommission*, 1956-1957, p. 1-90, 38 planches.
(2) *L'Anthropologie*, 57, 1953, pp. 401 et sv. et 58, 1954, pp. 1 sq.

et comme le défend L.R. Nougier. Les auteurs auraient pu indiquer combien il est difficile en suivant le préhistorien toulousain, de définir de qui est purement campignien de ce qui n'en représente qu'une tradition singulièrement envahissante. Il aurait fallu souligner le danger des conceptions géographiques assimilant trop facilement les stations à des habitats permanents, les villages « néolithiques » aux villages actuels et les zones forestières anciennes à toutes les régions où l'arbre pousse bien. Nougier avait le mérite d'avoir soulevé ces problèmes. Il faudra y revenir... et revenir aussi au Campignien. Même s'il fut mésolithique au départ il a laissé trop de traces dans notre néolithique pour qu'on le néglige. Arnal et Burnez, comme G. Bailloud et P. Migot de Boofzheim dans leur ouvrage (3) sont d'accord là-dessus, les seconds plus encore que les premiers. La voie tracée par Nougier a été trop vite abandonnée, tout au moins de la majorité des chercheurs qui n'appartiennent pas à l'École de Toulouse. Souhaitons qu'on la reprenne avec de bonnes stratigraphies, et des habitats.

Arnal et Burnez passent plus brièvement sur le Tardenoisien. La trop sommaire description de l'outillage est cependant correcte. Quelques phrases sur la prédilection des Tardenoisien pour les zones sablonneuses, sur la relative fréquence des flèches à ailerons et pédoncule, des haches polies et des ossements de moutons sur leurs stations auraient ouvert des horizons féconds, même si on doit discuter de la valeur et du pourcentage exact de ces vestiges. Il est probable que les derniers Tardenoisien ont été contemporains des « Montserriens » et des Danubiens anciens, voire des premiers Chasséens, alors que les Campignienns ne laissent guère que des traditions lithiques mais beaucoup plus enracinées. Je ne comprends donc pas pourquoi la table des synchronismes présentée par Arnal et Burnez place le Campignien au-dessus du Tardenoisien après ce qu'ils ont affirmé sur la position stratigraphique des deux civilisations. Sans doute ont-ils voulu marquer combien les usages campignienns avaient une plus longue survie. Il n'en demeure pas moins que le lecteur est dérouter par une apparente contradiction et que cette dernière illustre parfaitement la difficulté du problème campignien.

Après le déblayage des cultures pré-néolithiques les auteurs entrent dans le vif du sujet avec un aperçu général sur la continuité du néolithique et du chalcolithique (ou énéolithique des auteurs italiens suivis dans leur terminologie par de nombreux préhistoriens). Arnal et Burnez, avec beaucoup de bon sens, pensent qu'on ne peut parler de chalcolithique devant certains bijoux dont le cuivre n'est rien de plus qu'une espèce de pierre précieuse. Il faut attendre des ensembles: perles (ovales ou carrées ou au contraire en feuille losangique aplatie), poignards sans rivet, haches plates, annelets, rubans lisses (rarement à décor repoussé), etc... A côté de ces objets en cuivre généralement mêlé d'arsenic, et parfois d'un peu d'argent, il faut signaler un outillage de silex assez caractéristique: grands poignards à encoches basales ou finelanguette d'emmanchure (éventuellement polis), haches polies ou finelanguette à section rectangulaire (ou subrectangulaire), flèches à ailerons « carrés », boutons (à trous simple en V ou à hélière), perles complexes (à ailettes, en griffe, en grand triangle perforé aux pointes). Il faudrait ajouter les haches perforées à renflement médian. La liste que je fournis est volontairement plus longue et plus précise que celles des auteurs mais ne trahit pas leur pensée. Des années de travail en commun sont la garantie de la fidélité à une identité manière de voir et les additions que je pourrai joindre sont bien plus destinées à expliciter les conceptions de mes deux amis qu'à critiquer un texte nécessairement limité par la place. Comme la plupart des préhistoriens, Arnal et Burnez croient que la concurrence du métal a stimulé l'indus-

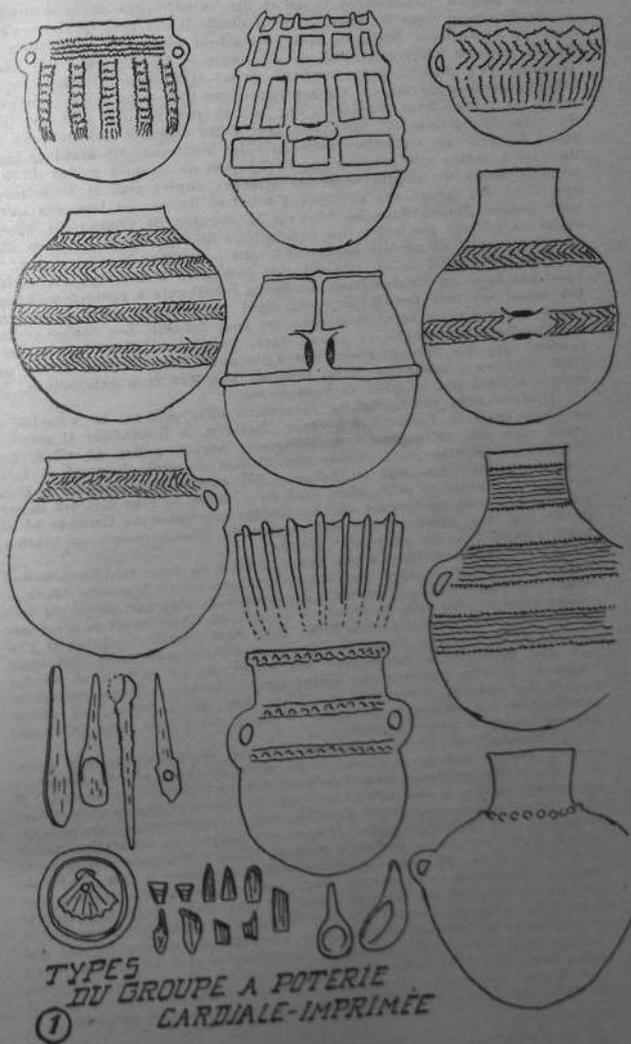
(3) *Les civilisations néolithiques de la France*, Paris, 1955.

trie du silex et que se place au chalcolithique, la grande exploitation industrielle des gisements du Grand Pressigny (I.-et-L.), de Murs (Vaucluse), de Salinelle (Gard). G. Cordier a montré qu'il ne fallait pas être trop absolu et que le Grand Pressigny avait été exploité fort longtemps, mais que l'exploitation réellement industrielle et commerciale n'est pas prouvée. Sans qu'on puisse encore apporter la preuve pétrographique il semble pourtant que les silex du Grand Pressigny (et ceux de Spiennes) aient connu une remarquable diffusion. Ce commerce, car c'en est un, n'est pas plus étonnant que le colportage des haches de Bretagne méridionale dans le bassin de la Seine et de la Loire. Dans ce dernier cas les travaux de Pierre-Roland Giot ont apporté des arguments actuellement irréfutables (4).

Arnal et Burnez parlent ensuite des 14 stratigraphies qui leur ont permis d'établir leurs séquences chronologiques et culturelles. On aimerait connaître ces stratigraphies. Celle de Roucadour à Thémènes (Lot) exploitée depuis longtemps par A. Niederlander ne saurait à elle seule rendre compte de tout le néolithique français. Arnal a parlé plusieurs fois des autres stratigraphies françaises mais trop succinctement. Certes il n'est guère que Roucadour qui se puisse comparer au célèbre gisement des Arene Candide par la hauteur des couches, leur variété et les soins apportés aux fouilles. Mais c'est un gisement inédit qui méritait un développement à moins qu'on ne fasse état de Bédailhac (Ariège), de la Madeleine (Hérault), de Châteauneuf-lez-Martigues (Bouches-du-Rhône), de Unang (Vaucluse), du bien incertain Logis du Bord de l'Eau et de Fontbregua (Var), etc... Etant données les variations de terminologie culturelle, il est probable qu'Arnal et Burnez ont préféré passer rapidement sur ce qui leur paraît évident afin d'éviter d'interminables polémiques avec les auteurs de quelques stratigraphies. On sait que le Lagozzien des uns n'est que le Chasséen des autres ou leur Cortaillod. Il faudra bien se mettre d'accord sous peine de s'enliser. J'aurais préféré la confrontation ou même la polémique au silence masquant trop de confusions. Je pense ici, principalement aux jeunes chercheurs dérouterés par les divergences de vocabulaire aussi nombreuses que faciles à résoudre... avec un peu de bonne volonté.

La « néolithisation » sud-occidentale commence avec le *Montserattien*, terme que les auteurs préfèrent à celui de civilisation de Châteauneuf, pour des motifs typologiques et de priorité scientifique. En effet, si l'abri de Châteauneuf-lez-Martigues constitue notre plus beau gisement à poterie cardiale, cette dernière rappelle étroitement la céramique des grottes du Montserrat, ce dernier étant éponyme depuis longtemps pour les Catalans et même pour les autres archéologues ibériques.

Les formes céramiques comportent surtout des écuelles hémisphériques ou à fond conique, des tasses, bombes, bouteilles à col et quelques rares plats à court rebord vertical (gr. de l'Adaousté). Les anses sont à grande perforation ou franchement rubanées. On les trouve souvent en rangées (généralement verticales) de deux ou trois. Le décor est effectué à l'aide d'impressions stéréotypées sur pâte encore molle, d'où le nom de « ceramica a impressa » que les auteurs traduisent par céramique impressionnée. Pourquoi cet italianisme qui fait sourire sans impressionner ? Il vaudrait mieux parler de poterie à décor d'empreintes. Les empreintes décoratives les plus caractéristiques sont obtenues avec le bord et parfois même avec le dos d'une coquille de cardium mais aussi avec un peigne de bois ou d'os. Il serait incorrect de parler de « céramique cardiale » ainsi qu'on dit trop souvent dans le jargon archéologique. Les motifs, dans les cas les plus typiques, garnissent pratiquement tout le vase par bandes horizontales séparées de panneaux verticaux, plus rarement par des triangles, ou portent des pendentifs allongés. J'aurais été reconnaissant aux auteurs de signaler que l'aspect



(4) P.B. Giot et J. Cogné, *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1955, p. 401.

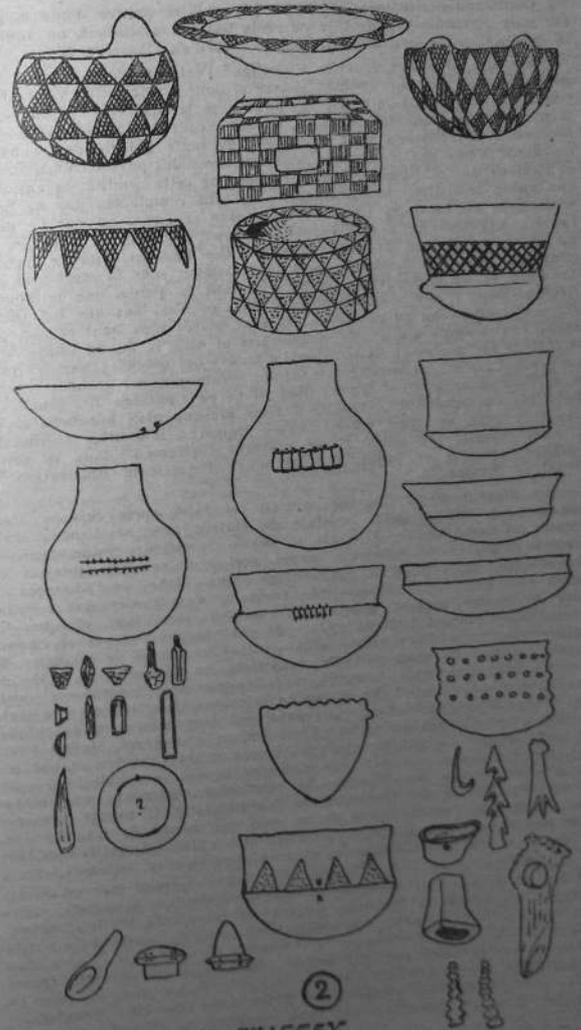
rappelle parfois étrangement le décor des caliciformes de type ancien, particulièrement dans le Maroc septentrional. Il est vrai qu'il ne s'agit plus de néolithique français, mais oserait-on étudier le danubien de France sans se référer à celui de Rhénanie et de Bavière ? Le décor imprimé n'est d'ailleurs pas exclusif. Arnal et Burnez insistent sur de simples dessins incisés en zig-zag curviligne ou en méandres simples, assez rares mais dont l'intérêt vient de leur parenté avec certains pots du cycle de Stentinello (Sicile). Il faut enfin signaler des cordons en relief formant des rectangles dont les côtés verticaux dépassent le bord du vase à moins que ces cordons ne figurent de simples pattes d'oie à trois branches de chaque côté des attaches supérieures et inférieures des anses. En dehors des planches d'Arnal et Burnez on trouvera quelques bonnes figures dans la thèse de M. Escalon de Fonton (5). Même si on ne partage pas toutes les conceptions de l'auteur, il est bien difficile de traiter du néolithique ancien sans se référer à ses travaux.

L'outillage dérivé de la lame (et plus encore de la lamelle) est moins beau que celui du Tardenoisien. La flèche tranchante à retouches abruptes serait un bon fossile directeur dont la valeur semble cependant moins absolue pour Arnal et Burnez que pour Escalon. Les haches polies sont petites et toujours en pierre dure, jamais en silex. Les auteurs pensent que les Monserratiens (ou Châteauneuviens) étaient restés au stade d'éleveurs nomades. Il ne faudrait pas être trop catégorique, la poterie n'étant pas adaptée au nomadisme.

D'après cinq stratigraphies (nommées cette fois-ci) le « cardinal » se place entre le Tardenoisien et le Chasséen. A Roucadour il semble avoir reçu des influences campigniennes : haches polies en silex. La chronologie absolue n'est établie que d'après un seul gisement et fort éloigné puisqu'il est situé au Sahara ! Les auteurs ont pourtant raison de ne pas omettre ce petit point daté de — 3300. Je leur sais gré de ne pas ironiser trop facilement sur les erreurs provenant du Carbone 14 et de ne pas trop s'embarrasser des retards de transmission sans tomber pour autant dans de puériles illusions.

Si les Montserratiens n'ont guère dépassé la zone méditerranéenne (celle de l'olivier) malgré leur timide avancée vers l'Aquitaine (Roucadour), les Chasséens ont au contraire occupé la majeure partie du territoire français. On sait qu'Arnal est le père du Chasséen et ce n'est pas là son moindre mérite. Certes l'idée était déjà chez V.G. Child il y a 25 ans et P. Laviosa Zambotti l'avait exploitée (mais aussi déformée par une description incomplète des styles de La Matera et de La Lagozza). Il n'en demeure pas moins que J. Arnal, d'ailleurs fortement nourri des auteurs précédents, est bien celui qui a donné une pleine signification au chasséen. Peut-être même y a-t-il mis trop de choses dans le temps et dans l'espace.

C'est ainsi que je lui reprocherai de ne pas avoir expliqué pourquoi il entend diviser le Chasséen en deux en deux phases distinctes A et B. Je me garderai bien d'accuser Arnal et Burnez de légèreté. Il est certain qu'il y a des différences entre le Chasséen ancien et le Chasséen récent mais, aux Arenes Caudide, on a l'impression d'un passage progressif, non de deux étages. D'après les auteurs la séparation serait nette à la Madeleine, au Logis du Bord de l'Eau, à Roucadour, à la perte du Cros et même au camp de Chassey. La Madeleine a fait l'objet de trop de discussions, beaucoup trop, pour emporter l'unanimité des convictions, le Logis du Bord de l'Eau est mal connu et d'interprétation délicate, le camp de Chassey n'a pas fourni de véritable stratigraphie et les gisements de Roucadour et du Cros n'ont pas été décrits en tant que stratigraphies. Ce que j'ai pu voir à la Madeleine et à Roucadour serait plutôt favorable à la thèse d'Arnal mais sur ces divisions en Chasséen A et B une impression, ni même trois impressions ne suffisent pas. Il eut fallu davantage de détails concrets, convaincants et paraphés par



TYPES DE CHASSEY

(5) *Préhistoire de la Provence, Préhistoire, 1957.*

les fouilleurs eux-mêmes. Peut-être est-ce faire preuve d'une exigence excessive et même injuste ? Je ne crois pas. En attendant, on admettra la description séparée d'un Chasséen A et d'un Chasséen B.

Arnal, à plusieurs reprises a souligné l'extraordinaire qualité de la poterie chasséenne, fine lustrée, sonore et dont la coloration va du blanc crème au noir en passant par le chamois et le rose vif. J'ai eu récemment la preuve, une fois de plus, qu'un excellent céramologue pouvait confondre le chasséen noir avec la plus belle poterie des « champs d'urnes ». Même sur les tessons mal conservés des pays d'Ouest, Burnez et l'auteur de ces lignes ont été frappés par cette qualité du chasséen. Les anses demeurent exceptionnelles et sont remplacées par de petits trous près du bord où ils traversent toute la paroi, ou par de petits canaux « funiculaires » traversant la carène des pots de haut en bas ou placés à la base de petits boutons. Ces boutons, dits de Lagozza (d'après P. Laviosa Zambotti) sont généralement sous la carène ou près du fond et la perforation intéresse autant la panse que le bouton. Généralement il n'y a qu'un bouton mais ce n'est pas une loi. Quand ils sont couplés ou en couronne, ils sont placés plus haut et non perforés. Les cordons multiformes n'apparaissent qu'à la fin du Chasséen A. À côté de ces modes de suspension on trouve des poignées, sur des vases en général petits. La variété des formes céramiques est grande: écuelles à carènes douces (elles seront plus vives en Chasséen B), écuelles à bord bi- ou quadrilobé, écuelles à fond presque plat, bouchons creux, assiettes avec ou sans rebord, vases supports, bouteilles sphéroïdales à anse (rares), bouteilles à col rentrant légèrement dans la panse, cuillers, etc... À ce sujet, il faut noter l'excellente illustration de Arnal et Burnez.

La décoration du Chasséen ancien est faite après cuisson. Dans certains cas elle rappelle le style de Matera avec ses bandes scaliformes ou remplies de X, mais le dessin spécifique réside dans les diverses variétés de damiers: carrés, rectangulaires, triangulaires ou losangiques remplis d'un quadrillage plus lâche au Chasséen A qu'au Chasséen B. Il aurait été nécessaire de signaler que certains pots chasséens étaient peints (certains en vermillon) et que les quadrillages étaient souvent garnis de pâte blanche. Arnal et Burnez supposent que le décor incisé avant cuisson et formé de triangles ou carrés remplis de gros pointillés appartient au Chasséen. Ce style de Bougon, du nom d'un tumulus mégalithique des Deux-Sèvres est-il vraiment aussi ancien ? On se posera la même question pour le style dit d'Er Lannic (Morbihan). Lui aussi est franchement mégalithique, ce qui ne plaide pas en faveur d'une grande ancienneté. Malgré l'avis de certains auteurs anglais c'est pratiquement du Chasséen et qui n'a pas grand chose à voir avec les « incense cups », morphologie à part, du Bronze ancien du Wessex. Ne pourrait-on admettre une moins grande évolutivité du Chasséen du Nord-Ouest ? Il aurait conservé plus longtemps l'habitude du décor, non par retard de transmission, mais par suite d'une situation géographique « plus tranquille » évitant les pressions ibériques, italiennes et insulaires (sardes, baléares, etc...).

L'outillage, dans le Midi tout au moins, comprend tout un matériel tiré de la lame et même de la lamelle: grattoirs, bâtonnets, petits couteaux, éléments de faucilles, trapèzes, pointes « de Vielle », microburins, etc... Les éléments caractéristiques sont le petit perceur très allongé et la flèche tranchante à retouches recouvrantes. Les haches polies, en pierre dure, ont une section lenticulaire ou arrondie. Quant à l'outillage osseux que les auteurs déclarent mal connu, on peut en avoir une bonne idée d'après les trouvailles de L.R. Nougier et Romain Robert à Bédouilhac (6). Les manches de hache seraient en

manchons cylindriques. D'après une importante collection inédite provenant de fouilles sur la bordure méridionale du Larzac, il semble qu'il y ait eu aussi des gaines à ressaut (à ailette) mais il m'est difficile d'être affirmatif car il y avait un mélange chasséen-rodézien. Les perles sont de forme généralement simple: triangulaires, olivaires, piriformes. Le matériau en est souvent la callaie.

Les sépultures en grottes sont les plus fréquentes, mais les cuissons ont dû constituer un usage fort répandu (Val d'Aoste, Valais, Poitou, Bretagne, Catalogne, etc...). Il est vrai que la plupart des cuissons « chasséens » ne paraissent pas appartenir au chasséen ancien, mais leur position anté-mégalithique (non exclusive) les fait bénéficier d'un préjugé favorable. Les premiers dolmens apparaissent peut-être dès cette époque, d'après Arnal et Burnez. Il n'en faudrait pas déduire que cette supposition soit admissible avant l'extrême fin du Chasséen ancien.

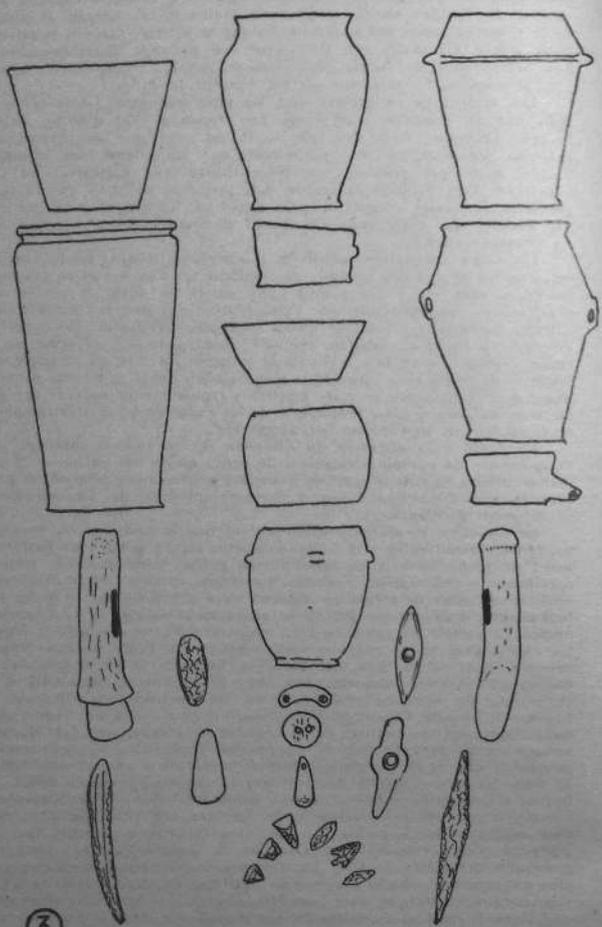
Les auteurs signalent que divers gisements ont fourni des blés et des fèves de même que des produits de cueillette (glands, noisettes, pommes, poires, prunes, etc...). On pourra enfin parler du mode de vie de nos néolithiques autrement que par extrapolation des données palafittiques suisses. Regrettons cependant qu'on n'ait pas spécifié ce qui concerne l'élevage: petit bœuf, mouton, chèvre ?, chien, porc, etc... L'étude de la faune sauvage aurait fait ressortir la présence du cerf, du sanglier, du bison et de l'ours sans compter le menu gibier. Arnal et Burnez pensent que nos connaissances en cette matière s'appuient trop souvent sur des stations mélangées. C'est le moment de les ramener à ces stratigraphies de la Madeleine, du Cros, de Roncadour, etc...

En égard à la diffusion du Chasséen A, les auteurs insistent sur l'importance du couloir rhodanien. Je pense qu'ils ont raison et il est même curieux de voir le seuil de Naurouze relativement délaissé, la progression vers l'Ouest paraissant s'effectuer plutôt par les Causses, assez péniblement d'ailleurs.

Le Chasséen B, moins souvent décoré que le Chasséen A, orné de quadrillage avant cuisson et à mailles moins larges, porte plus fréquemment de petits cordons en relief ou de petites canelures. Les formes spécifiques (vases-support, assiettes, bouchons, cuillers, etc...) disparaissent. Il en serait de même des fameux vase à bouche carrée qu'on dit balkaniques mais qui me paraissent absolument solidaires du Chasséen ancien. La variété des vases est bien moins grande, les carènes des écuelles s'accroissent et les anses en cartouchières (ou Flûte de Pan) apparaissent. Arnal et Burnez identifient ce Chasséen B au groupe de la Lagozza. C'est assez conforme aux vues de P. Laviosa Zambotti et à l'ensemble du matériel publié d'après les anciennes fouilles de la Lagozza di Benaste. Cependant O. Cornaggio-Castiglioni ayant repris plus méthodiquement les fouilles de la Lagozza ne trouve dans les niveaux « pseudo-compiégnais » (avec microlithes) et supérieurs (industrie « pseudo-compiégnaise ») que de la poterie peu décorée (toujours à cru) et sans flûtes de Pan. La même poterie durerait du néolithique jusqu'au début du Bronze (7). Certains auteurs français, comme Escalon (8) se demandent s'il n'y a pas une civilisation de la Lagozza, différente du Chasséen. C'est une question à poser mais qui sera difficile à résoudre tant ce « néo-lagozien » ressemble au Chasséen B. La présence de microlithe n'est pas non plus un argument absolu car le gros outillage de silex originaire d'Europe nord-occidentale ne s'est peut-être répandu qu'Arnal et Burnez exposent leur point de vue sur les difficultés que je viens de montrer et dont il sera de plus en plus question dans les années à venir.

(7) Sibirium, (Varèse) II, 1955.
(8) Bull. Soc. Préh. Fr., 1954.

(6) L.R. Nougier et Romain Robert, Congrès Préhistorique de France, Poitiers, 1957.



TYPES DE LA S.O.M. ET DE HORGEN

[33]

vidualiser un faciès languedocien, celui qui a servi de type de description, un faciès breton et un faciès salinois qui serait plus proche de Cortaillois que de Chassey. Le faciès breton de nos deux savants préhistoriens me paraît insuffisamment décrit. Puisqu'ils avaient le mérite de souligner une particularité, difficilement discutable me semble-t-il, ils se devaient de dépasser les données rassemblées dans une littérature encore insuffisante. Espérons que Giot et ses élèves combleront cette lacune après bien d'autres. Il y a d'autres faciès: Bassin Parisien, Pays d'Ouest, Petite Aquitaine, plus ou moins pressentis par les auteurs et déjà indiqués par Bailoud et Mieg, l'un d'eux ayant été nommé par l'auteur de ces lignes (9) sans précisions suffisantes. Heureusement il reste encore beaucoup à faire!

D'après la position stratigraphique (entre le Montestrattien et les groupes de Horgen ou à poterie cannelée) et quelques évaluations au Carbone 14, les auteurs placent le Chasséen entre — 3000 et — 2000 environ: Voici là encore une donnée très importante mais des confirmations seraient bien utiles.

En ce qui concerne l'influence européenne de la civilisation de Chassey, nos deux compatriotes reprennent, en la précisant, la vieille idée d'une unité céramique occidentale défendue autrefois par Schuchardt. Le Chasséen, originaire de l'Italie du Nord à la suite d'un « mariage » entre le Matérien (décor en graffittis après cuisson) et le « balkanique à bouches carrées », aurait donné naissance à l'Almérien, aux groupes de Cortaillois et de Windmill Hill, de même qu'à la *Trichterbecherkultur* de Scandinavie et Allemagne septentrionale. Il ne s'agit pas là d'extrapolations gratuites. Quelques auteurs étrangers y ont fait allusion mais jamais avec la vigueur déployée par Arnal et Burnez. La discussion des hypothèses soulevées ici dépasse largement mes possibilités. Personnellement je trouve qu'il est tout de même assez difficile de parler de civilisation de Chassey en dehors de l'Italie du Nord (sauf la Vénétie), de la Suisse, de la France (à l'exception des angles Nord-Est et Sud-Ouest) et peut-être de la Catalogne septentrionale. Il n'en est pas moins vrai que les suppositions pan-européennes de Arnal et Burnez, dans la mesure où elles soulèvent de vrais problèmes, contribuent singulièrement à enrichir nos perspectives néolithiques.

Après ces pages chasséennes qui laissent loin derrière tout ce qu'on a pu lire sur la même matière, Arnal et Burnez abordent le Néolithique récent, celui des civilisations jumelles de la *Seine-Oise-Marne* et de *Horgen*, cette dernière localisée en Suisse et débordant peut-être largement sur le territoire français à la phase la plus ancienne. Les auteurs après Hawkes, Childs, Bailoud et Mieg rappellent justement le caractère continental et indigène de ces deux civilisations. On ne pourra jamais expliquer le Néolithique européen avec les seuls grands courants méditerranéens, danubiens et des plaines du Nord. Ces grands courants d'ailleurs plus nombreux que nous ne l'imaginons ne rentrent pas compte de la *Seine-Oise-Marne*, ni de Rössen, ni de Michelberg, ni même des caliciformes si mal rattachés à l'Égypte proto-historique.

La civilisation de Horgen est envisagée comme un étage à part, antérieur à la S.O.M., bien que tout porte à considérer ces deux civilisations comme contemporaines. Arnal et Burnez, en voulant montrer qu'il y avait des éléments du matériel de la S.O.M. avant que celle-ci ne fut constituée, ont peut-être eu tort de leur appliquer l'étiquette « Horgen » qui désigne un ensemble nettement défini. Heureusement les deux préhistoriens français sont assez au courant des travaux de E. Vogt (10) pour ne pas trop dévier le terme de son sens originel.

La céramique de Horgen se prête mal aux exercices littéraires. Elle est grossière dans sa facture, incélégante et monotone dans ses formes.

(9) *Bull. Soc. Préh. Fr.*, 1953.

(10) *Germania*, t. 18, 1934 et 30, 1952 et *Anzeig. für Schweiz. Altertumskunde*, t. 40, 1938.

Sprockhoff s'est même demandé si elle correspondait bien à une civilisation particulière et s'il ne s'agissait pas simplement de poterie culinaire banale. Elle n'est connue que par des stations palafittiques et il serait bien utile de définir ce qui paraît « horgenien français », par exemple celui de Bédélhaac, sous peine d'étendre abusivement à notre pays les descriptions faites en Suisse. Pour le moment, contentons-nous de signaler que les pots horgeniens sont cylindroïdes avec pied débordant et plat, col très haut et bord peu éversé. Le décor est un peu plus fréquent que dans la S.O.M., me semble-t-il. Arnal et Burnez signalent comme éléments décoratifs les coups d'ongles, le bouchonnage de joncs, quelques rares incisions ou pointillés. Il aurait fallu ajouter les cordons en relief non digités qui ont servi aux auteurs scandinaves à rapprocher certains pots des dolmens nordiques, les plus récents, de la civilisation de Horgen.

Arnal et Burnez croient que l'outillage reste proche du Chasséen et demeure basé sur une industrie lamellaire, les lames étant toutefois plus grosses et accompagnées d'éclats grossiers. La flèche tranchante reste trapézoïdale courte, mais mal venue, avec retouches abruptes. Les flèches foliacées sont plus nombreuses et plus grandes et les haches polies restent en pierre dure. Ces données sont fort intéressantes si elles correspondent aux plus anciens niveaux à poterie « horgenienne » de Bédélhaac, de Roucadour, de la perte du Cros. Ces éléments lithiques associés aux pots cylindroïdes montreraient qu'il y a bien une « pré-S.O.M. » conformément aux vues des deux préhistoriens. Mais alors, pourquoi ajoutent-ils à leur description les bipennes ou haches-marteaux « empruntées aux civilisations « pré-S.O.M. » de France. L'outillage en corne comprend des gaines de hache à perforation latérale généralement ovales. Les grands poinçons et poignards en os apparaissent nombreux.

Au total je retiendrais volontiers l'idée d'un étage ancien de la S.O.M., celui que nos deux auteurs qualifient de Horgenien, se mettant ainsi dans la difficile obligation de faire coller à tout prix d'intéressantes mai peu nombreuses observations, avec un ensemble culturel richement défini et géographiquement lointain.

La civilisation de S.O.M. a été individualisée non par Bosch-Gimpera comme disent nos deux amis, mais par Hawkes. Il n'en est pas moins vrai que c'est bien Bosch qui a exploité le plus complètement cette idée d'une civilisation du Bassin Parisien. Ce n'est pas sa seule gloire et même s'il paraît scientifiquement dépassé aujourd'hui, on se souvient parfaitement qu'il y a dix ans encore, Arnal comme Hélène s'inspiraient surtout de Bosch. A une époque où beaucoup de jeunes s'orientent vers les études néolithiques, il n'est pas inutile de leur rappeler quels furent les grands ancêtres, ceux qui les premiers donnèrent la place essentielle à la céramographie. Sauf erreur de ma part il me paraît aussi que c'est Vogt et non Childe et Sandars, qui eut le mérite de souligner les parentés Horgen-S.O.M. J'ajouterais même qu'il eût été plus correct de la part de Vogt de dire « faciès de Horgen ». Il ne s'agit pas de byzantineries lexicologiques. Nous sommes encombrés de trop de termes ne respectant ni la hiérarchie culturelle, ni les priorités d'usage.

Le lecteur aurait certainement été reconnaissant à deux savants aussi qualifiés qu'Arnal et Burnez de décrire moins sommairement la S.O.M. Il n'est pas tout à fait exact que la poterie de la S.O.M. soit la même que celle de Horgen puisque la dernière est une poterie d'habitat et la première une poterie funéraire d'une civilisation dont les habitants sont pratiquement inconnus. La poterie de la S.O.M. comprend en réalité les cylindres simples de type Horgen, les cylindroïdes légèrement galbés du type Petit Morin, les biconiques allongés à cordon préoral du type Bougon, les tronconiques simples du type Chenon, les écuelles évasees du type Montereau, les écuelles cylindriques du type Château-Larcher, etc... Le décor en coup d'ongle y est le seul connu mais il y a deux ou

trois bords festonnés d'inspiration chasséenne. Mes deux collègues le savent parfaitement et ne me contrediront pas. J'aurais préféré qu'ils l'écrivent eux-mêmes. Peut-être leur discrétion n'est-elle que courtoisie devant le récent travail de Childe et Sandars, consacré à la S.O.M. (11). Pourtant cette dernière étude était bien incomplète malgré l'érudition et la largeur de vue de ses géniteurs.

L'outillage lithique devient campignoïde (pardon pour le mot), à forte prédominance de silex et bifacial. Les flèches tranchantes s'allongent beaucoup. Arnal et Burnez ont raison d'insister là-dessus. Ils soulignent utilement aussi l'aspect campignien des stations qu'on peut rapporter à la S.O.M. Beaucoup de ces stations, dans la Marne en particulier, ne sont probablement que des habitats mal fouillés. Ces habitats sont peu connus mais doivent être nombreux. Je me permets de rappeler ici que les éperons Charentais de Vouil et de Recoux ont été occupés par la S.O.M. Malheureusement d'autres civilisations sont passées sur ces mêmes sites.

A la suite de l'auteur de cette analyse, Arnal et Burnez retiennent une faciès Vienne-Charente caractérisé par l'association de grossières écuelles rondes aux pots de fleurs de la S.O.M. parisienne. Ils ont probablement raison de m'accuser d'avoir par trop restreint l'aire géographique de ce faciès. Il se trouve aussi en Dordogne comme nous avons pu nous en assurer avec Burnez et il y en a de bons exemples sur la Loire moyenne (12). Il y aurait certainement place aussi pour un faciès breton avec une belle industrie de la pierre dure et des haches-marteaux. Les auteurs ne s'expriment pas là-dessus (13).

La position stratigraphique est assez bien connue. Nos deux préhistoriens rappellent qu'en Suisse, la civilisation de Horgen, se situe entre celle de Cortaillod (équivalent du Chasséen) et celle à céramique cordée (plus ou moins synchrones des calliciformes du Rhin). A Roucadour le Horgenien surmonte le Chasséen B, mais à Bédélhaac il fait intrusion dans le Chasséen B que Nougier préfère appeler Cortaillod. En Sain-tonge, Burnez a trouvé aussi les fonds plats au-dessus de Chasséen. Il est vrai que tous les fonds plats n'appartiennent pas forcément à Horgen ou à la S.O.M. et c'est pourquoi Burnez préfère ne pas faire état immédiatement de ses importantes trouvailles. En Bretagne, Giot et ses élèves se demandent si la S.O.M. n'est pas arrivée après les calliciformes se demandant si la S.O.M. n'est pas arrivée après les calliciformes, proposition difficilement acceptable pour Arnal et Burnez. Il me semble pourtant que la force d'expansion de la S.O.M. a dû être assez vive et que si les calliciformes avaient duré longtemps en Bretagne, ils se seraient davantage établis dans l'intérieur et auraient reçu davantage d'objets de bronze comme sur le Rhin ou en Angleterre. Seules les stratigraphies pourront résoudre cet important problème.

La répartition géographique des tribus de la S.O.M., telle qu'elle est indiquée sur la fig. 15 de Struktur, ne paraît pas adéquate. La S.O.M. n'a certainement dépassé vers le Sud, ni le cours inférieur de la Dordogne (ou très peu), ni l'Auhrac qu'elle n'a sans doute pas atteint. Par contre la Bretagne a été complètement colonisée si on en juge par le travail de Briard et L'Helgouach (14), travail qu'Arnal et Burnez ne pouvaient connaître au moment où ils rédigeaient leur étude. L'extension en Belgique, indiquée dans le texte Arnal-Burnez, mais pas sur la carte, correspond à peu près à la moitié méridionale du royaume. Du côté de l'Est Vogt, Kimmig et plus récemment Bailoud ont fourni quelques indications sur la présence de la S.O.M. en Franche-Comté et Bourgogne. On peut trouver des données nouvelles sous la plume de J.P.

(11) *L'Anthropologie*, 1950.(12) Gordier et Riquet, *L'Anthropologie*, 1957.(13) J. Briard et J. L'Helgouach, *Trans. Labo. Anthropol. Fac. Sc. Rennes*, 1957.(14) *Id.*

Milotte (15). D'après tous les auteurs précités auxquels il faudrait joindre J. Joly et M. Piroutet, il est certain que la S.O.M. s'est étendue aux plaines de la Saône et au Jura.

Évoquant l'influence à longue distance, les auteurs se livrent à l'intéressantes spéculations sur l'incontestable Horgenien des confins de Bade, du Wurtemberg, de la Bavière et de la Suisse. L'empreinte de la S.O.M. sur la civilisation des allées couvertes de Basse-Hesse et de Westphalie est simplement notée mais à vrai dire elle est assez maigre en dehors du style même des sépultures. La même chose est valable pour les allées couvertes de Scandinavie. Plus originale me paraît être l'hypothèse d'une colonisation des îles britanniques par la S.O.M. Bien sûr, ce n'est qu'une supposition mais on saura gré aux auteurs de l'avoir présentée et d'essayer toujours de se placer dans un contexte européen.

L'origine de la S.O.M. ou plutôt de sa phase ancienne, celle de Horgen n'est point facile à déceler. Arnal et Burnez insistent sur les parentés avec Michelberg, première civilisation à prédominance de fonds plats. Il est vrai que les parentés sont nombreuses. D'autre part le faciès Vienne-Charente avec ses écuelles rondes héritées du Chasséen peut représenter un stade ancien indiquant une origine plus occidentale. Enfin la Bretagne, et plus encore le Bassin Parisien, solidement occupés jusqu'alors par les survivants mésoolithiques, ont pu donner naissance à cette civilisation originale indigène dont nous ne connaissons jamais le point de départ exact.

Les coutumes funéraires des néolithiques sont traitées à part autant par l'importance du sujet que par difficulté de raccordement aux différentes civilisations. Il était malaisé de procéder autrement. Par surcroît il eut été regrettable d'être privé de l'expérience de notre meilleur mégalithologue, Arnal, celle de Burnez étant par ailleurs loin d'être négligeable.

Arnal et Burnez signalent d'abord que Montserratiens et Chasséens utilisèrent surtout les grottes, les second pratiquant des sépultures collectives. D'une manière ou d'une autre les grottes servirent parallèlement aux dolmens particulièrement dans les régions calcaires du Midi, de l'Aquitaine, du Jura, etc... durant les civilisations postérieures.

Avec les dolmens apparaissent cependant des *tombes en caisson* (ciste est un terme impropre car il a un autre sens que l'anglais auquel nous l'avons emprunté). Ces caissons sont placés dans des tumulus. Les petits tumulus ronds à caisson généralement unique se trouvent partout mais sont moins nombreux que les grands tumulus allongés à un ou plusieurs caissons. Ceux-ci, comme viennent de le montrer Briard et L'Helgouach pour les grands monuments carnacéens, datent en réalité d'un Chalcolithique très avancé dans un certain nombre de cas. Il faut donc se montrer moins absolu que Arnal et Burnez. Plus spécifiques me paraissent les nombreux caissons d'incinération des tertres rectangulaires du type de Manio (Carnac, Morbihan) ou des monticules ovoïdes du type peu connu de La Léquière (Buzinargue, Hérault). Ils sont d'une faible hauteur et de ce fait le tertre n'a pas servi de point de départ à de plus grandioses réutilisations comme ce fut le cas pour Saint-Michel, le Moustoir et quelques autres. Il n'en faudrait pas déduire non plus que tous les grands tumulus allongés sont tardifs, ce serait prendre l'exception pour la règle. Puisque nous en sommes aux caissons, regrettons que les auteurs n'aient pas parlé de ceux qui n'ont pas de tumulus, par exemple en Franche-Comté.

Les dolmens constituent le champ d'étude le plus intéressant. Il s'agit d'un monde, car la France possède plusieurs milliers de tombeaux mégalithiques et cependant certains types ne sont pas représentés sur le sol national.

Les dolmens à couloir inaugurent ce cycle mégalithique, conformé-

ment aux vues de la majorité des auteurs et bien qu'il y ait sans doute quelques dolmens simples, antérieurs aux dolmens à couloir (V. et G. Leisner). Les dolmens à couloir sont répartis sur le littoral en deux groupes: Languedoc-Provence et Bretagne-Normandie. Dans le Midi la chambre est carrée mais sur la façade-atlantique elle est ronde ou polygonale. Les tombes à *tholoi* se rencontrent des deux côtés, mais surtout sur le littoral océanique. Les formes à couloir court auraient précédé celles à long couloir comme le prouve le tumulus de Groix (Morbihan) où les dernières sont superposées aux premières. Dérivés du prototype à couloir sont les dolmens cruciformes, en T et les « allées couvertes coudées » qui ne sont nullement des allées couvertes. Sur ce dernier point et avec des arguments très différents Arnal et Burnez retrouvent Briard et L'Helgouach. Tous les dolmens à couloir sont sous tumulus rond.

Les auteurs passent trop rapidement sur les dolmens simples. Quand ils sont sous tumulus rond on peut à la rigueur, avec Fleure et Bordes de même qu'Arnal et Burnez, les considérer « comme des versions appauvries des grands monuments de la plaine ». Par contre lorsqu'il s'agit de dolmens simples sous long tumulus comme à la Motte de la Garde (Fontenille, Charente) on ne peut s'empêcher de croire à une certaine priorité. Que dire aussi de ces dolmens formés simplement de cinq dalles (dont une de couverture) et qui ne sont guère que des caissons au-dessus du sol ?

Sur les allées couvertes Arnal et Burnez sont plus prolixes. Ils admettent qu'elles peuvent avoir une chambre terminale ou un petit vestibule. Mais alors on risque fort de ne plus marquer de différence entre le dolmen à couloir et l'allée couverte. De ce point de vue la théorie « restrictive » de Briard et L'Helgouach me paraît plus solide: l'allée couverte n'a pas de vestibule rétréci ou abaissé et si la chambre terminale existe (parfois en région parisienne) elle n'est pas plus haute ni plus large que le reste du monument. De ce point de vue il faut éliminer les allées couvertes de type Loire du groupe des vraies allées couvertes. Ce qu'Arnal et Burnez appellent parfois presque carrées et il n'y a pas de « bouche de four ». Par ailleurs on peut reconnaître avec Arnal et Burnez plusieurs types d'allées couvertes. Le type roussillonnais (et basque) avec des monuments souvent petits et entourés d'un ou deux petits cromlechs, le type breton de grande taille, le type parisien presque toujours enterré, le type suédois généralement très proche du parisien. Le type parisien lui-même comprend de vrais caveaux mégalithiques, des copies en pierres sèches ou même de simples tranchées. Les plus fortes concentrations se trouvent en Bretagne et dans le Bassin Parisien (en groupant tous les types).

Dans l'ensemble, les vues chronologiques d'Arnal et Burnez paraissent justes en ce sens que les dolmens à couloir ont livré du Chasséen et les allées couvertes, de la S.O.M. et des caliciformes. Soulignons ici et depuis longtemps Arnal a prétendu que les Chasséens avaient construit les premiers dolmens. C'est l'évidence même et pourtant il se trouve encore des préhistoriens pour le nier, soit pour des raisons générales assez fausses (solidarité chalcolithique-caliciformes-dolmens), soit pour des raisons locales, comme par exemple l'absence quasi totale de Chasséen dans les dolmens méridionaux, qui font méconnaître ce qui Chasséen dans les dolmens à couloir languedociens. Arnal et Burnez devraient aussi revenir là-dessus.

(à suivre)

(15) *Annales littéraires de Besançon*, vol. 20, Archéol. 5.

Le problème des Pictes

par

Françoise LE ROUX

Le nom des Pictes évoque inmanquablement ces peuples turbulents du Nord de la Grande-Bretagne dont les expéditions troublèrent si souvent la tranquillité de la grande île pendant l'occupation romaine, au point que les Romains, pour mieux protéger leur conquête, durent édifier les deux *vallums* d'Antonin et d'Hadrien. Le principe en était le même que celui des *limes* de Germanie, mais les résultats ne furent pas meilleurs et l'on sait que les raids des Pictes (et aussi des Scots) reprirent de plus belle après l'évacuation des légions romaines et que les royaumes bretons qui venaient de recouvrer leur liberté ne tinrent pas longtemps entre les invasions des Pictes, et celles, beaucoup plus graves, des Saxons.

L'existence reconnue des Pictes modifie peu l'image aussi simple que traditionnelle de la Grande-Bretagne habitée par des Celtes de langue brittonique, peu à peu repoussés par les Germains dans des positions de refuge. Mais il est impossible de comprendre quoi que ce soit à l'évolution linguistique et politique de l'Europe occidentale sans notions très précises sur l'histoire pré- et post-romaine de la Grande-Bretagne.

L'image simpliste des débuts de l'histoire de la grande île ne suffit plus à la science actuelle. On s'est aperçu par exemple qu'il fallait reculer notablement la date de l'arrivée des Bretons en Armorique et que la cause de cet exode ne résidait pas uniquement dans les invasions saxonnes (cf. Marc D'Arundel de Bédée, *L'émigration bretonne au IV^e siècle*, in *Ogam* VII/2, 1955, n° 38). Le fait est encore mis en lumière par l'ouvrage de Kenneth Jackson, *Language and History in Early Britain*, qui s'est proposé d'étudier les langues brittoniques des origines au XII^e siècle, et ce livre rejoint tous les efforts actuels des savants britanniques pour éclairer d'un jour nouveau les origines de leur pays.

Il est impossible de continuer à ignorer ou à affecter de considérer comme secondaire un problème aussi irritant que celui des Pictes. Il est trop grave en effet d'ignorer tout sur un peuple dont le rôle historique ou politique à une époque donnée mérite un examen attentif.

Si le livre nouveau de M. Frédéric T. Wainwright (1) n'a donc pas pour mérite essentiel la nouveauté du sujet, il a le mérite de le désembrer de beaucoup d'inutile littérature et de le présenter objectivement et clairement. Il a en effet raison de s'insurger contre l'attitude de ceux qui posent l'inexistence du problème. Celui-ci existe et ne peut pas ne pas exister. On ne voit pas pourquoi, autrement, les auteurs anciens auraient mentionné avec tant d'insistance les Pictes dans leurs relations.

M. Wainwright a bien vu que les deux critères fondamentaux sont respectivement historique et philologique. Mais celui qui le voudrait pourrait peut-être expliquer une bonne partie du problème à partir du nom des Pictes qui apparaît en effet dans la littérature ancienne: dans

son panégyrique de Constance composé en 296 (date malgré tout assez basse) Eumenius associe *Picti* et *Hiberni* comme ennemis des *Britanni* et à partir de la fin du IV^e siècle de très nombreuses références les mettent sur le même pied que les *Scotti* et les *Saxones* dans les expéditions de pillage de la Bretagne romaine. Ammien Marcellin donne plus tard les mêmes noms, *Picti*, *Saxones*, *Scotti*, en y ajoutant les *Attacotti*. Mais le dernier état de l'étymologie antique nous est fourni entre autres par Isidore de Séville, ultime écrivain de l'antiquité latine, qui nous assure que le nom ethnique des *Picti* vient de leur habitude de se peindre le corps (cf. Holder II, 993-944). Mais Martial, XIV, 99, 1 avait déjà parlé des *Picti Britanni* et le terme de *Picti* recouvre exactement l'adjectif latin *pictus*, qui, pour les anciens, ne pouvait être que très évocateur. Nous savons encore par César B.G. V, 14, que les Bretons avaient l'habitude de se peindre le corps à l'occasion des cérémonies religieuses. Ethnographie et linguistique se mêlent ici curieusement. Mais les anthroponymes gaulois tels que *Pictillus*, *Pictilus*, *Pistillus*, ainsi que Hubert l'a suggéré (*Les Celtes*, I, p. 250), peut-être même le nom des Pictons, empêchent de croire uniquement au jeu de mots. Enfin Pictes et Bretons étant des peuples ennemis et bien différenciés dans toutes les descriptions qui les concernent, on se voit contraint de se demander pourquoi le nom des uns est en relation avec une coutume des autres. Hormis le cas où il nous ont parlé de Cellosoythes, et où ils ont masqué leur ignorance de données fantaisistes dont la fausseté est toujours évidente, on prend assez rarement les écrivains anciens en défaut d'inexactitude volontaire et caractérisée.

Les Irlandais, de leur côté, appelaient les Pictes des *Cruithnig*, et on a raison de faire remonter le nom depuis Rice Holmes, *Ancient Britain and the invasion of Julius Caesar*, Oxford, 1907, p. 418, n. 5 à l'irl. *cruith*, gall. *pryd* « figure ». Nous retrouverons plus tard *Cruide*, héros éponyme des Pictes, mais la forme parallèle existe encore en gallois moderne, *Prydain*, *Yngs Prydain*; c'est le vieux nom de l'île que transcrit fidèlement Pytheas vers 325 av. J.C. sous la forme $\pi\alpha\tau\tau\alpha\sigma\iota\sigma\iota$ « Pryd » et dont la forme commune panceltique est **Qroleni* ou **Qruteni* selon les règles d'équivalence et d'évolution du P et du Q en celtique. Le nom des *Brittones*, d'où dérivent les ethniques modernes, gall. *Brython*, bret. *Brethon* (la forme *Breton* est un décalque populaire du français) est une réfection due à l'influence latine.

Pour aussi intéressant qu'il soit, le problème philologique ne peut par conséquent être posé que dans le cadre d'une étude historique, archéologique et ethnographique générale. Et puisque plusieurs auteurs ont collaboré au livre que nous analysons ici, un de ses défauts aurait été la répétition, dans le chapitre de chaque discipline respective, de données identiques quant à leur fond, si cette identité même n'avait permis à M. Wainwright dans sa longue présentation du problème, de souligner avec insistance l'orientation constante de ces données dans une seule et unique direction, celle de l'ancienneté de la peuplade celtique des Pictes.

Et il est de fait que l'histoire des Pictes dans les premières périodes du moyen âge est loin de nous être inconnue: elle n'est pas beaucoup plus obscure, tout bien considéré, que l'histoire des autres peuplades qui ont habité l'île en même temps qu'eux. De nombreux travaux ont permis de suivre l'établissement des Celtes en Grande-Bretagne et en Irlande. Et nous rappellerons les pages magnifiques de clarté dans lesquelles Henri Hubert (*op. cit.*, I, p. 232 sqq.), s'appuyant sur tout, y compris et surtout la tradition écrite de l'Irlande, a esquissé une vivante description des phases de l'occupation celtique des îles (peu de temps avant — ou après — la conquête de la Gaule et l'expédition de César à 55/54, des mouvements se faisaient encore du côté des Belges). César a identifié quatre tribus: *Atrebates*, *Brigantes*, *Leoni* et *Silures*, mais il y en avait certainement d'autres: la construction des *vallums* d'Antonin

(1) *The problem of the Picts*, edited by Frederick T. Wainwright, Edinburgh 1955, 188 pp., 12 planches, 16 fig., 7 cartes, 21 sh. (relié); avec le concours de F.T. Wainwright, Stuart Piggott, R.W. Feachem, Robert B.K. Stevenson, Kenneth H. Jackson.

et d'Hadrien, l'allure progressive de la conquête romaine qui nécessita encore de nombreuses campagnes après les victoires décisives d'Agri-cola et de Suetonius Paulinus; le fait que le centre du pays de Galles ne fut pas même atteint par la pacification et que des colonies irlandaises se maintinrent ou s'installèrent facilement dans l'île (ce que M. Wainwright n'a peut-être pas souligné avec assez de force); le fait aussi que la romanisation de la Bretagne fut beaucoup plus superficielle (le brittonique a survécu au contraire du gaulois) que celle de la Gaule, sous-entend que l'énumération de César est très incomplète. Il est d'ailleurs venu dans l'île, comme en Gaule, en conquérant, mais il disposait cette fois de bien moins d'intelligences dans la place et n'ayant jamais vu les Bretons qu'en ennemis, il n'était guère en mesure de se constituer un répertoire ethnologique, encore moins de constituer un répertoire des groupes aussi complet que celui de la Gaule.

Mais M. Wainwright et ses collaborateurs sont obligés par leur sujet de considérer aussi des faits plus proches de nous dans le temps. Bède le Vénérable mort en 735 connaît quatre nations occupant la Grande-Bretagne, les Bretons, les Pictes, les Scots et les Angles (et à l'heure actuelle il ne manque encore que les Pictes !) et l'on sait généralement que les royaumes bretons du nord de l'île tenaient un frontière septentrionale représentée par une ligne Forth-Clyde; un royaume breton avait pour centre Edinburgh et allait de Newcastle Tyne au Forth; il est célèbre dans la littérature galloise qui en nomme les habitants les *Gwynr y Gogledd*, les hommes du Nord, et le *cânû Aneurin* dont les sources remontent au VI^e siècle parle des *Gododdin* qui firent une dernière apparition historique d'envergure dans une attaque contre les Angles sous le règne d'Aethelfrith (592-616). Mais le nom de Gododdin trouve une étymologie claire et indiscutable dans l'éthnique *Q-ododin* (Otdadini) apporté par Ptolémée dans sa Géographie et le troisième peuple de l'énumération de Bède, celui des *Scotti* venus d'Irlande est mis sur le même pied les Pictes. Les Scots autrefois mentionnés par Ammien Marcellin sont très exactement les *Hiberni* d'Eumenius et s'il n'est pas prouvé, selon M. Wainwright, que les établissements scots datent de l'occupation romaine, ils sont assez anciens pour être pris en considération. Les relations des Goidels et des Bretons ont été à vrai dire toujours étroites, souvent hostiles, mais cela n'empêche rien. Les troupes d'Irlandais (comme les Bretons du reste) ont vagabondé d'une île à l'autre, et même des îles au continent. Hubert (*op. cit.*, II, 207) rappelle fort pertinemment que Stilichon a lutté contre eux, qu'il est question des *Attecotti* dans la *Notitia Dignitatum Imperii* et d'*Ariani* (irl. aire « garde, guetteur »), chez Ammien Marcellin, et que le village d'*Ecuisses*, en Saône-et-Loire est un ancien *Scottiae*... Faut-il rappeler encore les expéditions systématiques qui aboutirent, entre autres, à l'occupation d'Anglesey, du *Dyfed* et du *Gwynedd* gallois ? Jusqu'au début du V^e siècle les *Cymry* ont eu maille à partir avec leurs voisins de l'ouest et il en reste de nombreux souvenirs : les inscriptions ogamiques du pays de Galles, le dialecte gaélique de l'île de Man, les innombrables interférences des traditions galloises et irlandaises (cf. notre travail dans *Ogam* 60); le nom du *Gwynedd* se retrouve dans celui des *Fianna*, ces troupes permanentes de l'Irlande païenne et jusqu'en petite Bretagne, la *Llydaw* des textes gallois, l'ancien nom de Belle-Ile-en-mer est curieux; *Gouezel* (le patronyme *Guedel* y est encore usité), l'île des Goidels, rejoint facilement, bien que n'ayant pas la même portée, le *Cerry y Wyddel* de Bretagne insulaire. C'est dire combien les frontières étaient perméables et les nationalités enchevêtrées dans la Celtique de la fin de l'antiquité. Il en avait sans doute toujours été ainsi. Mais au nord de l'île de Bretagne les fondations des *Scotti* ont été prospères et elles ont duré. Le royaume gaélique du *Dalriada* date du V^e siècle et, implanté en Argyll et dans les îles adjacentes, en territoire anciennement pictes, au nord du royaume breton du Strathclyde,

avec ses centres militaires de Dunadd, Dunollie, et surtout son grand centre religieux d'Iona, acquit vite un très grand prestige. Double royaume, dont une moitié s'étendait sur l'Ulster, le *Dalriada* a été décrit dans ses origines par les *Phases of Irish History* d'Eóin Mac Neill, Dublin 1919. Ce royaume restait dans la dépendance de l'*árd ri* ou roi suprême selon le système politique irlandais et ses débuts ne semblent pas avoir inquiété outre mesure ses voisins. Les Pictes eux-mêmes n'avaient-ils pas des établissements en Ulster (cf. Hubert, *op. cit.*, I, 239 sqq.) ? Cependant, à la fin du VI^e siècle un roi énergique, Aedan Mac Gabrain pénètre profondément vers l'Est, le long de la vallée du Forth et gagne en 574, selon Adamnan, la bataille de Circind (cf. *Rev. Celt.* XVII, 160) sur les *Miathi* (sans doute les *Mactae* de Dion Cassius) qui ne peuvent avoir été que des Pictes. Il préparait ainsi la fondation définitive du royaume d'Ecosse au X^e siècle, obtenant dès son règne que les Scots soient une puissance militaire dominante à la fois les Bretons du Nord et les Pictes.

Une constatation importante à mettre à l'actif de M. Wainwright : son exposé sur des événements intérieurs qui agitent le nord de la Grande-Bretagne entre le V^e et le IX^e siècle met bien en relief l'existence d'une frontière traditionnelle que les succès ou les revers des uns et des autres ne modifient pas notablement. C'est la ligne Clyde-Forth; elle sépare les Ecossais et les Pictes du reste des habitants de l'île et suit approximativement le vallum. Plus tard l'Ecosse formée comme nation portera même la frontière à son emplacement actuel sur les monts Cheviots et la ligne Tweed-Solway.

Et les derniers intrus de la scène politique et militaire, les Germains, se sont révélés impuissants à faire reculer la frontière plus au nord; par la fondation des royaumes de Kent, Sussex, East Anglia, Wessex, les Anglo-Saxons séparèrent les Bretons en deux groupes; dans le nord les deux royaumes de Bernia et Deira furent unifiés en Northumbrie par le roi Aethelfrith, les Saxons détruisirent successivement Gododdin, Elmet, Aedan. Mac Gabrain lui-même fut battu en 603 à Dagsastan; le VII^e siècle sera celui de la suprématie northumbrienne; les rois saxons (Edwin, Oswald, Oswiu, Ecgfrith) acquièrent sur leurs voisins une suzeraineté qui se transforme peu à peu en domination de fait; quand les Pictes se révoltent vers 680, ils sont écrasés et les Saxons annexent des territoires au-delà du Forth, mais les Saxons ne peuvent se maintenir dans des conquêtes trop vastes: en 685 Ecgfrith est tué dans une grande bataille à Nechtansmere et Pictes, Scots et Bretons recouvrent leur liberté. Les Pictes seront encore battus en 711 et en 740, mais la Northumbrie ne se relève pas du désastre et en 750 les Northumbriens doivent s'allier aux Pictes pour faire perdre aux Bretons Dumbarton et Kyle. On peut se demander, à la suite du résumé historique de M. Wainwright s'il n'en aurait pas été autrement dans les cas où le royaume de Northumbrie, très affaibli sur ses arrières par les ambitions rivales du royaume de Mercia, n'aurait pas dû lutter sur deux fronts à la fois, pour succomber finalement aux invasions danoises de la fin du X^e siècle. Toujours est-il que les efforts répétés des Germains n'ont pas entamé une frontière au-delà de laquelle leurs prédécesseurs romains ne s'étaient guère aventurés (exception faite d'une expédition, dont on ne sait rien, de Septime Sévère) et que, au nord de la ligne Clyde-Forth les acteurs de l'histoire politique, linguistique et sociale ont été constamment des Pictes et des Celtes. L'influence anglo-saxonne ne s'infiltrera que plus tard, à la faveur de contacts pacifiques, saxonne ne s'infiltrera que plus tard, à la faveur de contacts pacifiques, saxonne ne s'infiltrera que plus tard, à la faveur de contacts pacifiques, se sont heurtés à une résistance victorieuse: il suffit de mentionner ici le succès de Robert Bruce à Bannockburn.

Le malheur est que les Ecossais n'ont pas traité les Pictes avec beaucoup plus de ménagement que ne l'auraient fait les Anglo-Saxons et que l'assimilation a été totale. Les renseignements apportés par la

Pictish Chronicle, laquelle est surtout une liste nominative des rois pictes, sont extérieurs. Aussi approuvera-t-on la discussion méthodologique (p. 12-15) dans laquelle M. Wainwright essaye de définir les bases sur lesquelles l'histoire, l'archéologie et la linguistique peuvent utilement coopérer: l'historien étudie dans le cas des Pictes des faits politiques qui ne sont pas dans un obligatoire rapport d'équivalence avec les conclusions des autres disciplines; l'archéologue étudie surtout des complexes de civilisation (et nous ajouterons que dans les cas favorables l'archéologie éclaire aussi la sociologie, le livre de M. Jan Filip, *Keltové ve Střední Evropě* que nous avons analysé dernièrement en est un très bel exemple); le linguiste, lui, définit des aires dialectales et étudie leur valeur dans le temps et dans l'espace. Cela ne suffit certes pas à définir une nation, surtout quand les renseignements sont incomplets, mais les recoupements d'une discipline à l'autre finissent toujours par former un faisceau de présomptions assez fortes pour donner une image précise et interprétable.

Or les chapitres archéologiques du livre: *The Archaeological Background* par Stuart Piggot, *Fortifications* par R.W. Feachem, *Houses and Graves* par F.T. Wainwright, *Pictish Art* par Robert B.K. Stevenson, nous avertissent que l'archéologie pictes n'est qu'une province sans grande originalité de l'imposante archéologie britannique. La poterie de la fin de l'Âge du Bronze, en Ecosse, en Irlande et dans le nord de l'Angleterre est attribuable à une population que l'on retrouve en Allemagne du Nord; elle est constituée de «undecorated bucket-shaped pots of coarse ware» et Sprockhoff l'a appelée *Kümmerkeramik*. M. Piggot suppose avec raison que les nouveaux arrivants ont recouvert des populations de faible densité du mésolithique et du néolithique, et qu'ils apportaient avec eux de nouvelles techniques, dont la métallurgie. Mais cela ne modifie pas sensiblement l'image qu'avait dessinée Hubert, dans ses chapitres sur les Celtes dans les îles Britanniques, des différentes et successives vagues de colonisation. On retrouve en tout cas toujours la route de la mer, celle qui conduit des côtes occidentales de la Mer du Nord au sud et à l'ouest de la Grande-Bretagne, ou celle qui, par un plus long périple, menait au nord de l'île et, la contournant, directement en Irlande. L'époque de la guerre des Gaules a vu aussi un afflux de réfugiés, renforçant encore les contacts très étroits des Celtes insulaires et continentaux: le *marus gallicus* décrit par César se retrouve par exemple au nord de la ligne Forth-Clyde et ce qu'il faut retenir principalement de l'archéologie pré- ou protohistorique, c'est qu'il est difficile d'appeler «pictes» avec certitude aucune maison ou sépulture, non plus qu'aucune céramique, elles laissent le souvenir d'un trop grand nombre de peuples; l'art que l'on suppose avoir été pictes au haut moyen âge n'est guère que de l'art irlandais, et quand par hasard ce n'en est pas, il le rappelle trop souvent pour qu'on puisse l'oublier. Les systèmes de fortifications, assez denses sur la ligne frontière ont eux aussi trop de propriétaires. En bref l'archéologie livrée à ses seuls moyens ne permet même pas d'affirmer que les populations de Hallstatt et de La Tène arrivées entre 600 et 400 étaient des Celtes. L'archéologie suppose ici plus qu'elle ne prouve et en est réduite à fonder son examen sur des monuments qui ne sont pictes qu'en vertu de considérations historiques. Son principal mérite est de légitimer la supposition que des populations celtiques se sont superposées à des populations plus anciennes de l'Âge du Bronze.

Les hypothèses modernes, pour autant qu'elles soient sérieuses, envisagent, en histoire et en linguistique, quatre cas, et ces quatre cas sont raisonnablement les seuls possibles; ou bien les Pictes sont une variété de Goïdes, ou bien une variété de Bretons, ou bien un mélange des deux, ou bien encore un peuple non indo-européen. D'une hypothèse à l'autre tous les cheminements sont possibles, et admissibles: «Pay your money and take your choice» a fini par écrire un O'Rahilly

excédé de tant d'échafaudages. Mais M. Wainwright rappelle, et il a raison, que «Pict is a name without racial content» et c'est inévitable dans ce «pot-pourri ethnique» qu'est la Grande-Bretagne. On n'a jamais vu en effet qu'un ethnique national suffise à caractériser l'habitant d'une région quelconque. Le nom de Suisse appliqué à un individu ne suffira pas à indiquer s'il parle allemand, français, italien ou romanche, encore moins à dire quelle est la couleur de ses yeux ou de ses cheveux! Bède le Vénérable, qui se posait les mêmes questions que nous, dit que les Pictes venaient de Scythie. Mais à l'époque de Bède les érudits avaient l'excuse de disposer de peu d'informations et de ne pas pouvoir les recouper. C'est une légende irlandaise, une mode de ces Celtes qui aimaient tant les noms exotiques; déjà le *Fled Bricrend* (Festin de Bricriu) de l'épopée ulate parle du géant parti guerroyer au pays des Scythes, le géant Cúroí qui joua de si mauvais tours au héros irlandais Cúchulainn. Mais ce n'est pas un souvenir historique. Tout au plus le nom prouve-t-il que les Pictes ont subi l'influence de leurs voisins, car rien ne permet d'inférer d'une manière quelconque qu'ils ont participé aux mêmes mouvements migratoires que les autres Celtes, mais rien ne prouve non plus le contraire. Tout porte même à croire que, malgré l'unité politique, réalisée tardivement aux VI^{me}-VII^{me} siècles, les liens culturels et moraux unissant les Pictes entre eux étaient assez lâches. Ils devaient former un peuple hétérogène et les Annales irlandaises font même supposer que les rois pictes n'ont jamais dominé complètement tout le pays.

Les Annales d'Ulster surtout fournissent des renseignements épars, courtes mentions de sièges ou de batailles, des noms un peu au hasard. Le seul document de poids est la chronique pictes, mais la chronique est plus mythique qu'historique. Il y est question des «trente frères» ou trente trois portant tous le même nom et qui auraient régné sur l'«Hibernia» et l'«Albania» pendant cent cinquante ans. Tout cela est bien difficile à faire entrer dans les cadres de l'histoire et le plus important de ce que nous livre la chronique — outre de très utiles éléments d'anthroponymie — est le nom du héros éponyme *Cruithne*, ancêtre des *Cruithni* (*populi*), nom gaélique des Pictes ainsi qu'on l'a déjà vu.

Vers 570, Columba les trouve répartis en deux groupes, Pictes du Nord qu'il convertit et Pictes du Sud qui étaient déjà christianisés depuis le passage de Saint Ninian, longtemps auparavant. Bède lui-même parlait de *Provinciae Pictorum*; on connaît les deux noms, *Dialyddones* et *Verturiones*, donnés aussi par Ammien Marcellin, tandis que la chronique pictes et le *de situ Albanie* écossais dont M. Wainwright condense les renseignements apportent conjointement les noms des sept provinces, lesquels ont survécu jusqu'à l'époque moderne. Ce sont, d'après le *de situ Albanie*: Eneagus cum Moerne (Angus and the Mearns), Adtheodle et Gouerin (Atholl and Gowrie), Stradeern cum Meneted (Strathern and Menteith), Mar cum Buchen (Mar and Buchan), Muref et Ros (Moray and Ross), Cathanesia (Cathness). Les noms conservés dans la Chronique sont plus anciens, ce sont ceux des sept fils de Cruithne: «Circinn (Eneagus cum Moerne), Fotla (Adtheodle et Gouerin), Fortrenn (Stradeern cum Meneted), Fib (Fif cum Fothreue), Ce (Mar cum Buchen), Fidach (Muref et Ros), Cait (Cathanesia). Ces noms sont malheureusement tous fortement gaélicisés. Mais sans préjuger d'autres interprétations auxquelles ils pourraient donner lieu leur nombre et leur répartition font penser à ces sous-groupes que l'on identifie un peu partout chez les Celtes, des Gaulois aux Galates et aux Irlandais (Volques Arécomiques et Volques Tectosages, Aulerques Cenomans et Aulerques Diablintes par exemple) et il est fort possible que, suivant une tradition tribale du meilleur aloi celtique un *rex* des Pictes ait régné sur des *subreguli* ou féodaux de province. Il est utile ensuite de connaître les noms des tribus pictes tels qu'ils sont transmis par la

tradition littéraire antique: *Cornavii, Smertae, Caeraeni, Carnonatae, Creones, Lugii, Decantae, Epidii, Tazali* (*Taxali* suivant la transcription de K. Jackson), *Vacomagi, Dicalydones, Verturiones*, cf. D'Arbois de Jubainville, *Les Celtes depuis les temps les plus reculés jusqu'en l'an 100 avant notre ère*, p. 15. Tout cela est celtique, à une ou deux exceptions près, *Vacomagi, Tazali*, qui ne s'expliquent par aucune langue connue, celtique ou non. Beaucoup sont évocateurs: les *Cornavii* se rattachent aux *Cornovii* qui ont donné leur nom au Cornwall et à la Cornouaille de Bretagne armoricaine, *Carnonatae* rappelle plus ou moins le nom des *Carnutes* et de *Carnuntum*; les *Lugii* portent manifestement le nom du dieu Lug (en Gaule *Lugoves, Lugu-dunum*); les *Epidii* sont irrécusablement brittoniques (*epos* «cheval»), les *Goidels* ont fait du nom un *Echdi*; les *Verturiones* déjà mentionnés se rapprochent sans trop de difficulté du *Fortrenn* de la liste des provinces pictes.

Ceci est peut-être recoupé par nos maigres connaissances de l'archéologie médiévale. D'après M. Wainwright les deux seuls groupes de monuments que l'on puisse qualifier de «pictes» sans forte incertitude sont: 1° «rough unhewn boulders bearing incised linear designs, chiefly geometric and zoomorphic, executed in a highly conventionalised manner», 2° des «shaped, and surface-dressed slabs, carved in relief and bearing crosses and pictorial scenes as well as symbols», conformément à une classification encore valable des *Early Christian Monuments* de 1903, car l'aire d'extension de ces monuments correspond à peu près à l'aire historique du royaume pictes. Il existerait une très forte unité de style, presque une monotonie supposant l'existence d'une école. Enfin le premier type domine au nord de la Mouth et le second au sud de cette rivière, ce qui est peut-être un nouvel indice de la division des Pictes en deux groupes. Il serait cependant conjectural d'aller plus loin: les monuments figurés fournissent sur l'habillement et l'équipement des détails pratiques intéressants, mais tout ceci a un air de famille assez prononcé avec l'Irlande; le *Dalriada* n'a jamais été établi, après tout, que sur un territoire pictes et la logique archéologique voudrait que nous établissions, comme M. Wainwright semblerait assez tenté de le faire, une distinction entre des Pictes et des Proto-Pictes. Mais comment établir cette distinction si déjà au niveau qui nous est le plus accessible, à celui des Pictes historiques, nous devons soupçonner un conglomérat non homogène de peuples n'ayant pas obligatoirement la même origine?

Pour l'instant, on retiendra surtout de l'archéologie, de l'histoire et des brèves de linguistique que nous avons fait entrer en ligne de compte qu'il faut éviter l'erreur de regarder les Pictes comme des barbares du dernier degré. Ils possédaient une civilisation aussi avancée que celle du reste de la Grande-Bretagne, et, après la christianisation, leurs arts plastiques et mineurs ne devaient pas avoir beaucoup de retard sur ceux de l'Irlande. Ils ont eu des relations certaines avec l'Iona et la Northumbrie, et s'ils ne nous ont pas laissé de littérature, pas même hagiographique ou administrative de langue latine, rappelons encore une fois qu'un fait négatif de cette sorte n'est pas recevable; personne n'a jamais songé à nier l'existence certaine d'une énorme littérature gauloise, et nous ne pouvons que regretter de ne pas en avoir une ligne. M. Wainwright résume (p. 25) avec justesse des vues identiques aux nôtres.

Il tiendrait donc déjà à peu de choses qu'on ne doive considérer les Pictes comme des Celtes, si contrairement à l'usage reçu de tous les Indo-Européens ils n'avaient pratiqué une succession matrilineaire dont Bède le Vénéral est le principal témoin. Dans la légende que Bède a fait sienne, et qui est évidemment d'origine gaëlique (*le Lebor Gabala* (*Livre des Conquêtes*), irlandais dit que les *Cruithnig*, ou Pictes d'Irlande, arrivèrent à la deuxième génération des fils de Míle, derniers conquérants de l'île ou les Goidels eux-mêmes, les Pictes auraient pris femme à leur arrivée et auraient promis pour cette raison aux Écossais de tou-

jours choisir leurs héritiers du côté des femmes. Cette histoire écossaise est une variante de l'irlandaise, selon laquelle les *Cruithnig* auraient été chassés par Eamon, chef des fils de Míle; mais par la mansuétude de ce dernier ils auraient cependant reçu pour femmes les veuves des guerriers tués pendant la conquête de l'Irlande. L'histoire prouve au moins que le système était encore en vigueur à l'époque de Bède et que son étrangement réclamait une explication dans l'esprit des peuples voisins. Mais si la Chronique pictes prouve, comme le fait remarquer M. Wainwright que le droit de succession n'était pas patrilineaire, elle ne prouve pas non plus qu'il était uniquement matrilineaire. Quelle était exactement la règle juridique des successions? Les Celtes étaient d'excellents juristes et cette règle a dû être fort compliquée. (On pourrait se reporter en dernier lieu, en vue d'une nouvelle explication, au livre de M. Lambert analysé pp. 110-111).

Bien qu'elle s'applique nommément aux Bretons, M. Wainwright a raison d'aller chercher la vieille référence du *B.G.* V, 14 où César parle de la polyandrie. On s'est souvent servi de ce texte pour attribuer aux Celtes, en comparant aussi les lignes de Strabon, quelque peu calomnieuses, où il est dit que les Irlandais ne connaissent ni mère ni sœur — une morale sexuelle plus que légère. Jointe à leur sobriété toute relative elle faisait d'eux des individus moins que fréquentables. La polyandrie n'est cependant pas synonyme de matriarcat, ainsi que l'a souligné Hubert et la succession matrilineaire n'exclut pas d'autres possibilités d'héritage, par exemple de frère à frère ou d'oncle à neveu. Rien ne dit non plus qu'elle fût si immorale. Commentant le texte de César, Hubert (*op. cit.*, I, 258) écrivait: «Il s'agit à mon avis de clans exogames apparentés, dont la relation a pour effet que tous les hommes et toutes les femmes d'un clan sont censés être les maris et les femmes de l'autre clan, sans que cette parenté de droit soit nécessairement exercée et empêche la formation de petites familles formées d'une paire de conjoints». Voilà donc ramenées à de plus justes proportions ces accusations d'immoralité. Elles ont certainement pour base une nécessaire myopie chez ceux qui les ont formulées en dehors de toute notion juridique, ou une compréhension insuffisante d'un système successoral dont la simplicité n'était pas la note dominante. Il est indubitable que le système n'était pas fait pour consolider la royauté: un roi pictes (ou irlandais!) pouvait avoir pour père un de ses ennemis, au minimum un étranger qui n'était pas tellement attaché à la cause nationale. Mais on ignore les termes des contrats passés entre les princesses pictes et leurs maris, et, en conclusion, ce n'est pas la succession matrilineaire qui doit être invoquée comme argument probant en faveur d'une origine non-indo-européenne des Pictes! Elle le doit d'autant moins qu'elle s'explique de façon très satisfaisante par la structure interne du système social des Celtes, on se souviendra à ce propos que les héros ou les dieux de l'Irlande sont très souvent nommés par le nom de leur mère, et que les femmes avaient chez les Celtes de nombreux droits et devoirs, y compris le service militaire et la faculté d'accéder aux fonctions religieuses, politiques ou judiciaires. C'est au moins ainsi que Plutarque et Strabon ont compris les choses.

Il ne reste plus qu'à examiner les données linguistiques du problème: la langue pictes a contre elle principalement seize inscriptions trouvées au nord et à l'est de l'Écosse et dont les linguistes n'ont jamais rien pu faire. L'une d'elles, celle de Colchester, relève de l'épigraphie latine et a servi, assez imprudemment, à l'argumentation de la succession matrilineaire:

DONVM LOSSIO VEDA DE SVO
POSVIT NEPOS VEPOGENI CALEDO

c'est-à-dire: «le don a été fait par *Lossio Vedo*, neveu (ou «petit-fils» sens aussi reçu en latin) de *Vepogenus Caledo*... où il faut probablement compléter *Caledo* en «calédonien» (cf. Rice Holmes, *op. cit.*, 415).

Les autres inscriptions sont dans le genre de celle de Lunnasting: *ettocuhetts ahe.hhtann hecveevv nehhtons* (cf. Jackson, 140-141), le seul mot identifiable est l'anthroponyme *Neh-ton*, *Nech-ton* dans la Chronique Pictie, *Nechtan* en gaélique (Neptune).

De tels documents ont donné une prise valable aux théories les plus diverses, de la théorie basque de John Rhys, à la théorie non-indo-européenne de Zimmer. L'ensemble de ces théories n'a guère plus de valeur que le « Segnanien » de Nicholson (l'existence de dialectes goidéliques en Gaule) qui leur est contemporain. Mais ceci, c'est le côté négatif du problème, et ce n'est pas son aspect le plus déterminant. Pour négligées ou désespérées obscures qu'elles soient les inscriptions pictes sont en grande partie écrites en ogams, ordinaires ou « scholastiques »; elles sont pour la plupart de la dernière époque de l'existence des Pictes, et on y reconnaît encore quelques mots gaéliques, *mac* « fils », gén. *meie*, *crosc* « croix ».

Et le pictie a pour lui que la majeure partie de son anthroponymie et de sa toponymie sont celtiques, même si certains termes semblent douteux à travers la gaélicisation et justifient partiellement cette citation de Marstrander écrivant en 1932: « La masse majeure des noms propres pictes transmis dans les sources irlandaises me fait l'impression de n'être pas celtique, même pas indo-européenne... » (cité par Jackson, p. 144-145). On est impuissant contre la celticité d'un nom comme *Argentocoxos* « jambe d'argent », chef calédonien qui vivait vers 210 après J.C. et est cité par Dion Cassius. Un *Talorgan* est goidélique sans discussion possible; des *Drostan*, *Ven*, *Tarain*, *Lutrin*, *Onuist*, *Unuist*, *Urguist* (*Angus mac Fergus* dans sa forme anglo-irlandaise) sont purement brittoniques. On a donc l'impression que le pictie se partage entre le brittonique et le gaélique, avec plus de liens peut-être le rattachant à ce dernier. Ce dualisme de parenté est encore renforcé par la toponymie dans la mesure où elle est antérieure ou a survécu à la gaélicisation: un *Fuirgin* (*Foirigen*), paroisse du comté d'Inverness (Hubert, II, 254) répond au *Vorgium* (Carhaix) des Osismi d'Armorique. Des hybrides comme *Kinpout*, *Kerpentaloch*, *Penafahel* sont frappants. Et si Adamnan dit à deux reprises dans la vie de Saint Columba que ce saint avait besoin d'un interprète pour converser avec les Pictes, la preuve apportée par cette affirmation que le pictie était un idiome différant notablement du gaélique ne saurait signifier que ce n'était pas une langue celtique. Nous en tirons plutôt la conclusion que le pictie était plus proche du brittonique que du gaélique.

Ceci cadre bien avec la conclusion de Kenneth Jackson, p. 152: « We may assume, then, that a people speaking a language of Gallo-Brittonic descent settled in eastern Scotland in prehistoric times, most thickly between the Forth and the south-east corner of Sutherland, where they have left abundant traces of themselves in their place-names. Within this eastern area they must have mingled with the older population, many of whose personal names they adopted and whose language continued to exist side by side with their own ».

Les Pictes ont donc constitué, dans l'état actuel de nos connaissances, le deuxième ban de la colonisation celtique des îles britanniques, entre les Goidels qu'ils ont suivis, et les Bretons, ou diverses variétés de Bretons, qu'ils ont précédés. Et nous n'avons plus besoin que d'emprunter un paragraphe de Hubert, I, 253: « Rien ne prouve donc que les Pictes n'aient pas des Celtes. Nous avons au contraire quelques raisons de croire qu'ils étaient un peuple de Celtes, encadrant sans doute une forte proportion d'étrangers et d'aborigènes, mais ni plus ni moins sans doute les autres peuples celtiques ».

Le livre de M. Wainwright et de ses collaborateurs est lucide et précis. Il a les qualités et l'excellente présentation habituelle aux ouvrages britanniques et la bibliographie est soignée. Ce livre devra figurer dans toutes les bibliothèques des celtistes.

LES LIVRES

Le Miracle Irlandais, textes réunis sous la direction de Daniel-Rops, Paris 1956, éd. Robert Laffont, 252 pages, 700 fr.

Réunies sous la direction de M. Daniel-Rops qui en a assuré une présentation synthétique et claire, quelques études bien documentées et agréables à lire analysent la part de l'Irlande dans l'essor du christianisme médiéval.

Qu'un pays tard venu à la conversion, situé en dehors des grands courants de civilisation et resté si complètement à l'écart de la Romania eût acquis une foi vive et missionnaire au point que ses moines aient essaimé dans toute l'Europe occidentale, voilà qui tient du miracle.

Justice est maintenant pleinement rendue au « miracle irlandais » et, une fois n'est pas coutume, le grand ouvrier qu'en a été Saint Patrick se voit glorifié hors d'Irlande. Ferveur quelquefois brutale, monachisme absolu, pérégrinations incessantes, ascétisme extrême, tels sont les traits essentiels du christianisme irlandais.

Il y a toujours joint une très haute culture et une étonnante vitalité: Iona Luxeuil, Saint-Gall, Reichenau, Bobbio, la liste est longue et prestigieuse... le contraste est frappant entre la conversion rapide, totale, absolue des Irlandais et la conversion, infiniment plus pénible, des peuples germaniques. Une des seules de son espèce, la conversion irlandaise n'a pas de martyrs indigènes, elle s'est opérée dans le calme et les monastères ou fondations ecclésiastiques ont pu se multiplier jusqu'à l'orage viking.

Le christianisme constitue déjà par lui-même un fait de civilisation et il apporte des explications autonomes qu'il n'appartient à aucune recherche de discuter. Patrick a eu à lutter âprement contre les druides, c'est à peu près incontestable mais, habituée à une très grande acuité de réflexion et de mémoire (au contraire probablement de la *flaith* guerrière peu soucieuse de spéculations recherchées), l'élite intellectuelle des *filid* n'était-elle pas préparée pour ainsi dire de longue date à l'acquisition des notions nouvelles? Les « Préceptes de Cuchulainn » par exemple ne seraient pas indignes de la sagesse de Salomon. L'époque païenne de l'Irlande n'a laissé que peu de traces dans les institutions religieuses. Mais elle en a laissé de non équivoques dans la mentalité et dans les formes juridiques qui sont les manifestations les plus nettes de l'âge mental d'un peuple.

Pour le sociologue qu'est à ses heures les plus calmes l'historien des religions, la contribution la plus frappante est apportée par M. Gabriel Le Bras sur *Les pénitentiels irlandais*. Il nous y montre comment le système juridique assez compliqué et très archaïque de la « composition », clef de voûte du complexe politico-religieux païen, a trouvé là un moyen de survivre et de connaître une vogue inouïe.

Cette tarification des fautes impliquerait facilement une comparaison, au moins dans les généralités, avec le *wehrgeld* mérovingien. Mais ces pénitentiels irlandais étaient d'application très souple, nous explique M. Le Bras, la *discretio*, « l'équité intelligente » restant recommandée. Ils rejoignent par là le droit romain au contraire de ce droit franc qui, aux heures sinistres des grandes invasions, submergea la Gaule pour dégénérer finalement en cruelles et iniques ordalies.

« Eine feste Burg ist unser Gott »... chante le rude psaume luthérien. Mais les Celtes, qui ont survécu à tant de cataclysmes, ont rarement évoqué le Dieu des batailles. C'est à peine si la mélancolie vient tempérer un instant l'ardeur des convictions. Tirés du Lebor na hUidre, folio 5a, quatre petits vers du grand Colum Cile sont l'humble et émouvante concession d'un grand esprit au monde profane dont il se sépare:

Fil súil nglais

féghas Erinn dar a hais;
noco n-aceba iarmo thá
firu Erenn nách a mna.

« Il y a un œil bleu
qui regardera en arrière vers l'Irlande;
il ne les verra plus,
les hommes et les femmes d'Irlande ».

Car la rigueur ascétique impirait fréquemment le vœu — et quel déchirement pour un Irlandais ! —, de ne jamais revenir au pays natal. C'est peut-être pour cela que, de Saint-Gall à Bobbio comme partout en Europe, ainsi que les gloses des manuscrits l'attestent, le gaélique de ces vénérables moines n'a jamais totalement abdiqué ses droits.

Georges DUMÉZIL, *L'idéologie tripartite des Indo-Européens*, collection *Latomus*, volume XXXI, Bruxelles, 1958, 124 pages, 200 fr. belges.

« Depuis exactement vingt ans, la comparaison des plus vieilles traditions des divers peuples parlant des langues indo-européennes a révélé un fond considérable d'éléments communs, et d'éléments non pas isolés, mais organisés en structures complexes, dont les autres peuples de l'ancien monde n'offrent pas l'équivalent ».

Sous une forme brève, volontairement dépouillée de tout superflu, c'est la justification, non pas d'une hypothèse de travail, mais d'une doctrine élaborée, pensée et repensée multiplement et imprégnant toute une œuvre. Cette doctrine, certains l'ont combattue parce qu'elle bouleverse trop leur canton, d'autres parce qu'elle leur semble utopique, d'autres enfin parce qu'ils l'ont mal comprise. Et il y a la foule moutonnaire des sceptiques ou des sans-avis...

M. Dumézil explique, résume, répète, améliore ou justifie. L'allure bourrue, le style incisif de quelques pages tranchent dans le vif de la contradiction.

Pax laborantibus bonae voluntatis! Les celtisants sont hors du débat. Leurs études n'ont pas encore offert un champ d'investigations assez vaste pour répondre aux exigences nombreuses de l'histoire comparée des religions. Comme ceux du domaine grec, les abondants documents celtiques ne comportent pas de structures suffisamment observables et les grands pôles de l'œuvre de M. Dumézil sont Rome, l'Inde et la Germanie. Mais à force de se poser des problèmes, et en attendant de les résoudre de leur mieux, les celtisants ne finiront-ils pas par en poser quelques-uns à leurs collègues des disciplines voisines ?

Il est très difficile de rendre compte exactement d'un tel livre, débordant de doctrine et d'applications idéologiques. Contre les objections ou les méprises des uns et des autres, M. Dumézil réagit avec vigueur: nous y gagnons une définition concise et claire de sa pensée et du sens qu'il donne à son œuvre. C'était au reste un dessein de l'auteur que de regrouper ses idées et ses références dans un travail de synthèse. Les comparatistes y gagnent aussi quelque chose: c'est leur premier *mademecum*, et il sera très utile étant donné la grande dispersion des travaux de M. Dumézil.

J.E.A. TH. BOGAERS, *De Gallo-Romeinse tempels te Elst in de Over-Betuw*, collection des *Nederlandse Oudheden*, tome I, publiée par le *Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek*, Amsterdam 1955, 262 pages, 48 planches dont deux dépliants.

En détruisant l'église réformée d'Elst, entre Arnhem et Nimègue, les combats de 1944 ont fourni aux archéologues néerlandais l'occasion d'examiner un ensemble antique assez riche et assez instructif pour que M. Bogaers en ait tiré la matière d'un livre.

L'église d'Elst était bâtie en effet à l'emplacement de deux anciens temples gallo-romains. Et les temples gallo-romains n'étant pas mon-

naie courante aux Pays-Bas on ne peut qu'approuver M. Bogaers d'avoir pensé à étudier jusque dans les moindres détails une telle découverte.

Les problèmes posés par ces temples ressortent de ceux que posent en général les temples celtiques et germaniques, puisqu'aussi bien nous sommes dans une région frontrière. Mais beaucoup plus que l'irréprochable technique archéologique de M. Bogaers, ce sont ses résultats et ses conclusions qui nous intéressent.

Car, bien que l'architecture soit étrangère, ces temples d'Elst sont indigènes, bataves. Mais l'emprunt de la technique architecturale n'a pas été fait aux Romains directement, il a été fait aux Gaulois romanisés, ce qui est une circonstance historique quelque peu différente et constitue peut-être la suite d'une vieille habitude.

« *Annvankelijk schijnen de Kelten geen tempelgebouwen te hebben gehad* » (à l'origine les Celtes semblent ne pas avoir eu de temples), et pas plus en Gaule que dans les îles; il ne faut donc pas confondre le temple et le sanctuaire, ce dernier étant souvent un site naturel, aménagé ou non.

Mais les Germains non plus n'ont pas eu de temples, pendant fort longtemps, pendant plus longtemps même que les Celtes. Et quand ils en ont eu, ce sont les voisins du Sud et de l'Ouest qui ont fourni les modèles...

« *De enige tempels, die van de Germanen uit de Romeinse tijd bekend zijn, behoren tot het Keltische, Gallo-Romeinse type en zijn gelegen binnen het Romeinse rijk. Mede op gezag van Tacitus (Germania 9) en wegen het ontbreken van andere, zekerheid verschaffende gegevens mogen we wellicht aannemen, dat met dit type ook het eerste tempelgebouw zijn intrede heeft gedaan in de Germaanse cultus* » (Les seuls temples germaniques attestés à l'époque romaine sont de type celtique et gallo-romain et sont situés à l'intérieur de l'Empire romain. Aussi bien pouvons-nous probablement admettre, en nous basant sur Tacite (Germanie, 9) et en l'absence d'autres données nous procurant une certitude, que c'est avec ce type que le premier temple a fait son entrée dans le culte germanique).

Ce n'est pas la première fois qu'on relève une correspondance celtogermanique et ce n'est pas la première fois que l'on souligne une dette des Germains envers les Celtes plus évolués. Mais jusqu'où va cette dette germanique ? Il serait intéressant d'en mesurer l'ampleur. Si les Germains ont emprunté le temple, n'ont-ils emprunté que cela ? Doit-on être toujours aussi certain que la religion germanique soit absolument indépendante des manifestations et des formes extérieures de la religion celtique ?

Nous avons souvent écrit que les régions frontières celtogermaniques sont intéressantes à étudier. Ce n'est pas ce livre qui nous fera changer d'avis; bien au contraire, il renforce notre conviction, et M. Bogaers a eu mille fois raison de l'écrire. (Un résumé anglais et un résumé allemand le rendent accessible au lecteur ignorant le néerlandais).

André TANGUY, *Le destin français de l'Armorique*, Paris 1957, 441 pp., 3.000 fr.

Pour M. Tanguy, le Traité d'Union de 1532 et la séance historique du 8 janvier 1790 de l'Assemblée Constituante, mettant fin à l'existence orageuse du Parlement de Rennes, sont l'aboutissement logique de faits inscrits dans l'histoire depuis la conquête romaine. Les dynasties royales, puis les princes de la maison de Dreux, poursuivant une politique de bascule entre la France et l'Angleterre ont perdu la partie parce que le clergé breton, fidèle aux cadres gallo-romains de la troisième Lyonnaise, est traditionnellement demeuré dans l'obéissance archiépiscopale de Tours, sans oser regarder vers Dol et se souvenir des chrétiens celtiques. Toutes les opinions sont respectables et recevables, mais

plusieurs chapitres du livre de M. Tanguy fourmillent d'inexactitudes très lourdes sur les anciens Celtes. Nous n'en tiendrons pas compte cependant, (bien qu'un ouvrage ne puisse s'écrire exclusivement de deuxième main) son domaine n'est pas le nôtre, mais s'il est vrai aussi, sans doute « que les Armoricaains ont voulu être citoyens romains », à quelle époque et quel texte l'établit ? Quand les Celtes de La Tène commerçaient avec le Sud, c'était surtout pour importer du vin, et le vase de Vix. Ils ont même eu tendance à aller se servir eux-mêmes, mais nous ne savons s'ils étaient si dépourvus de juristes qu'ils aient dû aspirer aux bienfaits du droit romain ; il ne faut pas inventer quand les textes sont muets. Un éminent juriste, D'Arbois de Jubainville, a consacré une partie de son œuvre à l'étude du droit celtique, et il est bien certain que le droit n'était pas un chapitre vide de la civilisation indépendante. La romanisation de la Gaule serait, d'après l'auteur, nécessité juridique, voulue, souhaitée ! Elle est plutôt inscrite *ferro et igni* (par le fer et par le feu) dans la destruction d'Entremont, la catastrophe d'Alésia, l'impitoyable massacre d'Uxellodunum, l'écrasement des Vénètes ! D'après les évaluations les plus honnêtes les campagnes de César ont coûté un million de morts, un autre million vendu *sub corona*, sans préjudice des blessés ou des mutilés ; la Gaule pouvait bien, à ce prix, être docile et l'Armorique exsangue souhaiter le droit romain ! L'infériorité était militaire, elle n'était pas intellectuelle, rien ne prouve qu'elle ait été juridique et le cas éventuel de l'Armorique n'établit pas une continuité. Le lecteur, historien, juriste ou celtisant, jugera de cette petite querelle cherchée à l'histoire.

Jacque Numa LAMBERT, *Aspects de la civilisation à l'âge du patriarcat*, Bibliothèque de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de la Faculté d'Alger, vol. XXVIII, Alger 1958, 168 pp.

Depuis d'Arbois de Jubainville les études juridiques celtiques sont au point mort et la portée assez limitée (puisqu'il ne concernant que l'Armorique) de l'ouvrage de Planiol dont nous rendions compte en 1954, n'a pas suffi à les tirer de leur léthargie. Pour débrouiller patiemment la suite de l'écheveau il ne s'est plus trouvé, au moins en France, l'heureuse conjonction du celtisant et du juriste et nous craignons d'attendre longtemps encore un rajeunissement des *Etudes sur le droit celtique*. C'est donc un merci de plus à dire au juriste que d'être venu prendre des renseignements dans un domaine où ils sont si difficiles à recueillir et à interpréter. Bien des auteurs, faute d'une référence ou d'une synthèse facile auraient certainement laissé les Celtes à leur triste sort.

Le point de départ de M. Lambert est la *tanistecht* irlandaise, la tanistry attestée pour les Celtes de Grande-Bretagne par un texte de César, *De Bello Gallico*, V, 14 : « Dix à douze hommes ont entre eux des épouses en commun, et surtout les frères avec les frères et les pères avec les fils, mais les enfants qui naissent sont tenus pour être les enfants de celui d'entre eux dont chaque vierge est devenue d'abord l'épouse. » Henri Hubert avait donné une interprétation restrictive dans son ouvrage sur *Les Celtes*. A ses yeux César énonçait un principe juridique et non un fait sociologique dûment constaté, et il expliquait du même coup le mode successoral des Pictes. Mais l'élève de Mauss qu'était Hubert se mouvait avec plus de facilité dans la sociologie que dans le droit pur. Ce n'est pas un reproche, nous estimons trop les travaux de Hubert. Mais fallait-il ou faudrait-il reprendre l'explication ? L'historien du droit, pour sa part, a visé plus haut. Il s'est fait comparatiste, acceptant de bon gré, pour un résultat qui en valait la peine, les risques de la comparaison. Et il est étrange, sinon intéressant, en tout cas très instructif pour un celtisant de voir un fait celtique en bonne position dans un contexte oriental ou africain inhabituel.

On avait déjà relevé des correspondances linguistiques insolites du

celtique et du hamitique (cf. la *Keltologie* de J. Pokorny, c-r. in *Ogam*, VI.2, n° 32), une correspondance musicale aussi. De la linguistique, nous voici maintenant dans cette aube indistincte, cet entre chien et loup où la sociologie et le droit côtoient la religion. Le fait indo-européen dont l'authenticité ne peut être très sérieusement mise en doute devra une fois de plus se défendre : son domaine est une peau de chagrin et les substrats gagnent en virulence.

Pour être comparatiste il faut beaucoup de talent, sans préjudice de l'audace. M. Lambert a l'un et l'autre. Même les sept dormants d'Ephèse, passés dans la tradition religieuse armoricaine ont retenu son attention. Ce n'est pourtant pas un sujet facile. Et si le domaine celtique n'est pas plus à l'honneur, la faute n'en incombe pas à M. Lambert : son livre est important, il est à lire.

Hommages à Max Niedermann, Collection Latomus, vol. XXIII, Bruxelles 1956, 352 pages, broché, 525 fr. b.

« Avoir réussi à inspirer à quelques-uns de ses élèves le goût des recherches scientifiques, voilà la plus grande satisfaction que puisse éprouver celui qui arrive au terme de sa carrière ». Cette phrase extraite de sa correspondance et insérée par le destinataire, M. Renard, dans la notice biographique consacrée à Max Niedermann, pourrait à elle seule justifier un très beau volume d'hommages.

Les latinistes qui, plus que d'autres, ont connu et apprécié le grand savant suisse n'ont certes pas eu que cette unique raison de fournir des contributions au volume qui vient de paraître. Mais cette phrase honore celui qui l'a écrite. Les études celtiques françaises n'auraient-elles pas eu grand besoin d'un Max Niedermann ? On se réjouit cependant de les voir représentées, contribuant à donner au volume l'aspect d'universalité que revêt l'œuvre magistrale du célèbre érudit.

Nous ajouterons donc notre discret hommage à Max Niedermann en analysant les deux seules contributions qui nous concernent dans ce nouveau recueil.

A la fois latiniste et celtisant, privilège enviable, le R.P. Paul Grosjean étudie pp. 128-139 les mots *Romana stigmata* qui apparaissent à deux reprises dans le *De Excidio Britanniae* de Gildas et, fort adroitement, il en débrouille le sens qui, pour la majorité des traducteurs n'est pas bien assuré.

Le latin écrit en Grande-Bretagne par les Celtes insulaires mal romanisés n'approche que d'assez loin la pure qualité cicéronienne et c'est une difficulté supplémentaire pour le latiniste, habitué à plus de clarté de style et de vocabulaire. Le jugement sur Gildas est justifié, il peut paraître dur : « Cet auteur capable de croire et de transmettre des notions fort peu historiques sur des points d'archéologie britannique comme la construction des murs d'Antonin et de Hadrien, qu'il avait sous les yeux, et fort brouillé, non seulement avec la chronologie, mais avec la substance et le fond même de la présence romaine dans son île, n'avait certes pas accès au texte du Code Théodosien qui prescrit d'imprimer les stigmata sur les bras des ouvriers de la monnaie impériale »...

Mais le R.P. Grosjean est trop averti pour en rester là et condamner Gildas sans appel. C'est l'occasion pour lui de quelques explications dont une au moins nous intéresse au plus haut degré, celle des *stigmata maligna* ou *diabolica* dans un texte hagiographique irlandais du VIII^e siècle : « Ces insignes qu'un autre texte latin appelle *vexilla* appartiennent à un rite païen en rapport avec les antiques coutumes des Celtes chasseurs de têtes. On s'en parait après avoir fait le vœu de décapiter un ennemi ; on ne pouvait s'en débarrasser avant d'avoir accompli ce fineste engagement », écrit le R.P. Grosjean qui mentionne aussi « une allusion à l'usage qui aurait subsisté, chez les Irlandais, au moins jusqu'au VII^e siècle, de se peindre la face, à ce qu'on disait en signe de

deuil ». Mais ce serait bien plutôt un rite païen et le nom des *Picti* n'est pas loin, pense le R.P. Grosjean qui en arrive tout naturellement à l'explication de *stigma*. Le mot, prononcé *stima* a été confondu avec *stema*, remplaçant lui-même *signum*. En fait Gildas s'est livré à une manifestation d'hypercorrection comme on en trouve quelquefois chez les auteurs qui ont le souci de bien faire sans en avoir tous les moyens. Mais l'interprétation vaut la peine qu'on s'y arrête: « Cette confusion entre *stigma* et *stema* ne postule ni une divergence dans le texte de Prudence que « Gildas » aurait eu sous les yeux, ni une prononciation du latin spéciale à son temps ou à son pays. C'est plutôt une défaillance de mémoire, favorisée par la proximité sémantique du latin *signa*. L'enseignement, dans les écoles latines des Celtes, on ne se lassera pas de le répéter, était verbal plus encore qu'ailleurs. Les élèves n'y apprenaient pas seulement par cœur des modèles; ils s'entraînaient à composer de tête, sans recours à l'écriture... Une confiance aussi absolue dans la mémoire est la source de variantes nombreuses dans les citations, même en dehors des passages bibliques ou liturgiques (pour lesquelles les critiques l'admettent très facilement); elle est aussi à l'origine d'acceptions fort inattendues dans les glossaires: un auteur, même de lexique, n'est pas toujours un simple copiste ».

Les innombrables variantes des textes irlandais répondent également à une inaltérable unité de fond et de forme. Ce n'est pas un domaine où de nombreux commentaires sont requis; la tradition orale reste la pièce maîtresse du système celtique et elle domine toutes les extériorisations littéraires anciennes voire modernes. Dans nos sociétés à imprimerie où une telle forme de mémoire n'est plus indispensable l'étude écrite n'est donc plus, tout compte fait, qu'un blasphème nécessaire... Mais, étudier correctement l'héritage intellectuelle d'un auteur à partir de deux vocables, n'est-ce pas une merveille d'érudition fine et intelligente ?

L'inscription gauloise *CIL I 1408, V, p. 719, XI 4687* répertoriée au *Dictionnaire archéologique de la Gaule II, 1923, 1876, n° 10*, découverte en Italie à Briona, près de Novare, a été maintes fois publiée et la référence la plus courante reste encore maintenant celle de G. Dottin, *La langue gauloise, 1920, p. 154, n° 17 bis, 2*.

Nous reproduisons d'abord ci-dessous la lecture proposée par Dottin:

**

| | |
|----------|-------------------|
| in | akuitesasokolkeni |
| tan | otaliknoi |
| kui | tos |
| le | katos |
| ano | kopokios |
| setu | pokios |
| esane | koti |
| anareu | isseos |
| tanotalo | s |
| karni | tus. |

Mais comme les inscriptions gauloises ont toujours donné lieu à plus de littérature que d'essais d'élucidation raisonnée, le texte épigraphique ainsi établi n'est accompagné chez Dottin d'aucun commentaire. C'est un mérite de ce savant que de s'être abstenu des conjectures: il s'est contenté de faire remarquer que le mot *karnitus* existe dans d'autres inscriptions.

M. Michel Lejeune, pp. 206-215, commence par une révision du problème épigraphique. Il est en effet tout à fait vain de s'attaquer au déchiffrement d'une inscription quand la lecture n'est pas certaine et les épigraphistes savent fort bien à quoi ils passent le plus clair de leur temps.

Voici ce que M. Lejeune propose:

| | |
|--------------|--------------------------------------|
| ...[k] | esasonokeni (-ono- ou -opo- ou -ani) |
| tanotaliknoi | |
| kuitos | |
| lekatos | |
| anokopokios | |
| setupokios | |
| esane koti | |
| anareuiseos | |
| tanotalos | |
| karnitus | |

Cette lecture diffère notablement de celle fournie par Dottin. Elle n'est pas tout à fait non plus celle qu'a proposée de son côté M. Whatmough dans ses *Præ-Italic Dialects*, mais les différences Whatmough-Lejeune sont négligeables et il n'y a pratiquement pas lieu d'en tenir compte. Il reste donc acquis que l'inscription de Briona profite désormais d'une lecture plus sûre. Si le dessin publié par M. Lejeune p. 207 est exact, le *a* de *takos* est certain à l'exclusion de *e* et la lecture *suf* de Dottin doit être abandonnée, il en va de même pour *esasonokeni*, qui vaut mieux que ce qu'avait donné Dottin, ainsi que pour *anareuiseos*. Nous aurions cependant de beaucoup préféré un cliché photographique, la meilleure méthode en épigraphie consistant à expliquer la photographie par un dessin. Nous craignons en effet dans le cas présent que beaucoup de lecteurs ne puissent se reporter au cliché du *Dictionnaire archéologique de la Gaule* et un article emporté d'autant plus facilement la conviction que ses sources sont plus aisément accessibles.

Le commentaire de M. Lejeune est toutefois la partie la plus importante de son article et c'est certainement celle qui demande le plus d'attention.

La datation n'est pas très facile. M. Lejeune propose le III^e siècle avant J.C. Mais cette constatation ne s'appuie que sur des considérations extérieures à l'inscription. L'écriture léonitique dont il a été fait usage n'aide que médiocrement aux efforts de précision car elle ne note aucune différence entre les occlusives sourdes et sonores et elle ne note ni les gémées ni les nasales intérieures devant consonne. Il faut déjà rectifier, là où la lecture est claire, *kuitos* en *Quintos*, *anokopokios* en *Annocombogios* et *Setupokios* en *Setabogios*.

M. Lejeune a l'heureuse idée de ne rien ajouter, en guise de commentaire, à tout ce qui a été écrit de Rhys à Stokes et Dottin. Il compare simplement cette inscription à celle de Todi qui, elle, présente l'énorme avantage d'être bilingue. Les deux textes ont en commun le mot *karnitus* que l'on peut raisonnablement interpréter comme une forme verbale et la vraisemblance commande, dans ces conditions de penser à une inscription funéraire en rapport avec les obsèques d'un personnage important d'une tribu gauloise, le nom de la *totia* étant présent dans la ligne verticale.

Et s'il ne fournit pas de traduction, M. Lejeune a suffisamment maché la besogne pour qu'on soit tenté d'en donner une, car à partir de la deuxième ligne, *karnitus* excepté, le sens est très clair, ce qui donne en transcription normalisée: DANNOTALIKNOI QUINTOS LEGATOS ANDOCOMBOGIOS SETUBOGIOS ESANEKOTI ANAREUISSEOS DANNOTALOS KARNITUS... « Les fils de Dannotalos, Quintus, légat, Andocombogios [et les fil] d'Esane kotios, Anareuiseos [et] Dannotalos ont élevé... »

Le -k- de la première ligne appartient à un mot difficilement restituable mais en vertu de la comparaison avec l'inscription de Todi, c'est de l'érection d'une stèle qu'il doit être question. M. Lejeune pense à un mot signifiant « hoc sepulchrum » ou « hujus sepulchrum ». Il est probable que la première ligne contient alors le nom du personnage en l'honneur de qui la stèle est érigée, mais comment couper les mots ?

de "montagne" de Jura, et aurait pris une valeur emphatique dans la dénomination des rivières ou fleuves divisés. Il serait en outre plus ou moins synonyme de *Arduinna*, ce qui est évidemment très acceptable. E. Muret, *Romania*, L. 446 pense à une origine ligure plutôt que gauloise. C'est peut-être vraisemblable mais la linguistique ne fournit pas le moyen de vérifier ces hypothèses, et on préférerait affecter à *isuru* une étymologie indo-européenne qui rendrait mieux compte de la dispersion dans à peu près toute la Gaule exclusivement. Il se peut aussi que l'analogie ait joué par suite d'une simple ressemblance puis d'une confusion des géométriques. De toute manière IVRA est totalement isolé en gaulois et n'a survécu que dans les régions montagneuses d'accès difficile. Aucun rapprochement indo-européen n'est possible et ceux que Hubschmid lui-même avait proposés avec le basque, *Prætorum*, 106 ont été complètement abandonnés dans *Alpenwörter romanischen und vorromanischen Ursprung*, n. 98. Une valeur religieuse quelconque n'est pas impossible, que *isuru* soit ou non différent de *Jura*. Mais la comparaison du sens de lat. *jugum* n'apporte rien au celtique, le sens de "chaîne de montagne" pour ce mot n'ayant rien de fondamental ou d'étymologique.

• IVSTOS, -A, -ON, adj., "juste, droit, convenable", n'est attesté qu'en gaélique : v.irl. et m.irl. *uisge*, avec variante orthographique *huisse* (par h hystérogène ayant pour utilité d'éviter seulement la prononciation y du latin, le y étant bref) "juste, convenable, mérite". *uis* *uisce* gl. *iustum* est; *is* do *is* *uisce* *gloria* gl. *cui est gloria*; *is* *huisse* a *moilath*, gl. *laudendus*, *laude dignus*; *huisse* a *serc* gl. *dignus amari, amandus*; *it* *uisi*, gl. *digni sunt* "morte"; *uisce* correspond dans ces ex. au point de vue grammatical à l'adj. verbal lat.); *ba* *uisce* ce *noticad* *algotna* "it were right that it should possess"; *huissi* do *digail* *foru* gl. *uisa* *irae aptae* "in interitum"; comparatif *uisiu* dans *is* *uisiu* *duit* gl. "sectare vero iustitiam; avec sens péjoratif *is* *uisiu* a *bas* 7 a *ec* 7 a *aided* *ind* *fil*, *congressa* *in rig* *samlad* "Plus mérites sont la mort, le trépas et le périssement de l'homme qui excite ainsi le roi" (*Táin Bó Cúalnge*, éd. Wandsch 675, 474); subst. *uisce* "weakness, gentleness" - forme parallèle avec le même sens *uisa*, *uisa* dans a *ngelbheadh* *as* *uisa* 7 a *nearrach* *as* *ta-naiste* *ar* *usacht*, gl. *hisme* *facilime*, *secundum* *locum* *ver* *habet*; subst. v.irl. m.irl. *usacht*, *usacht* dans *ar* *son* *usacht* *leo* *lineadh* *do* *deonadh*, gl. *propter* *eorum* *facilitatem* *ad* *supplicationes*; iri.mod. *uis* "humble, obédient" et comme subst. "duty obedience"; *uisa* "just righteous, true, easier" iri.mod. et écossais (erses) *usacht* "easiness, facility", iri. *iust* et *iudic* sont des emprunts directs au lat. *iustus* et *iudex*; cf. R.I.A. Dictionary, 1942, 75-76. et 93-94. On ne trouve aucune trace du terme en gaulois et en bretonique et les correspondances indo-europ. se limitent strictement à l'indo-iranien et au latin : *avest.* *yoōd* dans l'expression gathique *yoōd-dē* dont la signification est triple : "rendre mystiquement complet, parfait - mettre rituellement dans l'état qu'il convient (en parlant de la plus souvent des accessoires du sacrifice) - remettre en état rituellement, remettre en état ce qui a été d'abord souillé"; sskr. *yōh* "salut, guérison", mais uniquement dans le composé *śāy yōh*, souvent associé à des expressions relatives à la médication (Dumézil, à propos du latin "jus", R.H.R., 134, 95-112) et dont la valeur religieuse est parfaitement claire. Lat. *iustus* (= *iouētō*) "conforme au droit, juste", *injurius*, *perjurius*, *injuria* "ex eo dicta quod non iure fiat"; *iudex* (ancien *ioudex*) "celui qui soutient ou qui dit le droit", *iudicare* "juger", et... mot pan-roman, mais "en passant de la langue du droit dans la langue commune, *iudex* et ses dérivés se sont dépouillés de leur sens technique pour prendre le sens plus large "estimer" et même "penser" (cf. *arbitror*); cf. le mot "juger" en français et inversement la restriction de sens de *XPIVQV* (Weilert, *Dict.*); *iuro* (= *deiousō* ?) "prononcer la formule rituelle, jurer, prêter serment" et tous les dérivés ou composés : *iuramentum* "serment, jurement", *abjuro* "nier ou refuser par serment", *adiuro* "adjurer, affirmer par serment", *conjuro* "jurer ensemble, se conjurer"; autres composés (avec -i- intérieur reposant sur un ancien -y-) *deiero* "jurer avec force", *siero* "récuser un jure", *abjurer*", *periero*, avec forme refaite *perjuro* "faire un faux serment, se parjurer". Cf. Ernout-Meillet *Dict. ét. l. lat.*, 587-589, s.v. *iuro*, *iuris* et Dumézil, *loc. cit.* Le sens le plus clair et indubitablement le plus ancien est celui qu'offre l'indo-iranien commun = *yoos-dē* dans lequel -dē signifie "mettre" (ind. eur. = *dha-*, sskr. *dha-*, gr. *θη* qui sert aussi dans sskr. *prad-dha-*, lat. *cre-do*, iri. *cre-tin*), il serait, selon Dumézil : 1° état optimum (au point de vue ou systématique ou rituel) à atteindre à partir d'un état donné, 2° état normal à restaurer à partir d'un état souillé ou malade". Le mot lat. n'est que laïque : il s'oppose à *fas* dans la langue classique et le rapport avec *juro* a été totalement oublié. *Jus* "désigne au sens strict : l'aire d'action ou de prétention maxima résultant de la définition ou du statut conventionnel d'un être; la formation de cette aire". En cas de conflit entre plusieurs *jura*, le *iudex* dit les limites de chacun; en cas de violation flagrante d'un *jus* il dit la peine et les réparations" (Dumézil). Mais les significations encore attestées par *juro* et beaucoup de termes de la famille prouvent nettement que le sens lat. ancien était lui aussi religieux et attaché à des usages culturels ou rituels bien définis. Le lat. a donc innové en introduisant - et ce n'est au fond qu'une conséquence de l'orientation "nationale" de la religion romaine - dans le *jus* une idée de "jugement" ou d'"estimation" qui atténue ou annule ce que l'expression indo-iranienne a d'automatiquement religieux et polarise la valeur opposée; le *jus* est un *yoos* rationalisé. En celtique les témoignages uniquement de source gaélique ne permettent pas de conclure quant à l'évolution sémantique. Il ne semble pas qu'il y ait eu déformation et mutilation comme en latin, mais affaiblissement et généralisation. Il est très remarquable que le celtique ait gardé un mot fonda-

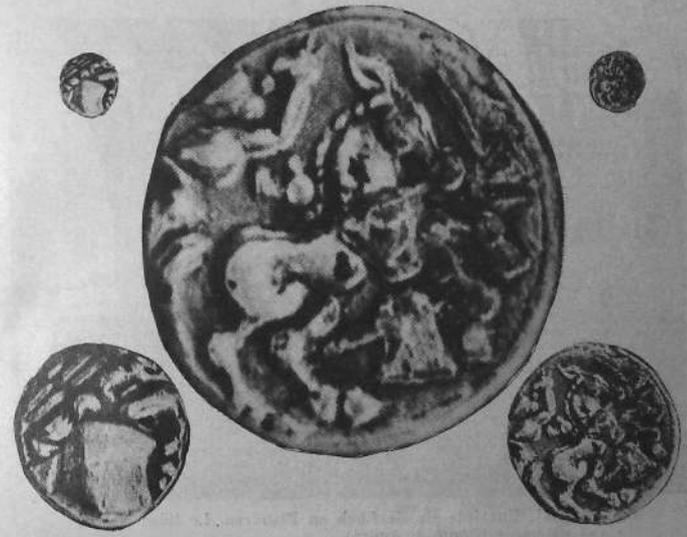


Fig. 1-3 [6-8]. Monnaie gauloise aux maillets ?

D^r Gustave HOULBERT

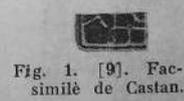


Fig. 1. [9]. Fac-similé de Castan.



Fig. 2. [10]. Fac-similé du Dictionnaire Archéologique de la Gaule.



Fig. 3. [11]. Fac-similé de Alfred Vaissier.



Fig. 5. [13]. Tesson d'Alaise

Lucien LERAT



Fig. 11. [24]. Enceinte de Kerfloch en Plaudren. Le talus Nord, vue extérieure (Photo J. André).



Fig. 12. [25]. Enceinte de Kerfloch en Plaudren. Le talus Nord, vue intérieure (Photo J. André).

Jacques ANDRÉ

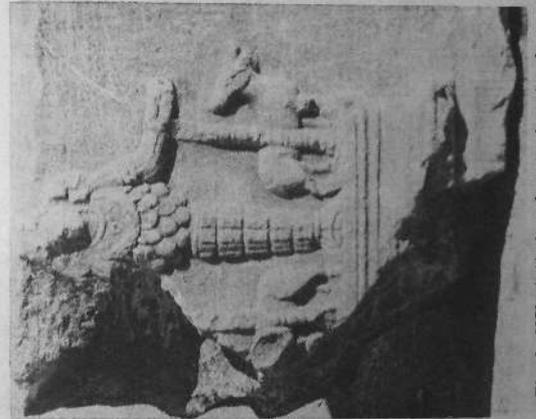


Fig. 2. [27]. Artémis polymammia entre deux biches, Ephèse (relief non signalé par H. Thiersch, *Artémis Ephestia*, 1935).

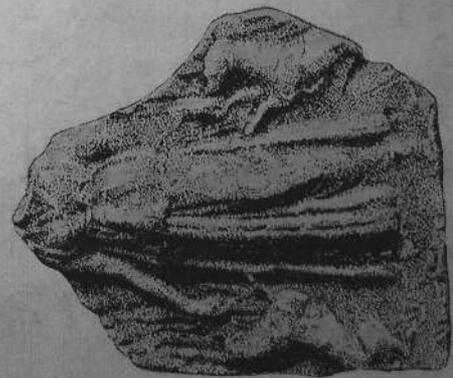


Fig. 1. [26]. Antéfixe d'Artémis persique aux lions, Ouarante, près de Montpellier (Héroult).

Fernand BENOÎT



Fig. 5. [30]. Chaton de bague de Cimiez, très agrandi.
(Photo Y. Rigoir).



Fig. 4. [29]. Epona entre deux chevaux, Sarcophage
d'Arles. Espérandieu I, 180.

Fernand Benoit

DIOGÈNE

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES HUMAINES

RÉDACTEUR EN CHEF : ROGER CAILLOIS

N° 26. — Avril-Juin 1959

SOMMAIRE

- John Chadwick Une Bureaucratie préhistorique.
Georges Bernard De l'Investissement.
Marius Schneider L'Esprit de la Musique comme
Origine du Symbole.
Georges Gusdorf Sur l'Ambiguïté des Sciences
humaines.
Nikki R. Keddie Paradoxes de l'Impérialisme.

CHRONIQUES

- Edward N. Saveth Le Pays de la Compétition.
Jakkos Ahokas L'Historiographie américaine.

REDACTION ET ADMINISTRATION

9, PLACE DE FONTENOY, PARIS 7^e
(SUF. 98-70)

*Revue trimestrielle paraissant en six langues: allemand, anglais,
arabe, espagnol, français et italien.*

L'édition française est publiée par la Librairie Gallimard,
5, rue Sébastien-Bottin, Paris-7^e.

Les abonnements sont souscrits auprès de cette maison
(C. C. P. 169.33 Paris).

Prix de vente au numéro : 240 francs.

Tarifs d'abonnement : France, 840 fr. ; étranger, 1.050 fr.

Texte communiqué par la revue « Diogène » à titre de réciprocité.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----|
| Pierre LE ROUX, Les arbres combattants et la forêt guerrière. Le mythe et l'histoire | 1 |
| Jean-Raymond TERRISSE, Vases gaulois du début de la conquête romaine, découverts sur le plateau de Corent (Puy-de- Dôme) (planche III et fig. 2) | 11 |
| Lucien LERAT, En marge d' <i>Alésia</i> . Le tesson inscrit d' <i>Alaise</i> (Doubs) (planche IV et fig. 4) | 19 |
| Jacques ANDRÉ, Les enceintes quadrilatérales du Morbihan. I.-Inventaire des enceintes (planches V-VI et fig. 1-10) .. | 23 |
| Christian J. GUYONVARCH, Notes d'étymologie et de lexico- graphie gauloises et celtiques : 1. celtique *lama « main » ; 2. gaulois <i>Labarus</i> , <i>Labarus</i> « bruyant, bavard » ; 3. gaulois <i>Lingones</i> « les sauteurs » ; 4. gau- lois <i>Eburones</i> , <i>Ebuovices</i> « (les combattants), les hommes de l'If » | 35 |
| Fernand BENOIT, L' <i>Epona</i> de Cimiez (Alpes-Maritime) (planches VII-VIII et fig. 3) | 43 |
| D ^r Émile BACHELIER, Les Druides en Gaule Romaine. 1. Les Druides avant la conquête | 46 |
| Christian J. GUYONVARCH, la naissance de Conchobar. Version A. Texte traduit du Moyen-Irlandais | 57 |
| François LE ROUX, A propos du <i>Vergobretus</i> gaulois. La <i>regia</i> <i>potestas</i> en Irlande et en Gaule | 67 |
| René MORICHON, Ruses psychologiques de la guerre des Gaules | 83 |
| <i>Varia :</i> | |
| D ^r Raymond RIQUET, Le néolithique français (planches IX-XI) | 85 |
| Françoise LE ROUX, Le problème des Pictes | 98 |
| BULLETIN DE NUMISMATIQUE CELTIQUE XXXIII : | |
| D ^r Gustave HOULBERT, Monnaie gauloise aux maillets ? (planche IV) | 18 |
| LES LIVRES | |
| Pierre LE ROUX [<i>Le Miracle Irlandais</i> | 107 |
| G. Dumézil, <i>L'idéologie tripartite des Indo-Européens</i> | 108 |
| J.E.A.Th. Bogaers, <i>De Gallo-Romeinse tempels</i> | 108 |
| A. Tanguy, <i>Le destin français de l'Armorique</i> | 109 |
| J.N. Lambert, <i>Aspects de la civilisation à l'âge du patriarcat</i> <i>Hommages à Max Niedermann</i> | 110 |
| | 111 |
| VOCABULAIRE VIEUX-CELTIQUE | 115 |
| IVRAS, IVRA, oronyme (suite) ; *IVSTOS « Juste, droit, convenable ». | |

OGAM — Tradition celtique

Bulletin des Amis de la Tradition Celtique (association déclarée)
2, rue Léonard-de-Vinci, RENNES (I.-et-V.)
C. C. P. 29.368, Pierre LEROUX, Rennes

Rédaction-Administration : P. LEROUX, Boîte Postale, 2, Rennes. Pour toute correspondance joindre un timbre ou un coupon-réponse international.

Publication : OGAM paraît par tomes annuels de six fascicules de 400 à 500 pages environ. Les articles publiés ne peuvent être reproduits, en totalité ou en partie, qu'avec l'agrément écrit de la Rédaction. Les auteurs sont seuls responsables des opinions qu'ils émettent.

Abonnements : Il n'est accepté que des abonnements annuels, partant du premier numéro de l'année et automatiquement reconduits, sauf avis contraire de l'abonné, notifié par écrit avant le 1^{er} décembre. Tout abonnement commencé est dû en entier.

Prix de l'abonnement : 2.000 et 2.500 fr., abonnements de soutien : 3.000 et 5.000 fr., étranger (et France sous enveloppe), 4.000 fr., étudiant, 1.500 fr., à verser au C.C.P. 29 368, M. Pierre LEROUX, 2, rue Léonard-de-Vinci, RENNES. Pour tout changement d'adresse, joindre 50 fr., en timbres-poste. Toute demande de renouvellement d'un numéro égaré par la poste doit être faite au plus tard quinze jours après réception du fascicule suivant.

Quelques collections sont encore disponibles à la vente aux prix suivants : tome I, 800 francs, II, 1.000 francs (incomplets), III, 1.200 francs ; tome IV, 1.200 francs, V, 1.500 francs ; tome VI, 2.000 francs ; VII, 2.000 francs ; VIII, 2.500 francs ; IX, 2.500 francs ; X, 3.000 francs.

Ce numéro est mis en distribution au mois de Mars 1959.

Revue bimestrielle. Douzième année.

Le Gérant : Odon de COUASNON. Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1959.